

Saisir chaque occasion

Sortie

Autour
d'un verre

Moment
entre
amis

Barbecue

Happy
hour

En
plein
air

Célébration

Brunch

Détente
à la
maison

Festival
de
musique

Entre
supporters

Au
restaurant

Après le
travail

Soirée
dîner

Dîner
relax

Occasion
spéciale



Nous créons davantage d'occasions de réunir les gens.

Nous nous efforçons
de comprendre
les préférences des
consommateurs et
de créer de nouvelles
occasions et expériences.

Nous rassemblons près
de 200 000 personnes
exceptionnelles autour
de notre **passion pour le
brassage** d'une bière de
la plus haute qualité.

Nous croyons en la
célébration de la vie.
A travers le sport, la
musique et la culture,
et plus simplement,
l'amitié.

Notre contribution
économique permet
**de construire des
communautés et
d'améliorer les
moyens d'existence.**

Nous voyons
d'innombrables amitiés,
liens et expériences
reposer sur un **amour
commun pour la bière.**

En tant que **brasseur
leader**, nous prenons
très à cœur notre rôle
de gardien du secteur.



Table des matières

- 2 Lettre à nos actionnaires
- 6 Empreinte mondiale
- 8 Atteindre la croissance
- 22 S'unir grâce à notre passion
- 30 Créer un monde meilleur
- 43 Rapport financier
- 151 Déclaration de gouvernance d'entreprise

← Ouvrir l'encart pour avoir un aperçu
de notre performance financière



Anheuser-Busch InBev (Euronext : ABI ; NYSE : BUD ; MEXBOL : ABI ; JSE : ANB) est le brasseur numéro un au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 200 000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde.

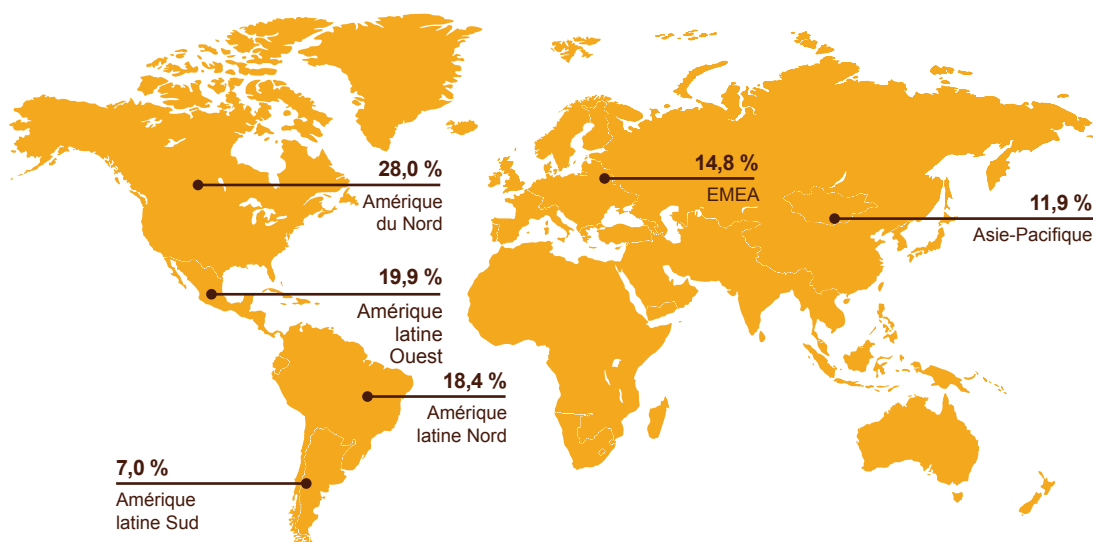
Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines

européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil.

Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe®, et les championnes locales Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Victoria Bitter®, Sedrin®, Sibirskaia Korona® et Skol®. Nous construisons une entreprise

faite pour durer. Pas seulement une décennie. Mais les 100 prochaines années. Nous nous engageons à aider les agriculteurs, détaillants, entrepreneurs et communautés à prospérer. Grâce à nos marques – et à notre investissement dans les communautés – nous ferons en sorte que notre entreprise devienne un élément essentiel de la vie de nos consommateurs pour les prochaines générations et concrétiserons notre Rêve de réunir les gens pour un monde meilleur.

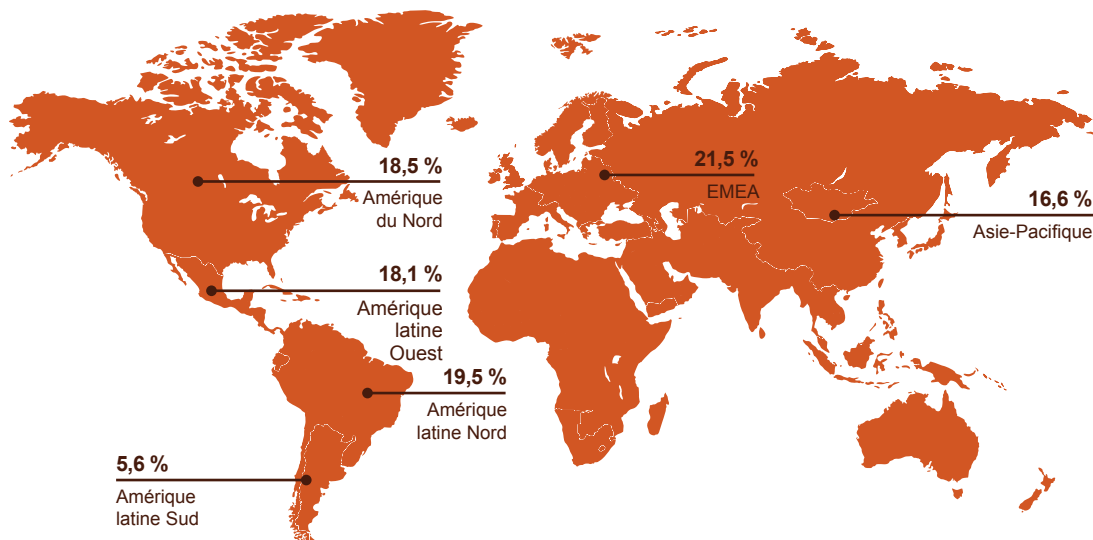
Contribution à l'EBITDA normalisé 2017 par zone*



EBITDA normalisé (en million d'USD)

2017	22 084
Base de référence 2016	19 633
Chiffre rapporté 2016	16 753
Base de référence 2015	18 145
Chiffre rapporté 2015	16 839
2014	18 542
Base de référence 2013	17 943
Chiffre rapporté 2013	17 188

Contribution aux volumes 2017 par zone



Produits (en million d'USD)

2017	56 444
Base de référence 2016	53 942
Chiffre rapporté 2016	45 517
Base de référence 2015	46 928
Chiffre rapporté 2015	43 604
2014	47 063
Base de référence 2013	45 483
Chiffre rapporté 2013	43 195

*Hors Exportations globales et Sociétés Holding

Nous comptons
plus de

500

marques de bière

Volumes de bière 2017 :

613 millions d'hl

Nous vendons
nos bières
dans plus de

100

pays

Nous avons
plus de

600

ans de tradition
brassicole

EBITDA normalisé 2017 :

22 084 millions

Les produits de nos
3 marques mondiales
ont augmenté de
9,8 % en 2017

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les analyses relatives à la croissance, y compris tous les commentaires contenus dans la section commerciale du présent Rapport annuel, sauf indication contraire, sont basées sur des chiffres de croissance interne et des chiffres normalisés.

Chiffres en million d'USD sauf indication contraire	2013 rapporté	2013 base de référence ¹	2014 rapporté	2015 rapporté	2015 base de référence ²	2016 rapporté	2016 base de référence ³	2017 rapporté
Volumes (en million d'hl)	425	446	459	457	502	500	616	613
Produits	43 195	45 483	47 063	43 604	46 928	45 517	53 942	56 444
EBITDA normalisé	17 188	17 943	18 542	16 839	18 145	16 753	19 633	22 084
EBITDA	23 428	–	18 465	17 057	–	16 360	–	21 429
Bénéfice d'exploitation normalisé	14 203	14 800	15 308	13 768	14 882	13 276	15 520	17 814
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	7 936	–	8 865	8 513	–	4 853	–	7 967
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'Anheuser-Busch InBev	14 394	–	9 216	8 273	–	1 241	–	7 996
Dette financière nette	38 800	–	42 135	42 185	–	107 953	–	104 390
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	13 864	–	14 144	14 121	–	10 110	–	15 430
Bénéfice normalisé par action (en USD)	4,91	–	5,43	5,20	–	2,83	–	4,04
Dividende par action (en USD)	2,83	–	3,52	3,95	–	3,85	–	–
Dividende par action (en euro)	2,05	–	3,00	3,60	–	3,60	–	–
Pay out ratio (%)	57,60	–	64,80	76,0	–	136,0	–	–
Moyenne pondérée des actions ordinaires et restreintes (en million d'actions)	1 617	–	1 634	1 638	–	1 717	–	1 971
Cours maximum de l'action (en euro)	79,60	–	94,89	124,20	–	119,60	–	110,10
Cours minimum de l'action (en euro)	63,44	–	69,14	87,73	–	92,13	–	92,88
Cours de l'action à la date de clôture (en euro)	77,26	–	93,86	114,40	–	100,55	–	93,13
Capitalisation du marché (en million d'USD)	172 291	–	183 167	200 302	–	213 993	–	225 531
Capitalisation du marché (en million d'euros)	124 930	–	150 867	183 983	–	203 010	–	188 052

1. La base de référence 2013 inclut 12 mois d'activités de Grupo Modelo pour faciliter la compréhension de l'activité sous-jacente d'AB InBev. La base de référence 2013 reflète en outre la fusion des zones Europe de l'Ouest et Europe centrale & de l'Est en une zone Europe unique, ainsi qu'un certain nombre de modifications dans les rapports de gestion intra-zone, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

2. La base de référence 2015 et le reporting par segment de 2016 ne comprennent pas les résultats des activités SABMiller vendues depuis la finalisation du rapprochement, y compris les participations de joint ventures dans MillerCoors et CR Snow, et la vente des marques Peroni, Grolsch et Meantime et de leurs activités connexes en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international. La base de référence 2015 et le reporting par segment de 2016 ne comprennent pas non plus les résultats de l'Activité CEE ni la participation dans Distell. Les résultats de l'Activité CEE seront rapportés en tant que « Résultats des activités abandonnées » et les résultats de Distell seront rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à ce que les ventes respectives soient finalisées.

3. Les écarts entre la base de référence 2016 et le compte de résultats de 2016 tel que rapporté reflètent l'impact du rapprochement avec SAB. Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession intervenue le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à la clôture de la vente le 12 avril 2017, et ne sont donc pas repris dans l'EBIT et l'EBITDA normalisés. Par ailleurs, l'entreprise a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à partir de la clôture de la cession de CCBA le 4 octobre 2017.

À nos
actionnaires :

2017 fut une année de transformation pour notre société.

Nous sommes bien partis pour aboutir à l'un des meilleurs regroupements d'entreprises de notre histoire et nous avons réalisé la meilleure performance depuis trois ans. Notre portefeuille de marques profondément remanié permet de saisir chaque opportunité de croissance future.

191

récompenses dans
le monde entier





Tirer le meilleur des deux univers

Le rapprochement avec SAB a dépassé nos attentes. Nous avons joint le meilleur des deux entreprises en réunissant des talents exceptionnels, en intégrant les meilleures pratiques et en approfondissant notre connaissance des consommateurs et des occasions de consommation sur tous les marchés.

Les synergies de coûts sont non seulement plus importantes que celles prévues initialement, mais elles sont aussi générées plus rapidement. Les synergies de produits, bien que non quantifiées en externe, progressent à un bon rythme grâce, entre autres, au lancement avec succès de nos marques mondiales sur de nouveaux territoires.

Nous avons également adopté une nouvelle conception de la catégorie bière, laquelle reconnaît différentes maturités de marché ainsi que le rôle des portefeuilles de marques dans la croissance des catégories. Lorsque nous envisageons l'avenir, nous nous réjouissons des opportunités de croissance liées à l'élargissement de notre présence sur les marchés développés et en développement.

Le rapprochement a eu un résultat plus important que la somme de ses parties. Ceci n'aurait pas été possible sans notre plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture, qui nous a stimulés par le passé et continuera de booster nos performances durant les 100 prochaines années et au-delà.

Atteindre une solide performance

Pendant cinq ans, jusqu'en 2017, notre taux de croissance annuel composé des produits de 4,6 % dépassait celui de tous nos pairs du secteur FMCG au niveau mondial. L'évolution structurelle de notre empreinte mondiale suite au rapprochement avec SAB nous positionne sur des marchés à plus forte croissance, comme le démontre la dynamique accélérée en 2017, avec une hausse des produits de 5,1 %.

Outre la réalisation de synergies issues de l'un des regroupements d'entreprises les plus importants de l'histoire, nous avons rebondi au Brésil et poursuivi le remaniement de notre portefeuille aux États-Unis pour multiplier les occasions d'atteindre les consommateurs. Nous avons réalisé une croissance des produits de 5,1 %, soit une hausse par rapport aux 2,4 % de 2016, et une croissance de l'EBITDA de 13,4 %, en hausse également par rapport au -0,1 % de 2016.

Notre performance financière de 2017 a été la meilleure des trois dernières années :

- Nous avons accru les produits sur nos nouveaux marchés et nos marchés établis. En progressant tout au long de l'année, nous avons réalisé des résultats particulièrement solides au quatrième trimestre. Nos trois marques mondiales ont donné le ton, avec une hausse des produits 2017 combinés de 9,8 %. Budweiser a augmenté ses produits mondiaux de 4,1 % et reste la marque de bière ayant la plus forte valeur au monde selon le classement BrandZ™. D'après Plato Logic en 2017, Budweiser a creusé encore l'écart en devenant la marque de bière n°1 en termes de volumes de ventes non-domestiques. Stella Artois a poursuivi sa tendance de croissance à long terme, avec une hausse des produits de 12,8 % stimulée par les ventes en Amérique du Nord, le rapatriement en Australie et son arrivée en Afrique du Sud et sur d'autres nouveaux marchés. Corona a augmenté ses produits de 19,9 % au niveau mondial, sous l'impulsion du Mexique, de la Chine, de l'Australie et de l'Argentine.
- Nous avons amélioré notre rentabilité sur nos deux plus grands marchés. Aux États-Unis, l'EBITDA affiche une hausse de 1,9 %, et Michelob Ultra reste la marque qui a gagné la plus grande part de marché du pays pour le 11^{ème} trimestre consécutif. Nous continuons de développer nos marques haut de gamme tout en collaborant étroitement avec nos partenaires grossistes pour accroître notre portefeuille total. Nous savons qu'aux États-Unis, nous devons travailler pour ménager l'équilibre entre part de marché et rentabilité, et nous restons mobilisés pour améliorer notre performance en termes de part de marché. Au Brésil, malgré les conditions macroéconomiques difficiles, nous avons dépassé la performance du secteur, avec une hausse des volumes de bière de 0,7 %. La solide croissance des produits par hl de 6,2 % a soutenu nos produits et a été favorisée par notre portefeuille de marques premium, dont les volumes affichent une hausse à deux chiffres. Au 2S17, l'EBITDA a progressé de 20,4 %, effectuant une remontée après une chute de -19,7 % au 1S17, pour terminer l'année en hausse de 1,7 %.
- Nous maintenons notre engagement pour un désendettement autour de 2x. Nous suivons nos objectifs de désendettement internes, et nous donnerons la priorité au remboursement de la dette afin d'atteindre

Croissance interne des produits (taux de croissance annuel sur 5 ans 2012-2017)

ABInBev	4,6 %
L'ORÉAL	4,4 %
DANONE	3,9 %
PEPSICO	3,8 %
Nestlé	3,8 %
Unilever	3,6 %
Reckitt Benckiser	3,5 %
Coca-Cola	3,3 %
Heineken	3,1 %
DIAGEO	2,4 %
Mondelēz International	2,4 %
Pernod Ricard	2,2 %
P&G	2,0 %
Carlsberg	1,6 %

SOURCE : Compilé par Bain & Company, à partir des rapports et présentations des sociétés accessibles au public.

NOTE : Taux de croissance annuel composé sur 5 ans, de 2012 à 2017, sur la base de l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre, excepté pour Diageo, Pernod Ricard et Procter & Gamble, dont l'exercice fiscal se termine le 30 juin.

cet objectif. Notre ratio endettement net / EBITDA est passé de 5,5x sur une base rapportée en 2016 à 4,8x en 2017, soit 4,7x lorsque ajusté pour la clôture des cessions en cours et le décalage de change entre le bilan et le compte de résultats. Nous continuerons de gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes, dont 93 % sont à taux fixe, 42 % sont exprimés en devises autres que l'USD, et les échéances sont bien réparties sur les prochaines années. Notre flux de trésorerie provenant de nos activités opérationnelles a augmenté de 52,6 %, passant de 10,1 milliards d'USD en 2016 à 15,4 milliards d'USD en 2017. En outre, nous avons conservé plus de 20 milliards de trésorerie et de liquidités provenant de lignes de crédit renouvelables.

Assurer une croissance des volumes et des produits

Assurer une croissance constante et rentable des volumes et des produits demeure notre priorité numéro un. Nous construisons une entreprise sur le long terme, en brassant des bières qui continueront de rassembler les gens de toutes les générations et communautés.

Notre portefeuille propose aujourd'hui plus de 500 marques et sept des 10 marques de bière ayant le plus de valeur au monde, selon le classement BrandZ™. Dix-neuf de nos marques génèrent chaque année plus d'un milliard d'USD en valeur de vente au détail. Nous distribuons nos bières dans plus de 100 pays, offrant ainsi aux consommateurs un large choix pour chaque occasion.

Cette envergure, alliée à la force de nos marques et à l'étendue de notre talent, nous permet de recourir à de nouvelles technologies de rupture pour écouter et atteindre les consommateurs via de nombreuses plateformes. ZX Ventures, notre groupe global dédié à la croissance et à l'innovation, identifie des opportunités passionnantes de tester de nouveaux produits et canaux ainsi que de nouvelles occasions et expériences de vente au détail pour offrir aux consommateurs plus de choix tout en conservant la même qualité exceptionnelle.

En associant une profonde connaissance des différentes maturités de marché à l'analyse de l'évolution des habitudes et tendances des consommateurs, nous définissons le portefeuille optimal pour chaque marché, qui permet de stimuler la croissance à long terme. L'Europe de l'Ouest et l'Australie sont de bons exemples de la manière dont le portefeuille optimal – d'un

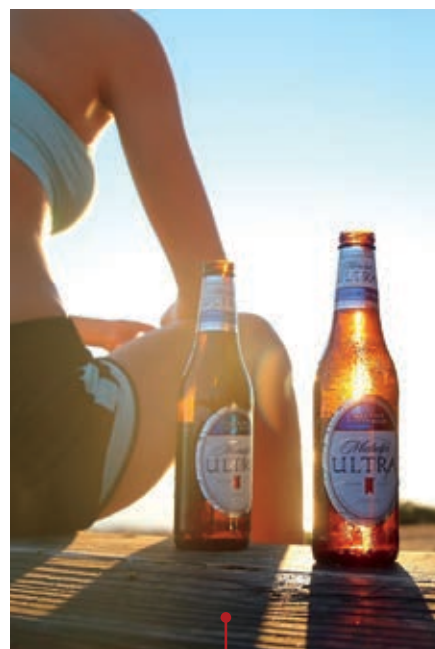
leader du secteur ou d'un challenger – peut devenir la source d'une croissance constante et rentable des produits, même sur des marchés développés.

Favoriser la santé et la croissance de la catégorie à long terme

Nous sommes un brasseur véritablement mondial, bien ancré dans les communautés présentes à travers le monde. Nous prenons très à coeur notre responsabilité dans la gestion du secteur. Nous sommes des brasseurs dans l'âme : en 2017, nos bières ont reçu 191 prix dans le monde entier, plus que tout autre brasseur. Les ingrédients naturels qui servent à la fabrication de la bière, alliés au savoir-faire humble mais complexe du brassage, offrent à la bière un avantage par rapport aux autres catégories de boissons alcoolisées. Notre passion pour la bière et pour notre héritage brassicole, associée à notre empreinte mondiale et à nos collaborateurs talentueux, nous place dans une position favorable pour stimuler la croissance de la catégorie.

Nos priorités commerciales sont les suivantes :

- **Développer nos marques mondiales :** Nous continuons d'exploiter le potentiel de nos marques mondiales en les étendant à de nouveaux marchés tels que l'Afrique du Sud, la Colombie et l'Australie. Ces marques répondent également à la demande de choix premium et super premium exprimée par les consommateurs. En 2017, nous avons augmenté les produits de Budweiser, Stella Artois et Corona de respectivement 4,1 %, 12,8 % et 19,9 %, soit un taux de croissance total combiné de 9,8 %. Nous avons enregistré une croissance de nos marques mondiales de 16,8 % en dehors de leurs marchés domestiques.
- **Premiumiser et redynamiser la bière :** Nous donnons un nouveau souffle à l'expérience des consommateurs avec la bière et étendons les choix de boissons. Notre entreprise haut de gamme – entité d'AB InBev regroupant nos marques mondiales, spéciales et artisanales – est désormais établie sur 22 marchés représentant environ 70 % du marché haut de gamme de par le monde. Nos équipes spécialisées s'engagent à accélérer notre rythme de croissance par rapport à la performance historique, avec des produits de 4,6 milliards d'USD en 2017 et une croissance de 25,8 % par rapport à 2016. La part de marché de pratiquement



Avec seulement 95 calories, soit en général moins de calories qu'un verre de vin, les gens peuvent profiter du goût rafraîchissant de Michelob Ultra sans renoncer à leur mode de vie actif.

Les consommateurs aspirent à des modes de vie plus équilibrés, et les hommes comme les femmes souhaitent avoir plus de choix.

16,8%

de croissance des produits de nos marques mondiales en dehors de leurs marchés domestiques



tous les types de bière importants progresse également, et nous avons lancé de nouvelles variantes de nos marques core afin d'élargir le choix des consommateurs en matière de bières.

- **Valoriser les principales marques de pils :** Nous recourons à un certain nombre de stratégies pour renforcer l'héritage de qualité des principales marques de pils, notamment en exploitant les médias sociaux, en sponsorisant des événements, en utilisant des messages différenciés et en développant des emballages exclusifs. Notre objectif est toujours de témoigner du caractère unique et de la qualité de nos marques et de créer des liens avec les amateurs de bière.
- **Créer de nouvelles expériences et occasions de consommation :** Pour développer davantage la catégorie des bières, nous avons étendu notre approche au-delà des produits apparentés à la bière. Nous continuons de répondre au souhait des consommateurs qui aspirent à des modes de vie plus équilibrés, en étoffant notre gamme de produits de bière peu ou non alcoolisés et de boissons apparentées à la bière qui s'adaptent parfaitement à diverses expériences et occasions. Plusieurs de ces marques soutiennent également nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie, visant à faire en sorte que les produits de bière peu ou non alcoolisés représentent 20 % de nos volumes mondiaux de bière d'ici à 2025. En outre, nous créons actuellement de nouvelles expériences et occasions qui rassemblent les gens et rendent la consommation de bière plus pertinente.

Contribuer à un monde meilleur

Pendant des siècles, l'expérience du partage d'une bière a rassemblé les gens et les cultures. Même dans un monde hyperconnecté et en perpétuel mouvement, cet acte simple est aussi fort aujourd'hui qu'il ne l'était il y a des générations.

Pour fabriquer des bières de la meilleure qualité, nous avons besoin d'un environnement durable et de communautés prospères. Le développement durable est bien plus qu'un simple aspect de notre entreprise, c'est notre entreprise. Les consommateurs exigent de plus en plus des marques qu'ils achètent, qu'elles s'engagent en faveur du développement durable.

En 2018, nous annoncerons un ensemble d'objectifs ambitieux en matière de développement durable, qui incluront l'énergie propre, l'agriculture intelligente, la préservation de l'eau, les emballages recyclables et des lieux de travail et de vie plus sûrs. Nous investissons dans la poursuite de ces objectifs au niveau mondial et local. En 2017, nous nous engageons déjà à ce que 100 % de notre électricité provienne de sources d'énergie renouvelable d'ici à 2025.

La consommation réfléchie et la sécurité routière sont tout autant essentielles pour notre avenir. Dans le cadre de notre engagement à rendre positif chaque moment autour d'une bière et à encourager les consommateurs à faire des choix judicieux, nous étoffons notre portefeuille de produits de bière peu et non alcoolisés. Afin de promouvoir la sécurité routière et de réduire la consommation dangereuse d'alcool, nous continuons de concentrer notre attention sur les villes pilotes aux quatre coins du monde, en partenariat avec des gouvernements locaux, des organisations multilatérales, des ONG et d'autres entreprises. Nous développons également des programmes comme le partenariat entre Budweiser et Lyft qui encourage l'utilisation de taxis en soirée grâce à une réduction du prix des courses.

En tant qu'entreprise composée de collaborateurs agissant comme des propriétaires, nous gardons un esprit d'entrepreneuriat et prenons nos résultats à cœur. Non seulement nous recherchons des opportunités au sein de notre propre entreprise, mais nous soutenons également la croissance de nos partenaires et de nos communautés à long terme. Sachant que le brassage a assuré des moyens de subsistance durables et a stimulé la croissance économique pendant des siècles, nous avons mis au point des programmes visant à soutenir les économies de nos communautés, dont notre programme SmartBarley qui aide les producteurs locaux à améliorer la qualité de leurs récoltes et leurs rendements.

Notre Rêve est de réunir les gens pour un monde meilleur. En tant que leader de la catégorie, il est de notre responsabilité de fixer les normes. Même lorsque nous célébrons les progrès accomplis, nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats. Par exemple, nous nous engageons à créer un effectif plus diversifié pour bénéficier d'un éventail de perspectives plus large. Nous nous engageons aussi à développer nos activités de façon responsable. L'intégrité et l'éthique sont ancrées dans la culture de notre société,

et nous attendons de l'ensemble de nos près de 200 000 collaborateurs qu'ils respectent les normes d'éthique les plus élevées.

Poursuivre notre route

En tant que brasseur leader au niveau mondial, nous assumons la responsabilité de la santé et de la croissance de la catégorie de bière au niveau mondial. Nous utilisons notre analyse, nos idées et nos marques à la pointe du secteur pour comprendre et répondre aux besoins changeants des consommateurs dans le monde entier.

Notre diversité géographique réduit notre dépendance et notre exposition à une seule région, et notre empreinte mondiale nous place dans une position de croissance durable à long terme. De plus, notre solide portefeuille de marques locales, régionales et mondiales primées, combiné à une innovation continue, nous permet d'étendre notre offre aux consommateurs en couvrant un large éventail d'occasions.

Durant l'année écoulée, alors que l'intégration de SAB se poursuivait, nos collègues nous ont épatés en adoptant humblement ce que nous appelons le « meilleur des deux » dans tout ce que nous faisons au sein de notre société. Nous avons toujours été une entreprise composée de collaborateurs agissant comme des propriétaires et nous prenons nos résultats à cœur, car nous aspirons constamment à un avenir meilleur. Bien que nous ayons réalisé de solides résultats en 2017, ce n'est que le début d'une longue route pour nos deux sociétés réunies, qui se poursuivra au cours des 100 prochaines années et au-delà.

Carlos Brito
Chief Executive
Officer

Olivier Goudet
Chairman
of the Board

Mieux répondre aux souhaits des consommateurs de par le monde

Nous sommes un brasseur véritablement mondial, bien placé pour répondre aux besoins changeants des consommateurs aux quatre coins du monde. Forts de notre portefeuille de plus de 500 marques, nous proposons des bières pour chaque occasion et nos marques emblématiques rassemblent des gens de toutes les générations et toutes les communautés.

Nous devrions créer d'importantes opportunités de croissance en tirant parti des atouts de notre rapprochement avec SAB. Notre priorité est d'enrichir notre portefeuille et de développer la catégorie bière, sans cesser d'innover et de diversifier nos produits pour offrir plus de choix en conservant la même qualité.

Nous sommes présents sur la plupart des grands marchés brassicoles et nos marques sont commercialisées dans plus de 100 pays. Nous sommes brasseurs dans l'âme et fiers de nos 600 années d'héritage brassicole. Cette année, AB InBev a gagné 191 récompenses lors des plus grands concours de bière, dont 59 médailles d'or.

**Présence
opérationnelle
sur la plupart des
grands marchés
brassicoles et marques
commercialisées
dans plus de
100 pays**



Amérique du Nord

États-Unis et Canada

Nos marges brutes sont en hausse chaque année depuis 2009, avec en 2017 la meilleure marge brute des neuf dernières années. Les produits ont diminué de 1,8 % en raison de la faiblesse du secteur aux États-Unis et au Canada.

Amérique latine Ouest

Amériques du Centre : Mexique, Salvador et Honduras
COPEC : Colombie, Pérou et Équateur

Les produits ont augmenté de 7,5 %, avec une forte croissance des volumes et des produits boostée par le succès de nos marques core plus et premium ainsi que par le développement de nos marques mondiales sur nos nouveaux marchés.

Amérique latine Nord

Brésil, République dominicaine, Guatemala, Panama, St-Vincent, Cuba, Porto Rico, Barbade, Dominique et Caraïbes

Les produits ont progressé de 6,1 %. Le Brésil montre la voie en matière de valorisation de la catégorie avec le rajeunissement de l'emballage de la famille Brahma et une croissance à deux chiffres de notre portefeuille de marques premium.

Amérique latine Sud

Argentine, Uruguay, Chili, Paraguay et Bolivie

Les produits affichent une croissance de 26,1 %, stimulée par la premiumisation ainsi que par des initiatives de gestion des revenus et une meilleure stratégie consommateurs. L'Argentine a été le principal moteur de croissance, enregistrant une hausse à deux chiffres des volumes de bière et connaissant le succès dans l'ensemble du portefeuille.

EMEA

Europe : Royaume-Uni, Irlande, France, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Ukraine, Russie et Exportations Europe et Moyen-Orient (EEMO)

Afrique : Afrique du Sud, Botswana, Swaziland, Mozambique, Malawi, Namibie, Zambie, Lesotho, Ouganda, Ethiopie, Îles africaines, Tanzanie, Soudan du Sud, Kenya, Nigeria et Ghana

Les produits ont augmenté de 6,3 %. Parmi les moteurs de cette performance, la croissance des marques premium et mondiales en Europe de l'Ouest, qui nous a permis de gagner de la part de marché dans la plupart des pays, ainsi que la croissance des volumes de bière en Afrique et l'arrivée de nos marques mondiales en Afrique du Sud.

Asie-Pacifique

Asie-Pacifique Nord : Chine, Corée du Sud et Japon

Asie-Pacifique Sud : Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Vietnam et autres pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est

Les produits ont augmenté de 7,5 % grâce principalement au mix de marques, soutenu par la force de nos marques core plus, premium et super premium en Chine, ainsi que par les solides performances de plusieurs marques en Australie, qui continue de favoriser la croissance en répondant à l'évolution des préférences des consommateurs.



Développer nos marques mondiales pour stimuler la croissance

Nos marques mondiales, à savoir Budweiser, Stella Artois et Corona, atteignent des produits de 9,8 %. Elles ont augmenté leurs produits de 16,8 % en dehors de leurs marchés domestiques respectifs. Nous continuons à libérer la croissance en tirant les leçons du passé et en appliquant notre expérience en développement de marques à de nouveaux marchés. Grâce à cette approche, nos marques comptent parmi les marques préférées dans le monde entier, et sept d'entre elles figurent dans le top 10 des marques de bière ayant le plus de valeur au monde.*

Marques à croissance rapide

Michelob Ultra : La marque affiche le plus important gain de part de marché des 11 derniers trimestres aux États-Unis, devenant ainsi la marque de bière ayant la croissance la plus rapide du pays. Les ventes de la marque ont plus que doublé au Mexique en 2017. Nous avons également lancé Michelob Ultra à Shanghai et au Honduras.

Brahma : Au Brésil, la marque Brahma a vu ses performances dopées suite aux efforts consentis en faveur de la qualité, des ingrédients, des nouveaux emballages et des extensions de gammes. Brahma Extra, notre variante core plus, a enregistré une hausse de volumes à deux chiffres dans le haut de la fourchette en 2017, tandis qu'avec Brahma 0.0, nous offrons aux consommateurs une option non alcoolisée.

Hoegaarden : Après un rafraîchissement de la marque en 2016, le nouvel emballage de Hoegaarden a commencé à être déployé en 2017 dans le monde entier, profitant ainsi d'un élan favorable sur les marchés internationaux. En Asie, Hoegaarden affiche une progression à deux chiffres dans le haut de la fourchette, alors qu'en Corée du Sud, la marque, qui était en 4^{ème} position, est devenue la marque premium n°1.

Harbin : En Chine, notre nouvelle bière de froment de la famille Harbin, baptisée Harbin Baiji, ne cesse de se surpasser dans les occasions de consommation mixtes et pendant les repas. En outre, Harbin Ice continue d'accroître ses volumes et a atteint des niveaux historiquement élevés de « Marque préférée n°1 ».

Great Northern : La marque continue de faire partie des marques à la croissance la plus rapide en Australie, séduisant les consommateurs via une communication sophistiquée axée sur l'évasion et la détente. Notre déploiement national et nos partenariats liés au contenu ont propulsé la marque vers une croissance à deux chiffres dans le haut de la fourchette.



*SOURCE : 2017 BrandZ™
Top Most Valuable Brands



Atteindre la croissance

Notre passion pour la bière nous place dans une position favorable pour assurer la croissance.

Notre passion pour le brassage d'une bière de la plus haute qualité et notre capacité à rassembler les gens pour un monde meilleur nous placent dans une position favorable pour assurer une croissance sur le long terme. En 2017, nous avons enregistré une croissance interne des produits sur la plupart des marchés en dehors des États-Unis. Nous avons construit un portefeuille de marques qui répond à l'évolution des préférences des consommateurs et qui rend la bière pertinente pour davantage d'occasions. Nos quatre priorités commerciales continuent de stimuler la croissance et de nous permettre de mieux répondre aux souhaits des consommateurs. Ces priorités sont :

- Développer nos marques mondiales en exploitant le potentiel de Budweiser, Stella Artois et Corona, et en répondant à la demande de marques premium exprimée par les consommateurs.
- Premiumiser et redynamiser la bière en donnant un nouveau souffle aux expériences des consommateurs avec la bière et en proposant de nouvelles options, comme la bière artisanale.
- Valoriser les principales marques de pils en renforçant l'héritage de la pils et en témoignant du caractère unique et de la qualité de nos bières.
- Créer de nouvelles expériences et occasions de consommation en rassemblant les gens et en proposant des options innovantes, telles que des bières peu ou non alcoolisées et des boissons apparentées à la bière, qui nous permettent de soutenir la concurrence à un plus grand nombre d'occasions.

Développer nos
marques mondiales

Budweiser : la reine des bières

Lancée par Adolphus Busch en 1876, Budweiser continue d'être brassée selon les mêmes exigences de qualité. Cette pils rafraîchissante est un choix naturel pour passer de bons moments entre amis, et partager des événements comme Tomorrowland ou la Coupe du Monde de la FIFA™ 2018 en Russie. Budweiser symbolise la liberté et l'ambition. C'est une marque stimulante et optimiste qui prospère dans les grandes villes du monde.



n°1

marque de bière ayant le
plus de valeur au monde*

*SOURCE : 2017 BrandZ™
100 Most Valuable Brands

Savourée dans 73 pays, Budweiser reste la bière ayant le plus de valeur au monde. En 2017, deux bières Budweiser sur trois ont été consommées en dehors des États-Unis. Budweiser a augmenté ses produits de 10,8 % en dehors des États-Unis, sous l'impulsion de la Chine, du Brésil, du Royaume-Uni et de la Corée du Sud.

Se développer sur de nouveaux marchés

Quel que soit l'endroit où elle est vendue, Budweiser reste à la pointe du marché grâce à une maîtrise de la dynamique des marchés locaux et à la création d'expériences pertinentes, uniques et mémorables qui réunissent les gens. En 2017, nous avons introduit Budweiser dans cinq nouveaux pays : la Colombie, le Pérou, l'Équateur, l'Afrique du Sud et l'Australie. Nous avons aussi lancé la marque en Afrique du Sud via notre campagne #TheKingsHere déployée dans 250 points de vente de choix au cœur des centres villes, et qui s'est achevée en beauté dans un Bud Hotel à Johannesburg et une Boiler Room à Cape Town. L'ajout d'une Budweiser brassée localement a parachevé notre portefeuille de marques mondiales en Afrique du Sud.

Se rapprocher des consommateurs grâce à l'innovation

En 2017, nous avons développé de nouveaux designs pour notre bouteille Budweiser en aluminium et lancé une bouteille Budweiser exclusive. Après son lancement sur certains nouveaux marchés de Budweiser, cette bouteille arrivera sur les marchés clés en 2018. Pour célébrer l'abrogation de la Prohibition aux États-Unis, nous avons également sorti une édition limitée 1933 Repeal Reserve Amber Lager, avec une recette et un packaging authentiques mettant en valeur les exigences de qualité de la marque.

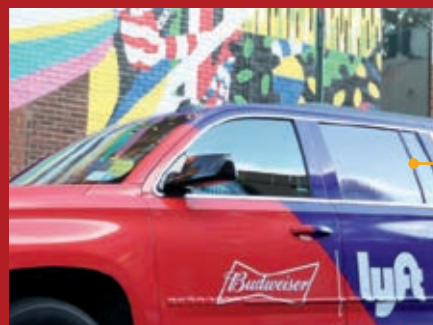
Célébrer les fêtes, traditionnelles et nouvelles

Nous avons créé de nouvelles occasions de savourer la bière, notamment avec nos campagnes Halloween en Inde, en Chine et au Royaume-Uni. Nous avons fait de cette fête une occasion de consommation en développant des événements promotionnels expérimentaux et uniques sur ces marchés. Entre-temps, notre grande campagne du Nouvel an chinois Budweiser basée sur la



10,8%

de croissance en dehors des États-Unis, stimulée par la Chine, le Brésil, le Royaume-Uni et la Corée du Sud



gratitude, a boosté les produits annuels de la région et a assuré à la marque une bonne santé record.

Soutenir la consommation réfléchie et les sources d'énergie renouvelable

Budweiser a exploré de nouvelles façons de promouvoir la sécurité routière en s'associant avec Lyft aux États-Unis. Suite au succès en 2016 du programme pilote dans six états, nous avons étendu la campagne 2017 pour offrir 150 000 courses aller-retour dans neuf états ainsi qu'à Washington, D.C., toutes pour permettre aux gens de se rendre en soirée et de rentrer chez eux sains et saufs tous les week-ends. Début 2018, nous avons également lancé un symbole d'électricité renouvelable pour célébrer notre engagement à produire la Budweiser avec 100 % d'électricité renouvelable. Ce symbole apparaîtra sur l'étiquette de toutes les bières Budweiser brassées aux États-Unis dès le printemps 2018 et sera étendu à d'autres marchés internationaux d'ici à 2025.



Avec sa campagne « Give a Damn. Don't Drive Drunk », Budweiser s'est associée avec Lyft pour la deuxième année consécutive afin de lutter contre l'alcool au volant et de rendre hommage à ces héros de la nuit qui raccompagnent et se font raccompagner.

150 000
courses aller-retour
ont été assurées
par le partenariat
Budweiser-Lyft
aux États-Unis.

Développer nos
marques mondiales

Stella Artois : la bière belge numéro 1 au monde

Stella Artois est le fruit d'une riche tradition brassicole belge qui remonte à 1366. Cette bière est toujours brassée avec les meilleurs ingrédients naturels, dans la tradition du luxe artisanal. Stella Artois est le choix idéal pour accompagner des repas raffinés, sa saveur faisant de l'expérience une occasion spéciale.



Stella Artois est la bière belge n°1 dans le monde et la quatrième marque de bière ayant le plus de valeur. Servie dans 90 pays, cette pils a vu ses produits augmenter de 12,8 % en 2017, grâce à sa performance aux États-Unis, en Argentine et au Brésil. Durant l'année, nous avons repris notre « ownership » et la distribution de Stella Artois en Australie, et nous avons accéléré la croissance sur de nouveaux marchés, dont la Colombie et l'Afrique du Sud.

S'attaquer à la crise mondiale de l'eau

L'eau est un besoin fondamental de l'être humain. Pourtant, 663 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. L'eau est également l'ingrédient essentiel de Stella Artois et a permis à la marque de bâtir ses 600 ans de tradition brassicole. En 2017, à l'occasion du Forum économique mondial, Stella Artois a réaffirmé son engagement à mettre fin à la crise mondiale de l'eau grâce à une extension pluriannuelle de son partenariat avec Water.org et de la campagne « Buy A Lady A Drink » pour contribuer à l'approvisionnement en eau potable des habitants de pays en développement.



1 million
d'habitants de pays
en développement
ont bénéficié de notre
aide pour accéder
à l'eau potable.

Pour soutenir notre engagement en faveur de l'eau, Stella Artois a sorti un nouvel assortiment de verres calices (en édition limitée) créés par trois artistes influents originaires du Cambodge, du Brésil et d'Ouganda. Ces artistes ont dessiné sur ces verres calices une représentation de la crise de l'eau qui touche leur pays et des lieux où Water.org apporte son soutien.



La marque permettra de fournir un accès durable à l'eau potable à 3,5 millions de personnes d'ici à 2020.

Proposer de nouvelles expériences Stella Artois

Stella Artois permet de savourer la vie de maintes façons.

- Nous avons lancé *Le Village de Stella Artois* via des expériences immersives de marchés et cafés européens en Argentine, en Corée, au Canada, aux États-Unis, au Mexique, dans la Zone COPEC et en Australie, pour permettre aux habitants de ces pays de savourer une Stella Artois fraîchement servie, accompagnée de délicieuses bouchées, tout comme nous le faisons chez nous.
- Stella Artois était, à l'origine, brassée pour être offerte aux habitants de Leuven à l'occasion des fêtes de fin d'année ; depuis, elle est dégustée dans le monde entier. La saison des fêtes de fin d'année reste la plus importante période de vente de Stella Artois sur tous les marchés principaux, et cette année, elle a bénéficié de notre première

mécanique promotionnelle mondiale, qui a permis de vendre plus d'1 million de verres calices.

- *Stella Sensorium*, une expérience culinaire personnalisée ultra-premium proposée aux consommateurs et aux personnalités médiatiques, a attiré des grands chefs du monde entier et les a installés temporairement dans cinq grandes villes d'Australie pour qu'ils y présentent des menus inspirés de Stella Artois.
- En 2017, nous avons lancé notre campagne « Host One To Remember » aux États-Unis pour créer d'inoubliables rassemblements soutenus par des activations dans les commerces, des événements expérientiels et un partenariat avec le *New York Times*. En mêlant l'héritage belge de la marque aux créateurs de tendances culturelles, nous nous sommes inspirés des festivals dédiés à la gastronomie et l'œnologie ainsi qu'aux événements de la Fashion Week associés généralement aux vins et aux spiritueux.

- Notre initiative *Spiritual Homes* déployée en Afrique du Sud, en Corée du Sud, en Australie et en Argentine, consistait à créer des espaces exclusifs pour savourer pleinement la Stella Artois, où sont matérialisés la tradition, l'identité et le sens de la marque.

90
pays incluant de nouveaux
marchés comme la Colombie
et l'Afrique du Sud

4^{ème}
marque de bière
ayant le plus de
valeur au monde

Développer nos
marques mondiales

Corona : c'est ça la vie

Née en plein air, sous le soleil, avec la plage comme terre natale, chaque Corona est une invitation à sortir et à se détendre. Produite à 100 % au Mexique, Corona est la bière mexicaine la plus populaire au monde. Elle accompagne les moments simples de la vie depuis 1925 et est savourée aujourd'hui dans plus de 120 pays du monde.



Corona doit sa croissance constante dans la catégorie premium à l'association de la marque à la plage, à la vie en plein air et à la musique populaire. Son profil gustatif plaît à un public mixte. La marque soutient également la préservation de la santé environnementale des plages du monde.

Corona a enregistré une croissance des produits de 19,9 % en 2017 et une croissance de 39,9 % en dehors du Mexique. Elle affiche une excellente performance au Mexique, en Chine, en Australie et en Argentine. En 2017, Corona était la sixième marque de bière ayant le plus de valeur au monde.

Contribuer à la lutte contre la pollution des océans par le plastique

La plage est l'âme de Corona. C'est pour cette raison que nous nous sommes associés à Parley for the Oceans pour lutter contre la pollution marine par le plastique. Ensemble, nous nous sommes engagés à protéger d'ici à 2020 100 îles des six principales zones touchées par le plastique, et à sensibiliser les consommateurs. En outre, Corona réduit l'utilisation de plastique dans tous

les événements, dont Corona SunSets, la série de festivals de musique auxquels assistent chaque année plus de 350 000 personnes dans le monde entier. En 2018, nous prévoyons de lancer des lunettes de soleil Clean Waves, une nouvelle marque de mode qui recycle le plastique des océans.

Se rapprocher des surfeurs de par le monde

Le Corona Open 2017 qui s'est tenu en Afrique du Sud fut notre tout premier sponsoring en titre du tournoi de la Ligue mondiale de surf (WSL). Notre campagne numérique déployée pour soutenir l'événement a atteint quelque 2 millions de personnes. De plus, en exploitant notre plateforme Monde Meilleur, nous avons créé le premier événement sans plastique de la WSL.

Célébrer les couchers de soleil et la musique

Chaque année, Corona sponsorise une plateforme mondiale de festivals de musique qui célèbre le pouvoir de transformation des couchers de soleil sur les plages, sommets et villes les plus emblématiques du monde. En 2017, Corona SunSets a retransmis en direct les performances d'artistes comme Bruno Martini, Vintage Culture, Bakermat et Duke Dumont



On estime à 8 millions de tonnes les déchets en plastique qui se retrouvent chaque année dans les océans. Le 17 mai 2017, Corona s'est associée à Parley for the Oceans en prenant l'engagement de protéger 100 îles de la pollution marine par le plastique d'ici à 2020.



réalisées lors du festival de San Pancho, au Mexique, à 17 millions de spectateurs dans le monde entier.

Proposer une escapade virtuelle

Pour encourager les gens à passer du temps en plein air et à vivre de vrais moments de qualité, nous avons créé un paradis secret au cœur de Mexico. Faisant disparaître la jungle de béton environnante, 'Paraiso Secreto' combinait des effets théâtraux, la technologie RV et la conception scénique interactive pour plonger les visiteurs dans un mirage naturel, les éloignant ainsi du stress de la réalité urbaine pour communier avec la nature.

Ajouter plus de possibilités de savourer la Corona

De nombreux consommateurs aspirent à des modes de vie plus équilibrés. Et l'un de nos objectifs est de parvenir à ce que les produits de bière peu alcoolisés et sans alcool représentent 20 % de nos volumes mondiaux de bière d'ici à 2025. Nous avons lancé des variantes non alcoolisées de plusieurs marques, notamment Corona Cero au Mexique. Elle rejoint Corona Light, notre version peu alcoolisée de Corona. En 2017, nous avons également démarré une nouvelle campagne Coronita au Chili. Ces bouteilles de 210 ml de Corona ciblent les occasions de consommation de la marque en semaine.

n°1

bière mexicaine la plus populaire dans le monde entier

19,9%

de croissance des produits avec une excellente performance au Mexique, en Chine, en Australie et en Argentine

Premiumiser et redynamiser la bière

Premium signifie créer l'enthousiasme autour de la bière – en particulier parmi les jeunes consommateurs ayant l'âge de consommer de l'alcool – en donnant un nouveau souffle aux expériences au-delà de la bière. Notre approche de premiumisation inclut l'innovation, la personnalisation, l'exclusivité et les expériences de marque uniques.

Répondre à l'envie
de choix des
consommateurs

Les consommateurs ont des palais de plus en plus sophistiqués et exigent plus de choix dans tout, du conditionnement aux expériences. Nous disposons d'un vaste portefeuille de plus de 500 marques dans le monde incluant presque tous les styles de bière, de la pils à la stout en passant par l'IPA, dans toutes les gammes de prix.

Introduire les produits premium sur davantage de marchés dans le monde entier

Pour faire avancer notre stratégie de premiumisation, nous avons développé notre segment haut de gamme, activité regroupant nos marques mondiales, spéciales et artisanales présentes dans 22 pays.

En Asie, par exemple, nous appliquons nos connaissances en matière de premiumisation en développant le segment super-premium en Chine. Actuellement, le super premium représente moins de 1 % du marché brassicole, ce qui nous donne de l'avance sur nos concurrents pour parler des styles de bière. Ceci nous a amenés à proposer cinq

styles de bière super premium sur les marchés asiatiques : pils super-premium, bière blanche (froment), bière brune, bière artisanale et IPA. Nous avons également lancé de nouvelles variantes de nos marques core.

Enrichir notre portefeuille artisanal

La bière artisanale est un moyen d'élever la catégorie en valorisant la bière sur de nouveaux territoires et dans de nouvelles occasions. La bière artisanale permet également d'approfondir les connaissances des consommateurs sur la bière et de renforcer l'innovation et la qualité.

Nous nous associons avec des marques et des brasseurs artisanaux qui partagent notre envie de faire évoluer la catégorie et de trouver des

solutions créatives pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs. Avec nos brasseurs artisanaux, nous échangeons des idées, partageons nos meilleures pratiques et développons de nouveaux styles de bière. En 2017, quatre brasseries artisanales ont rejoint notre portefeuille : Boxing Cat en Chine, Wicked Weed aux États-Unis ainsi que 4 Pines et Pirate Life en Australie. Récemment, Pirate Life a été élue meilleure brasserie artisanale d'Australie.





Valoriser les principales marques de pils

En plusieurs siècles de brassage, nous avons vu d'innombrables amitiés, liens et expériences reposer sur un amour commun pour la bière, comme par exemple nos pils au goût pur et tonifiant. Nous revendiquons avec fierté notre longue tradition de brassage de pils, qui restent les bières préférées des consommateurs et représentent la majeure partie de nos marques et volumes de bière. Nous nous réjouissons de partager les riches traditions de nos principales pils avec de nouvelles générations de consommateurs.

Rendre nos principales pils plus pertinentes

Nous recourons à un certain nombre de stratégies pour valoriser la pils et rendre nos marques plus adaptées à la vie des consommateurs, comme :

- Impliquer les consommateurs et leur faire connaître nos marques lors d'occasions et de moments clés.
- Créer un conditionnement unique qui évoque la qualité.
- Attirer les jeunes adultes ayant l'âge légal de consommer de l'alcool grâce à la musique, au sport et à la gastronomie.
- Se rapprocher des amateurs de bière sur le web, via des événements et des invitations dans nos brasseries pour « parler bière ».

Permettre à la pils de se démarquer en défendant la diversité

Au Brésil, notre marque de pils Skol défend la diversité et l'ouverture. Skol est devenue la première marque de bière à soutenir la LGBT Pride avec la vidéo « Respect Is On ». Toujours dans le cadre de sa campagne pour le respect, Skol a – à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2017 – diffusé la vidéo « Reposter » dans laquelle six illustratrices ont revisité d'anciennes publicités en les dotant d'un message plus inclusif.

Soutenir les communautés locales en Ouganda

En 2002, nos collègues d'Ouganda ont lancé une Eagle Lager à base de sorgho dans une dynamique innovante visant à brasser de la bière à partir de ce qui était une culture de subsistance. Ceci a généré des emplois agricoles dont on avait cruellement besoin et a offert aux Ougandais une alternative abordable à l'alcool de

contrebande ou illégal qui est dangereux pour la santé. Ce programme soutient également l'autonomisation économique des femmes puisque plus de la moitié des associations agricoles qui nous fournissent en sorgho sont dirigées par des femmes. En reconnaissance de sa contribution aux communautés agricoles, notre équipe a obtenu pour la Eagle Lager un taux d'accise de 30 %, soit la moitié du taux appliqué aux bières brassées à base d'ingrédients importés, permettant ainsi de réduire le prix de vente de l'Eagle. Aujourd'hui, Eagle représente 62 % de nos ventes totales et nous appliquons les enseignements tirés en Ouganda à d'autres marchés dans le monde.

Faire partie de la culture populaire

Entre remerciement et bravo, le « Dilly Dilly » est devenu un phénomène culturel aux États-Unis grâce à notre campagne Bud Light inspirée de la série à succès *Game of Thrones*. Les consommateurs utilisent désormais l'expression « Dilly Dilly » lorsqu'ils trinquent, quelle que soit l'occasion.

Dilly Dilly

Un autre spot publicitaire intitulé « Born the Hard Way », diffusé lors du Super Bowl 2017, raconte l'histoire de notre fondateur Adolphus Busch et de sa poursuite sans relâche du rêve américain. Il fait le long voyage d'Allemagne jusqu'à St-Louis en faisant face aux discriminations liées à l'immigration. L'histoire relate notre héritage et l'engagement inconditionnel qu'exige le brassage de nos bières.

Exploiter l'énergie de la trépidante vie nocturne londonienne

Camden compte parmi les quartiers de Londres les plus branchés en termes de musique, de culture et de vie nocturne. Camden Hells est aujourd'hui l'une des bières à la croissance la plus rapide de notre portefeuille de bières artisanales d'Europe, et fait désormais partie intégrante du paysage nocturne de Londres. Le portefeuille Raise Hell Camden est également disponible à Paris et Stockholm, où il gagne en popularité dans les nouveaux centres urbains.



Créer de nouvelles expériences et occasions de consommation

Notre Rêve est de réunir les gens pour un monde meilleur. Notre portefeuille comprend une vaste gamme de bières peu et non alcoolisées ainsi que des boissons apparentées à la bière afin de proposer aux consommateurs davantage de choix pour diverses occasions. Via le sport, la musique, la culture et – plus simplement – l'amitié, la bière fait partie des grands moments de la vie. Nous continuons de brasser de la bière et de développer des marques pour proposer de nouvelles occasions et expériences qui réuniront des gens pendant les 100 prochaines années et au-delà.

Innover dans la catégorie des bières peu ou non alcoolisées

Pour répondre au souhait des consommateurs qui aspirent à un mode de vie plus équilibré, nous avons sélectionné un certain nombre de produits à faible teneur en alcool et non alcoolisés. Ces produits – incluant des bières sans alcool qui peuvent être savourées après le sport et des bières destinées à un public désireux de boire moins d'alcool – nous aident également à réaliser nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie (voir p. 36). Quelques exemples :

- Au Mexique : Corona Cero, des variantes de Corona à plus faible teneur en alcool et Michelob Ultra.
- Au Royaume-Uni : Bud Prohibition, une bière sans alcool au goût de Budweiser.
- En Belgique : Jupiler 0.0, qui est en tête de la catégorie en Belgique et qui a remporté l'or aux World Beer Awards 2017.
- En Australie : Great Northern Super Crisp est l'une des marques de bière à la croissance la plus rapide du pays.
- Au Canada : Bud Light Radler, un mélange de jus de pamplemousse et de bière.



Développer les produits de bière peu et non alcoolisés et les options apparentées à la bière



Développer la catégorie des boissons apparentées à la bière

En introduisant de nouvelles alternatives aux vins et aux spiritueux, nous développons la catégorie pour offrir plus d'options aux consommateurs et stimuler la croissance. Par exemple :

Flying Fish Chill : Cette boisson maltée aromatisée à la pomme contribue le plus largement à la croissance en Afrique du Sud.

Cola & Pola : Bière de Colombie à faible teneur en alcool (2 % vol.), Cola & Pola a créé un plan de visibilité au sein de restaurants pour continuer à développer l'occasion du repas avec un cocktail à base de bière et de cola, entraînant ainsi une croissance à deux chiffres.

Hiball (boisson énergisante bio contenant de la caféine, du guarana et du ginseng) et **Alta Palla** (marque de jus de fruits pétillants et d'eaux pétillantes bio) : Ce sont les dernières nées du portefeuille de boissons sans alcool, destinées aux consommateurs qui aspirent à un mode de vie sain et actif.

Kombrewcha : Cette délicieuse boisson rafraîchissante à faible teneur en alcool (3,2 % vol.) est sans gluten, bio et pauvre en sucre.





Innover avec ZX Ventures et GiTeC

GiTeC a mis au point une technologie qui nous permet de revaloriser des millions de tonnes de drêche provenant de notre processus de brassage, que nous appelons désormais « saved grains ». En partenariat avec ZX Ventures, nous avons utilisé cette technologie pour créer la première boisson végétale durable. Il s'agit d'un mélange innovant contenant des fibres et des protéines baptisé Canvas. Cette boisson est une très bonne source de fibres alimentaires, de protéines végétales complètes et de gras essentiels, et est enrichie d'un cocktail de délicieux ingrédients.



Puise dans les bons moments de la vie et créer de nouvelles expériences

Accompagner les fans de sport du monde entier

Depuis des siècles, les gens se rassemblent grâce au sport. Aujourd'hui, nous continuons de réunir les fans de sport en nous associant avec la FIFA, la Ligue mondiale de surf et Wimbledon, pour n'en citer que quelques-uns. Budweiser est l'un des sponsors officiels de la Coupe du monde de la FIFA™ 2018 en Russie, et près de 100 pays promeuvent localement Budweiser et nos marques core pour rassembler les supporters autour de l'un des événements sportifs les plus regardés au monde.

Réunir les gens grâce à la musique

Les gens adorent la musique live. C'est pour cette raison que nos marques soutiennent les grands événements musicaux et les lieux de spectacle sur mesure. Tomorrowland, le plus grand festival international de musique électronique au monde, est sponsorisé par Budweiser. Corona SunSets est une série de festivals de musique auxquels assistent chaque année plus de 350 000 personnes de par le monde, et les Budweiser STORM Music Festivals se sont exportés hors de Chine continentale à Taipei et en Australie.

Créer de nouveaux espaces pour se réunir entre amis

Avec ZX Ventures, notre groupe mondial Croissance et Innovation (pour en savoir plus, consulter la page 20), nos marques créent des lieux inspirants où les consommateurs peuvent se retrouver. Nous avons ouvert plus de 300 espaces uniques dans 12 pays, dont les brew pubs et les brew houses Goose Island, Bogota Beer Company et Patagonia.

Développer de nouvelles occasions de savourer la bière

Nous développons davantage d'opportunités de rassembler les gens via des occasions comme des foodpairings, des soirées match en semaine et des sorties entre amis après le sport. L'introduction de la bière lors de ces nouvelles occasions augmente la consommation de nos bières légères et premium dans de nombreux pays.

Livrer la bière directement chez les consommateurs

Nous avons créé en collaboration avec ZX Ventures une activité d'e-commerce permettant aux consommateurs de se faire livrer de la bière fraîche dans l'heure. Ils peuvent ainsi facilement déguster nos bières sans avoir à sortir de chez eux.

Culture, événements, innovation

Innover pour toujours anticiper les attentes des consommateurs

Nous disposons de deux centres d'innovation clés pour développer de nouveaux produits et de nouvelles activités qui répondent aux nouvelles attentes des consommateurs :

- Notre équipe mondiale Croissance et Innovation ZX Ventures met au point de nouveaux produits et activités pour satisfaire les besoins émergents des consommateurs, comme par exemple les bières artisanales et spéciales internationales, l'e-commerce, le brassage amateur, la brand experience (y compris les commerces de détail) et l'exploration.
- Notre centre mondial d'innovation et de technologie GITeC collabore avec nos équipes de développement packaging, produit et processus pour développer de nouveaux produits et de nouvelles technologies.







S'unir grâce à notre passion

Une équipe partageant le même Rêve.

Nos collaborateurs nous ont épatés. Suite à notre rapprochement avec SAB, nous avons réellement réuni le meilleur des deux pour créer une seule équipe partageant le même Rêve. Nous avons appris les uns des autres et nous sommes devenus une entreprise meilleure et plus forte. Nous sommes un brasseur véritablement mondial, bien ancré dans les communautés présentes à travers le monde en tant que famille d'entreprises locales. Nos équipes extrêmement talentueuses ont pour objectif d'allier réflexion analytique et solide exécution, et vouent une grande passion à notre Rêve de réunir les gens pour un monde meilleur.

Partager notre passion pour la bière

Tout ce que nous accomplissons repose sur notre envie de brasser une bière de très haute qualité. Nous préservons notre héritage et l'intégrité de nos marques. Nous sommes tributaires de l'eau potable, de la qualité de l'orge et d'autres cultures pour brasser nos bières, et croyons en la fabrication d'une bière fraîche, à peine transformée et sans conservateur. Nous sélectionnons soigneusement nos ingrédients et assurons la transparence de nos pratiques de brassage. Comme toujours, nous sommes soucieux de préserver les ressources naturelles lors de la fabrication de nos produits et suivons les conseils de nos partenaires.

Offrir une expérience gustative comme en brasserie

Pour donner aux consommateurs l'opportunité de goûter une bière fraîchement brassée, nous avons proposé notre programme Tank Beer à 191 commerces de détail dans le monde. Ce programme permet de livrer de la bière non pasteurisée directement de la brasserie au pub. L'expérience ultime de la bière au fût dans toute sa fraîcheur. Nous prévoyons d'étendre le programme à 114 commerces de détail en 2018.

Exploiter les synergies intellectuelles pour améliorer nos bières artisanales

Nous améliorons nos bières artisanales en partageant nos connaissances à travers toute la société, dans le monde entier. Ceci crée de fortes synergies intellectuelles, comme l'alliance de l'expertise en conditionnement de SAB et de notre vaste connaissance des méthodes de brassage. Nous avons également adopté une nouvelle conception de la catégorie bière, laquelle reconnaît différentes maturités de marché ainsi que le rôle des portefeuilles de marques dans la croissance des catégories.

Partager notre expertise avec les consommateurs

Grâce à une plateforme d'apprentissage numérique déployée sur l'ensemble de nos principaux marchés, nous diffusons des

informations pertinentes pour éduquer et former nos collaborateurs sur la bière, nos marques et nos programmes. Cette application s'inscrit dans notre engagement à offrir un niveau de service exceptionnel aux clients, à proposer des expériences mémorables aux consommateurs et à assurer une excellente exécution de nos marques dans les points de vente.

Passion, expertise, qualité

Mesurer la qualité

Au Mexique, notre équipe Grupo Modelo a toujours fait preuve d'un engagement fort envers la qualité et la tradition brassicole, qui se manifeste dans la routine quotidienne et l'implication de nos collaborateurs. À mesure que nous affinons notre système de gestion VPO, nous avons appris que nous pouvions réaliser des progrès tangibles en matière de qualité en concentrant notre attention sur 11 domaines clés, dont le goût de la bière,

la sécurité, les niveaux de service et l'efficacité des emballages. Nous utilisons aujourd'hui ces indicateurs de performance clés (KPI) pour mesurer et améliorer la qualité à travers l'ensemble de notre organisation mondiale.

Produire de la bière de qualité au Brésil

La qualité est une préoccupation majeure au Brésil. Afin de renforcer notre lien avec la terre, nous avons réuni plus de 350 agriculteurs à Passo Fundo dans le sud du Brésil pour célébrer la moisson de l'orge et discuter des meilleures pratiques de culture de l'orge. Nous avons également ouvert les portes de notre brasserie de Jaguariúna située dans l'État de São Paulo, et invité des consommateurs à en savoir plus sur la fabrication de la bière. En 2017, le Brésil a eu la fierté de remporter 27 médailles aux World Beer Awards.



Le nouveau goût de la Quilmes Clásica a 100 ans

Nous avons à cœur de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la meilleure qualité. En Argentine, nous avons mis au point une formule de Quilmes Clásica, 100 % naturelle et sans le moindre additif. Nous avons exhumé la recette traditionnelle de cette bière, et Quilmes Clásica est aujourd'hui produite à partir de matières premières issues de la campagne argentine. Nous avons lancé cette innovation en 2017, en même temps que la nouvelle identité visuelle de la marque.



**L'intégrité et l'éthique
font partie de nos
valeurs fondamentales.**

Vivre le Rêve

Notre plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture est le fondement de notre réussite et le moteur de notre performance. Elle inspire nos près de 200 000 collègues répartis dans plus de 50 pays pour brasser nos bières et bâtir une entreprise faite pour durer. Une entreprise qui continuera à rassembler les gens de toutes les générations et communautés au cours des 100 prochaines années et au-delà.

Au cœur de notre croissance mondiale dynamique, il y a une croyance simple : rien ne doit empêcher des personnes incroyablement talentueuses d'accéder à une carrière accélérée. C'est pour cela que nous rêvons grand. Que nous regardons vers l'avenir, et non vers le passé. Que nous accordons de l'importance aux talents plus qu'aux titres. Et que nous engageons des collaborateurs capables de faire mieux que nous.

Recruter des talents exceptionnels

Nos collaborateurs sont notre plus grand avantage concurrentiel. Ce ne sont pas que des mots. Nous en sommes convaincus, et nos dirigeants jouent un rôle déterminant lors du recrutement pour identifier et développer les meilleurs talents. Des personnes ayant un fort potentiel de leadership et des perspectives disruptives.

Ceci est particulièrement vrai depuis notre rapprochement avec SAB. Notre CEO et nos dirigeants ont voyagé à travers le monde pour rencontrer nos nouveaux collègues lors de réunions publiques et d'entrevues individuelles. Ils se sont entretenus avec 350 personnes pour s'assurer de mettre en commun nos expériences et de réunir le meilleur des deux sociétés.

Soutenir une entreprise dont les collaborateurs agissent comme des propriétaires

En plus de regrouper des brasseurs passionnés, nous avons des collaborateurs qui agissent comme des propriétaires. Leur mentalité d'entrepreneur signifie qu'ils assument la responsabilité de leurs actes et qu'ils prennent des décisions en pensant aux intérêts à long terme de notre entreprise. Ils remplissent leurs missions avec attention, excellence et intégrité. Notre approche méritocratique encourage nos collaborateurs à prendre des responsabilités, promeut les

leaders et incite tout le monde à donner le meilleur de lui-même.

Accepter la diversité sous toutes ses formes

Nous aspirons à former une communauté où chacun est accepté et respecté, réunissant les gens pour un monde meilleur. Un personnel diversifié et ouvert nous permet de mieux comprendre et servir les consommateurs. Environ 100 nationalités sont représentées au sein de notre société, et près de 30 nationalités différentes rien qu'au sein de notre équipe de cadres supérieurs. Des perspectives diversifiées mènent à l'innovation et à la croissance ; c'est pourquoi nous continuons de recruter et d'encourager des personnes ayant différentes idées, expériences, formations et nationalités à rejoindre notre culture de la méritocratie.

Développer nos activités de façon responsable

L'intégrité et l'éthique font partie des valeurs fondamentales ancrées dans la culture de notre société. En tant que brasseur leader au niveau mondial, nous attendons de l'ensemble de nos près de 200 000 collaborateurs qu'ils respectent les normes d'éthique les plus strictes. Lorsque nous avons fusionné deux entreprises multinationales en une seule, nous avons été confrontés à la tâche difficile d'intégrer les systèmes de conformité des deux entités. En développant un programme d'agrégation et d'analyse de données appelé



BrewRIGHT (BRIGHT) pour gérer les vastes quantités de données des deux entreprises, notre équipe Legal & Compliance a pu utiliser des algorithmes pour repérer les opérations à risque de manière plus rapide et plus rentable, réduisant ainsi les frais d'enquête et de conformité. BRIGHT a été reconnu par le *Financial Times* comme le programme de gestion de données le plus innovant utilisé en Europe dans le cadre d'un projet juridique. Le *Financial Times* a également reconnu notre application Compliance Channel comme une pratique exemplaire.

Former les leaders de demain

Nous recherchons des leaders capables de nous aider à innover et à bâtir une société qui durera les 100 prochaines années et au-delà. Nous proposons aux étudiants des grandes universités et MBA, des programmes de formation intensive qui leur font connaître les leaders senior et les divers secteurs de notre activité. En 2017, 217 diplômés ont rejoint notre programme Global Management Trainee (GMT) et 37 ont pris part à notre programme Global MBA (GMBA).

Générer des emplois dans toute notre chaîne de valeur

Chaque année, notre chaîne de valeur génère des emplois et des salaires via le brassage, la distribution et la commercialisation de nos bières, mais aussi indirectement via l'approvisionnement auprès des fournisseurs et, dès lors, via les dépenses personnelles des collaborateurs. En 2017, nous avons achevé un projet¹ qui évaluait l'amplitude de notre contribution économique dans neuf de nos pays², au moyen des données de 2014. Cette étude estime que notre contribution totale dans ces neuf pays représente 1,6 million d'emplois : occupation directe de plus de 120 000 personnes, soutien (direct, indirect et induit) d'à peu près 500 000 autres emplois par le biais de nos fournisseurs, et 1 million d'emplois supplémentaires via les canaux de distribution et de vente.

1 Etude menée par le service QUEST d'EY, qui applique les modèles économiques Input-Output IMPLAN spécifiques à chaque pays, aux données 2014 de l'entreprise pour 9 pays, afin d'évaluer les impacts directs et induits. Développé au sein de l'Université du Minnesota, le système IMPLAN est utilisé par plus de 500 universités et agences gouvernementales à des fins d'estimation.

2 Les neuf pays faisaient partie du réseau d'AB InBev en 2014, se situent dans des zones géographiques différentes et ont réalisé 48 % de nos volumes en 2017.

Nos 10 principes directeurs

Rêve

1

Notre Rêve commun nous stimule tous à travailler dans la même direction : réunir les gens pour un monde meilleur

Collaborateurs

2

Nos collaborateurs sont notre plus grand atout. Des gens compétents qui évoluent au rythme de leurs talents et qui sont rémunérés en conséquence.

3

Nous recrutons, développons et retenons des collaborateurs qui peuvent faire mieux que nous. Nous serons évalués en fonction de la qualité de nos équipes.

Culture

4

Nous ne sommes jamais pleinement satisfaits de nos résultats, qui sont le moteur de notre société. La détermination et la complaisance zéro garantissent un avantage concurrentiel durable.

5

Le consommateur est roi. Nous servons nos consommateurs en leur offrant des expériences de marques qui ont un sens dans leur vie, toujours selon une approche responsable.

6

Nous sommes une entreprise composée de collaborateurs agissant comme des propriétaires (« owners »), qui prennent les résultats à cœur.

7

Nous pensons que le bon sens et la simplicité sont en général de meilleurs principes que la sophistication et la complexité inutiles.

8

Nous gérons nos coûts consciencieusement, afin de libérer des moyens qui soutiendront une croissance durable et rentable du chiffre d'affaires.

9

Les dirigeants qui montrent eux-mêmes l'exemple sont au cœur de notre culture. Nous tenons nos engagements.

10

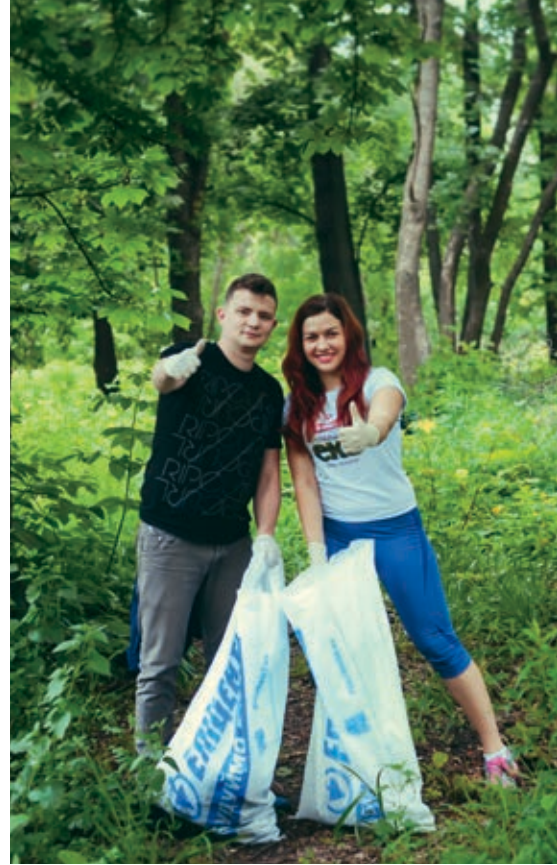
Nous ne nous contentons pas de demi-mesures. L'intégrité, l'ardeur au travail, la qualité et la responsabilité sont les fondements de notre entreprise.

A group of volunteers, including men and women of various ages, are working together in a garden. They are wearing white t-shirts with the 'VOLUNTARIOS MODELO' logo and blue jeans. Some are using shovels to plant green iris plants into the soil. The background shows trees and a park-like setting. A red circular callout box is in the upper right corner.

Notre projet
Voluntarios Modelo
a reçu un
UN Global
Compact Award.

Bénévolat et interventions d'urgence

Pour nous, le soutien de nos communautés passe notamment par un engagement bénévole en faveur des causes importantes et par des interventions d'urgence.



S'engager auprès de nos communautés

Le bénévolat est l'une des meilleures façons de rassembler les gens pour un monde meilleur. Dans nos communautés du monde entier – quelle que soit leur taille – nos collaborateurs s'investissent avec passion pour aider les communautés à se développer et à prospérer. Nous encourageons ces efforts grâce à des initiatives de bénévolat locales et mondiales, auxquelles peuvent également participer nos familles, amis, partenaires et consommateurs.

Parmi nos principales initiatives mondiales, nous sommes fiers de notre Global Be(er) Responsible Day, qui a réuni en 2017 plus de 60 000 collègues dans le monde entier pour sensibiliser les gens à la consommation réfléchie. Ensemble, en une seule journée, nous avons diffusé des messages promouvant la consommation réfléchie à 461 000 consommateurs en interaction directe. Nous avons atteint plus de 300 millions de personnes via l'utilisation des médias classiques et sociaux, et nous nous sommes engagés aux côtés de plus d'un million de points de consommation,

détaillants et grossistes durant le mois de septembre.

Nos équipes locales organisent également leurs propres projets de bénévolat. En 2017, deux pays ont eu recours à la technologie numérique pour améliorer leur approche en matière de bénévolat. Au Mexique, 184 015 bénévoles ont participé à notre projet *Voluntarios Modelo*, lequel a remporté un UN Global Compact Award, et en Colombie, au Pérou et en Équateur, 18 632 citoyens et collègues ont offert leur aide via la plateforme #MeUno.

Soutenir les interventions d'urgence

En 2017, de nombreux pays ont été frappés sévèrement et à plusieurs reprises par des ouragans, inondations, séismes, incendies et autres catastrophes naturelles. Nous avons soutenu les sinistrés et contribué aux efforts de relèvement, notamment via des dons d'eau, des levées de fonds pour la reconstruction, la fourniture de matériel, de carburant et d'autres biens, et des initiatives de bénévolat. Au Mexique, nous avons mis à disposition plus de 400 camions de la société pour transporter

les dons de nourriture et de provisions après le séisme de magnitude 7,1 survenu en septembre. Nous avons également fait don des produits de la vente de 3 millions de canettes Corona édition limitée. Aux États-Unis, nous avons stoppé la production de bière pour fabriquer plus de 2,9 millions de canettes d'eau et les donner aux zones touchées, dans le cadre de notre partenariat avec la Croix Rouge américaine.

Canettes ou bouteilles d'eau potable données



2 963 520
en 2017

2 175 600
en 2016

60 000

collègues de par le monde engagés à promouvoir la sensibilisation à la consommation réfléchie en 2017





Créer un monde meilleur

Nous prenons nos résultats à cœur.

Brasser nos bières exige un environnement naturel sain et des communautés prospères. Nous nous sommes engagés à améliorer la vie au sein des communautés auxquelles nous appartenons et à jouer un rôle positif auprès d'elles. Le développement durable est bien plus qu'un simple aspect de notre entreprise, c'est notre entreprise. Nous souhaitons créer un monde meilleur grâce à ce que nous faisons et à la manière dont nous le faisons chaque jour.

Dans cette section, nous établissons un bilan de notre performance 2017 par rapport à nos engagements environnementaux et à nos progrès dans la réalisation de nos engagements sociaux. Nous nous concentrons sur la conservation des ressources naturelles, le soutien de nos communautés, la promotion de la consommation réfléchie et de la sécurité routière et le maintien de lieux de travail sûrs. Tout cela est soutenu par le fait que nous menons nos activités avec intégrité. Nos informations répondent aux indicateurs de performance conformes à la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, à certains indicateurs des Normes GRI et aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies pertinents.

Améliorer la durabilité environnementale et sociale

Nous dépendons des ressources naturelles pour brasser nos bières et mettons tout en œuvre pour utiliser ces ressources de manière responsable afin de les préserver pour les générations futures. C'est pourquoi nous considérons le développement durable comme un élément décisif dans notre façon de mener nos activités, et notamment en termes d'approvisionnement en énergies et en matières premières. Nous développons des programmes innovants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement afin de renforcer notre performance en matière de développement durable avec nos partenaires commerciaux. Pour améliorer la qualité de vie au sein des communautés auxquelles nous appartenons, nous soutenons également les agriculteurs et les petits commerçants de notre chaîne de valeur pour les aider à améliorer leur rendement. Pour faciliter les progrès, nous avons réuni nos activités de développement durable et d'approvisionnement sous une seule et même fonction, dirigée par un membre de notre Executive Board of Management (EBM).

En 2017, nous avons atteint le dernier des huit objectifs environnementaux que nous nous étions fixés en 2012, mais nous poursuivons nos efforts.* Nous annoncerons en 2018 un nouvel ensemble d'objectifs, axés sur des questions de développement durable plus vastes, qui sont les plus essentielles pour notre entreprise et les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons.

Fixer des objectifs pour chaque étape de notre chaîne de valeur



Agriculture



Eau



Énergie



Emballages et déchets



Développement des commerces de détail



Accélérer le développement agricole

Nous comptons sur les cultures agricoles pour brasser nos marques populaires, et nous pensons pouvoir contribuer à un changement radical dans la production agricole durable. Nous achetons une grande partie de notre

malt d'orge et de nos autres matières premières par le biais de nos propres programmes d'approvisionnement local déployés dans 15 pays et qui concernent environ 50 000 agriculteurs, regroupant des producteurs à l'échelle commerciale et des petits exploitants agricoles.

Nous nous engageons directement auprès d'agriculteurs de notre chaîne d'approvisionnement pour les aider à améliorer leur productivité tout en préservant les ressources naturelles. Nous employons une équipe de plus de 150 chercheurs et agronomes dans le monde entier, qui développent de nouvelles variétés de cultures adaptées aux conditions locales et qui collaborent avec les producteurs afin d'améliorer leurs pratiques agricoles et leurs exploitations. Nous sommes également associés avec plus de 30 organisations, dont des grandes universités, des centres de recherche, des entreprises de l'industrie agroalimentaire, des ONG et des entreprises de technologie.

Nous sommes convaincus que la technologie a un potentiel considérable pour transformer favorablement l'avenir de l'agriculture. Pour cette raison, nous avons créé SmartBarley, une plateforme numérique innovante qui exploite les données, les techniques et les perspectives pour aider les producteurs à améliorer leur rendement et leur performance environnementale. En 2017, plus de 5 000 agriculteurs originaires de 12 pays ont pris part à notre programme SmartBarley. En

outre, nous avons annoncé un partenariat mondial avec la société d'agrotechnologie de pointe Agribility qui nous permettra d'aider des agriculteurs dans le monde entier à disposer d'un meilleur accès aux données et aux informations prévisionnelles relatives à la gestion des cultures et aux effets climatiques.

Nous mettons également en place des projets locaux pour aider les agriculteurs de notre chaîne d'approvisionnement à faire face aux difficultés de plus grande envergure, comme le stress hydrique. En 2017, nous avons collaboré avec des partenaires universitaires pour tester et adapter la technologie d'irrigation LESA (low elevation spray application) avec des agriculteurs de l'Idaho et du Montana afin d'améliorer l'utilisation rationnelle de l'eau et de réduire la pression exercée par les maladies.



Les huit objectifs de développement durable précédemment fixés que nous avons atteints

- ✓ Réduire le risque lié à l'eau et améliorer la gestion de l'eau dans 100 % de nos principales régions de culture d'orge en partenariat avec les parties prenantes locales.
- ✓ Prendre des mesures de protection des bassins versants dans 100 % de nos implantations situées dans des régions clés en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Chine, au Mexique, au Pérou et aux États-Unis, en partenariat avec les parties prenantes locales.
- ✓ Réduire la consommation d'eau mondiale à un chiffre exceptionnel de 3,2 hectolitres d'eau par hectolitre produit.
- ✓ Réduire de 10 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre par hectolitre produit, avec une réduction de 15 % par hectolitre en Chine.
- ✓ Réduire de 10 % la consommation d'énergie mondiale par hectolitre produit.
- ✓ Réduire la quantité d'emballages de 100 000 tonnes.
- ✓ Atteindre une moyenne mondiale de 70 % d'achat de réfrigérateurs écologiques par an.
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les opérations logistiques de 15 % par hectolitre vendu par rapport à notre base de référence de 2013.

Pour la deuxième année consécutive, CDP* nous a nommés sur sa liste A relative à la gestion responsable de l'eau.

* CDP est un organisme sans but lucratif qui gère le système mondial de diffusion d'informations pour la gestion des impacts environnementaux.

Fournir de l'eau potable via des « Water Health Centers »

Dans de nombreuses communautés du monde entier, les villageois doivent parcourir chaque jour des kilomètres, juste pour offrir de l'eau potable à leur famille. Dans certains pays en développement, l'eau potable va devenir une ressource de plus en plus rare. En Inde, nous pilotons un programme qui fournit de l'eau potable via des « Water Health Centers ». Ces centres supervisent l'installation de systèmes de filtration de l'air sur des sources d'eau locales et distribuent de grandes bouteilles d'eau potable grâce à des distributeurs automatiques. Au cours des premiers mois d'existence, plus de 100 000 personnes ont pu bénéficier d'un accès à l'eau.

En Ouganda, nous menons un partenariat avec TechnoServe pour proposer une formation en agronomie et en commerce à 2000 producteurs de sorgho et d'orge, dont plus de la moitié sont des femmes et des jeunes, et les aider à améliorer leur rendement et leurs revenus. Ce programme encourage également les agriculteurs à créer des groupes d'épargne et à se rapprocher d'institutions financières officielles.



Accroître l'utilisation rationnelle et la disponibilité de l'eau

La qualité et la disponibilité de l'eau sont essentielles au brassage. Sans eau, il n'y a pas de bière. Nous devons également gérer de manière responsable l'accès à l'eau pour les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous écoutons attentivement les grands organismes de préservation de l'eau, et associons leurs connaissances à notre portée et notre expertise pour contribuer à un approvisionnement en eau fiable et sûr, non seulement pour notre entreprise, mais aussi pour les communautés locales et les bassins versants.

Pour guider nos initiatives de préservation de l'eau, nous nous engageons activement aux côtés d'experts internationaux spécialisés dans les bassins versants, dans les systèmes de distribution d'eau et en agriculture durable. Ces spécialistes nous aident à développer et à mettre en œuvre des stratégies et mesurent l'impact économique, environnemental et social de nos initiatives.

Consommation totale d'eau (en milliard d'hl) (A)

2017 AB InBev (combinée)	1,775
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	1,419
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	1,466

Consommation d'eau par hectolitre produit (en hl) (A)

2017 AB InBev (combinée)	3,09
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	3,06
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	3,14

© Indicateur approuvé : Nos objectifs en matière d'eau concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales comme les usines de malt et les usines de conditionnement.

En 2017, nous avons réalisé des progrès mesurables en matière de réduction de notre consommation d'eau pour fabriquer nos bières.

Nous avons atteint cette réduction d'une année à l'autre en rationalisant la consommation d'eau sur nos sites. Nous nous sommes également concentrés sur la gestion de nos risques liés à l'eau, la protection des bassins versants locaux, l'investissement dans des programmes d'accès à l'eau pour les communautés et l'implication de nos collaborateurs dans nos initiatives. Nous avons investi dans des technologies qui

nous permettent de renvoyer l'eau vers les bassins versants locaux d'où elle provenait, comme par exemple via l'irrigation agricole ou la recharge des aquifères.

Au-delà de nos usines, nous travaillons au niveau des marchés et des écosystèmes pour améliorer l'accès à l'eau et la sécurité hydrique en restaurant les bassins versants et en mettant en place des systèmes d'irrigation durable et d'autres programmes de préservation de l'eau dans des zones en situation de stress hydrique élevé en Argentine, en Bolivie, au Brésil, en Chine, en Colombie, au Mexique, au Pérou, en Afrique du Sud, aux États-Unis et en Zambie. Nous explorons actuellement l'utilisation de financements et de technologies innovants pour contribuer à rendre ces programmes viables pour nos fournisseurs.

Nous avons également créé des partenariats avec des autorités locales, d'autres consommateurs d'eau et des ONG, comme le World Wide Fund for Nature (WWF) et The Nature Conservancy (TNC). Ensemble, nous avons investi des ressources financières et techniques dans des projets de construction d'infrastructure verte, de préservation et restauration de forêts, de restauration d'habitats naturels et de conservation des sols, sur des marchés clés comme le Brésil, l'Afrique du Sud et la Zambie. En 2017, nous nous sommes associés avec TNC pour lancer un programme de protection des bassins versants qui financera des initiatives

majeures de préservation et de restauration du bassin versant qui alimente la ville de Mexico, confrontée à un important stress hydrique. Voir page 12 pour plus d'informations sur notre partenariat avec Water.org et sur la campagne « Buy A Lady A Drink » de Stella Artois.



Préserver l'énergie et réduire notre empreinte carbone

Le réchauffement climatique a des conséquences considérables pour notre entreprise et pour les communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Convaincus que nous pouvons faire la différence grâce à notre portée mondiale, nous nous sommes engagés à garantir que 100 % de l'électricité que nous achetons provienne de sources renouvelables d'ici à 2025. Cet engagement, qui réduira de 30 % l'empreinte carbone de nos activités, nous permettra de rejoindre RE100, une initiative collaborative mondiale réunissant plus de 100 sociétés influentes engagées à utiliser 100 % d'électricité renouvelable.

Pour atteindre cet objectif, nous avons conclu des accords d'achat d'électricité qui soutiendront des investissements dans l'infrastructure d'énergie renouvelable. Plus précisément, notre équipe des États-Unis a signé en 2017 un accord d'achat d'électricité avec Enel Green Power pour de l'énergie produite par une partie du parc éolien Thunder Ranch. L'énergie renouvelable produite par Thunder Ranch en vertu de cet accord devrait s'élever à environ 630 GWh par an, soit une quantité suffisante pour brasser plus de 21,5 milliards de doses de 33 cl de bière chaque année. Dans le cadre d'un autre contrat énergétique, nous avons passé un contrat d'achat avec un nouveau parc éolien au Mexique, lequel répondra à l'ensemble de nos besoins d'achat en électricité locaux sur ce marché, dont notre plus grande brasserie à Zacatecas. Ce contrat d'achat augmentera également la production éolienne locale de pas moins de 4,7 %.

Au-delà de nos propres opérations, notre politique de sourcing responsable exige de l'ensemble de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur en matière d'environnement. Nous demandons en outre aux fournisseurs de mesurer et de s'engager à réduire leur consommation d'énergie pour la production et le transport.

En 2017, nous avons réalisé les progrès suivants par rapport à nos objectifs énergétiques :

Nombre total de GJ d'énergie (Mj/hl) en million (A)

2017 AB InBev (combinée)	61,4
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	49,9
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	52,6

Total des émissions de GES directes et indirectes (en million de tonnes d'eCO₂) (A)

2017 AB InBev (combinée)	6,18
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	4,47
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	4,68

Consommation d'énergie par hectolitre produit (en Mj/hl) (A)

2017 AB InBev (combinée)	111,6
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	113,3
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	116,1

Emissions de GES par hectolitre produit (en kg d'eCO₂/hl) (A)

2017 AB InBev (combinée)	8,55
2017 AB InBev (pré-rapprochement)	7,42
2016 AB InBev (pré-rapprochement)	7,54

(A) Indicateur approuvé

Energie et émissions de GES :

- Nos objectifs en matière d'émissions de GES par hectolitre produit et d'énergie concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales telles que les usines de malt et les usines de conditionnement.
- Les données des émissions de GES directes et indirectes totales concernent les sites de production de boissons et la plupart des opérations verticales, y compris les usines de malt et les usines de conditionnement.
- La catégorie 1 représente 60 % de nos émissions et inclut l'équivalent CO₂ (eCO₂) du carburant utilisé dans nos processus de fabrication et dans les usines de cogénération qui produisent de l'énergie sur place. La catégorie 2 représente environ 40 % et correspond aux émissions provenant de l'électricité achetée.

En 2017, nous avons boosté notre programme mondial de logistique verte. Nous avons équipé notre parc de véhicules d'appareils GPS pour rationaliser le carburant et le kilométrage et surveiller les comportements qui ont un impact sur la sécurité des conducteurs. En outre, nous avons réservé 40 des semi-remorques de Tesla à l'approvisionnement des distributeurs depuis nos brasseries. De plus, en Chine, nous avons augmenté de 50 % notre volume livré par des véhicules fonctionnant au gaz naturel liquéfié. Globalement, nous avons réduit nos émissions logistiques de 16,4 % depuis 2013, dépassant ainsi notre objectif de 15 %.

Nous avons également surveillé notre consommation énergétique totale (réduction absolue), le mix de sources d'énergie en pourcentage, et la conversion de centrales

au charbon en centrales au gaz naturel ou thermiques. Malgré une réduction de notre consommation d'énergie par hectolitre produit dans les données combinées 2017, les émissions de GES par hectolitre ont augmenté. Ceci s'explique par une modification du mix énergétique au sein de nos sites opérationnels (pré-rapprochement vs la société combinée). Enfin, bien qu'importante pour les initiatives mondiales d'atténuation du changement climatique, compte tenu de la nature de nos opérations, la pollution de l'air n'a pas été identifiée comme étant un problème majeur pour notre entreprise et nos partenaires. Par conséquent, nous ne suivons pas particulièrement d'indicateurs de performance clés se rapportant à la pollution de l'air.





Repenser les emballages et réduire les déchets

Une partie de notre engagement en faveur de l'environnement consiste à réduire les déchets. Nous sommes l'un des plus grands acheteurs de verre et d'aluminium au monde et nous avons la responsabilité de promouvoir des modèles circulaires pour le conditionnement utilisant ces matériaux. Nous avons débuté en promouvant et en préservant les emballages consignés, en augmentant la quantité de contenu recyclé dans nos emballages, en générant moins de déchets et en récupérant un maximum de déchets post-consommation, en réduisant le poids de nos emballages, en éduquant les consommateurs et en créant des partenariats. Nous commençons à mettre au jour des meilleures pratiques dans de nombreux domaines, mais reconnaissons qu'il y a encore beaucoup à apprendre.

Grâce à des initiatives d'allègement des emballages, nous avons réduit de 126 800 tonnes la quantité de matériaux utilisée dans nos emballages en 2016 par rapport à 2012, atteignant ainsi notre objectif 2017 en seulement un an. En 2017, nous avons supprimé 15 140 tonnes supplémentaires, soit une réduction totale de 141 976 tonnes depuis 2012.*

Nous cherchons également à minimiser la quantité de déchets de brasserie destinés aux décharges grâce à des initiatives de recyclage, notamment l'utilisation des déchets comme sources d'énergie pour alimenter nos opérations. En 2017, nous avons réduit la quantité de déchets destinés aux décharges de 43 % par rapport à 2016, et diminué nos déchets totaux de 0,9 % durant la même période. En 2017, nous avons recyclé 99,4 % de nos déchets de brasserie, par rapport à 99,2 % en 2016.*

Réduire les déchets d'emballage post-consommation est un enjeu qui concerne l'ensemble du secteur. Dans un grand nombre de nos marchés, nous nous sommes associés à des parties prenantes locales pour développer des solutions de récupération et de recyclage. Par exemple, en Zambie, grâce à notre projet *Manja Pamodzi* (Main dans la main) mené avec le conseil municipal de Lusaka, nous avons encouragé la collecte de carton et de bouteilles en plastique. En 2017, outre l'association de Corona avec Parley for the Oceans (voir page 14), nous avons lancé deux nouveaux partenariats pour la collecte des déchets d'emballage post-consommation au Mexique et en République dominicaine.

Comme nous apprenons de ces collaborations, nous continuerons à rechercher des opportunités de partenariats avec des ONG et des communautés locales sur d'autres marchés.



Aider les petites entreprises à se développer et à prospérer

Dans le cadre de notre engagement à aider les communautés à prospérer, nous avons la responsabilité de soutenir les petites entreprises de notre chaîne d'approvisionnement. Des fournisseurs qui nous permettent d'alimenter nos installations de production, aux détaillants qui sont chaque jour en contact avec nos consommateurs, les petites entreprises jouent un rôle fondamental en tant que moteur de croissance économique et source d'emplois. Elles sont essentielles au succès de nos activités commerciales. Nous accordons une grande valeur aux petites entreprises partenaires et reconnaissons les difficultés auxquelles nombre d'entre elles doivent faire face pour maintenir et développer leurs activités, comme le manque de compétences commerciales et le besoin de services financiers et d'infrastructures abordables. En notre qualité de partenaire commercial, nous pensons pouvoir les aider à surmonter ces obstacles pour révéler leur potentiel entrepreneurial et nous permettre de grandir ensemble.

En 2017, nous avons fait évoluer notre programme de développement des petits détaillants pour nous concentrer sur la formation commerciale, l'inclusion financière et le développement des infrastructures. Dans cette logique, nous avons lancé le programme *Creciendo por un Sueño* (rêver plus grand) pour offrir à 80 000 petits commerces gérés par des femmes en Colombie, au Pérou et en Équateur, un accès à une formation commerciale et à des services financiers abordables et les aider à améliorer leurs moyens de subsistance et leurs activités commerciales. Nous avons aussi testé des programmes de développement de petits commerces de détail dans des régions du Mexique et d'Afrique, dont le déploiement devrait se poursuivre en 2018.

Créer 10 000 emplois en Afrique du Sud

En 2017, South African Breweries (SAB) a lancé un programme d'entrepreneuriat dont l'objectif ambitieux est de créer 10 000 emplois en cinq ans. En partenariat avec des ONG, le gouvernement et le secteur privé, ce programme aide des entrepreneurs à créer et à développer leur entreprise, et leur offre des opportunités d'intégrer la chaîne d'approvisionnement de SAB. Cette initiative a pour objectif de contribuer à l'agenda national de l'Afrique du Sud, à savoir développer l'économie via l'emploi et offrir un soutien personnalisé aux jeunes et aux femmes.

Soutenir les communautés dans le monde entier

Au niveau local, nous veillons aussi à avoir un impact positif au sein de nos communautés grâce à des fondations locales comme la Fondation Bavaria, la Fondation Anheuser Busch et la Fondation Grupo Modelo.

La Fondation Bavaria : Cette fondation a été créée pour soutenir les populations impliquées dans la chaîne de valeur de la marque ainsi que toutes les communautés en Colombie. Parmi les faits marquants de 2017, citons le programme « Growing for a Dream » qui a offert aux gérantes de commerces de détail une formation et des taux financiers intéressants, a aidé les victimes du conflit colombien grâce à des « peace stores » et a renforcé l'agribusiness local.

La fondation Anheuser Busch : Cette fondation est centrée sur l'amélioration de la vie des individus aux États-Unis, essentiellement en octroyant des subventions aux organisations qui soutiennent l'enseignement supérieur, l'impact économique, la consommation responsable et les victimes de catastrophes. Une subvention d'1 million d'USD a été versée à la Croix Rouge américaine pour la mise en œuvre de son programme « Annual Disaster Giving Program » qui vient en aide aux sinistrés.

La Fondation Grupo Modelo : Cette fondation a apporté son soutien au Mexique par l'intermédiaire d'une aide d'urgence et de bénévolat après le séisme qui a touché le pays (voir page 29). Elle a également collaboré avec la Commission Nationale Addictions pour réduire de 39 % les accidents de la route à Zacatecas en 2016, et a planté 120 000 arbres à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement.

* Ces chiffres se rapportent uniquement à AB InBev avant le rapprochement.

Promouvoir la consommation réfléchie

Une partie de notre rêve pour un monde meilleur est de faire de chaque dégustation de bière une expérience positive. Via nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie, lancés en 2015, nous aspirons à réduire la consommation dangereuse d'alcool et à promouvoir une culture mondiale de consommation réfléchie et de sécurité routière.

Nous nous sommes alignés sur l'objectif mondial de l'Organisation mondiale de la Santé de réduire de 10 % ou plus la consommation dangereuse d'alcool d'ici à 2025, ainsi que sur ce même domaine d'attention dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Poursuivre des initiatives en faveur de la consommation réfléchie dans nos villes pilotes

Nous essayons de réduire la consommation dangereuse d'alcool par le biais de nos programmes de villes pilotes déployés dans six villes. Le choix de ces villes repose sur la conjonction de plusieurs facteurs comprenant notamment le fait que nous y avons une forte présence, qu'il existe des éléments prouvant que le besoin y est le plus criant, qu'il y a une volonté politique de mettre en œuvre les programmes nécessaires, et qu'il y a des organisations locales disposant d'une importante expertise technique. Pour mesurer les progrès et sonder notre impact, nous avons commencé à mener en 2016 des études de référence indépendantes concernant ces villes, en mesurant la consommation d'alcool actuelle et les comportements de consommation d'alcool. Nous menons ces recherches parallèlement à des partenariats public-privé afin de définir, tester et mesurer les interventions efficaces. Si tout ceci s'avère fructueux, nous introduirons ces méthodes sur d'autres marchés.

En 2017, nous avons progressé dans nos projets pilotes au moyen d'initiatives innovantes visant à réduire la consommation dangereuse d'alcool. Par exemple, à Zacatecas, au Mexique, nous avons mis en œuvre un programme 'client mystère' pour prévenir la consommation d'alcool chez les jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge légal. A Brasilia, au Brésil, nous avons procédé



à un dépistage et à de brèves interventions pour éviter les hospitalisations. A Colombus, aux États-Unis, Anheuser-Busch et Lyft ont lancé un programme de raccompagnement et d'application de la loi qui encourage les habitants à prévoir à l'avance un moyen de transport sûr, en offrant des courses aller-retour gratuites dans le cadre de la campagne « Be A Designated Rider ». A Jiangshan, en Chine, nous avons déployé un programme de dépistage et d'intervention rapide via des camions installés dans des espaces publics, ainsi qu'un programme visant à améliorer les connaissances sur les méfaits de l'alcool sur la santé.

Outre les villes pilotes, nous avons lancé en 2017 des programmes d'intervention ciblés dans trois autres villes. A El Alto, en Bolivie, nos efforts se sont portés sur la réduction du binge-drinking ou 'biture express'

et des désordres publics résultants de la consommation excessive d'alcool. A Bogota, en Colombie, notre action était axée sur la consommation d'alcool chez les mineurs et la violence, et à Gurgaon, en Inde, notre travail s'est concentré sur la sécurité routière.

Influencer les normes sociales et le marketing de manière responsable

Nous utilisons nos capacités mondiales de marketing pour influencer les normes sociales et les comportements individuels en matière de consommation réfléchie. En 2016, nous avons investi environ 64 millions d'USD dans des programmes orientés sur les normes sociales, le marketing social et des initiatives connexes ; nous publierons un rapport concernant nos investissements 2017 sur notre site web dans le courant de l'année. En 2017, nous avons développé un outil interne pour suivre nos progrès dans



le cadre de ces investissements, ainsi qu'une boîte à outils incluant des approches basées sur les faits pour créer des programmes axés sur les normes sociales et des campagnes de marketing social.

Nous avons également actualisé notre Code de Marketing et de Communication responsable pour continuer à commercialiser nos bières de manière responsable en n'attirant pas les consommateurs mineurs, en n'encourageant pas la consommation irresponsable ou dangereuse d'alcool et en installant des dispositifs de protection sur nos plateformes numériques. La nouvelle version du Code inclut une révision interne et un processus d'approbation afin de garantir la conformité.

Proposer plus d'options peu ou non alcoolisées

De nombreux chercheurs ont préconisé une réduction de la teneur en alcool des boissons, qui serait selon eux l'un des mécanismes viables pour réduire la consommation dangereuse d'alcool. En 2017, nous avons continué à développer notre portefeuille de produits de bière peu et non alcoolisés (consulter la page 18 pour en savoir plus sur ce portefeuille). Depuis le mois de janvier 2017, les bières peu alcoolisées et sans alcool représentent environ 6,7 % de notre portefeuille de bières en termes de volume. Avec ces bières, nous proposons également des alternatives aux consommateurs qui souhaitent des bières légères, rafraîchissantes et compatibles avec un mode de vie équilibré.

Rechercher des solutions grâce à la Fondation AB InBev

Pour progresser vers nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie, nous avons créé en 2017 la Fondation AB InBev. Cette fondation se concentre sur quatre domaines : soutenir le suivi et l'évaluation transparents et vérifiables de nos Objectifs Mondiaux de Consommation Réfléchie ; soutenir la mise en œuvre de notre programme de villes pilotes grâce à des interventions basées sur la science et à des conseils techniques ; promouvoir la formation des professionnels des soins de santé ; et sensibiliser aux méfaits de l'alcool sur la santé en vue de réduire la consommation dangereuse d'alcool.

La Fondation s'associe avec de grands établissements universitaires et de recherche, dont le University of Southern California Consortium, et bénéficie des conseils d'un groupe consultatif technique ayant une expertise mondiale. La Fondation a signé un contrat avec HBSA, un organisme de

soutien du Pacific Institute for Research and Evaluation, pour mesurer et évaluer notre performance concernant notre objectif des villes pilotes. La Fondation travaille également avec des chercheurs en santé publique de la Tufts University School of Medicine pour examiner l'impact que les étiquettes informatives apposées sur les emballages peuvent avoir sur la sensibilisation aux méfaits de l'alcool sur la santé et sur la diminution des comportements de consommation dangereux.

En 2017, la Fondation s'est engagée avec le Forum Partenariats public-privé sur la Santé et la Sécurité dans le monde de l'Académie nationale de Médecine, pour identifier des moyens de réduire la consommation dangereuse d'alcool via des partenariats multi-sectoriels.

13%

d'accidents de la route mortels en moins dans 62 villes du Brésil

Investir dans la sécurité routière

Dans le monde entier, nous investissons dans des programmes innovants pour améliorer la sécurité routière et réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes. Ce travail s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies n°3 (bonne santé et bien-être), n°11 (villes et communautés durables) et n°17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). En 2017, nous avons développé notre programme « Give A Damn » de Budweiser en partenariat avec Lyft, offrant ainsi un service de raccompagnement à plus de 85 000 personnes dans neuf états des États-Unis et à Washington, D.C., en à peine plus de trois mois. Dans l'État de São Paulo au Brésil, nous avons poursuivi notre collaboration avec le gouvernement et les partenaires locaux pour mettre en œuvre un programme d'intervention axé sur la sécurité routière dans 62 villes. Entre 2015 et 2017, les accidents de la route mortels ont diminué de 13 % dans ces 62 villes, ce qui représente 496 vies sauvées.

En 2017, nous avons reçu une distinction pour nos initiatives en faveur de la consommation réfléchie et de la sécurité routière. AB InBev China a été nommée « The Most Outstanding Enterprise of China in Social Responsibility » lors de la cérémonie des XinHua.com CSR Awards 2017, pour sa campagne promouvant les comportements positifs et luttant contre l'alcool au volant.

La sécurité routière est aussi une priorité majeure des gouvernements et des groupes de défense d'intérêts, et nous renforçons l'impact de nos initiatives via des partenariats. Citons par exemple notre position de leader dans Together for Safer Roads (TSR) (ensemble pour des routes plus sûres), une coalition du secteur privé qui œuvre pour une meilleure sécurité en entreprise et dans les véhicules professionnels, en s'attaquant aux enjeux de sécurité routière locaux, en collectant et gérant les données et en jouant un rôle de leader en matière de défense et de réflexion. Par le biais de TSR, nous avons créé le premier Programme mondial d'entrepreneuriat en faveur de la sécurité routière, pour familiariser les membres de notre coalition avec les meilleures approches innovantes visant à réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes. En outre, à Shanghai, nous avons identifié les points névralgiques du réseau routier et mis en œuvre des plans d'amélioration pour réduire les accidents. Au Brésil, TSR a conseillé activement le *Movimento Paulista de Segurança no Trânsito* (MPST) de l'État de São Paulo qui poursuit l'objectif de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes dans l'État de São Paulo d'ici à 2020.

Dans le cadre de nos opérations, nous avons investi considérablement dans la technologie de notre parc de véhicules et dans la formation de nos chauffeurs en vue d'améliorer la performance en matière de sécurité routière, qui par là-même augmente la sécurité de nos communautés. Nous avons installé des systèmes de télématique (localisation GPS) à bord des camions, voitures et motos afin de suivre les véhicules, la sécurité des conducteurs, la vitesse et les comportements de conduite. Notre Journée mondiale de la Sécurité 2017 était axée sur la sécurité routière et de conduite afin de continuer à prouver notre engagement.

Accroître la sécurité sur les lieux de travail

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour créer un environnement de travail sûr. Nous encourageons les employés et sous-traitants à suivre des pratiques sûres et à faire des choix sains au sein de nos lieux de travail et communautés locales.

Nos programmes de sécurité sont indispensables pour nos opérations et essentiels pour nos collaborateurs et nos communautés. En 2017, nous nous sommes concentrés sur l'exécution de ces programmes dans nos nouvelles zones Afrique, APAC Sud et COPEC, et sur la mise en évidence des meilleures pratiques. Ces zones sont totalement intégrées à nos systèmes de gestion relatifs aux opérations d'approvisionnement et de logistique. Nous continuons également à mettre en œuvre des programmes de sécurité des comportements pour les équipes de direction senior, le personnel local de direction des brasseries et de gestion logistique et les opérateurs frontline.

En 2017, nous avons continué à améliorer notre performance en matière de sécurité, mais nous savons que nous pouvons faire encore mieux. Un certain nombre d'accidents déclarés au sein de notre entreprise résultaient d'accidents de la route ou d'agressions dans des lieux dangereux. Outre les améliorations relatives au parc automobile décrites à la page 37, nous avons prodigué des conseils à nos collaborateurs sur la manière d'éviter les situations violentes qui les mettent en danger. Toutefois, nous savons malheureusement que des incidents et des accidents mortels se produisent également dans certaines parties de notre chaîne de distribution qui ne relèvent pas entièrement de notre responsabilité. Douze accidents mortels impliquant des camions n'ont pas été inclus dans ces données car ces transports étaient entièrement gérés par l'entreprise de transport prestataire des services.

La hausse des accidents avec incapacité de travail (LTI) et des accidents mortels pour AB InBev (combinée) en 2017 par rapport à AB InBev (pré-rapprochement) en 2016 s'explique par l'inclusion des zones Afrique, COPEC et APAC Sud. La mise en œuvre des piliers Sécurité VPO et DPO au

sein des nouvelles zones a déjà permis de réduire de manière significative le nombre d'accidents. Le déploiement continu de l'intégralité des systèmes de gestion VPO et DPO, les investissements visant à améliorer les conditions de sécurité dans

les sites de production, le déploiement de nos programmes de sécurité des comportements et les objectifs de sécurité ambitieux assignés aux principales parties prenantes favoriseront encore l'amélioration.

	2017 AB InBev (combinée)	2017 AB InBev (pré-rapprochement)	2016 AB InBev (pré-rapprochement)
Accidents avec incapacité de travail (LTI)			
Collaborateurs supply (occupés par AB InBev)	233 ^(A)	60 ^(A)	96 ^(A)
Tier 2/Collaborateurs commerciaux	360 ^(A)	209 ^(A)	302 ^(A)
Prestataires de services (tous)	890	74	122
Total des accidents déclarés (TRI) *			
Collaborateurs supply (occupés par AB InBev)	*	269 ^(A)	378 ^(A)
Tier 2/Collaborateurs commerciaux	*	811	1,293
Accidents mortels **			
Collaborateurs supply (occupés par AB InBev)	0 ^(A)	0 ^(A)	1 ^{(A) ***}
Tier 2/Collaborateurs commerciaux	4 ^(A)	3 ^(A)	7 ^{(A) ***}
Prestataires de services (tous)	6 ^(A)	2 ^(A)	4 ^{(A) ***}

Informations clés

Accidents avec incapacité de travail (LTI) Accident du travail entraînant plus d'un jour d'absence au travail.

Total des accidents déclarés LTI + accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs Supply Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, incluant la logistique de premier rang.

Tier 2/Collaborateurs commerciaux Collaborateurs de logistique de deuxième rang, commerciaux, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

Accident mortel sur le trajet domicile-lieu de travail Accident survenant sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté Accidents mortels survenant à des personnes en dehors de nos sites opérationnels dans le cadre de nos activités.

^(A) Indicateur approuvé

* Les données TRI concernent les usines d'AB InBev avant le rapprochement (six zones). En raison de la priorité accordée aux accidents plus graves en 2017, les TRI des usines de l'ancienne SAB ne seront pas rapportés. Les contrôles internes relatifs au reporting des TRI n'ayant pas encore été suffisamment mis en œuvre en 2017, la qualité et la fiabilité des données sont insuffisantes. Les TRI correspondant à la société combinée seront rapportés en 2018.

** Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail et les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services, qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

*** Le 23 juin 2016, un travailleur est mort au sein de l'usine de Nanchang en Chine, suite à un coup de chaleur. L'enquête n'a pas permis de déterminer si ce décès était lié ou non au travail. Les coups de chaleur pour lesquels aucun lien avec le travail n'a été clairement établi ne sont pas pris en compte dans ce rapport. Toutefois, nous avons décidé de considérer tous les cas de coup de chaleur survenus dans les usines depuis 2017 comme étant liés au travail, sauf s'il est clairement établi qu'il n'y a aucun rapport avec le travail.

En 2017, nous avons
reçu un prix de Meilleure
pratique de conformité
(Compliance Champions)
du CEMEFI*

*Centre mexicain
pour la philanthropie.

Éthique d'entreprise

Nos leaders sont cruciaux pour notre entreprise. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils obtiennent des résultats et s'inspirent mutuellement grâce à notre passion du brassage et à notre sens de l'« ownership ». Et, plus important encore, nous ne nous contentons jamais de demi-mesures. L'intégrité, l'ardeur au travail, la qualité et la responsabilité sont essentielles à notre croissance.

Prévenir la corruption

Notre programme de conformité anti-corruption est dirigé par une équipe mondiale qui supervise la mise en œuvre des politiques, les enquêtes, les tableaux de bord opérationnels et les changements organisationnels dans toutes les zones. Nous avons investi dans des systèmes d'analyse des données afin de signaler tout risque opérationnel et lié à la conformité, sur tous les marchés où nous opérons. (Plus d'informations disponibles à la page 26, Développer nos activités de façon responsable.)

Nos responsables de la conformité sont joignables à toute heure pour conseiller nos collaborateurs sur des questions spécifiques. Les collaborateurs peuvent poser des questions ou soulever des problèmes de manière nominative, via une application mobile ou le site web, ou anonymement par le biais d'une ligne directe internationale dédiée à la conformité. En 2017, 100 % de nos collègues avaient accès à la ligne directe de dénonciation, et chaque pays où nous étions physiquement présents avait sa version gratuite.

Nous informons notre Audit Committee de nos initiatives en matière de conformité et formons nos collaborateurs sur notre code de conduite ([Global Code of Business Conduct](#)). En 2017, presque 100 % des collaborateurs occupant au minimum un poste de cadre ont suivi une formation sur notre politique globale de lutte contre la corruption (Global Anti-Corruption Policy). Cette politique définit les responsabilités et les comportements attendus de nos collaborateurs et énonce qu'il est strictement interdit à nos collaborateurs d'offrir ou de donner quelque objet de valeur à tout individu dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés ou d'influencer des prises de

décisions dans le cadre de nos activités commerciales.

Soutenir les droits de l'homme

Nous croyons en l'importance de traiter les individus avec respect et dignité et de leur offrir des conditions de travail sûres. Nous adhérons aux cadres des droits de l'homme reconnus internationalement, notamment la Charte internationale des droits de l'homme, la Convention internationale relative aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'à la déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Nous sommes signataires du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2005. Notre [Politique mondiale relative aux Droits de l'Homme](#) a été approuvée par notre Global Audit Committee, et son application est supervisée par notre Global Compliance Committee. Nos départements Legal et Compliance s'occupent de la gestion quotidienne des droits de l'homme, avec le soutien de nos équipes Procurement et People.

Au cours de l'année 2017, nous avons mené une analyse de risque globale qui a donné lieu à plus de 20 évaluations juridiques distinctes, puis au développement de plans correctifs dans toutes les zones afin de combler les lacunes identifiées. Nos Global & Zone Compliance Committees supervisent ces analyses de risque, en évaluant l'application des normes et le respect de notre Politique mondiale des droits de l'homme.

Notre engagement à faire respecter les droits de l'homme s'étend à notre chaîne d'approvisionnement. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter notre Politique globale de sourcing

responsable via nos processus contractuels. En 2017, nous avons mis en place une procédure de présélection des fournisseurs qui évalue leur performance par rapport à cette politique et déclenche des audits par des tiers si un fournisseur est considéré comme représentant un risque important. Pour soutenir cette procédure, nous avons développé des outils pour exploiter les données de l'indice de la confédération syndicale internationale des droits dans le monde, l'indice de risque de la traite de personnes, de l'UNICEF et d'autres sources. Sur la base de ces audits, nous proposons aux fournisseurs un plan d'action correctif que nous suivons sur la durée.

Enfin, nous avons collaboré avec le World Wide Fund for Nature pour cartographier les risques sociaux et environnementaux auxquels sont exposées nos cultures clés, offrant ainsi une meilleure visibilité sur les types de problèmes relatifs aux droits de l'homme qui peuvent exister. En 2018, nous continuerons à encourager notre chaîne d'approvisionnement à mieux comprendre ces problèmes et à identifier les mesures à prendre pour les résoudre.



Périmètre du rapport

La section Monde Meilleur du Rapport annuel 2017 fournit des informations sur l'état d'avancement de nos objectifs en faveur d'un Monde Meilleur et, conjointement au contenu du site web de notre groupe, présente une mise à jour annuelle d'Anheuser-Busch InBev concernant les données de performance clés et les informations se rapportant à l'année civile 2017. La présente section et la description de la plateforme Rêve-Collaborateurs-Culture à la page 27 ont été rédigées conformément à la loi du 3 septembre 2017 transposant la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes. Ensemble, elles constituent les états non financiers requis en vertu de cette loi.

La section Monde Meilleur est divisée en quatre grands domaines : Développement durable, Consommation réfléchie et Sécurité routière, Sécurité sur le lieu de travail et Ethique d'entreprise. Des informations complémentaires sur le bénévolat et les interventions d'urgence sont disponibles à la page 29. Cette section vise à fournir d'importantes mises à jour aux parties prenantes de par le monde, notamment les investisseurs, les collaborateurs, les gouvernements, les ONG et les consommateurs des pays où nous sommes actifs dans le cadre de nos initiatives en faveur d'un monde meilleur. Elle inclut des informations sur des sujets environnementaux, des sujets sociaux et liés aux employés, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

AB InBev a rédigé ce rapport sur un Monde Meilleur (la présente section et le site web) en se basant sur les directives établies par la Global Reporting Initiative (GRI). Pour déterminer le contenu de notre rapport, nous avons procédé à une évaluation de l'importance qui nous a aidés à identifier les questions les plus cruciales pour nos parties prenantes et notre entreprise. Un aperçu plus détaillé de notre processus d'évaluation de l'importance, incluant le [tableau de l'analyse des limites](#) qui en résulte, et un [indice GRI](#) pour le rapport de cette année sont disponibles sur <http://www.ab-inbev.com/better-world/reporting.html>.

Notre agenda Monde meilleur s'aligne sur plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, fixés par les Nations Unies en 2015. Dans toutes nos opérations et toute notre chaîne d'approvisionnement, nous alignons nos activités en faveur d'un Monde meilleur sur

les ODD se rapportant aux domaines considérés comme étant les plus importants pour notre entreprise et nos parties prenantes. Nous nous concentrons particulièrement sur les domaines et les ODD pour lesquels notre portée et nos partenariats peuvent initier un changement positif significatif.

Les données et les anecdotes présentées dans le présent rapport ont été collectées et vérifiées avec l'aide des propriétaires des contenus dans toutes les fonctions et zones géographiques.

La société a élaboré un plan de gestion des données afin de garantir l'exactitude et la pertinence des informations relatives à la consommation réfléchie, des données de performance concernant les objectifs liés à l'environnement et à la sécurité, et des indicateurs de performance clés. Dans le rapport de garantie d'indépendance (aux pages 41–42) et à certains endroits du rapport marqués du symbole (A), nous avons précisé quels indicateurs environnementaux et sociaux ont été approuvés en externe par KPMG. Concernant les informations fournies dans nos états financiers consolidés, le commissaire d'AB InBev est Deloitte.

Les données environnementales provenant des sites de production de boissons récemment acquis sont exclues du cycle de reporting actuel. Ces sites seront inclus dans le prochain reporting, ce qui prend généralement entre 6 mois et un an après l'acquisition. Les données de sécurité sont immédiatement récupérées et incluses dans les données mondiales de tous les sites et opérations. Les données pré-rapprochement ne couvrent que les sites dont AB InBev assure la gestion complète depuis le 1^{er} janvier 2016. Pour l'ensemble des données environnementales et de sécurité, en cas de vente ou de fermeture d'une usine, celle-ci sera supprimée du périmètre, mais les chiffres rapportés de l'année précédente ne seront pas adaptés.

La performance relative aux objectifs mondiaux de consommation d'eau et d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, telle que présentée dans cette section, concerne les opérations applicables à toute l'entreprise et entièrement contrôlées par AB InBev, sauf mention contraire. La consommation d'énergie par hectolitre produit ne comprend pas l'énergie exportée vers des tiers et certains grands projets de construction. La consommation d'énergie non prise en compte ne reflète pas la quantité d'énergie consommée lors de nos processus de brassage. À des fins comparatives suite au rapprochement avec SAB, certaines données correspondent aux périodes 'AB InBev 2016 pré-rapprochement', 'AB InBev 2017

pré-rapprochement' et 'entreprise combinée AB InBev et SAB 2017', comme indiqué. Avant le rapprochement, les définitions des données utilisées par AB InBev et SAB pour la consommation d'eau, la consommation d'énergie totale et les émissions de gaz à effet de serre étaient différentes. Par conséquent, un reporting des données de l'entreprise combinée AB InBev et SAB pour ces indicateurs aurait constitué une représentation inexacte des données. Pour le reporting 2017 de ces données, tous les sites de SAB se sont alignés sur les définitions d'AB InBev avant le rapprochement afin de permettre un reporting des données combinées.

Dans le cadre de nos objectifs en faveur d'un monde meilleur réalisés, seules les opérations de boissons sont incluses. Nos objectifs par hectolitre en émissions de GES, énergie et eau concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales comme les usines de malt et les usines de conditionnement. Toutefois, nos opérations verticales sont également évaluées au moyen de notre système de gestion mondial Voyager Plant Optimization (VPO) et sont rapportées chaque année auprès du [Carbon Disclosure Project \(CDP\)](#). Certains tableaux de données contiennent des notes de bas de page supplémentaires concernant des données de performance environnementale.

La présente section contient des « déclarations prévisionnelles », incluant généralement les mots « résultera/ont probablement », « devraient », « continuera/ont », « est prévu », « anticiper », « estimer », « prévoir », « peut », « pourrait », « attendre », « envisager », « planifier », « potentiel » ou des expressions similaires. Ces déclarations comportent certains risques et incertitudes. Il peut y avoir des différences importantes entre les résultats réels et ceux suggérés par ces déclarations en raison, notamment, de l'impact de la disponibilité de l'eau, du changement climatique, de la récession économique, de la publicité défavorable, de notre capacité à recruter et à retenir les meilleures talents, des réglementations gouvernementales, de la réputation de nos marques, de la capacité à faire des acquisitions et à vendre des divisions, de l'accès au capital, de la volatilité des marchés boursiers, de l'exposition à des litiges et autres risques associés, ainsi qu'aux risques décrits dans notre rapport annuel inclus dans le formulaire 20-F déposé auprès de la US Securities and Exchange Commission. Des informations supplémentaires concernant les risques liés à l'eau et aux GES, la gestion et la performance d'AB InBev sont disponibles via le CDP.

Rapport d'assurance de KPMG

À l'attention des lecteurs du Rapport annuel 2017 d'AB InBev

Nos conclusions

Nous avons examiné les informations suivantes contenues dans le Rapport annuel Anheuser-Busch InBev 2017 (ci-après 'La Sélection d'informations') d'Anheuser-Busch InBev SA/NV (ci-après 'AB InBev') basée à Leuven, en Belgique :

- Consommation d'eau par hectolitre produit et consommation totale d'eau (page 33)
- Nombre total de GJ d'énergie et consommation d'énergie par hectolitre produit (page 34)
- Emissions de GES directes et indirectes totales et émissions de GES par hectolitre produit (page 34)
- Accidents avec arrêt de travail (LTI) – Collaborateurs supply (occupés par AB InBev), Tier 2 et collaborateurs commerciaux (page 38)
- Total des accidents déclarés (TRI) – Collaborateurs supply (occupés par AB InBev) (page 38)
- Accidents mortels (page 38)

Les informations examinées dans le cadre de notre mission d'assurance sont indiquées tout au long du présent Rapport annuel par le symbole 'Ⓐ'. Un examen vise à obtenir un niveau d'assurance limité.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, aucun élément nous porte à croire que la Sélection d'informations n'a pas été établie, à tous égards importants, conformément aux critères applicables au reporting tels que définis dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 40 du Rapport annuel.

Fondement de nos conclusions

Nous avons réalisé l'examen de la Sélection d'informations conformément au droit néerlandais, y compris la norme néerlandaise 3000A « Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (missions d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques) », qui est alignée sur la norme internationale relative aux missions d'assurance, à savoir la norme ISAE 3000 [Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (missions d'assurance autres

que les missions d'audit ou d'examen limité d'informations financières historiques)].

Cette mission d'examen vise à obtenir un niveau d'assurance limité. Nos responsabilités en vertu de cette norme sont définies plus en détail dans la section 'Nos responsabilités dans le cadre de l'examen de la Sélection d'informations' de notre rapport.

Nous sommes indépendants de Anheuser-Busch InBev SA/NV en vertu de la Verordening inzake de onafhankelijkheid van accountants bij assurance-opdrachten (ViO, code de déontologie des professionnels comptables néerlandais qui fixe les règles en matière d'indépendance) et d'autres règles pertinentes en matière d'indépendance en vigueur aux Pays-Bas. Nous sommes par ailleurs en conformité avec la 'Verordening gedrags- en beroepsregels accountants' (VGBA, code de déontologie néerlandais).

Nous considérons que les preuves d'assurance que nous avons recueillies sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Portée de l'audit du groupe

AB InBev est la société mère d'un groupe d'entités. La Sélection d'informations inclut les informations consolidées de ce groupe d'entités.

Nos procédures d'examen du groupe comprennent des procédures d'examen réalisées à l'échelle du groupe (informations consolidées) et au niveau de chaque site. Nous avons sélectionné les sites soumis à nos procédures d'examen en nous fondant principalement sur la contribution de chaque site aux informations consolidées. Par ailleurs, nous avons pris en compte pour la sélection des sites les risques de reporting pertinents et la couverture géographique.

En mettant en œuvre nos procédures pour les sites, ainsi que d'autres procédures au niveau du groupe, nous avons pu obtenir des preuves d'assurance suffisantes et appropriées sur les informations rapportées du groupe pour émettre des conclusions concernant la Sélection d'informations.

Responsabilités de l'Executive Board of Management concernant la Sélection d'informations

L'Executive Board of Management d'AB InBev est chargé de préparer la Sélection d'informations conformément aux critères de reporting en vigueur tels que définis dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 40 du Rapport annuel, y compris l'identification des parties prenantes et la définition d'aspects importants. Les choix opérés par l'Executive Board of Management d'AB InBev concernant la portée des informations contenues dans le Rapport annuel et la stratégie adoptée en matière de reporting sont résumés dans la section 'Périmètre du rapport' à la page 40 du Rapport annuel.

L'Executive Board of Management a également la responsabilité du contrôle interne qu'elle jugera nécessaire afin de permettre l'établissement d'une Sélection d'informations qui soit exempte d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs.

Nos responsabilités dans le cadre de l'examen de la Sélection d'informations

Nous avons la responsabilité de planifier et de réaliser la mission d'assurance de manière à nous permettre d'obtenir des preuves d'assurance suffisantes et appropriées pour tirer nos conclusions.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance pour obtenir un niveau d'assurance limité sont destinées à évaluer la vraisemblance des informations et sont moins approfondies que pour une mission d'assurance raisonnable. Le niveau d'assurance obtenu dans les missions d'assurance est par conséquent sensiblement inférieur au niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'audit.

Les inexactitudes peuvent être la conséquence d'une fraude ou d'une erreur et sont jugées significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions prises par les utilisateurs sur la base de la Sélection d'informations. L'importance impacte la nature, la date et la portée de nos procédures d'examen, ainsi que l'évaluation de l'incidence des inexactitudes identifiées sur nos conclusions.

Nous appliquons les 'Nadere voorschriften kwaliteitssystemen' (réglementation néerlandaise sur les systèmes de gestion de la qualité) et maintenons en conséquence un vaste système de contrôle qualité incluant des politiques et procédures écrites relatives au respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons exercé notre jugement professionnel et fait preuve de scepticisme professionnel tout au long de la procédure d'examen, conformément à la norme néerlandaise 3000A, aux règles déontologiques et aux exigences en matière d'indépendance.

Notre mission d'examen a inclus, entre autres, les procédures suivantes :

- L'identification des risques d'inexactitudes significatives dans la Sélection d'informations, qu'ils soient dus à des fraudes ou à des erreurs, la conception et la mise en œuvre de procédures d'assurance en réponse à ces risques, et l'obtention de preuves d'assurance suffisantes et appropriées pour servir de base à nos conclusions ;
- Le développement et la compréhension d'un contrôle interne en rapport avec la mission d'assurance afin d'élaborer des procédures d'assurance adaptées aux circonstances, mais sans intention d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entreprise ;
- L'évaluation du caractère adéquat des critères de reporting et de leur application cohérente, y compris le caractère raisonnable des estimations établies par la direction et des informations connexes à fournir pour la Sélection d'informations ;
- La consultation des membres du personnel chargés de fournir les informations, de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne relatives à la Sélection d'informations et de consolider les données incluses dans le rapport annuel 2017 ;
- Les visites de sept sites de production établis en Colombie, au Ghana, en Belgique, en Chine, au Mexique et aux États-Unis d'Amérique (deux sites) avaient pour objectif, au niveau local, de valider la source



des données et d'évaluer la conception et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne et de validation ;

- L'examen des documents internes et externes pertinents, sur la base de tests limités, afin de déterminer la fiabilité de la Sélection d'informations ;
- Un examen analytique des données et des tendances.

Amsterdam, le 1^{er} mars 2018

**KPMG Développement durable,
Partie de KPMG Advisory N.V.**

**M.A.S. Boekhold-Miltenburg RA
Director**

Rapport financier

Contenu

44	Rapport de gestion
61	Déclaration du Conseil d'administration
62	Rapport du commissaire
65	Comptes annuels consolidés
145	Information aux actionnaires
147	Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges
149	Glossaire

Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaia Korona® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives de près de 200 000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2017, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 56,4 milliards d'USD (hors joint-ventures et entreprises associées).

Le rapport de gestion du Conseil d'administration qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Anheuser-Busch InBev.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « la société ».

Rapprochement avec SAB

Le 10 octobre 2016, AB InBev a annoncé la réalisation de la Fusion Belge et le succès de la finalisation du rapprochement avec l'ancien groupe SABMiller (« SAB »).

La société combinée est présente sur presque tous les grands marchés brassicoles et possède un vaste portefeuille constitué de marques mondiales, multi-pays et locales, offrant ainsi davantage de choix aux consommateurs dans le monde. Suite au rapprochement avec SAB, AB InBev profite d'une plateforme géographiquement diversifiée, avec une présence renforcée dans des régions émergentes clés ayant des perspectives de croissance intéressantes, comme l'Afrique et l'Amérique latine. Les opportunités de croissance sur ces marchés en développement seront complémentaires à la stabilité et la solidité de la forte présence existante de la société sur les marchés développés.

Suite à la Fusion Belge, qui était la dernière étape de la réalisation du rapprochement, l'ancienne AB InBev a été absorbée par Newbelco, et Newbelco est devenue la société faîtière du groupe combiné formé des anciens groupes AB InBev et SAB. Tous les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev ont été transférés vers Newbelco, et Newbelco s'est automatiquement substituée à l'ancienne AB InBev dans tous ses droits et obligations par application du droit belge. Newbelco a été renommée Anheuser-Busch InBev, et l'ancienne AB InBev a été dissoute par application du droit belge.

Les actions de l'ancienne AB InBev ont été désinscrites d'Euronext Brussels, de la Bourse du Mexique et de la Bourse de Johannesburg. Les actions ordinaires nouvelles ont été admises à la cotation et à la négociation sur Euronext Brussels, à la Bourse de Johannesburg et à la Bourse du Mexique à l'ouverture de chacun de ces marchés le 11 octobre 2016. En outre, la négociation des ADS à la Bourse de New York, qui représentaient chacune une action ordinaire de l'ancienne AB InBev, et représentent désormais chacune une action ordinaire nouvelle, a commencé à l'ouverture des marchés à New York le 11 octobre 2016.

Le capital d'actions d'AB InBev s'élève aujourd'hui à 1 238 608 344 euros. Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 85 541 785 sont des actions de trésorerie détenues par AB InBev et ses filiales au 31 décembre 2017. Toutes les actions sont des actions ordinaires nouvelles, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes.

Suite au rapprochement, AB InBev consolide SAB et rapporte les résultats des activités de SAB conservées, dans son compte de résultats à compter du quatrième trimestre 2016.

Événements récents

Réalisation de la cession des anciennes activités de SAB en Europe centrale et de l'Est

Le 31 mars 2017, la société a annoncé l'achèvement de la cession des activités anciennement détenues par SAB en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Roumanie (l'« Activité CEE ») d'une valeur de 7,3 milliards d'euros hors endettement et liquidités. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession.

Vente de la participation de la société dans Distell Group Limited à la Public Investment Corporation

Le 12 avril 2017, la société annonçait avoir vendu la totalité de sa participation indirecte dans Distell Group Limited à la Public Investment Corporation Limited, agissant pour le compte du Government Employees Pension Fund. La vente était une condition requise pour l'approbation par le Tribunal de la concurrence sud-africain, le 30 juin 2016, du rapprochement d'AB InBev et de SAB.

Remboursement d'un prêt à terme de 8 milliards d'USD arrivant à échéance en 2021

Le 10 avril 2017, la société a remboursé 6 milliards d'USD du prêt à terme de 8 milliards d'USD arrivant à échéance en 2021. Le 12 juin 2017, AB InBev a remboursé intégralement le solde de 2 milliards d'USD. Ce prêt à terme était le dernier des crédits de la ligne de crédits senior de 75 milliards d'USD mobilisés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB.

Prolongation des lignes de crédit senior 2010 de 9,0 milliards d'USD

AB InBev a prolongé de deux ans ses lignes de crédit senior 2010 de 9,0 milliards d'USD, avec effet le 3 octobre 2017. La nouvelle date d'échéance a été fixée au 30 août 2022.

Clôture de la cession de CCBA

Le 4 octobre 2017, la société a annoncé la finalisation du transfert de sa participation à hauteur de 54,5 % dans Coca-Cola Beverages Africa (« CCBA ») pour une valeur de 3,15 milliards d'USD, après les ajustements usuels. AB InBev a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à compter de cette date.

CCBA, le leader africain de l'embouteillage de Coca-Cola, est né en 2016 du regroupement des activités africaines d'embouteillage de boissons prêtes-à-boire non-alcoolisées de SAB, The Coca-Cola Company et Gutsche Family Investments. CCBA couvre les pays suivants : Afrique du Sud, Namibie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Ethiopie, Mozambique, Ghana, Mayotte et les Comores.

Après cette opération, CCBA reste liée par l'accord conclu avec le gouvernement sud-africain et les autorités de la concurrence sud-africaines sur plusieurs conditions, toutes annoncées antérieurement.

Par ailleurs, AB InBev et The Coca-Cola Company mettent actuellement au point les modalités de l'acquisition par The Coca-Cola Company de la participation d'AB InBev dans ses entreprises en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, au Swaziland, au Lesotho, au Salvador et au Honduras, ou des activités d'embouteillage de celles-ci. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires dans les différentes juridictions.

Rapprochement des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine

Le 9 août 2017, la société a annoncé avoir conclu avec Anadolu Efes (IST : AEFES), le brasseur leader en Turquie, un accord non contraignant de fusion 50-50 des activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine.

L'annonce de cet accord non contraignant suit l'acquisition par AB InBev d'une participation de 24 % dans Anadolu Efes dans le cadre du rapprochement de la société avec SAB, finalisé en octobre 2016. La transaction reste subordonnée à la réalisation d'un *due diligence* satisfaisante et est soumise aux autorisations réglementaires en Russie et en Ukraine.

Ce projet de rapprochement des activités en Russie et en Ukraine des deux sociétés renforcerait la position concurrentielle des marques d'AB InBev et d'Anadolu Efes sur ces marchés, et offrirait des perspectives de croissance. L'entreprise combinée ambitionne de devenir leader sur les marchés russe et ukrainien, avec un portefeuille diversifié de marques et en proposant aux consommateurs un plus grand choix de bières. En outre, le rapprochement renforcerait la relation qui existe entre Anadolu Efes et AB InBev et la valeur de la participation d'AB InBev dans Anadolu Efes.

Une fois la transaction clôturée, les activités combinées seraient entièrement consolidées dans les comptes financiers d'Anadolu Efes. Par conséquent, AB InBev cesserait de consolider ses activités en Russie et en Ukraine et comptabiliserait son investissement lié à cette transaction selon la méthode de mise en équivalence.

La transaction devrait être finalisée au cours du premier semestre de l'année 2018. Jusqu'à la finalisation de la transaction, les activités d'AB InBev et d'Anadolu Efes en Russie et en Ukraine resteront séparées et se poursuivront tout à fait normalement.

Option de vente de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »)

Le 1^{er} décembre 2017, Ambev a annoncé qu'E. León Jimenes S.A. (« ELJ ») exerçait partiellement son option de vente d'environ 30 % des actions de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») pour un montant de 0,9 milliard d'USD. Cette option de vente était incluse dans la convention d'actionnaires de 2012 conclue entre Ambev et ELJ. Une fois la transaction finalisée en janvier 2018, la participation d'Ambev dans CND est alors passée de 55 % à 85 %.

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, la société présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2016 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2016, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. La Base de référence 2016 inclut, à des fins comparatives, les résultats de l'activité de SAB à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2017 et 2016, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Les écarts entre la base de référence 2016 et le compte de résultats de 2016 tel que rapporté reflètent l'impact du rapprochement avec SAB. Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession intervenue le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à la clôture de la vente le 12 avril 2017, et ne sont donc pas repris dans l'EBIT et l'EBITDA.

normalisés. Par ailleurs, l'entreprise a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à partir de la clôture de la cession de CCBA le 4 octobre 2017.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents et activités abandonnées. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

En million d'USD	2017	%	2016 Rapporté	%	2016 Base de référence	%
Produits¹	56 444	100 %	45 517	100 %	53 942	100 %
Coûts des ventes	(21 386)	38 %	(17 803)	39 %	(21 166)	39 %
Marge brute	35 058	62 %	27 715	61 %	32 776	61 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(18 099)	32 %	(15 171)	33 %	(18 111)	34 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	854	2 %	732	2 %	855	2 %
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	17 814	32 %	13 276	29 %	15 520	29 %
Éléments non-récurrents	(662)	—	(394)	—	—	—
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	17 152	30 %	12 882	28 %		
Amortissements et dépréciations	4 270	8 %	3 477	8 %	4 113	8 %
EBITDA normalisé	22 084	39 %	16 753	37 %	19 633	36 %
EBITDA	21 429	38 %	16 360	36 %		
Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 967	14 %	4 853	11 %		
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 968	14 %	1 193	3 %		
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 996	14 %	1 241	3 %		

En million d'USD	2017	2016
Activités opérationnelles		
Bénéfice	9 183	2 769
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 484	13 572
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	21 667	16 341
Changement du fonds de roulement	219	173
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(616)	(470)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(5 982)	(5 977)
Dividendes reçus	142	43
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	15 430	10 110
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(4 124)	(4 768)
Acquisition de SAB, sous déduction de la trésorerie acquise	—	(65 166)
Produits nets des cessions liées à l'opération SAB	8 248	16 342
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(556)	(792)
Produits nets de cessions d'actifs détenus en vue de la vente	16	146
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	4 337	(5 583)
Autre	(67)	(256)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7 854	(60 077)
Activités de financement		
Dividendes payés	(9 275)	(8 450)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(9 981)	62 675
Autre (incluant (charges)/produits financiers nets autres qu'intérêts)	(1 748)	(3 494)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(21 004)	50 731
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 280	764

¹Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Vu la nature transformative du rapprochement avec SAB finalisé le 10 octobre 2016, la société a modifié son information par segment de 2016 aux fins de la publication des résultats et du contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation inclut, à des fins comparatives, les résultats de SAB à partir du 1^{er} janvier 2016.

AB InBev présente ses résultats suivant six zones : Amérique du Nord, Amérique latine Ouest, Amérique latine Nord, Amérique latine Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Pour obtenir de plus amples informations sur les données ayant servi à l'élaboration de la base de référence, veuillez consulter la section *Information par segment ajustée* du Rapport de gestion 2016.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2017 et 2016, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, la société présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2016 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2016, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne.

Le bénéfice, le flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev pour les périodes se terminant les 31 décembre 2017 et 2016 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2016 Base de référence	Périmètre ¹	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Volumes	615 880	(4 382)	-	1 073	612 572	0,2 %
Produits	53 942	(784)	601	2 685	56 444	5,1 %
Coûts des ventes	(21 166)	521	(211)	(529)	(21 386)	(2,6) %
Marge brute	32 776	(263)	390	2 155	35 058	6,7 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(18 111)	(58)	(217)	288	(18 099)	1,6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	855	(94)	36	58	854	7,6 %
EBIT normalisé	15 520	(415)	208	2 501	17 814	16,5 %
EBITDA normalisé	19 633	(373)	255	2 569	22 084	13,4 %
Marge EBITDA normalisée	36,4 %				39,1 %	288 bps

En 2017, AB InBev a enregistré une croissance de l'EBITDA normalisé de 13,4 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a augmenté de 288 points de base à 39,1 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 0,2 %, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 0,6 % et les volumes des non-bières, une baisse de 3,1 %.

Les produits consolidés ont augmenté de 5,1 % à 56 444 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 5,1 %. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 5,1 %. Les produits combinés des trois marques mondiales Budweiser, Stella Artois et Corona ont enregistré une croissance de 9,8 % et de 16,8 % en dehors de leurs marchés domestiques respectifs. Budweiser reste la marque ayant la plus forte valeur au monde, réalisant de solides résultats en Chine, au Brésil et en Corée du Sud avec une croissance des produits de 4,1 %. Stella Artois a poursuivi sa tendance à long terme, avec une croissance des produits de 12,8 % stimulée par les ventes en Amérique du Nord, le rapatriement en Australie et son arrivée en Afrique du Sud et sur d'autres nouveaux marchés. Corona a progressé de 19,9 % au niveau mondial, sous l'impulsion du Mexique, de la Chine, de l'Australie et de l'Argentine.

Les Coûts des Ventes (CdV) consolidés ont augmenté de 2,6 %, et de 2,6 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 3,1 %.

Volumes

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques de tiers que la société brasse en qualité de sous-traitant et les produits de tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus

¹Se référer au glossaire.

via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent le siège administratif mondial de la société et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées aux zones de la société, sont présentés séparément.

En millier d'hectolitres	2016 Base de référence	Périmètre	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Amérique du Nord	116 890	423	(3 817)	113 496	(3,3) %
Amérique latine Ouest	108 995	(98)	1 729	110 625	1,6 %
Amérique latine Nord	119 757	(25)	(358)	119 374	(0,3) %
Amérique latine Sud	32 158	–	1 904	34 062	5,9 %
EMEA	134 821	(4 157)	1 027	131 692	0,9 %
Asie-Pacifique	101 320	148	518	101 986	0,5 %
Exportations globales et sociétés holding	1 939	(673)	70	1 336	5,5 %
AB InBev au niveau mondial	615 880	(4 382)	1 073	612 572	0,2 %

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 3,3 %. La société estime que les ventes de bière aux détaillants du secteur, corrigées du nombre de jours de vente, ont diminué de 1,3 % aux États-Unis. Sur cette même base, la société estime que ses volumes de livraison aux États-Unis et ses ventes aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué respectivement de 3,5 % et 3,0 %. Le portefeuille de marques Above Premium a réalisé une excellente année, gagnant 45 points de base de part de marché. Michelob Ultra a mené la croissance dans ce segment, avec une hausse à deux chiffres de ses volumes, poursuivant ainsi sa course en tête des meilleures performances de part de marché aux États-Unis pour le onzième trimestre consécutif. Stella Artois a également connu une solide année, avec un gain de part de marché chaque trimestre. Notre portefeuille artisanal régional a aussi enregistré de bons résultats cette année, avec une hausse des volumes et de la part de marché. Dans les segments Premium et Premium Light, la société a dépassé les résultats du secteur avec une perte de part de marché totale estimée de 40 points de base pour Budweiser et 85 points de base pour Bud Light. Budweiser a vu sa santé et ses tendances de popularité s'améliorer, puisqu'elle a intensifié les événements culturels clés tout au long de l'année. Malgré les difficultés persistantes de Bud Light, nous avons constaté quelques signes d'encouragement. Au second semestre de 2017, la marque a été très présente dans la culture populaire américaine grâce au succès retentissant de sa campagne « Dilly-Dilly », qui en a fait la bière la plus évoquée dans les échanges sociaux au quatrième trimestre et a contribué à consolider sa position en tant que marque « Famous Among Friends ».

Malgré le fait que le Canada a fait face à un contexte industriel difficile, Bud Light reste la marque à la croissance la plus rapide du pays, enregistrant une hausse de part de marché pour la 22^e année consécutive. Le mix de portefeuille continue de s'améliorer, soutenu par la croissance du portefeuille artisanal et de Stella Artois.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Ouest** ont progressé de 1,6 %. La société a de nouveau réalisé de solides résultats au Mexique, avec une hausse des volumes d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette. L'ensemble de notre portefeuille de marques affiche une bonne performance tout au long de l'année. Victoria a continué sur sa très bonne lancée, favorisée par le succès constant de son statut de bière traditionnelle mexicaine. Corona a également enregistré de bons résultats et Bud Light a continué d'accroître ses volumes dans tout le pays, en exploitant les activations sportives et musicales fructueuses. En Colombie, les volumes de non-bières affichent d'excellents résultats, avec une croissance de 10,3 % durant l'année grâce aux initiatives commerciales et à une comparaison favorable, tandis que les volumes de bière ont diminué de 4,2 % en raison d'un environnement macroéconomique difficile et d'une comparaison défavorable au premier trimestre de 2017. Au Pérou, les volumes ont augmenté d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette suite aux programmes commerciaux de la société, avec Cristal qui a exploité un événement culturel important en capitalisant sur la qualification du pays pour la Coupe du monde. Les volumes de l'Équateur ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, soutenus par des innovations d'emballage et par le lancement des trois marques mondiales. En outre, la société a gagné cette année de la part de consommation totale d'alcool et a proposé aux consommateurs davantage de choix dans une large gamme de prix.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Nord** ont diminué de 0,3 %. Au Brésil, la société a bien récupéré tout au long de l'année et a réalisé ses meilleurs résultats au quatrième trimestre. Durant l'exercice, les volumes de bière ont augmenté de 0,7 % alors que la performance du secteur brassicole était légèrement négative, et les volumes de boissons non alcoolisées ont diminué de 4,3 %. Le portefeuille premium a poursuivi cette année sa croissance à deux chiffres globale, soutenue par nos trois marques mondiales, notamment Budweiser.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Sud** ont progressé de 5,9 %. L'Argentine a réalisé une très forte performance, avec une croissance des volumes d'un chiffre dans le haut de la fourchette, favorisée par le repositionnement de Brahma ainsi que par le succès du lancement de Quilmes Clásica et la croissance accélérée du portefeuille premium conduit par Stella Artois, Corona et la marque artisanale locale Patagonia. Notre portefeuille de boissons non alcoolisées a également enregistré de bons résultats grâce à une nouvelle stratégie commerciale et de portefeuille, réalisant ainsi sa meilleure performance depuis plus de six ans.

Au sein d'**EMEA**, les volumes totaux ont augmenté de 0,9 % et les volumes de nos propres bières ont gagné 2,3 %. En Afrique du Sud, les volumes des bières ont augmenté de 0,9 %. Notre portefeuille haut de gamme, avec en tête Stella Artois et Corona, rejointes depuis peu par Budweiser, affiche une augmentation constante des volumes et des gains de part de marché, finissant l'année avec une croissance à trois chiffres. Dans le segment des boissons apparentées à la bière, Flying Fish a réalisé une croissance de plus de 60 %. Dans le segment core plus, Castle Lite enregistre une nouvelle année de croissance constante. En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de nos propres bières ont progressé de deux chiffres cette année. Les volumes de nos propres bières ont enregistré une croissance à deux chiffres sur la majorité des marchés, y compris le Nigeria, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie puisque la société continue d'étendre son offre aux consommateurs grâce à des stratégies d'abordabilité et de premiumisation. Les volumes totaux d'Europe de l'Ouest ont augmenté de 3,2 %, gagnant des parts sur la majorité des marchés. Le Royaume-Uni a enregistré des résultats remarquables grâce à une bonne performance commerciale liée essentiellement aux trois

marques mondiales de la société. En Europe de l'Est, les volumes totaux ont diminué cette année d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette en raison du contexte qui reste difficile avec l'interdiction généralisée du PET en Russie qui impacte l'ensemble du secteur. Néanmoins, nos marques mondiales et premium ont enregistré de bons résultats tout au long de l'année.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 0,5 %. En Chine, la société a poursuivi la premiumisation, stimulant la croissance des volumes de 1,1 % dans un secteur qui, selon les estimations, a chuté. Le portefeuille de marques de la société a bénéficié de la forte préférence des consommateurs pour les marques premium. Budweiser s'est développée au niveau national, avec quelques réussites notables cette année, notamment son positionnement comme marque de bière numéro un des ventes dans l'e-commerce, tandis que dans le segment core plus, Harbin Ice a dépassé la performance du secteur au niveau national. Notre portefeuille super premium, mené par Corona, Hoegaarden et Franziskaner, a accéléré sa croissance tout au long de l'année, avec des volumes qui ont presque doublé par rapport à l'année dernière, plaçant la société au rang de leader du marché dans tous les styles de bières super premium en Chine. Great Northern est devenue cette année notre marque numéro un en Australie en termes de volumes puisque la société continue de soutenir la croissance en répondant à l'évolution des préférences des consommateurs. Nos marques mondiales ont accéléré leur croissance tout au long de l'année avec une hausse à deux chiffres des volumes, favorisée par des gains de distribution et des activations commerciales.

Activités opérationnelles par région

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque région, pour la période se terminant le 31 décembre 2017 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur des chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Volumes	615 880	(4 382)	-	1 073	612 572	0,2 %
Produits	53 942	(784)	601	2 685	56 444	5,1 %
Coûts des ventes	(21 166)	521	(211)	(529)	(21 386)	(2,6) %
Marge brute	32 776	(263)	390	2 155	35 058	6,7 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(18 111)	(58)	(217)	288	(18 099)	1,6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	855	(94)	36	58	854	7,6 %
EBIT normalisé	15 520	(415)	208	2 501	17 814	16,5 %
EBITDA normalisé	19 633	(373)	255	2 569	22 084	13,4 %
Marge EBITDA normalisée	36,4 %				39,1 %	288 bps

AMERIQUE DU NORD	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Volumes	116 890	423	-	(3 817)	113 496	(3,3) %
Produits	15 698	145	22	(277)	15 588	(1,8) %
Coûts des ventes	(5 858)	(95)	(7)	183	(5 777)	3,1 %
Marge brute	9 841	49	16	(94)	9 811	(1,0) %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 438)	(66)	(9)	152	(4 361)	3,4 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	39	-	-	(3)	36	(7,4) %
EBIT normalisé	5 441	(16)	7	54	5 486	1,0 %
EBITDA normalisé	6 250	(10)	8	81	6 329	1,3 %
Marge EBITDA normalisée	39,8 %				40,6 %	124 bps

AMERIQUE LATINE OUEST	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Volumes	108 995	(98)	-	1 729	110 625	1,6 %
Produits	8 595	(13)	14	642	9 238	7,5 %
Coûts des ventes	(2 488)	7	3	(77)	(2 555)	(3,1) %
Marge brute	6 107	(5)	17	565	6 683	9,3 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 842)	(53)	1	17	(2 876)	0,6 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	105	(50)	-	33	89	59,3 %
EBIT normalisé	3 370	(107)	18	615	3 896	18,9 %
EBITDA normalisé	3 983	(109)	18	620	4 512	16,0 %
Marge EBITDA normalisée	46,3 %				48,8 %	358 bps

	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
AMERIQUE LATINE NORD						
Volumes	119 757	(25)	–	(358)	119 374	(0,3) %
Produits	8 630	(3)	624	524	9 775	6,1 %
Coûts des ventes	(3 239)	1	(236)	(269)	(3 744)	(8,3) %
Marge brute	5 391	(3)	389	254	6 031	4,7 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 701)	(42)	(201)	(116)	(3 060)	(4,2) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	330	(2)	25	7	361	2,1 %
EBIT normalisé	3 020	(46)	213	145	3 332	4,9 %
EBITDA normalisé	3 790	(46)	267	170	4 180	4,5 %
Marge EBITDA normalisée	43,9 %				42,8 %	(63) bps

	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
AMERIQUE LATINE SUD						
Volumes	32 158	–	–	1 904	34 062	5,9 %
Produits	2 850	–	(230)	743	3 363	26,1 %
Coûts des ventes	(927)	–	73	(354)	(1 207)	(38,2) %
Marge brute	1 923	–	(157)	389	2 156	20,2 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(704)	(8)	57	(126)	(781)	(17,7) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	20	–	(1)	(6)	13	(29,6) %
EBIT normalisé	1 240	(8)	(101)	257	1 388	20,9 %
EBITDA normalisé	1 431	(8)	(115)	287	1 595	20,1 %
Marge EBITDA normalisée	50,2 %				47,4 %	(234) bps

	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
EMEA						
Volumes	134 821	(4 157)	–	1 027	131 692	0,9 %
Produits	9 700	(128)	207	565	10 344	6,3 %
Coûts des ventes	(4 381)	(19)	(73)	(136)	(4 609)	(3,5) %
Marge brute	5 319	(147)	134	429	5 735	8,6 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 197)	(4)	(80)	(54)	(3 336)	(1,8) %
Autres produits/(charges) d'exploitation	42	(2)	5	63	108	154,7 %
EBIT normalisé	2 163	(153)	58	438	2 507	21,8 %
EBITDA normalisé	2 903	(112)	74	485	3 349	17,9 %
Marge EBITDA normalisée	29,9 %				32,4 %	331 bps

	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
ASIE-PACIFIQUE						
Volumes	101 320	148	–	518	101 986	0,5 %
Produits	7 250	44	(36)	546	7 804	7,5 %
Coûts des ventes	(3 293)	(36)	28	99	(3 201)	3,0 %
Marge brute	3 958	8	(8)	645	4 603	16,3 %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 747)	(61)	24	49	(2 735)	1,7 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	163	(1)	(3)	8	168	4,8 %
EBIT normalisé	1 374	(53)	14	701	2 035	53,0 %
EBITDA normalisé	2 114	(64)	2	643	2 695	31,2 %
Marge EBITDA normalisée	29,2 %				34,5 %	625 bps

	2016 Base de référence	Périmètre	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne %
EXPORTATIONS GLOBALES ET SOCIETES HOLDING						
Volumes	1 939	(673)	-	70	1 336	5,5 %
Produits	1 218	(828)	-	(58)	332	(14,8) %
Coûts des ventes	(980)	663	(1)	25	(292)	8,0 %
Marge brute	238	(165)	(1)	(33)	40	(42,4) %
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 482)	174	(9)	367	(950)	28,9 %
Autres produits/(charges) d'exploitation	155	(41)	9	(44)	79	(38,9) %
EBIT normalisé	(1 089)	(31)	-	290	(830)	26,9 %
EBITDA normalisé	(837)	(24)	1	283	(577)	34,4 %

Produits

Les produits consolidés ont augmenté de 5,1 % à 56 444 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 5,1 %. Les produits par hectolitre affichent une hausse de 5,1 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus et au portefeuille de marques, étant donné que la société poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de premiumisation dans le monde entier.

Coûts des ventes

Les Coûts des Ventes (CdV) ont augmenté de 2,6 %, et de 2,6 % par hectolitre. La hausse des coûts des ventes est due principalement à des effets de change transactionnels défavorables, partiellement compensés par la réalisation de synergies. Sur une base géographique constante, les CdV par hectolitre ont augmenté de 3,1 %.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totales ont diminué de 2,0 % en 2017 :

- Les **frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux** ont diminué de 1,6 %, les investissements supplémentaires dans les marques mondiales et le portefeuille premium de la société étant plus que compensés par la réalisation de synergies et l'optimisation des investissements commerciaux de la société.
- Les **autres revenus d'exploitation** ont augmenté de 7,6 % en 2017 en raison de la vente d'actifs non stratégiques et d'une réduction des charges d'exploitation.

Bénéfice d'exploitation normalisé avant amortissements et dépréciations (EBITDA normalisé)

L'EBITDA normalisé a augmenté de 12,5 % en termes nominaux et de 13,4 % en interne pour atteindre 22 084 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 39,1 %, et une croissance interne de 288 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a augmenté de 1,3 % à 6 329 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 124 points de base à 40,6 %, sous l'impulsion de la stratégie de premiumisation, d'une gestion des coûts disciplinée et d'une optimisation constante des investissements commerciaux mises en œuvre par la société.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Ouest a augmenté de 16,0 % à 4 512 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 358 points de base à 48,8 %, grâce à une solide performance des produits ainsi qu'à la réalisation de synergies et à une discipline de coûts partiellement atténuées par les restrictions du levier opérationnel au Mexique et par une hausse des frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux en Colombie, essentiellement due aux investissements dans le portefeuille de marques mondiales.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a augmenté de 4,5 % à 4 180 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 63 points de base à 42,8 %. Les résultats mitigés du premier semestre ont été compensés par une croissance à deux chiffres au quatrième trimestre, puisque la société a vu l'environnement consommateurs s'améliorer progressivement au second semestre de l'année et a réalisé sa meilleure performance au quatrième trimestre.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Sud a augmenté de 20,1 % à 1 595 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 234 points de base à 47,4 % due à la hausse des volumes et des produits découlant d'une nouvelle stratégie commerciale et de portefeuille.
- L'EBITDA de l'EMEA a progressé de 17,9 % à 3 349 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 331 points de base à 32,4 %, suite à une solide croissance des produits associée à la réalisation de synergies en Afrique et à une bonne performance en Europe de l'Ouest favorisée par les bons résultats des marques mondiales et du portefeuille premium de la société.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a augmenté de 31,2 % à 2 695 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 625 points de base à 34,5 %, sous l'impulsion de la croissance des produits et du renforcement de la premiumisation en Chine, et la croissance des volumes et des produits résultant de la solide performance de plusieurs marques du portefeuille et d'activations commerciales en Australie.
- Les activités d'exportations globales et des sociétés holding ont enregistré un EBITDA de (577) millions d'USD au cours de la période se terminant le 31 décembre 2017 (2016 : (837) millions d'USD).

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

Réconciliation entre l'EBITDA normalisé et le bénéfice attribuable aux porteurs de capitaux propres

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte du bénéfice des activités abandonnées et des effets suivants du bénéfice provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres sociétés.

En million d'USD	Notes	2017	2016 Rapporté
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		7 996	1 241
Intérêts minoritaires		1 187	1 528
Bénéfice		9 183	2 769
Bénéfice des activités abandonnées		(28)	(48)
Bénéfice des activités poursuivies		9 155	2 721
Impôts sur le résultat	12	1 920	1 613
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(430)	(16)
(Produits)/coûts financiers nets non-récurrents	8	693	3 356
Coût financier net	11	5 814	5 208
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses)	8	662	394
EBIT normalisé		17 814	13 276
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non-récurrentes)		4 270	3 477
EBITDA normalisé		22 084	16 753

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents sont fournis à la Note 8 *Éléments non-récurrents*.

Impact des devises étrangères

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016 Base de référence
Dollar américain	27,5 %	29,5 %
Real brésilien	14,5 %	13,3 %
Yuan chinois	7,5 %	7,4 %
Peso mexicain	7,0 %	7,8 %
Rand sud-africain	6,2 %	6,2 %
Euro	5,5 %	5,7 %
Peso colombien	3,8 %	3,7 %
Peso argentin	3,5 %	2,9 %
Dollar canadien	3,3 %	3,4 %
Dollar australien	3,0 %	2,4 %
Won sud-coréen	2,5 %	2,4 %
Peso péruvien	2,6 %	2,5 %
Peso dominicain	1,5 %	1,6 %
Livre sterling	1,7 %	1,5 %
Autre	9,9 %	9,7 %

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les années se terminant les 31 décembre 2017 et 2016 :

	2017	2016 Base de référence
Dollar américain	27,8 %	28,5 %
Real brésilien	16,1 %	16,2 %
Yuan chinois	5,6 %	4,7 %
Peso mexicain	7,6 %	9,2 %
Rand sud-africain	5,7 %	5,2 %
Euro	2,7 %	3,1 %
Peso colombien	5,3 %	5,3 %
Peso argentin	4,3 %	3,9 %
Dollar canadien	3,1 %	3,6 %
Dollar australien	4,4 %	3,4 %
Won sud-coréen	2,5 %	2,2 %
Peso péruvien	3,9 %	3,4 %
Peso dominicain	1,8 %	2,0 %
Livre sterling	1,1 %	1,0 %
Autre	8,1 %	8,3 %

En 2017, l'évolution des taux de change a eu un effet de conversion favorable de 601 millions d'USD sur les produits d'AB InBev (2016 : impact négatif de (2 852) millions d'USD), de 255 millions d'USD sur son EBITDA normalisé (2016 : impact négatif de (1 199) millions d'USD) et de 208 millions d'USD sur son EBIT normalisé (2016 : impact négatif de (970) millions d'USD).

Le bénéfice d'AB InBev (après impôts) a profité de l'impact positif de l'évolution des devises à hauteur de 126 millions d'USD (2016 : impact négatif de (649) millions d'USD), tandis que l'effet de conversion favorable sur son BPA (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev) était de 100 millions d'USD ou 0,05 USD par action (2016 : impact négatif de (505) millions d'USD ou (0,27) USD par action).

L'impact de l'évolution des devises sur l'endettement net d'AB InBev s'élevait à 4 184 millions d'USD (hausse de l'endettement net) en 2017, comparé à un impact de (349) millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2016. L'impact de l'évolution des devises sur les capitaux propres attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev s'élevait à 1 053 millions d'USD (hausse des capitaux propres), comparé à un impact de (3 265) millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2016 sur une base rapportée.

Bénéfice

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 7 967 millions d'USD (BPA normalisé de 4,04 USD) en 2017, comparé à 4 853 millions d'USD (BPA normalisé de 2,83 USD) en 2016 (voir Note 23 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev pour 2017 était de 7 996 millions d'USD, comparé à 1 241 millions d'USD pour 2016, et comprend les impacts suivants :

- **Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents) :** 5 814 millions d'USD en 2017 par rapport à 5 208 millions d'USD en 2016. Cette hausse s'explique essentiellement par l'impact de l'annualisation de l'emprunt supplémentaire lié au rapprochement avec SAB et aux charges d'intérêts sur la dette héritée de SAB. Les autres résultats financiers comprennent des pertes nettes sur les instruments de couverture, des pertes de change et un ajustement à la valeur de marché négatif de 291 millions d'USD, lié à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions de la société, par rapport à une perte de 384 millions d'USD au cours de l'année dernière et à des ajustements liés aux opérations de change défavorables.
- **Produits/coûts financiers nets non-récurrents :** (693) millions d'USD en 2017 par rapport à (3 356) millions d'USD en 2016. Les autres coûts financiers nets non-récurrents de 2017 comprennent des pertes sur les opérations de change non-cash concernant des prêts intragroupes qui étaient traditionnellement rapportées dans les capitaux propres et qui ont été transférées vers le compte de résultats, une fois que ces prêts ont été remboursés. Les coûts financiers nets non-récurrents de 2017 comprennent également des pertes évaluées à la valeur de marché résultant des instruments dérivés conclus pour couvrir le système d'action différé émis lors d'une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo, et des instruments dérivés conclus pour couvrir une partie des actions restreintes émises dans le cadre du rapprochement avec SAB. Les coûts financiers nets non-récurrents de 2016 comprennent un ajustement à la valeur de marché négatif de 2 693 millions d'USD se rapportant à la partie de la couverture du risque de change du prix d'achat du rapprochement avec SAB qui n'est pas qualifiée pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS. En outre, les coûts financiers nets non-récurrents de 2016 comprennent des commissions d'engagement relatives aux Committed Senior Acquisition Facilities de 2015, ainsi que des coûts liés au rachat anticipé des obligations de SAB.
- **Impôts sur le résultat :** 1 920 millions d'USD en 2017 avec un taux d'imposition effectif de 18,0 %, contre 1 613 millions d'USD en 2016 avec un taux d'imposition effectif de 37,4 %. L'impôt sur le résultat de 2017 a été impacté positivement par un ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la loi sur la réforme fiscale aux États-Unis promulguée le 22 décembre 2017. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD résulte principalement de la revalorisation des passifs d'impôt différé établis en 2008 conformément à la norme IFRS dans le cadre de la comptabilisation du prix d'achat du rapprochement avec Anheuser-Busch suite au passage du taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 %. L'ajustement représente la meilleure estimation actuelle de la société concernant la revalorisation des passifs d'impôt différé résultant de la réforme fiscale aux États-Unis et est comptabilisé comme un gain non-récurrent au 31 décembre 2017. L'estimation sera actualisée en 2018 une fois que la société aura analysé toutes les informations nécessaires pour achever le calcul exhaustif. Cet impact a été partiellement atténué par l'adhésion d'Ambev et de certaines de ses filiales au Programme de régularisation fiscale au Brésil en septembre 2017, où Ambev s'est engagée à payer certains passifs éventuels qui étaient en procédure fiscale, pour un montant total de 3,5 milliards de réaux brésiliens (1,1 milliard d'USD), dont 1,0 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) payés en 2017 et le solde payable en 145 versements mensuels à partir de janvier 2018, plus intérêts. Dans le cadre de ces passifs éventuels, un litige concernant la taxation présumée auprès de la filiale d'Ambev CRBS n'avait été résolu qu'en septembre 2017 car la perte avait préalablement été jugée possible. Le montant total comptabilisé comme charges non-récurrentes s'élève à 2,9 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) dont 2,8 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) ont été inscrits à la ligne de l'impôt sur le résultat et 141 millions de réaux brésiliens (44 millions d'USD) à la ligne des résultats financiers. Le taux d'imposition effectif de 2016 a subi l'impact défavorable de l'ajustement à la valeur de marché négatif non-déductible lié à la couverture du prix d'achat du rapprochement avec SAB qui n'a pas pu être qualifiée pour la comptabilité de couverture. Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période se terminant le 31 décembre 2017 est de 22,9 % (2016 : 20,9 %).
- **Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires :** 1 187 millions d'USD en 2017 par rapport à 1 528 millions d'USD en 2016, suite essentiellement au fait que l'impact du rapprochement avec SAB a été plus qu'atténué par le Programme de régularisation fiscale brésilien.
- Le **Résultat des activités abandonnées** correspond aux résultats de l'Activité CEE rapportés jusqu'à la clôture de la cession effectuée le 31 mars 2017.

Situation et ressources financières

Flux de trésorerie

En million d'USD	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	15 430	10 110
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7 854	(60 077)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(21 004)	50 731
Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2 280	764

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2017	2016
Bénéfice	9 183	2 769
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	12 484	13 572

Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions	21 667	16 341
Changement du fonds de roulement	219	173
Contributions aux plans et utilisation des provisions	(616)	(470)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(5 982)	(5 977)
Dividendes reçus	142	43

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	15 430	10 110
---	---------------	---------------

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles d'AB InBev a atteint 15 430 millions d'USD en 2017 par rapport à 10 110 millions d'USD en 2016. L'évolution d'une année à l'autre s'explique surtout par la hausse des bénéfices suite au rapprochement avec SAB.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2017	2016
Dépenses d'investissement nettes	(4 124)	(4 768)
Acquisition de SAB, sous déduction de la trésorerie acquise	—	(65 166)
Produits nets des cessions liées à l'opération SAB	8 248	16 342
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée	(556)	(792)
Produits nets de cessions d'actifs détenus en vue de la vente	16	146
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme	4 337	(5 583)
Autre	(67)	(256)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7 854	(60 077)

Le flux de trésorerie entrant net provenant des investissements s'élevait à 7 854 millions d'USD en 2017, par rapport à une trésorerie nette affectée de 60 077 millions d'USD en 2016. Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement reflète essentiellement les produits des cessions annoncées et clôturées en 2017, nets d'impôts payés en 2017 sur des cessions d'années précédentes. Le flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement de 2016 a subi principalement l'impact du paiement lié au rapprochement avec SAB, net de la trésorerie acquise et des produits des cessions annoncées.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élevaient à 4 124 millions d'USD en 2017 et à 4 768 millions d'USD en 2016. Environ 45 % des dépenses d'investissements totales de 2017 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de la société, 30 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 25 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2017	2016
Dividendes payés	(9 275)	(8 450)
(Remboursement)/émissions d'emprunts	(9 981)	62 675
Autre (incluant (charges)/produits financiers nets autres qu'intérêts)	(1 748)	(3 494)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(21 004)	50 731

Le flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevait à 21 004 millions d'USD en 2017, par rapport à un flux de trésorerie entrant de 50 731 millions d'USD en 2016.

Au cours de l'année 2017, la société a remboursé 8 milliards d'USD du prêt à terme B. Ce prêt à terme était le dernier des crédits de la ligne de crédits senior de 75 milliards d'USD mobilisés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB. Voir aussi la Note 24 *Emprunts portant intérêts*. Le flux de trésorerie entrant provenant des activités de financement de 2016 reflète le financement du rapprochement avec SAB.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 31 décembre 2017 à 11 659 millions d'USD. Au 31 décembre 2017, les liquidités totales de la société s'élevaient à 20 659 millions d'USD, dont 9 milliards

d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 11 659 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien qu'elle puisse emprunter ces montants pour combler ses besoins en liquidité, la société compte essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer ses activités permanentes.

Ressources en capitaux et capitaux propres

L'endettement net d'AB InBev est passé de 108,0 milliards d'USD au 31 décembre 2016 à 104,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. La société pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par les produits des cessions annoncées clôturées en 2017 (11,7 milliards d'USD), le paiement d'impôts sur les cessions réalisées en 2016 (3,4 milliards d'USD), les versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (9,3 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (6,0 milliards d'USD) et les variations des taux de change (hausse de l'endettement net de 4,2 milliards d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé est passé de 5,5x, sur une base modifiée, pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2016, en intégrant la base de référence de l'EBITDA du groupe combiné à partir du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, à 5,50x, sur une base modifiée, pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2017. Le calcul du ratio endettement net / EBITDA ne comprend aucun EBITDA de CCBA, de l'activité CEE ni de la participation dans Distell, cédées en 2017. Le calcul du ratio endettement net / EBITDA de 2016 ne comprend aucun EBITDA de l'activité CEE ni de la participation dans Distell, cédées en 2016.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au 31 décembre 2017 s'élevaient à 72 585 millions d'USD, par rapport à 71 339 millions d'USD au 31 décembre 2016. L'effet combiné du renforcement des taux de change à la clôture du dollar australien, du dollar canadien, du yuan chinois, de l'euro, du peso mexicain, du nuevo sol péruvien, du rand sud-africain et du won sud-coréen, principalement, et de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso argentin, du réal brésilien et du naira nigérian, principalement, a donné lieu à un ajustement des taux de change positif de 1 053 millions d'USD. De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 24 *Emprunts portant intérêts* et la Note 29 *Risques découlant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2017, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective négative, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, AB InBev accorde une grande importance à la recherche et au développement. En 2017, AB InBev a investi 276 millions d'USD dans la recherche et le développement (2016 : 244 millions d'USD). Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

La recherche et le développement dans le domaine de l'innovation produits couvrent les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en l'innovation de percée, l'innovation d'amélioration et la rénovation. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure performance pour le consommateur et en termes de résultats de volumes et produits, en augmentant la compétitivité d'AB InBev sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu l'offre croissante de boissons, les initiatives de recherche et développement d'AB InBev nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de cibler des opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, la commodité, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans les initiatives de recherche et développement d'AB InBev.

La recherche et le développement dans le domaine de l'optimisation des processus ciblent principalement l'amélioration de la qualité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des usines et résolution des problèmes de volume, tout en minimisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés à travers les zones de la société. Les projets en cours s'étendent du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la recherche et du développement. AB InBev cherche à accroître continuellement ses connaissances en collaborant avec des universités et d'autres secteurs.

L'équipe de recherche et de développement d'AB InBev est informée chaque année des priorités de la société et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes de recherche & développement investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et la priorisation. Le lancement a généralement lieu l'année civile suivante.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que des laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus de GITeC, AB InBev dispose également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de ses zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Risques liés à AB InBev, à la bière et à l'industrie de la bière

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses en fourniture dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données adopté dans l'Union Européenne, qui devra être intégralement mis en œuvre pour mai 2018. Par ailleurs,

les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, les différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (soft-drinks). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Des préoccupations au sujet de l'abus d'alcool et de la consommation d'alcool par des mineurs ont également incité des gouvernements, notamment ceux d'Argentine, du Brésil, d'Espagne, de Russie, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud, d'Australie et des Etats-Unis, à envisager des mesures telles qu'une augmentation des taxes, l'établissement de régimes de prix minimaux pour l'alcool ou d'autres changements au cadre réglementaire régissant le marketing d'AB InBev et autres pratiques commerciales.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal ; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ou les initiatives au niveau de l'Union européenne (y compris la directive contre l'évasion fiscale adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2016) en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation. De plus, la réforme fiscale aux Etats-Unis signée le 22 décembre 2017 (*le Tax Act*) apporte des changements majeurs à la législation fiscale. Tandis que le Tax Act réduit le taux légal de l'impôt fédéral américain sur les sociétés à 21 % et fournit une exemption pour certains dividendes des filiales étrangères détenues à 10 %, le Tax Act étend la base imposable en introduisant davantage de limites à la déductibilité des intérêts, l'imposition d'une « taxe relative à l'érosion de la base imposable et visant à lutter contre les abus » et l'imposition d'une taxe minimum pour « le revenu global incorporel à faible taux d'imposition », entre autres changements, ce qui pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats d'exploitation de la société. L'impact global du Tax Act dépend également d'interprétations et réglementations futures qui pourraient être émises par les autorités fiscales aux Etats-Unis, et il est possible que de futures orientations puissent avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers de la société.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché de droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements

survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines couvertures d'assurance « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligé à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers. Un certain nombre de filiales d'AB InBev réalisent actuellement un programme majeur d'économies et d'efficacité et AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices attendus de ces mesures et programmes, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

AB InBev a conclu une transaction avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec Grupo Modelo. Cette transaction comprend un contrat de services transitoire de trois ans visant à assurer une bonne transition de l'exploitation de la brasserie Piedras Negras, ainsi que certaines garanties de distribution en faveur de Constellation Brands, Inc. dans les cinquante états des Etats-Unis, le District de Columbia et Guam. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant de la transaction, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10 % de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des Etats-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour prévenir des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres opérations : toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales

et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui en raison d'instabilité politique et économique, un défaut de systèmes juridiques bien développés et des milieux d'affaires potentiellement plus corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le US Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 32 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés.

AB InBev pourrait ne pas parvenir à réaliser l'intégration des activités de SAB ou le rapprochement avec SAB pourrait ne pas complètement déboucher sur les bénéfices ou synergies anticipés, et tous ces bénéfices et synergies seront contrebalancés par les coûts importants liés à l'opération dont AB InBev s'est acquittée dans le cadre du rapprochement. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes sont inhérents au processus d'intégration. Ces incertitudes se trouvent exacerbées parce que SAB était active sur des marchés nouveaux ou en développement sur lesquels AB InBev n'exerçait pas d'activités substantielles. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du groupe combiné de réaliser certaines réorganisations intragroupes, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SAB.

Suite au rapprochement avec SAB, le bilan d'AB InBev a présenté un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si l'intégration des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être prises en compte dans le futur qui pourraient être significatives et qui pourraient impacter de manière négative les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, comprenant des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

Risques provenant d'instruments financiers

L'annexe 29 des états financiers consolidés de 2017 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contient des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

Evènements survenus après la date de clôture

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 35 *Evènements survenus après la date de clôture* des états financiers consolidés pour de plus amples informations.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Pour les informations relatives à la Déclaration de gouvernance d'entreprise, nous vous prions de vous référer à la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev.

Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion sur les comptes consolidés contient un exposé fidèle du développement et de la performance des opérations et de la position de la société y compris les entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Rapport du commissaire



Rapport du commissaire à l’assemblée générale de Anheuser-Busch InBev SA relatif à l’exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle des comptes annuels consolidés de votre société Anheuser-Busch InBev SA (« la Société ») et de ses filiales, coentreprises, partenariats et entreprises associées (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et après l'approbation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons effectué le contrôle des comptes annuels consolidés de Anheuser-Busch InBev SA pour les deux dernières années.

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives dont le total de l'état consolidé de situation financière s'élève à 246 126 millions USD et dont l'état consolidé du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de 9 183 millions USD.

A notre avis, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit et référence aux notes annexes de la Société
Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée – test de dépréciation Le goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée représentent 75% du total de l'état consolidé de situation financière au 31 décembre 2017. Le test annuel de dépréciation était significatif pour notre audit en raison du montant financier des actifs qu'il justifie ainsi que du fait que les tests reposent sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. La Société utilise un plan stratégique basé sur des hypothèses macroéconomiques externes, l'industrie, l'inflation, les taux de change et l'expérience passée et des hypothèses de parts de marché, de revenus, de coûts variables et fixes, de dépenses d'investissements et de besoin en fonds de roulement.	Nous avons évalué et testé les hypothèses critiques, les taux d'actualisation, les méthodologies et les données utilisées par la Société en les comparant à des données externes telles que les taux d'inflation anticipés, les anticipations externes de croissance de marché et en analysant les sensibilités du modèle de flux de trésorerie actualisé. Nous avons inclus des spécialistes de l'évaluation dans notre équipe pour nous assister dans ces activités. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et aux groupes d'UGT. Nous avons évalué le caractère adéquat des notes 14 et 15 de la Société dans les états financiers reprenant les hypothèses auxquelles le résultat du test de dépréciation est le plus sensible. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponible ("headroom") des unités génératrices de trésorerie et sur la question de savoir si une modification raisonnable des hypothèses pourrait entraîner un dépassement de la valeur recouvrable par la valeur comptable. Nous avons également évalué l'exactitude historique des estimations de la direction. Les informations sur la comptabilisation du goodwill et des immobilisations incorporelles et les informations à fournir selon IAS 36 Dépréciation d'actifs sont présentées dans la Note 3. Résumé des principales méthodes comptables, Note 4. Utilisations d'estimations et de jugements, Note 14. Goodwill et Note 15. Immobilisations incorporelles aux états financiers.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit et référence aux notes annexes de la Société
Impôts - provisions pour positions fiscales incertaines La Société est assujettie à l'impôt sur le revenu dans de nombreuses juridictions. Certaines transactions pour lesquelles la position fiscale ultime est incertaine nécessitent un jugement important pour déterminer la provision pour l'impôt sur le revenu. Dans les cas où le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la Société établit des provisions en fonction de son jugement sur le montant probable des sommes à payer ou à recevoir. Certaines filiales du Groupe sont actuellement soumises à des audits fiscaux et à des enquêtes locales, généralement en relation avec des exercices antérieurs. Les enquêtes et les négociations avec les autorités fiscales locales peuvent prendre du temps à conclure. En raison du niveau de jugement et de la nature incertaine des positions fiscales, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé dans notre audit.	Avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité, nous avons obtenu une compréhension détaillée de la stratégie fiscale de la Société ainsi que des principaux problèmes fiscaux techniques et des risques liés aux développements commerciaux et législatifs. Nous avons évalué l'état des audits des autorités fiscales locales en cours en utilisant, le cas échéant, nos connaissances fiscales locales et internationales spécialisées. Nous avons évalué et challengé le jugement de la direction à l'égard des estimations des risques fiscaux, des montants recouvrables et des passifs éventuels. Nous avons considéré la correspondance avec les autorités fiscales et évalué les avis juridiques de conseillers fiscaux indépendants agissant pour le compte de la Société. Nous avons examiné le caractère adéquat des informations fournies par la Société à la Note 3. Résumé des principales méthodes comptables, Note 4. Utilisations d'estimations et de jugements, Note 12. Impôts sur le résultat et Note 32. Passifs éventuels.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés et évaluons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et des autres informations contenues dans ce rapport.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés, celui-ci concorde avec les comptes annuels consolidés pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement

trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

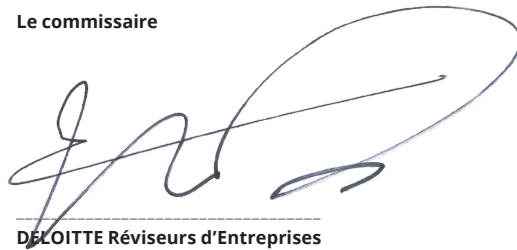
- Nous n'avons pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels consolidés visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n°537/2014.

Zaventem, le 28 février 2018

Le commissaire



DELOITTE Réviseurs d'Entreprises

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Joël Brehmen

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren / Réviseurs d'Entreprises
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid /
Société civile sous forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Comptes annuels consolidés

Compte de résultats consolidé

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD		Annexes	2017	2016
Produits			56 444	45 517
Coûts des ventes			(21 386)	(17 803)
Marge brute			35 058	27 715
Frais de distribution			(5 876)	(4 543)
Frais commerciaux et de marketing			(8 382)	(7 745)
Frais administratifs			(3 841)	(2 883)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7		854	732
Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents			17 814	13 276
Restructuration	8		(468)	(323)
Cession d'activités et vente d'actifs	8		(39)	377
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	8		(155)	(448)
Bénéfice d'exploitation			17 152	12 882
Charges financières	11		(6 192)	(5 860)
Produits financiers	11		378	652
Produits financiers/(Charges financières) nets non-récurrents			(693)	(3 356)
Produits financiers/(Charges financières) nets			(6 507)	(8 564)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises			430	16
Bénéfice avant impôts			11 076	4 334
Impôts sur le résultat	12		(1 920)	(1 613)
Bénéfice des activités poursuivies			9 155	2 721
Bénéfice des activités abandonnées	22		28	48
Bénéfice de l'exercice			9 183	2 769
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux :				
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev			7 968	1 193
Participations ne donnant pas le contrôle			1 187	1 528
Bénéfice attribuable aux :				
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev			7 996	1 241
Participations ne donnant pas le contrôle			1 187	1 528
Bénéfice de base par action	23		4,06	0,72
Bénéfice dilué par action	23		3,98	0,71
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	23		4,04	0,69
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	23		3,96	0,68
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées ¹	23		4,04	2,83
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées ¹	23		3,96	2,77

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 23 *Variation des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

Etat consolidé du résultat global

Pour la période se terminant le 31 décembre Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice de l'exercice	9 183	2 769
Autres éléments du résultat global : Éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats :		
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	(37)	(226)
	(37)	(226)
Autres éléments du résultat global : Éléments qui pourraient être reclassés par la suite au compte de résultats :		
Ecarts de conversion des activités étrangères	1 716	(2 918)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	(7 099)
Contrats de change sortis des capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	8 837
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net	(542)	(161)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en capitaux propres	(60)	110
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats	(36)	(3)
	1 077	(1 234)
Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt	1 040	(1 460)
Résultat global total	10 223	1 309
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev	8 838	(275)
Participations ne donnant pas le contrôle	1 385	1 584

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etat consolidé de situation financière

Pour la période se terminant le Millions d'USD	Annexes	31 décembre 2017	31 décembre 2016 Ajusté ¹	31 décembre 2016 Rapporté ²
Actif				
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	13	27 184	26 219	27 522
Goodwill	14	140 940	135 864	136 533
Immobilisations incorporelles	15	45 874	44 789	44 568
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16	5 263	4 324	4 324
Placements	17	100	82	82
Actifs d'impôts différés	18	1 216	1 261	1 261
Avantages au personnel	25	22	10	10
Impôts sur le résultat à récupérer		708	6	6
Dérivés	29H	25	146	146
Créances commerciales et autres créances	20	834	868	868
		222 166	213 569	215 320
Actifs courants				
Placements	17	1 304	5 659	5 659
Stocks	19	4 119	3 889	3 913
Impôts sur le résultat à récupérer		908	1 112	1 112
Dérivés	29H	458	971	971
Créances commerciales et autres créances	20	6 566	6 352	6 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	10 472	8 579	8 579
Actifs détenus en vue de la vente	22	133	16 458	16 439
		23 960	43 017	43 061
Total de l'actif		246 126	256 586	258 381
Passif				
Capitaux propres				
Capital souscrit	23	1 736	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620	17 620
Réserves		24 835	23 769	23 769
Résultats reportés		28 394	28 214	28 214
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		72 585	71 339	71 339
Participations ne donnant pas le contrôle	33	7 635	10 086	10 086
		80 220	81 425	81 425
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	24	108 949	113 941	113 941
Avantages au personnel	25	2 993	3 014	3 014
Passifs d'impôts différés	18	13 107	14 703	16 678
Impôts sur le résultat à payer		732	—	—
Dérivés	29H	937	471	471
Dettes commerciales et autres dettes	28	1 462	1 316	1 328
Provisions	27	1 515	1 347	1 409
		129 695	134 792	136 841
Dettes courantes				
Découverts bancaires	21	117	184	184
Emprunts portant intérêts	24	7 433	8 618	8 618
Impôts sur le résultat à payer		1 558	3 845	3 922
Dérivés	29H	1 457	1 263	1 263
Dettes commerciales et autres dettes	28	24 762	23 086	23 086
Provisions	27	885	1 199	869
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	22	—	2 174	2 174
		36 211	40 369	40 116
Total des capitaux propres et des dettes		246 126	256 586	258 381

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹2016 tel que rapporté, ajusté pour refléter les ajustements de la balance d'ouverture liés à l'allocation finale du prix d'achat de SAB aux actifs individuels acquis et aux passifs repris comme requis par la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, qui requiert l'application de manière rétrospective des ajustements post-acquisition (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

²2016 tel que rapporté

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres
Au 1^{er} janvier 2016	1 736	17 620	(1 626)
Bénéfice de l'exercice	—	—	—
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	—	—	—
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	—	—
Contrats de change sortis des capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	—	—
Couvertures des flux de trésorerie	—	—	—
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Résultat global total	—	—	—
Emission d'actions restreintes pour les actions ordinaires SAB	9 528	27 244	—
Transfert vers les réserves ¹	(9 528)	(27 244)	(8 953)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises ²	—	—	—
Dividendes	—	—	—
Actions propres	—	—	174
Palements fondés sur des actions	—	—	—
Variations de périmètre et autres ³	—	—	1 425
Au 31 décembre 2016	1 736	17 620	(8 980)

Millions d'USD	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres
Au 1^{er} janvier 2017	1 736	17 620	(8 980)
Bénéfice de l'exercice	—	—	—
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	—	—	—
Couvertures des flux de trésorerie	—	—	—
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi	—	—	—
Résultat global total	—	—	—
Dividendes	—	—	—
Actions propres	—	—	—
Palements fondés sur des actions	—	—	—
Achat/(vente) de participations de donnant pas le contrôle	—	—	—
Variations de périmètre et autres	—	—	—
Au 31 décembre 2017	1 736	17 620	(8 980)

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹Voir la Note 23 *Variation des capitaux propres et résultat par action*.

²Voir la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

³En 2016, l'entreprise a reclassé les résultats d'actions propres de 1 452m d'USD en résultats reportés.

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global ¹	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
–	1 264	(14 110)	1 304	35 949	42 137	3 582	45 719
–	–	–	–	1 241	1 241	1 528	2 769
–	–	(3 265)	–	–	(3 265)	186	(3 079)
–	–	(7 099)	–	–	(7 099)	–	(7 099)
–	–	8 837	–	–	8 837	–	8 837
–	–	223	–	–	223	(116)	107
–	–	(212)	–	–	(212)	(14)	(226)
–	–	(1 516)	–	1 241	(275)	1 584	1 309
–	–	–	–	–	36 772	–	36 772
45 726	–	–	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–	–	6 201	6 201
–	–	–	(92)	(7 041)	(7 133)	(1 347)	(8 480)
–	–	–	–	(124)	50	–	50
–	173	–	–	–	173	7	180
–	–	–	–	(1 812)	(386)	59	(327)
45 726	1 437	(15 626)	1 212	28 214	71 339	10 086	81 425

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global ¹	Instrument d'actions différées	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
45 726	1 437	(15 626)	1 212	28 214	71 339	10 086	81 425
–	–	–	–	7 996	7 996	1 187	9 183
–	–	1 053	–	–	1 053	121	1 174
–	–	(158)	–	–	(158)	61	(96)
–	–	(53)	–	–	(53)	16	(37)
–	–	842	–	7 996	8 838	1 385	10 223
–	–	–	(93)	(7 821)	(7 914)	(1 316)	(9 230)
–	–	–	–	–	–	–	–
–	316	–	–	–	316	18	333
–	–	–	–	–	–	(2 401)	(2 401)
–	–	–	–	5	5	(137)	(132)
45 726	1 753	(14 784)	1 119	28 394	72 585	7 635	80 220

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clôturé au 31 décembre Millions d'USD	Annexes	2017	2016
Activités opérationnelles			
Bénéfice de l'exercice		9 183	2 769
Amortissements et dépréciations	10	4 276	3 477
Dépréciations de créances, stocks et autres actifs		130	110
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel		178	293
Charges financières nettes	11	6 507	8 564
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(117)	(4)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus en vue de la vente		(47)	(410)
Paieement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	26	351	231
Impôts sur le résultat	12	1 920	1 613
Autres éléments non décaissés inclus dans le bénéfice		(284)	(286)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises		(430)	(16)
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions		21 667	16 341
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		67	(714)
Diminution/(augmentation) des stocks		(213)	(364)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		365	1 251
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(616)	(470)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		21 270	16 044
Intérêts payés		(4 652)	(3 279)
Intérêts reçus		811	558
Dividendes reçus		142	43
Impôts sur le résultat payés		(2 141)	(3 256)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		15 430	10 110
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(4 741)	(4 979)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		617	211
Rapprochement avec SAB, sous déduction de la trésorerie acquise	6	-	(65 166)
Produits de cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	22	11 697	16 342
Taxes sur les cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB		(3 449)	-
Acquisition d'autres filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	6	(598)	(1 445)
Produits de cessions des filiales, sous déduction de la trésorerie cédée	6	42	653
Produits de cessions des actifs détenus en vue de la vente		16	146
Produits nets/(investissements nets) dans des obligations à court terme	17	4 337	(5 583)
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs		(280)	(27)
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis		213	(229)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		7 854	(60 077)
Activités de financement			
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle	23	(206)	(10)
Emissions d'emprunts		13 352	86 292
Remboursement d'emprunts		(23 333)	(23 617)
Autres produits (charges) financiers nets autres qu'intérêts		(1 542)	(3 484)
Dividendes payés		(9 275)	(8 450)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(21 004)	50 731
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		2 280	764
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		8 395	6 910
Effet de la variation des taux de change		(319)	721
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	21	10 356	8 395

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Eléments non-récurrents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations dans des entreprises associées et coentreprises	16
Placements	17
Actifs et passifs d'impôts différés	18
Stocks	19
Créances commerciales et autres créances	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22
Variation des capitaux propres et résultat par action	23
Emprunts portant intérêts	24
Avantages au personnel	25
Paielements fondés sur des actions	26
Provisions	27
Dettes commerciales et autres dettes	28
Risques provenant d'instruments financiers	29
Contrats de location simple	30
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	31
Passifs éventuels	32
Participations ne donnant pas le contrôle	33
Parties liées	34
Evénements survenus après la date de clôture	35
Entreprises appartenant à AB InBev	36

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaia Korona®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives de près de 200 000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2017, les produits rapportés par AB InBev s'élevaient à 56,4 milliards d'USD (hors joint-ventures et entreprises associées).

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour la période se clôturant le 31 décembre 2017 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des entreprises communes et coentreprises.

Le conseil d'administration du 28 février 2018 a approuvé la publication des états financiers consolidés.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») publiées par le conseil des Normes Comptables Internationales (« IASB »), et en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne en date du 31 décembre 2017 (collectivement « IFRS »). AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2017 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) Base de préparation et d'évaluation

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD et a été arrondie au million le plus proche. Depuis 2009, suite au rapprochement avec Anheuser-Bush, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) Utilisation des estimations et des jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actifs, de passifs, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs qui semblent raisonnables selon les circonstances. Leurs résultats forment la base pour la prise de décisions sur la valeur comptable des actifs et passifs lorsque celle-ci ne découle pas d'autres sources. Les résultats effectifs peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

(D) Principes de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité quand il est exposé à ou quand il a des droits sur des rendements variables de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influencer les rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en compte. Le contrôle est présumé, lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés depuis la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il cesse d'exister. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de la société et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles AB InBev détient une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20 % et 50 % des droits de vote. Une coentreprise est une entité dans laquelle AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence, à partir du moment où l'influence notable ou la coentreprise démarre jusqu'à la date où elle prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro et les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites d'AB InBev au nom de ses entreprises associées ou des coentreprises.

Lorsqu'AB InBev a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre jusqu'à la date où elle se termine.

Les états financiers des filiales de la société, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés sur la même période que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité commune ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev des retraitements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans tous les cas, la différence entre la date d'établissement des états financiers des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas 3 mois. Les résultats de l'entreprise associée Anadolu Efes sont comptabilisés avec un décalage de 3 mois.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle à des participations ne donnant pas le contrôle, les profits ou pertes de cession sont également comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des entités contrôlées en commun, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés, sous réserve qu'elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Une liste des principales filiales, entités contrôlées en commun, activités conjointes et entreprises associées du groupe est fournie en Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(E) Résumé des changements de méthodes comptables

Plusieurs nouvelles normes, amendements aux normes et nouvelles interprétations sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2017 mais n'ont cependant pas été repris dans ces états financiers consolidés étant donné leur non applicabilité ou leur immatérialité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

(F) Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de la clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays avec une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que les rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas eu d'activités significatives dans des pays avec une économie hyper-inflationniste en 2017 et 2016.

Taux de change Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	2017	2016	2017	2016
Peso argentin	18,774210	15,850116	16,580667	14,762591
Dollar australien	1,279580	1,384689	1,308997	1,3440978
Réal brésilien	3,308005	3,259106	3,201667	3,474928
Dollar canadien	1,253982	1,345983	1,303248	1,318844
Peso colombien	2 988,60	3 002,14	2 965,94	2 986,89
Yuan chinois	6,507500	6,944520	6,785290	6,607635
Euro	0,833819	0,948677	0,886817	0,902821
Peso mexicain	19,735828	20,663842	18,811612	18,464107
Livre sterling	0,739790	0,812238	0,773029	0,737400
Nuevo sol péruvien	3,244558	3,352820	3,267432	3,394121
Rouble russe	57,631946	60,657097	58,144309	66,905365
Won sud-coréen	1 067,63	1 203,90	1 134,04	1 154,50
Rand sud-africain	12,345193	13,714953	13,338803	14,0166901
Livre turque	3,790879	3,516940	3,615028	3,50148
Hryvnia ukrainien	28,068098	27,190513	26,501419	25,408674

(G) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement Les frais de recherche engagés dans le but de comprendre et d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en compte de résultats lorsque la charge est encourue.

Les frais de développement, relatifs aux activités de planification, de conception et d'amélioration du système de production ou de procédés nouveaux, sont repris à l'actif aux conditions que le produit ou le procédé soit réalisable techniquement et commercialement, que les avantages économiques soient probables, et que la société possède suffisamment de ressources pour réaliser son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables P).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont pris en charge dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais de ventes et marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client d'acheter à AB InBev. Un droit de distribution est un droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire.

Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur au cas où ils ont été obtenus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

La charge d'amortissement liée aux droits d'approvisionnement et de distribution est incorporée dans les frais de ventes et marketing.

Marques Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des frais de développement. Dans les autres cas, les frais sont pris directement en résultat.

Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais de ventes et marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles Les autres immobilisations incorporelles, acquises par l'entreprise, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur.

Dépenses ultérieures Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée, sauf s'il existe un projet d'arrêt de la marque. L'arrêt d'une marque se matérialise soit par sa vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise veut cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur (voir méthodes comptables P).

Plus et moins values de cession Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en autres produits et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues en compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, et que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'actif.

(H) Regroupements d'entreprises

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué à la date de transfert comme la somme des justes valeurs des actifs, des passifs encourus, des capitaux propres émis. Les actifs et passifs, ainsi que les passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de la société acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition, est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement du management.

Les coûts d'acquisition sont passés en charge tel qu'engagés.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tous gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultats.

(I) Goodwill

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et lorsqu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, risque d'être déprécié (voir méthodes comptables P). Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale ou de l'entité contrôlée conjointement à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. En ce qui concerne les entreprises associées et les coentreprises, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées et coentreprises.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultats comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(J) Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations pour perte de valeur (voir méthodes comptables P). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par le management (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les modes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif corporel sont incorporés au coût de l'actif.

Dépenses ultérieures L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif bénéficieront à l'entreprise et que ce coût peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Amortissements Le montant amortissable est le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas immatérielles, sont revues annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 – 50 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10 – 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 – 7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2 – 10 ans
Casiers	2 – 10 ans
Bouteilles	2 – 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 – 5 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Plus et moins values de cession Les plus et moins-values liées à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au compte de résultats respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les plus et moins-values sont reconnues au compte de résultats dès que les risques et avantages inhérents à la propriété sont substantiellement transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion de l'immobilisation corporelle.

(K) Comptabilisation des contrats de location

Lorsqu'un contrat de location transfère à l'entreprise la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, il est considéré comme étant un contrat de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif (emprunts portant intérêts) pour des montants égaux à la valeur la plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat de location. Les dépréciations et tests de dépréciation pour les actifs loués amortissables sont les mêmes que pour les actifs amortissables que possède l'entreprise. (Voir méthodes comptables J et P).

Les loyers sont ventilés entre le solde de la dette et la charge financière de manière à faire ressortir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les locations d'actifs pour lesquelles tous les risques et les avantages inhérents à la propriété sont principalement transférés au bailleur, sont classifiées comme contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont pris en charge au compte de résultats sur toute la durée du contrat selon la méthode linéaire.

Lorsqu'un contrat de location simple est résilié avant la fin de la durée de location, tout paiement exigé au titre de pénalités par le bailleur est comptabilisé comme une charge durant la période où le contrat prend fin.

(L) Placements

Tous les placements sont comptabilisés à leur date de transaction.

Placements en titres de capitaux propres Les placements dans des titres de capitaux propres sont des investissements pour lesquels AB InBev ne dispose pas de l'influence notable ou du contrôle. Ceci est généralement justifié par la détention de moins de 20 % des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés comme des actifs financiers destinés à la vente qui sont initialement valorisés à leur juste valeur sauf si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable auquel cas, ils sont évalués au coût. Les changements ultérieurs de la juste valeur, à l'exception de ceux relatifs à des pertes de valeur qui sont comptabilisées au compte de résultats, sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global.

Lors de la cession d'un tel investissement, le bénéfice ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) directement comme autres éléments du résultat global est comptabilisé(e) au compte de résultats.

Placements en titres d'emprunt Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus à des fins de transaction ou comme destinés à la vente sont valorisés à leur juste valeur. Les bénéfices ou les pertes générés par une variation de la juste valeur de ces placements sont comptabilisés respectivement au compte de résultats ou directement en autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces placements correspond à leur cotation acheteur publiée à la date de clôture. Les charges liées à la perte de valeur et les écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultats.

Les placements dans les titres d'emprunt classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Les placements dans des titres d'emprunt dont l'échéance, à la date d'acquisition, est supérieure à 3 mois ou l'échéance restante est inférieure à un an, sont considérés généralement comme placements à court terme. Les placements avec une échéance supérieure à un an peuvent être classés à court terme sous réserve de leur nature hautement liquide et du fait que de tels placements représentent un placement en trésorerie qui est disponible pour des opérations courantes.

Autres placements Les autres placements de l'entreprise sont classés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes générées par une variation de la juste valeur de ces placements sont directement comptabilisés en autres éléments de résultat global. Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

(M) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production comprend le coût des matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une allocation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(N) Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au bilan au coût amorti diminué de réductions de valeur le cas échéant. Lors de la clôture, une estimation des pertes de valeur pour créances douteuses est réalisée suite à une revue des créances échues.

Une réduction de valeur relative aux créances commerciales et autres créances est comptabilisée dès le moment où le recouvrement des créances devient incertain. Ces créances deviennent douteuses lorsqu'il apparaît évident que l'entreprise ne pourra recouvrer la totalité du montant selon les modalités initiales des créances. Des difficultés financières de la part du débiteur, la probabilité que le débiteur puisse faire aveu de faillite ou subir des procédures de redressement financier, le non-paiement ou le retard de paiement peuvent être des indicateurs d'irrecouvrabilité de la créance. Le montant de la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie attendus. Une réduction de valeur est comptabilisée au compte de résultats tout comme la reprise de réductions de valeur précédemment constituées.

(O) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en un montant de trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(P) Perte de valeur

La valeur comptable des actifs financiers, des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin d'identifier des indices de perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel au niveau des unités opérationnelles (c'est-à-dire un pays ou un groupe de pays gérés comme un sous-groupe d'une région). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultats.

Calcul de la valeur recouvrable La valeur recouvrable des placements de l'entreprise en titres d'emprunt non cotés est estimée à partir de la valeur des flux futurs attendus de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt initial effectif des titres d'emprunt. En ce qui concerne les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente et les titres d'emprunt cotés, leur valeur recouvrable est leur juste valeur.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des évaluations à base de multiples, des prix d'actions cotées pour des filiales cotées en bourse ou d'autres indicateurs disponibles sur la juste valeur.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Reprise des pertes de valeur Les actifs non financiers, autres que le goodwill et les investissements en capitaux propres classés comme disponibles à la vente, qui ont subi une perte de valeur, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. Une perte de valeur d'un actif peut être reprise dans la limite de la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements) qu'il aurait eue si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(Q) Capital

Achat d'actions propres Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres sur la ligne actions propres.

Dividendes Les dividendes sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(R) Provisions

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque le montant de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés, en utilisant un taux avant impôts reflétant les appréciations courantes par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques spécifiques à la dette.

Restructuration Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a, ou commencé, ou été annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. Une telle provision est évaluée à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter : certaines réclamations, certains procès et actions en justice portant sur les lois de la concurrence, les violations de contrats de distribution et de contrats de licence, les questions environnementales, les litiges concernant le droit du travail, les réclamations des autorités fiscales et les questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(S) Avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de la société. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies Les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultats quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans lequel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas un régime de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette dernière considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultats de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en compte de résultats comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et les effets de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois liés. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celles des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réajustements, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement sur les actifs du plan (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les ajustements ne sont pas reclassés dans le résultat dans les périodes ultérieures.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi Certaines filiales d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque la société est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrats de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque la société reconnaît les coûts d'une restructuration. Les indemnités de fin de contrat pour des départs volontaires sont comptabilisées si l'entreprise a fait une offre pour encourager les départs volontaires quand l'entreprise ne peut plus retirer son offre d'indemnités, qui correspond à la première des deux dates suivantes : la date où le membre du personnel accepte l'offre ; ou la date de prise d'effet de toute restriction ou disposition légale, réglementaire ou contractuelle limitant la capacité de l'entité de retirer son offre.

Bonus Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis. Dans le cas où les bonus sont réglés en actions de l'entreprise, ils sont comptabilisés comme paiements fondés sur des actions.

(T) Paiements fondés sur des actions

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle de valorisation d'option qui est le plus approprié pour l'option en question. Sur base du nombre prévu d'options qui seront acquises, la juste valeur des options attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, effectuées avec des tiers autres que les employés, sont comptabilisées à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf lorsque cette juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Dans ce cas, elles sont comptabilisées à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, évalués à la date à laquelle l'entreprise obtient les biens ou à laquelle le tiers fournit le service.

(U) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultats sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures ».

(V) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et par la suite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(W) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultats sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer au titre des années antérieures.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Ceci signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale d'un goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne seront probablement pas inversées dans un avenir prévisible et dans la mesure où l'entreprise est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourra être imputé ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

Les litiges fiscaux sont comptabilisés au bilan sous la rubrique des provisions (voir méthodes comptables R).

(X) Produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à l'entreprise et que le produit peut être évalué de manière fiable.

Marchandises vendues Les produits liés à la vente de boissons et d'emballages sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et qu'aucune incertitude significative ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises et que l'entreprise ne soit plus impliquée dans la gestion des marchandises. Les produits liés à la vente de marchandises sont reconnus à la juste valeur des rétributions reçues ou à recevoir, net des ristournes et autres avantages comme des remises commerciales, rabais pour volume, remises pour paiements anticipés et taxes d'accise.

Produits de location et royalties Les produits de location sont comptabilisés en autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée de la location. Les produits des royalties provenant de l'utilisation par des tiers des ressources de l'entreprise sont comptabilisés en autres produits d'exploitation sur base d'un prorata en tenant compte des clauses contractuelles.

Subventions publiques Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'entreprise se conformera aux conditions attachées à la subvention. Les subventions qui compensent des frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement en autres produits d'exploitation sur la période au cours de laquelle les frais correspondants sont engagés. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question conformément à IAS 20 *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*.

Produits financiers Les produits financiers regroupent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (en tenant compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus Les dividendes sont comptabilisés en compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

(Y) Charges

Charges financières Les charges financières regroupent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Z).

Tous les intérêts courus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements de juste valeur, est comptabilisée dans le compte de résultats (en accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables U). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de contrats de location financement sont également reconnus en compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés en charge pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge l'année où les frais sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables G).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage et de gestion des matières premières et autres matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

(Z) Instruments dérivés financiers

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des matières premières sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et par conséquent l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins. Les instruments financiers dérivés qui sont des couvertures économiques mais qui ne respectent pas les critères stricts de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – règles de comptabilité de couverture*, sont toutefois comptabilisés comme des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix du marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché. Ces modèles de valorisation prennent également en compte le risque de crédit actuel des contreparties.

Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture. Selon que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net est appliquée ou pas, tout gain ou perte est comptabilisé(e) directement soit dans les autres éléments du résultat global, soit en compte de résultats.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie, de juste valeur ou d'investissement net est appliquée à toutes les couvertures qui satisfont aux conditions requises de comptabilité de couverture à savoir quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, le risque de change d'un engagement ferme ou d'une transaction hautement probable, la part efficace du bénéfice ou de la perte réalisée sur un instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (réserves pour opérations de couverture). Lorsque l'engagement ferme ou la transaction prévue en monnaie étrangère conduit à la comptabilisation d'un actif non financier ou d'un passif non financier, le bénéfice ou la perte cumulé(e) est sorti de la rubrique autres éléments du résultat global et est inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif. Lorsque la couverture concerne des actifs ou passifs financiers, le bénéfice ou la perte cumulé(e) sur l'instrument de couverture est reclassé(e) des autres éléments du résultat global vers le compte de résultats dans la même période que celle au cours de laquelle le risque couvert a affecté le compte de résultats (ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée). La part non efficace du bénéfice ou de la perte est comptabilisée directement en compte de résultats.

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le bénéfice ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) que lorsque la transaction couverte se réalise en conformité avec la politique ci-dessus. Si la transaction couverte n'est plus probable, le bénéfice ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement dans le compte de résultats.

Comptabilité de couverture de juste valeur Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) en compte de résultats. L'élément couvert est également reconnu à sa juste valeur tenant compte du risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) en compte de résultats.

Comptabilité de couverture d'un investissement net Lorsqu'un passif en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultats.

Les placements dans des instruments de capitaux propres ou les instruments dérivés relatifs à ces placements et devant être réglés par la remise d'un tel instrument, sont valorisés à leur coût quand de tels instruments de capitaux propres n'ont pas de prix coté sur un marché actif et que d'autres méthodes d'estimation raisonnable de la juste valeur sont clairement inappropriées ou inexploitable.

Compensation des actifs dérivés avec les passifs dérivés Un actif dérivé et un passif dérivé sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(AA) Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction.

Le format de présentation des segments opérationnels d'AB InBev est géographique parce que les risques de l'entreprise et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le reporting interne à destination du conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. L'entreprise a neuf secteurs opérationnels.

Vu la nature transformative du rapprochement avec SAB, clôturé le 10 octobre 2016, l'entreprise a modifié ses segments de reporting afin d'inclure les géographies de l'ex SAB au sein des géographies existantes d'AB InBev. La Colombie, le Pérou, l'Equateur, le Honduras, le Salvador sont présentés avec le Mexique, en tant qu'Amérique latine Ouest, le Panama est présenté au sein de l'Amérique latine Nord, l'Afrique est présentée avec l'Europe en tant qu'EMEA, et l'Australie, l'Inde et le Vietnam sont présentés au sein de l'Asie-Pacifique.

Les six régions géographiques de l'entreprise sont : l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Ouest, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique.

Les critères de regroupement appliqués sont basés sur des similitudes entre les indicateurs économiques (par exemple, les marges) qui ont été évalués pour déterminer si les segments opérationnels agrégés présentent des caractéristiques économiques similaires, comme le prescrit IFRS 8. De plus, la direction a évalué des facteurs additionnels tels que le nombre optimal de segments de reporting selon la direction, la continuité des géographies existantes chez AB InBev, la comparaison par rapport aux pairs, (par exemple, Asie-Pacifique et EMEA étant des régions souvent présentées de la sorte au sein des pairs de l'entreprise), ou encore le point de vue de la direction sur l'équilibre optimal entre les informations utiles et les informations plus détaillées.

Les résultats des activités mondiales d'exportation et des sociétés holding qui incluent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation dans des pays où AB InBev n'a pas d'activité opérationnelle, sont présentés séparément. Les six régions géographiques de l'entreprise plus les activités mondiales d'exportation et les sociétés holding constituent les sept segments de l'entreprise aux fins de reporting des informations financières.

Les dépenses d'investissements sectoriels comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période au titre de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception des goodwill.

(BB) Éléments non-récurrents

Les éléments non-récurrents sont des éléments qui selon l'appréciation du management doivent être présentés de manière distincte du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés séparément dans le compte de résultats consolidé et présenté dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non-récurrents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations pour perte de valeur, aux plus ou moins-values de cession d'investissements et du remboursement accéléré de certaines facilités de crédit.

(CC) Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est un composant de l'entreprise qui a été cédé ou est classé comme détenu en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans le but de la revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, dans une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées dans le compte de résultats. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

(DD) IFRS émis récemment

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été listées ci-après. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés.

Les normes comptables, amendements et interprétations suivantes ont été publiées récemment, mais ne sont pas encore d'application :

IFRS 9 Instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018) est la norme comptable publiée dans le cadre d'un large projet visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 introduit une approche logique pour classer les actifs financiers basée sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le *business model* suivant lequel l'actif est détenu ; elle définit un nouveau modèle de perte de valeur basé sur les pertes attendues, exigeant une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. La norme introduit une révision du modèle de comptabilité de couverture, avec des annexes plus détaillées relatives à la gestion du risque. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, alignant le traitement comptable avec les activités de gestion des risques. IFRS 9 supprime également la volatilité dans le compte de résultats qui était causée par des changements dans le risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur. La société ne s'attend pas à ce que l'application de l'IFRS 9 ait un impact significatif sur sa position financière et/ou sur sa performance financière.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018). Le principe de base de la nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples. Compte tenu de ses activités, la société ne s'attend pas à ce que l'application de l'IFRS 15 ait un impact significatif sur sa position financière et/ou sur sa performance financière.

IFRS 16 Contrats de location (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019) remplace les règles comptables existantes des contrats de location, et représente un changement important dans la comptabilisation et la présentation des contrats de location qui étaient précédemment classés comme contrat de location simple, avec plus d'actifs et de passifs à présenter au bilan, et une façon différente de comptabiliser les coûts de contrats de location.

L'entreprise est en train d'évaluer l'impact total d'IFRS 16 et, à l'exception des changements de présentation des contrats de location simple dans le bilan, ne s'attend pas à des impacts significatifs dans le compte de résultats consolidé.

Autres normes, interprétations et amendements aux normes Un certain nombre d'autres amendements aux normes est effectif pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2017, et n'ont pas été repris ci-dessus du fait de leur immatérilité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisations d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants comptabilisés en qualité d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables. Leurs résultats forment la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenue de façon explicite sur base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où ces dernières sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et fait des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

La société est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. L'hypothèse d'une résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela aura une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui sera reconnu au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes ci-après.

Dans la préparation de ces états financiers consolidés, les décisions importantes prises par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la société et les principales sources d'estimation d'incertitude sont principalement liées à l'évaluation des actifs individuels acquis et des passifs repris dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de SAB et à l'impact sur les impôts courants et différés de la réforme fiscale aux Etats-Unis promulguée le 22 décembre 2017, pour laquelle un ajustement de 1,8 milliard d'USD a été provisoirement estimé et comptabilisé en gain non-récurrent au 31 décembre 2017. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD résulte principalement de la revalorisation des passifs d'impôts différés reconnus en 2008 conformément aux normes IFRS dans le cadre de la comptabilisation du prix d'acquisition du regroupement avec Anheuser Busch et de certains actifs d'impôts différés suite au passage du taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 %. La société a estimé que la charge d'impôt présumée de rapatriement résultant de la réforme fiscale n'était pas significative. L'ajustement représente la meilleure estimation actuelle de l'entreprise concernant la revalorisation des passifs d'impôts différés résultant de la réforme fiscale, incluant les impôts de l'Etat. L'estimation sera mise à jour en 2018 lorsque la société aura analysé toutes les informations nécessaires, y compris les bénéfices et profits (E&P) des filiales étrangères des opérations aux Etats-Unis de la société au 2 novembre et au 31 décembre 2017, et leurs liquidités détenues à l'étranger afin de finaliser le calcul exhaustif de l'impôt présumé de rapatriement et des impôts étatiques. Au cours de 2018, la société évaluera également si un passif d'impôt différé devrait être établi en conséquence du « Global Intangible Low-Taxed Income » (« GILTI ») de la réforme

fiscale aux Etats-Unis, pour laquelle la société n'a pas établi de passif d'impôt différé au 31 décembre 2017 et estime que l'impact n'est pas significatif. L'estimation pourrait changer lorsque l'entreprise recevra des clarifications additionnelles et des guides d'application de la part des autorités. Des informations détaillées se trouvent à la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*, Note 12 *Impôts sur le résultat* et dans la Note 18 *Actifs et passifs d'impôts différés* de ces états financiers consolidés.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.

Les six régions géographiques de l'entreprise sont : l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Ouest, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique, plus ses activités mondiales d'exportation et ses sociétés holding constituent les sept segments présentés aux fins de reporting des informations financières.

Vu la nature transformative de l'opération avec SAB, clôturée le 10 octobre 2016, et afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise a modifié ses segments de reporting pour 2016, aux fins de la publication de résultats et de contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation (dénommée par la suite par la « base de référence 2016 ») inclut, à des fins comparatives, les résultats de SAB, depuis le 1^{er} janvier 2016. Les tableaux ci-dessous présentent l'information sectorielle pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et 2017 dans le format utilisé par la direction pour contrôler la performance. Les géographies de l'ex SAB : la Colombie, le Pérou, l'Equateur, le Honduras et le Salvador sont présentés avec le Mexique en tant qu'Amérique latine Ouest, le Panama est présenté au sein de l'Amérique latine Nord, l'Afrique est présentée avec l'Europe en tant qu'EMEA, et l'Australie, l'Inde et le Vietnam sont présentés au sein de l'Asie-Pacifique. Les exportations vers les pays dans lesquels AB InBev possède des activités suite au rapprochement, ont été attribuées aux régions respectives dans la base de référence 2016.

La base de référence 2016 et l'information sectorielle 2017 excluent les résultats des activités de SAB vendues depuis la finalisation du rapprochement, y compris les participations dans les joint-ventures MillerCoors et CR Snow, et la vente des marques Peroni, Grolsch, et Meantime et de leurs activités connexes en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international. La base de référence 2016 et l'information sectorielle 2017 excluent également les résultats de l'activité en Europe centrale et de l'Est ainsi que la participation dans Distell. Les résultats de l'activité en Europe centrale et de l'Est ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la finalisation de la vente le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été présentés dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées jusqu'à la finalisation de la vente qui a eu lieu le 12 avril 2017, et par conséquent exclus de l'EBIT et l'EBITDA normalisés. De plus, l'entreprise a cessé de consolider CCBA dans les états financiers consolidés à partir de la clôture de la vente de CCBA le 4 octobre 2017.

Les différences entre la base de référence 2016 et le compte de résultats audité de 2016 tel que rapporté représentent les effets du rapprochement avec SAB.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, à l'exception des volumes (millions d'hl) et de la marge d'EBITDA normalisée (en %).

[Cette page est non imprimée intentionnellement.]

Information sectorielle (base de référence) – non audité

	Amérique du Nord		Amérique latine Ouest		Amérique latine Nord	
	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence
Volume	114	117	111	109	119	120
Produits	15 588	15 698	9 238	8 595	9 775	8 630
EBITDA Normalisé	6 329	6 250	4 512	3 983	4 180	3 790
Marge EBITDA normalisée en %	40,6 %	39,8 %	48,8 %	46,3 %	42,8 %	43,9 %
Amortissements et pertes de valeur	(843)	(809)	(616)	(613)	(848)	(770)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 486	5 441	3 896	3 370	3 332	3 020

Information sectorielle (2016 rapporté)

	Amérique du Nord		Amérique latine Ouest		Amérique latine Nord	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Volume	114	117	111	64	119	118
Produits	15 588	15 698	9 238	5 188	9 775	8 461
EBITDA Normalisé	6 329	6 250	4 512	2 376	4 180	3 751
Marge EBITDA normalisée en %	40,6 %	39,8 %	48,8 %	45,8 %	42,8 %	44,3 %
Amortissements et pertes de valeur	(843)	(809)	(616)	(388)	(848)	(750)
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)	5 486	5 441	3 896	1 988	3 332	3 001
Eléments non-récurrents (voir note 8)	4	(29)	(153)	252	(18)	(20)
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	5 490	5 412	3 743	2 240	3 314	2 981
Charges financières nettes						
Part du résultat des entreprises associées et coentreprises						
Impôts sur le résultat						
Bénéfices des activités poursuivies						
Activités abandonnées						
Bénéfice de l'exercice						
Actifs sectoriels (non-courants) ¹	63 045	62 467	71 219	69 472	13 756	13 656
Dépenses brutes d'investissement	530	895	1 079	710	580	709
ETP ²	19 306	19 314	48 892	51 418	38 651	40 416

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 50 301m d'USD (2016 : 41 421m d'USD) et les produits nets des autres activités (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 6 143m d'USD (2016 : 4 096m d'USD). Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (la Belgique) représentaient 704m d'USD (2016 : 687m d'USD) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient 1 658m d'USD (2016 : 1 440m d'USD).

¹2016 tel que rapporté, ajusté pour refléter les ajustements de la balance d'ouverture liés à l'allocation finale du prix d'achat de SAB aux actifs individuels acquis et aux passifs repris comme requis par la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, qui requiert l'application de manière rétrospective des ajustements post-acquisition (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

²Comprend les ETP des activités conservées de SAB à la clôture 2016 sur base de la définition d'AB InBev telle que reprise dans le glossaire. Cette définition est différente de celle appliquée auparavant par SAB. La réduction des ETP est liée aux cessions clôturées durant l'année.

Amérique latine Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Effet d'acquisition		Consolidé	
2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Ecart avec les données rapportées	2017	2016 Rapporté
34	32	132	135	102	101	1	2	-	(116)	613	500
3 363	2 850	10 344	9 700	7 804	7 250	332	1 218	-	(8 424)	56 444	45 517
1 595	1 431	3 349	2 903	2 695	2 114	(577)	(837)	-	(2 881)	22 084	16 753
47,4 %	50,2 %	32,4 %	29,9 %	34,5 %	29,2 %					39,1 %	36,8 %
(207)	(191)	(843)	(740)	(660)	(740)	(253)	(252)	-	638	(4 270)	(3 477)
1 388	1 240	2 507	2 163	2 035	1 374	(830)	(1 089)	-	(2 243)	17 814	13 276

Amérique latine Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
34	32	132	75	102	92	1	2	613	500
3 363	2 850	10 344	6 010	7 804	6 074	332	1 237	56 444	45 517
1 595	1 431	3 349	1 774	2 695	1 639	(577)	(474)	22 084	16 753
47,4 %	50,2 %	32,4 %	29,6 %	34,5 %	27,1 %			39,1 %	36,8 %
(207)	(191)	(843)	(473)	(660)	(658)	(253)	(210)	(4 270)	(3 477)
1 388	1 240	2 507	1 302	2 035	987	(830)	(683)	17 814	13 276
(13)	(12)	(144)	(118)	(97)	(84)	(241)	(383)	(662)	(394)
1 375	1 228	2 363	1 184	1 939	903	(1 071)	(1 066)	17 152	12 882
								(6 507)	(8 564)
								430	16
								(1 920)	(1 613)
								9 155	2 721
								28	48
								9 183	2 769
2 396	2 357	45 920	41 749	24 088	22 071	1 741	1 797	222 166	213 569
323	389	1 086	1 001	635	837	247	379	4 479	4 919
9 603	9 571	26 823	43 456	36 386	39 213	3 254	3 245	182 915	206 633

6. Acquisitions et cessions de filiales

Rapprochement avec SAB

Le 10 octobre 2016, AB InBev a annoncé la finalisation de la Fusion Belge et le succès de la finalisation du rapprochement avec l'ancien groupe SABMiller (« SAB »).

Le rapprochement avec SAB a été mis en œuvre par le biais d'une série d'étapes, incluant l'acquisition de SAB par Newbelco, une société belge nouvellement créée en vue du rapprochement avec SAB, et finalisé le 10 octobre 2016. Lors de la dernière étape du rapprochement avec SAB, l'ancien AB InBev a été absorbée par Newbelco (la « Fusion Belge ») de sorte que, à la suite du rapprochement avec SAB, Newbelco maintenant nommée Anheuser-Busch InBev SA/NV, est devenu la nouvelle société faîtière du *Groupe Combiné*.

Selon les conditions du rapprochement avec SAB, chaque actionnaire de SAB a eu le droit de recevoir 45,00 livres sterling en numéraire pour chaque action SAB. Le rapprochement avec SAB prévoyait également une alternative partielle en actions (l'« Alternative Partielle en Actions »), au titre de laquelle les actionnaires de SAB ont pu choisir de recevoir un montant en numéraire de 4,6588 livres sterling ainsi que 0,483969 Actions Restreintes pour chaque action SAB à la place de la contrepartie intégralement en numéraire à laquelle ils avaient droit par défaut dans le cadre du rapprochement avec SAB (sous réserve d'une réduction appliquée conformément aux conditions de l'Alternative Partielle en Actions).

Le 6 octobre 2016, Newbelco a émis 163 276 737 100 actions ordinaires (« Actions Newbelco Initiales ») aux actionnaires de SAB par le biais d'une augmentation de capital de 85 531m d'euros, équivalent à 75,4 milliards de livres sterling, en contrepartie de 1 632 767 371 actions ordinaires de SAB au travers d'un *scheme of arrangement* de droit anglais sanctionné par les tribunaux du Royaume-Uni (le « UK Scheme »). Suite à la finalisation du processus d'offre publique d'achat, AB InBev a acquis 102 890 758 014 Actions Newbelco Initiales apportées à l'offre belge. Sur la base des modalités du *UK Scheme*, toutes les Actions Newbelco Initiales non apportées à AB InBev dans le cadre de l'Offre belge (à savoir, 60 385 979 086 Actions Newbelco Initiales) ont été reclassées en 325 999 817 actions restreintes, conformément au mécanisme selon lequel toute Action Newbelco Initiale retenue après la clôture de l'offre belge a été automatiquement reclassée et consolidée.

Les actions restreintes de Newbelco ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. Les actions restreintes seront convertibles, au choix du détenteur, en actions ordinaires nouvelles à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du rapprochement. Depuis la finalisation du rapprochement, ces actions restreintes sont à égalité de rang avec les actions ordinaires nouvelles en matière de dividendes et de droits de vote. Suite à la finalisation du rapprochement, AB InBev a acquis 105 246 actions SAB auprès de détenteurs d'options sur actions n'ayant pas exercé leur droit d'options avant la finalisation du rapprochement, pour une contrepartie totale de 5m d'euros. Suite à cette transaction, AB InBev détient 100 % des actions de SAB.

La contrepartie de l'acquisition de SAB est calculée comme suit :

	Nombre d'actions Newbelco	Valeur de Newbelco en millions de livre sterling	Valeur de Newbelco en millions d'euros
Offre d'achat	102 890 758 014	46 301	52 522
Converti en actions restreintes	60 385 979 086	29 099	33 009(i)
	163 276 737 100	75 400	85 531
Valeur totale des capitaux propres à la date de l'offre en millions d'euros			85 531
Achat aux détenteurs d'options			5
Valeur totale des capitaux propres en millions d'euros			85 536
Valeur totale des capitaux propres en millions d'USD			95 288
Couverture de taux de change et autres			7 848(ii)
Contrepartie de l'acquisition			103 136
Augmentée de la juste valeur de marché de la dette totale prise en charge			11 870
Diminuée du total de la trésorerie acquise			(1 198)
Contrepartie brute de l'acquisition			113 808

Notes

(i) La valorisation des Actions Restreintes est basée sur la valorisation des actions Newbelco non apportées dans l'Offre Belge et tient compte du prix des actions de l'ancienne AB InBev à la date de la clôture du rapprochement avec SAB, ajustée pour tenir compte des spécificités des Actions Restreintes valorisées à la juste valeur conformément aux prescriptions IFRS.

(ii) En 2015 et 2016, la société a conclu des contrats dérivés de change à terme, ainsi que d'autres éléments non dérivés également documentés comme entrant dans une comptabilité de couverture, en vue de se couvrir économiquement contre les risques de changement du taux de change en USD pour les versements en espèces du prix d'acquisition en livre sterling et en rand sud-africain. Bien que ces éléments dérivés et non dérivés soient considérés comme couverture économique, une partie seulement de ce type de dérivés pouvait remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS. Depuis la mise en place des contrats dérivés en 2015, et à l'issue de la finalisation du rapprochement avec SAB, un ajustement à la valeur de marché négatif de 12,3 milliards d'USD lié à ces couvertures a été comptabilisé de manière cumulée sur 2015 et 2016, dont 7,4 milliards d'USD ont rempli les conditions de comptabilité de couverture et ont, par conséquent, été alloués à la contrepartie payée. Le règlement de la partie des dérivés qui ne remplissaient pas les conditions de la comptabilité de couverture a été comptabilisé en flux de trésorerie net provenant d'activités de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

AB InBev a financé la contrepartie en espèce de la transaction par un tirage de 18,0 milliards d'USD prélevé sur les 75,0 milliards d'USD de l'accord des *Committed Senior Acquisition Facilities* daté du 28 octobre 2015, ainsi que des liquidités excédentaires suite à l'émission d'obligations en 2016 qui ont été principalement investis dans des bons du Trésor américain en attendant la finalisation du rapprochement.

Les coûts de transaction encourus, qui incluent les frais et coûts liés aux taxes de transaction, aux conseils, aux aspects juridiques, à l'audit, à l'évaluation et à d'autres frais, se sont élevés à environ 1,0 milliard d'USD. En outre, AB InBev a encouru environ 0,7 milliard d'USD de coûts relatifs aux modalités de financement liés à la transaction.

Conformément aux normes IFRS, la fusion par absorption de l'ancienne AB InBev par Newbelco est considérée sur un plan comptable comme une acquisition inversée, opération selon laquelle Newbelco a absorbé légalement tous les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev. Par conséquent, l'acquéreur sur le plan juridique (Newbelco) est considéré comme la société acquise sur le plan comptable et la société acquise sur le plan juridique (ancienne AB InBev) est considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable. Donc, les états financiers consolidés représentent la continuité des états financiers de l'ancienne AB InBev. Les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev demeurent comptabilisés à leur valeur comptable préalablement au regroupement. Les actifs identifiés, passifs et participations ne donnant pas le contrôle de SAB sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*.

En 2017, la société a finalisé l'allocation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs pris en charge dans le cadre du rapprochement avec SAB, conformément à la norme IFRS 3.

La valorisation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels, de la participation dans des entreprises associées, des emprunts portant intérêts, des avantages au personnel, des autres actifs et passifs et des intérêts minoritaires a été basée sur la meilleure estimation de la juste valeur de la direction d'AB InBev, avec l'apport de tierces parties indépendantes.

La norme IFRS 3 impose à l'acquéreur d'ajuster rétroactivement les montants provisoirement comptabilisés à la date d'acquisition pour refléter les nouvelles informations obtenues au sujet de faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition. Le tableau suivant résume l'allocation provisoire et définitive du prix d'acquisition des activités de SAB, les ajustements étant appliqués rétroactivement à compter du 10 octobre 2016 :

Millions d'USD	Juste valeur provisoire rapportée 2016	Ajustements	Juste valeur ajustée 2016
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	9 060	(1 303)	7 757
Immobilisations incorporelles	20 040	221	20 261
Participations dans des entreprises associées	4 386	—	4 386
Placements	21	—	21
Actifs d'impôts différés	179	—	179
Dérivés	579	—	579
Créances commerciales et autres créances	59	—	59
Actifs courants			
Stocks	977	(24)	953
Impôts sur le résultat à récupérer	189	—	189
Dérivés	60	—	60
Créances commerciales et autres créances	1 257	(39)	1 218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 410	—	1 410
Actifs détenus en vue de la vente	24 805	19	24 824
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	(9 021)	—	(9 021)
Avantages au personnel	(195)	—	(195)
Passifs d'impôts différés	(5 801)	2 983	(2 818)
Dérivés	(24)	—	(24)
Dettes commerciales et autres dettes	(146)	12	(134)
Provisions	(688)	62	(626)
Dettes courantes			
Découverts bancaires	(212)	—	(212)
Emprunts portant intérêts	(2 849)	—	(2 849)
Impôts sur le résultat à payer	(4 310)	77	(4 233)
Dérivés	(156)	—	(156)
Dettes commerciales et autres dettes	(3 520)	—	(3 520)
Provisions	(847)	(330)	(1 177)
Actifs et passifs nets identifiables	35 253	1 677	36 930
Participations ne donnant pas le contrôle	(6 200)	—	(6 200)
Goodwill lié à l'acquisition	74 083	(1 677)	72 406
Contrepartie de l'acquisition	103 136	—	103 136

Compte tenu de la nature des ajustements, l'impact sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2016 n'est pas significatif.

Le rapprochement avec SAB a donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 72,4 milliards d'USD alloué principalement aux activités en Colombie, Equateur, Pérou, Australie, Afrique du Sud et dans d'autres pays d'Afrique, d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine. Les facteurs qui ont contribué à la comptabilisation d'un goodwill comprennent l'acquisition d'une main d'œuvre assemblée et les synergies de coûts attendues au sein de SAB. Notre évaluation des bénéfices économiques futurs supportant la comptabilisation du goodwill est en partie basée sur les économies attendues suite à la mise en œuvre des meilleures pratiques, telles qu'entre autres un programme de budgétisation base zéro et des initiatives devant accroître l'efficacité et la standardisation, générer des réductions de coûts et maximiser la puissance d'achat. Le goodwill résulte également de la comptabilisation des passifs d'impôts différés liés aux ajustements de juste valeur sur les immobilisations incorporelles acquises pour lesquelles l'amortissement n'est pas considéré comme une charge fiscalement déductible. Aucun goodwill comptabilisé n'est déductible fiscalement.

Le 11 octobre 2016, AB InBev a finalisé la cession de la participation détenue par SAB dans MillerCoors LLC et de toutes les marques commerciales, contrats et autres actifs essentiellement lié à la « Miller International Business » à la société Molson Coors Brewing. La vente a été finalisée pour un montant de 12 milliards d'USD en numéraire, soumis à un ajustement du prix d'acquisition à la baisse. Dans le bilan d'ouverture, AB InBev a établi une provision de 330m d'USD lié à l'ajustement du prix d'acquisition. Les parties ont conclu un accord de règlement le 21 janvier 2018 pour 330m d'USD, dont 328m d'USD constituent le montant lié à l'ajustement du prix d'acquisition.

Autres acquisitions et cessions

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev au 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

Millions d'USD	Acquisitions 2017	Acquisitions 2016	Cessions 2017	Cessions 2016
Actifs non-courants				
Immobilisations corporelles	169	286	—	(115)
Immobilisations incorporelles	417	679	—	—
Participations dans des entreprises associées	—	62	—	—
Actifs d'impôts différés	—	4	—	—
Avantages au personnel	—	3	—	—
Créances commerciales et autres créances	1	—	—	—
Actifs courants				
Stocks	9	41	—	(17)
Créances commerciales et autres créances	20	28	—	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	45	—	(75)
Actifs détenus en vue de la vente	27	—	—	—
Dettes non-courantes				
Emprunts portant intérêts	(1)	(109)	—	—
Avantages au personnel	—	(1)	—	—
Passifs d'impôts différés	(74)	(11)	—	6
Dettes commerciales et autres dettes	—	—	—	10
Dettes courantes				
Emprunts portant intérêts	—	(3)	—	—
Dettes commerciales et autres dettes	(24)	(72)	—	41
Actifs et passifs nets identifiables	549	952	—	(156)
Participations ne donnant pas le contrôle	(114)	(14)	—	—
Goodwill sur les acquisitions et goodwill cédé	398	803	—	(187)
Perte/gain sur cession	—	—	(42)	(406)
Paiements de l'exercice précédent	—	(143)	—	—
Contreparties à payer	(375)	(365)	—	—
Trésorerie nette sortie relative à des acquisitions d'exercices précédents	136	34	—	(5)
Contreparties payées (reçues)	594	1 267	(42)	(754)
Trésorerie (acquise)/ cédée	(5)	(45)	—	75
Flux nets de trésorerie sortants/(entrants)	589	1 222	(42)	(679)

Au cours du premier trimestre de 2017, AB InBev a établi avec Keurig Green Mountain, Inc. une joint-venture active dans la recherche et le développement en vue de la mise au point d'un appareil ménager pour la production de boissons alcoolisées, en se concentrant sur les marchés américains et canadiens. L'opération comprenait un apport de propriétés intellectuelles et d'actifs industriels de Keurig Green Mountain, Inc. Conformément aux termes de l'accord de joint-venture, AB InBev détient 70 % des droits de vote et des intérêts financiers dans cette entreprise. Conformément aux normes IFRS, cette opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises étant donné qu'AB InBev est considéré comme l'acquéreur selon les normes IFRS.

En 2017, AB InBev a encaissé 42m d'USD provenant de la vente, au cours des années antérieures, des activités de SeaWorld à Blackstone.

En 2016, AB InBev a finalisé l'acquisition des droits canadiens d'une gamme de bières essentiellement à base de spiritueux et de cidres du groupe Mark Anthony. Dans une opération séparée, le groupe Mark Anthony a convenu de vendre certaines marques commerciales déposées non américaines et non canadiennes, ainsi que d'autres droits de propriété intellectuelle à l'une des filiales d'AB InBev. Le groupe Mark Anthony conserve la pleine propriété de ses activités américaines, ainsi que les activités canadiennes d'importation et de distribution de vin, de spiritueux et de bière.

La société a entrepris une série d'acquisitions et de cessions supplémentaires en 2016 et 2017, sans impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

7. Autres produits/ (charges) d'exploitation

Millions d'USD	2017	2016
Subventions de l'état	404	432
Produits provenant des licences	65	65
(Dotations aux)/reprises de provisions	(4)	(50)
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	154	37
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	235	248
	854	732
Frais de recherche encourus	276	244

Les subventions de l'état sont principalement liées aux avantages fiscaux accordés par certains états brésiliens et certaines provinces chinoises, suite aux opérations et développements menés par l'entreprise dans ces régions.

En 2017, l'entreprise a pris en charge 276m d'USD de frais de recherche contre 244m d'USD en 2016. Ces frais ciblent des innovations de produits, des études de marché, ainsi que l'optimisation des procédés et le développement de produits.

8. Éléments non-récurrents

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et les a, par conséquent, exclus de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

Millions d'USD	2017	2016
Charges de restructuration	(468)	(323)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	(155)	(448)
Cession d'activités et vente d'actifs (incluant les dépréciations)	(39)	377
Impact sur le résultat d'exploitation	(662)	(394)
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents	(693)	(3 356)
Charges d'impôts non-récurrentes	830	77
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents	526	13
Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev	1	(3 659)

Les charges de restructuration non-récurrentes pour l'exercice 2017 s'élèvent à (468)m d'USD. Ces charges sont principalement relatives à l'intégration de SAB. Ces changements visent à éliminer les chevauchements organisationnels ou doubles emplois dans les processus en tenant compte de l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les coûts d'acquisition encourus en 2017 dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (155)m d'USD et sont principalement liés aux coûts encourus pour faciliter le rapprochement avec SAB.

Les cessions d'activités et vente d'actifs atteignent (39)m d'USD pour l'année 2017, principalement lié aux coûts engagés pour finaliser la vente des activités d'Europe centrale et de l'Est de l'ex SAB et de CCBA au cours de l'année 2017, partiellement compensé par le produit de la vente, au cours des années antérieures, de SeaWorld à Blackstone.

Les charges de restructuration non-récurrentes pour 2016 atteignent (323)m d'USD. Ces charges sont principalement relatives aux adaptations organisationnelles en EMEA et en Asie-Pacifique

L'entreprise a encouru des charges financières nettes non-récurrentes de (693)m d'USD pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017 (2016 : une charge de (3 356)m d'USD) – voir la Note 11 *Charges et Produits financiers* – et des revenus non récurrents d'impôts sur le revenu de 830m d'USD principalement lié à l'ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la réforme fiscale aux Etats-Unis promulguée le 22 décembre 2017 partiellement compensé par des provisions comptabilisées pour les risques fiscaux couverts par le Programme de Régularisation Fiscale au Brésil conclu par Ambev – voir Note 12 *Impôts sur le résultat* et Note 18 *Actifs et passifs d'impôts différés*.

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 526m d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 13m d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2017	2016
Salaires et appointements	(4 884)	(4 404)
Cotisations à la sécurité sociale	(699)	(647)
Autres frais salariaux	(762)	(580)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(196)	(194)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(359)	(228)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(118)	(77)
	(7 018)	(6 130)
Nombre d'équivalents temps plein en fin d'année (ETP)	182 915	206 633

Le nombre d'équivalents temps plein peut être présenté comme suit :

	2017	2016
AB InBev SA (maison mère)	215	225
Autres filiales	182 700	206 408
	182 915	206 633

L'augmentation des charges salariales et autres avantages sociaux en 2017 est principalement due à la comptabilisation durant un exercice complet des activités conservées suite au rapprochement avec SAB, alors que la réduction du nombre d'équivalents temps plein résulte principalement des cessions finalisées au cours de l'année. Voir aussi Note 22 *Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2017 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 817	40	–
Frais de distribution	199	4	–
Frais commerciaux et de marketing	425	196	–
Frais administratifs	337	248	–
Autres charges d'exploitation	4	–	6
	3 782	488	6

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultats 2016 :

Millions d'USD	Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation sur goodwill
Coûts des ventes	2 292	21	–
Frais de distribution	143	1	–
Frais commerciaux et de marketing	363	208	–
Frais administratifs	222	218	–
Autres charges d'exploitation	2	1	–
	3 025	452	–

Les charges liées aux amortissements et pertes de valeurs sur les immobilisations corporelles incluaient en 2017 une réaffectation de coût complet de 1m d'USD des amortissements et pertes de valeur vers les coûts des marchandises vendues (en 2016 : 9m d'USD).

L'augmentation des charges liées aux dépréciations, amortissements et pertes de valeurs en 2017 est principalement liée au rapprochement avec SAB.

11. Charges et produits financiers

Comptabilisés en compte de résultats

Charges financières

Millions d'USD	2017	2016
Charges d'intérêt	(4 314)	(4 092)
Activation des coûts d'emprunts	22	12
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies	(101)	(113)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures	(614)	(648)
Pertes de change (nettes des impacts des instruments dérivés de change)	(304)	(21)
Pertes nettes sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture	(674)	(797)
Imposition des transactions financières	(68)	(70)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires	(139)	(131)
	(6 192)	(5 860)
Charges financières non-récurrentes	(693)	(3 522)
	(6 885)	(9 382)

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, augmentent de 332m d'USD par rapport à l'exercice précédent, résultant principalement des charges d'intérêts des obligations émises en 2016 pour financer le rapprochement avec SAB, mais aussi des charges d'intérêts sur la dette héritée de SAB.

Le résultat de la valorisation à la valeur de marché de certains instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions, a atteint des pertes nettes de 291m d'USD en 2017 (2016 : 384m d'USD de pertes).

Les coûts d'emprunts activés concernent les charges d'intérêt directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs qualifiés, principalement au Brésil et en Chine. Les intérêts sont capitalisés à un taux d'emprunt variant de 4 % à 8 %.

Les charges financières non-récurrentes pour 2017 incluent :

- 261m d'USD de pertes de change sur les prêts intragroupes qui étaient historiquement comptabilisés en capitaux propres et ont été réattribuées au compte de résultats, au moment du remboursement de ces prêts ;
- 44m d'USD liés au Programme de Régularisation Fiscale au Brésil conclu par Ambev – voir Note 12 *Impôts sur le résultat* ;
- 100m d'USD liés aux charges de désactualisation additionnelles relatives au remboursement du senior facilities agreement de 2015 et au remboursement anticipé de certaines obligations. Voir également Note 24 *Emprunts portant intérêt* ;
- 146m d'USD résultant d'ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés contractés afin de couvrir l'instrument d'actions différées émis dans une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo. Au 31 décembre 2017, 100 % de l'instrument d'actions différées a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Voir aussi Note 23 *Variation des capitaux propres et résultat par action* ;
- 142m d'USD résultant d'ajustements à la valeur de marché des produits dérivés contractés afin de couvrir les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB.

Les charges financières non-récurrentes pour 2016 incluent principalement :

- 2 693m d'USD résultant des ajustements négatifs à la valeur de marché de la partie de la couverture de change du prix d'acquisition du rapprochement avec SAB qui n'a pas satisfait aux conditions de la comptabilité de couverture, conformément aux normes IFRS ;
- 306m d'USD liés aux charges de désactualisation additionnelles relatives au *senior facilities agreement* de 2015, ainsi qu'aux commissions d'engagement et autres frais.
- 304m d'USD d'ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés contractés afin de couvrir l'instrument d'actions différées émis lors d'une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo
- 127m d'USD résultant d'ajustements à la valeur de marché des produits dérivés contractés afin de couvrir les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB.

Les charges d'intérêt sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêt d'AB InBev – voir également la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Produits financiers

Millions d'USD	2017	2016
Produits d'intérêts	287	561
Autres produits financiers	91	91
	378	652
Produits financiers non-récurrents	–	166
	378	818

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207	479
Placements en titres détenus à des fins de transaction	16	16
Autres prêts et créances	64	66
	287	561

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie donnés en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de résolution.

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Charges d'impôts courants		
Exercice en cours	(3 833)	(1 544)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents	1	47
	(3 832)	(1 497)
(Charges)/produits d'impôts différés		
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	1 872	(459)
(Utilisation)/comptabilisation des actifs d'impôts différés sur les pertes des exercices précédents	23	116
Comptabilisation de pertes fiscales précédemment non reconnues	16	227
	1 912	(116)
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats	(1 920)	(1 613)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition moyen peut être résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice avant impôts	11 076	4 334
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	430	16
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	10 646	4 318
Ajustements de la base taxable		
Revenus de sources étrangères	—	(809)
Incitants gouvernementaux	(982)	(769)
Dividendes taxables intra-groupe	—	619
Charges non déductibles fiscalement	2 374	4 351
Autres revenus non imposables	(178)	(415)
	11 860	7 296
Taux moyen d'imposition nominal	28,5 %	32,7 %
Impôts au taux moyen d'imposition nominal	(3 378)	(2 387)
Ajustements des charges d'impôts		
Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment	23	76
Comptabilisation d'actifs d'impôts différés sur des pertes fiscales des années précédentes	16	229
Réduction de valeur d'actifs d'impôts différés sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé	(143)	(975)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents	1	63
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	553	644
Déductions du goodwill	57	63
Autres déductions fiscales	723	869
Réforme fiscale aux Etats-Unis (changement des taux d'imposition et autres)	1 760	—
Changement des taux d'imposition (autres)	(59)	(1)
Précomptes	(386)	(286)
Programme de Régularisation Fiscale au Brésil	(870)	—
Autres ajustements d'impôts	(217)	93
	(1 920)	(1 613)
Taux d'imposition effectif	18,0 %	37,4 %

La charge totale d'impôts sur le résultat pour 2017 s'élève à 1 920m d'USD contre 1 613m d'USD pour 2016. Le taux d'imposition effectif a diminué de 37,4 % pour 2016 à 18,0 % pour 2017.

Le taux effectif d'imposition a été favorablement impacté par un ajustement de 1,8 milliard d'USD suite à la réforme fiscale aux Etats-Unis promulguée le 22 décembre 2017. Cet ajustement de 1,8 milliard d'USD résulte principalement de la revalorisation des passifs d'impôts différés reconnus en 2008 conformément aux normes IFRS dans le cadre de la comptabilisation du prix d'acquisition du rapprochement avec Anheuser Busch et de certains actifs d'impôts différés suite au passage du taux d'imposition fédéral de 35 % à 21 %. L'ajustement représente la meilleure estimation actuelle de l'entreprise concernant la revalorisation des passifs d'impôts différés résultant de la réforme fiscale aux Etats-Unis et est comptabilisé en gain non-récurrent au 31 décembre 2017. Cette estimation sera mise à jour en 2018 lorsque la société aura analysé toutes les informations nécessaires afin de finaliser le calcul exhaustif. Cet impact a été partiellement compensé par l'adhésion d'Ambev et certaines de ses filiales au Programme de Régularisation Fiscale au Brésil en septembre 2017, par lequel elle s'engage à payer certains passifs éventuels qui étaient en procédure fiscale, pour un montant total de 3,5 milliards de BRL (1,1 milliard d'USD), dont 1,0 milliard de BRL (0,3 milliard d'USD) à payer en 2017. Le solde est payable en 145 mensualités à partir de janvier 2018, intérêts exclus. Dans le cadre de ces passifs éventuels, un litige concernant la taxation présumée de la filiale d'Ambev CRBS n'avait été provisionné qu'en septembre 2017 car préalablement, la perte avait été jugée possible. Le montant total comptabilisé comme charges non récurrentes s'élève à 2,9 milliards de BRL (0,9 milliard d'USD), dont 2,8 milliards de BRL (0,9 milliard d'USD) sont présentés en tant qu'impôts sur le résultat, et 141 millions de BRL (44 millions d'USD) sont présentés en tant que charges financières.

Le taux d'imposition effectif de 2016 a été négativement impacté par l'ajustement négatif non-déductible à la valeur de marché de la couverture du prix d'acquisition du rapprochement avec SAB qui ne pouvait satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture.

La société bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. La société ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faible dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période se terminant le 31 décembre 2017 est de 22,9 % (2016 : 20,9 %). Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition effectif normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices		
Impôts sur les réajustements des avantages postérieurs à l'emploi	(39)	54
Impôts sur les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(95)	(258)
	(134)	(204)

13. Immobilisations corporelles

Millions d'USD	31 décembre 2017				31 décembre 2016
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	12 483	30 611	2 561	45 655	35 329
Ajustements	(469)	(834)	–	(1 303)	–
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	12 014	29 777	2 561	44 352	35 329
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	378	988	65	1 431	(156)
Acquisitions	192	1 512	2 518	4 221	4 395
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	81	85	2	169	9 346
Cessions	(344)	(1 193)	(29)	(1 566)	(1 683)
Cessions via la vente de filiales	(14)	(45)	–	(60)	(88)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement ¹	435	2 594	(2 852)	177	(1 487)
Solde au terme de l'exercice	12 742	33 717	2 265	48 724	45 655
Amortissements et dépréciations					
Solde au terme de l'exercice précédent	(3 065)	(15 068)	–	(18 133)	(16 377)
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères	(118)	(579)	–	(697)	(190)
Amortissements	(472)	(3 095)	–	(3 567)	(2 986)
Cessions	141	1 020	–	1 161	1 431
Cessions via la vente de filiales	9	39	–	48	(27)
Pertes de valeur	(2)	(83)	–	(85)	(39)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(7)	(260)	–	(267)	56
Solde au terme de l'exercice	(3 514)	(18 026)	–	(21 540)	(18 132)
Valeur nette comptable					
Rapportée au 31 décembre 2016	9 418	15 543	2 561	27 522	27 522
Ajustée au 31 décembre 2016	8 949	14 709	2 561	26 219	26 219
Au 31 décembre 2017	9 228	15 691	2 265	27 184	–

La valeur comptable des immobilisations corporelles nanties s'élève à 14m d'USD.

Au 31 décembre 2017, les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 550m d'USD par rapport à 817m d'USD au 31 décembre 2016.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élèvent à 4 124m d'USD en 2017 et 4 768m d'USD en 2016. Environ 45 % des dépenses d'investissements totales en 2017 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise pendant qu'environ 30 % ont été consacrées à des investissements logistiques et commerciaux et environ 25 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Actifs liés à des contrats de location

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions détenus en contrats de location-financement au 31 décembre 2017 s'élève à 300m d'USD (31 décembre 2016 : 302m d'USD).

¹Les transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont principalement liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respective, aux contributions d'actifs aux plans de pension et à la présentation séparée au bilan des immobilisations corporelles destinées à la vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

14. Goodwill

Millions d'USD	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Coûts d'acquisition		
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	136 566	65 099
Ajustements	(669)	—
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	135 897	65 099
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	4 684	(2 222)
Cessions via la vente de filiales	—	(187)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	398	74 886
Reclassés comme détenus en vue de la vente	—	(1 008)
Solde au terme de l'exercice	140 980	136 566
Amortissements et dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(34)	(38)
Dépréciations	(6)	—
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères et autres variations	—	4
Solde au terme de l'exercice	(40)	(34)
Valeur nette comptable		
Rapportée au 31 décembre 2016	136 533	136 533
Ajustée au 31 décembre 2016	135 864	135 864
Au 31 décembre 2017	140 940	—

Les acquisitions de l'exercice par le biais de regroupements d'entreprises reflètent principalement les acquisitions de brasseries artisanales aux États-Unis et en Chine, et ont abouti à la comptabilisation d'un goodwill de 398m d'USD.

En 2017, la société a finalisé l'allocation du prix d'acquisition aux actifs individuels acquis et aux passifs repris dans le cadre du rapprochement avec SAB, incluant l'allocation du goodwill aux différentes unités opérationnelles conformément à la norme IFRS 3. Le rapprochement avec SAB a entraîné la comptabilisation d'un goodwill de 72 406m d'USD (par rapport au 74 083m d'USD reconnus à titre provisoire au 31 décembre 2016).

Les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu en 2016, autres que le regroupement avec SAB, ont donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill de 803m d'USD. Voir la Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*.

La valeur comptable du goodwill a été allouée au niveau des différentes unités opérationnelles comme suit :

Millions d'USD Unités opérationnelles	2017	2016 Rapporté
SAB	—	73 736
Etats-Unis	33 277	33 056
Colombie	20 425	—
Afrique du sud	18 551	—
Pérou	15 074	—
Mexique	12 580	12 035
Reste de l'Afrique	8 326	—
Australie	6 922	—
Brésil	5 523	5 531
Corée du Sud	4 119	3 652
Equateur	3 925	—
Chine	2 914	2 710
Honduras et Salvador	2 335	—
Canada	2 056	1 892
Autres pays	4 913	4 928
Reclassés comme détenus en vue de la vente ¹	—	(1 008)
	140 940	136 533

¹Voir également la Note 22 *Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

AB InBev a réalisé son test de dépréciation de valeur annuel du goodwill, et a conclu, sur base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune dépréciation n'était nécessaire.

L'entreprise ne peut prédire si un événement pouvant conduire à des pertes de valeur va survenir, quand il va survenir ou comment il va influencer la valeur des actifs. AB InBev considère que l'ensemble de ses estimations sont raisonnables : qu'elles sont cohérentes avec le reporting interne de l'entreprise et qu'elles reflètent les meilleures estimations faites par la direction. Toutefois, il existe des incertitudes inhérentes que la direction ne peut contrôler. Au cours de son évaluation, l'entreprise a réalisé des analyses de sensibilité aux hypothèses clés, dont notamment le coût moyen pondéré du capital et le taux de croissance à l'infini, en particulier pour les Etats-Unis, la Colombie, l'Afrique du sud, le Mexique et le Pérou, des pays qui montrent le goodwill le plus élevé. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance, sur base de l'analyse de sensibilité réalisée, de changements des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable de l'une des unités opérationnelles à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements critiques, d'estimations et d'hypothèses. Le goodwill, représentant environ 57 % du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2017, est testé au niveau des unités opérationnelles (c.à.d. un niveau en dessous des secteurs opérationnels). Le business unit est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités d'activité d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, sauf dans le cas où l'allocation initiale du goodwill n'a pas été finalisée avant la date d'établissement initiale des états financiers qui suit le regroupement d'entreprises.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par AB InBev est conforme à la norme IAS 36, dans laquelle une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité sont prises en compte. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour ses principales unités opérationnelles et celles montrant un haut coefficient de capital investi sur EBITDA, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour ses autres unités opérationnelles.

- En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés sont les suivants :
- Pour les trois premières années du modèle, les flux de trésorerie libres sont basés sur le plan stratégique d'AB InBev, tel qu'approuvé par le management. Ce plan stratégique est préparé par unité d'activité et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les fonds de roulement ;
 - Pour les sept années suivantes du modèle, les données du plan stratégique sont extrapolées à partir d'hypothèses simplifiées, comme des hypothèses macro-économiques et industrielles, des frais variables par hectolitre constants et des frais fixes liés à l'inflation, telles qu'obtenues de sources externes ;
 - Les flux de trésorerie, après les dix premières années, sont extrapolés en utilisant des indices de prix à la consommation annuels (IPC) attendus à long terme, tirés de sources externes, afin de calculer la valeur terminale, qui fait par ailleurs l'objet de tests de sensibilité.
 - Les projections sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité.
 - Sur la base des données historiques, le coût de vente est considéré égal à 2 % de la valeur de l'entité.

Pour les principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance perpétuel appliqué se situait généralement entre 0 % et 3 %.

Les WACC utilisés, ramenés en valeur nominale USD se détaillent comme suit :

Unités opérationnelles	2017
Etats-Unis	6 %
Colombie	7 %
Afrique du Sud	8 %
Mexique	9 %
Pérou	7 %
Equateur	11 %
Australie	6 %
Reste de l'Afrique	10 %

Dans l'analyse de sensibilité effectuée par le management, un changement défavorable de 1 % du WACC n'entraînerait pas la valeur recouvrable de l'une des unités opérationnelles à un niveau inférieur à sa valeur comptable.

Les calculs mentionnés ci-dessus sont confirmés par des évaluations sur la base de multiples, le cours des actions cotées pour les filiales dont les titres sont négociés en bourse ou encore d'autres indicateurs de la juste valeur (i.e. des transactions récentes des pairs sur le marché).

Bien qu'AB InBev considère que ses jugements, hypothèses et estimations soient appropriées, la prise en compte d'hypothèses et de conditions de marché ou macro-économiques différentes conduiraient à des résultats réels différents.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	31 décembre 2017					31 décembre 2016
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	42 077	2 715	1 872	306	46 969	31 719
Ajustement	–	261	(40)	–	221	–
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	42 077	2 976	1 832	306	47 191	31 719
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	973	110	170	33	1 286	(805)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	411	–	–	6	417	20 723
Autres acquisitions et dépenses	8	24	124	156	312	563
Cessions	–	(32)	(95)	(64)	(191)	(161)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement ¹	(67)	(174)	146	(49)	(144)	(5 070)
Solde au terme de l'exercice	43 402	2 904	2 177	388	48 871	46 969
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(32)	(1 124)	(1 151)	(94)	(2 401)	(2 042)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	–	(49)	(88)	(2)	(139)	34
Amortissements	–	(198)	(275)	(25)	(498)	(446)
Réduction de valeur	–	–	–	–	–	(3)
Cessions	–	23	56	10	89	142
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	–	(31)	(14)	(3)	(48)	(86)
Solde au terme de l'exercice	(32)	(1 379)	(1 472)	(114)	(2 997)	(2 401)
Valeur nette comptable						
Rapporté au 31 décembre 2016	42 045	1 591	720	212	44 568	44 568
Ajustée au 31 décembre 2016	42 045	1 852	681	212	44 789	44 789
Au 31 décembre 2017	43 370	1 525	705	274	45 874	–

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Etant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits. Ils sont soumis à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou dès qu'un événement déclenche une perte de valeur. Au 31 décembre 2017, la valeur comptable des actifs incorporels s'établit à 45 874m d'USD (31 décembre 2016 : 44 568m d'USD) dont 43 595m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2016 : 42 272m d'USD) et 2 279m d'USD au titre des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2016 : 2 296m d'USD).

¹Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autre mouvement se rapporte principalement aux transferts d'actifs en construction vers leurs catégories respectives d'actifs, aux contributions d'actifs aux régimes de retraite et à la présentation distincte dans le bilan de biens, installations et équipements détenus en vue de leur vente conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée se répartit comme suit par unité opérationnelle :

Millions d'USD Pays	2017	2016
États-Unis	21 960	21 570
Colombie	3 820	3 803
Afrique du Sud	3 899	3 518
Mexique	3 058	2 920
Pérou	2 825	2 731
Australie	2 773	2 373
Corée du Sud	1 058	938
Equateur	595	604
Chine	403	373
République Dominicaine	353	366
Reste de l'Afrique	1 353	1 364
Autres pays	1 498	1 712
	43 595	42 272

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée ont fait l'objet d'un test de dépréciation utilisant la même méthodologie et les mêmes hypothèses que celles mentionnées dans la Note 14 *Goodwill*. Sur base des hypothèses décrites dans cette note, AB InBev a conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. Bien qu'un changement dans les estimations faites puisse avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et conduire à une perte de valeur, l'entreprise n'a pas connaissance de changements probables des hypothèses clés pouvant ramener la valeur recouvrable à un niveau inférieur à la valeur comptable de l'une des unités opérationnelles.

16. Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit :

Millions d'USD	2017		2016	
	Castel ¹	Efes	Castel ¹	Efes
Solde au 1 ^{er} janvier	2 793	750	—	—
Rapprochement avec SAB	—	—	2 932	895
Dividendes reçus	(23)	—	—	—
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	354	(2)	18	(27)
Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères	356	(54)	(158)	(119)
Solde au 31 décembre	3 480	694	2 793	750

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017		2016	
	Castel ¹	Efes	Castel ¹	Efes
Actifs courants	4 894	2 415	3 970	1 058
Actifs non-courants	3 912	5 243	2 900	4 668
Dettes courantes	1 724	1 106	1 391	561
Dettes non-courantes	857	2 494	547	1 570
Participations ne donnant pas le contrôle	879	1 520	762	1 464
Actifs nets	5 346	2 538	4 170	2 131
Produits	5 447	3 415	1 236	659
Bénéfice (perte)	746	(7)	42	(111)
Autres éléments du résultat global (perte)	(94)	553	(108)	75
Résultat global total (perte)	652	546	(66)	(35)

¹Brasseries Internationales Holding Ltd, Société des Brasseries et Glacières Internationales SA, Algérienne de Bavaroise Spa, BIH Brasseries Internationales Holding (Angola) Ltd, Marocaine d'Investissements et de Services SA, Skikda Bottling Company SARL, Société de Boissons de l'Ouest Algérien SARL, et Société des Nouvelles Brasseries forment ensemble les opérations africaines de boisson de Castel. Les informations relatives aux pourcentages de participations sont incluses dans la Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

Le rapprochement des informations financières résumées présentées ci-dessus avec les valeurs comptables des participations dans Castel et Efes comptabilisées dans les états financiers consolidés se présente comme suit :

Millions d'USD	2017		2016	
	Castel ¹	Efes	Castel ¹	Efes
Actifs nets de l'entreprise associée	5 346	2 538	4 170	2 131
Participation dans l'entreprise associée (%)	20-40	24	20-40	24
Participation dans l'entreprise associée	1 293	609	939	511
Goodwill	2 187	85	1 854	239
Valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée	3 480	694	2 793	750

En 2017, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 78m d'USD dans les résultats des entreprises associées (2016 : 47m d'USD).

Des informations complémentaires concernant les entreprises associées significatives sont présentées dans la Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

17. Placements

Millions d'USD	2017	2016
Placements non-courants		
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse – disponibles à la vente	76	58
Titres d'emprunt détenus jusqu'à l'échéance	24	24
	100	82
Placements courants		
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction	1304	5 659
	1 304	5 659

Au 31 décembre 2017, les titres d'emprunt courants de 1 304m d'USD représentaient principalement des bons du trésor américains. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

Les titres disponibles à la vente sont constitués d'investissements dans des entreprises non cotées en bourse et sont évalués à leur coût d'acquisition car leur juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable.

18. Actifs et passifs d'impôts différés

Le montant des actifs et passifs d'impôts différés par catégorie de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2017		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	324	(2 586)	(2 262)
Immobilisations incorporelles	113	(11 387)	(11 274)
Stocks	114	(63)	51
Créances commerciales et autres créances	148	(62)	86
Emprunts et prêts portant intérêts	431	(646)	(215)
Avantages au personnel	663	(10)	653
Provisions	562	(17)	545
Dérivés	40	(49)	(9)
Autres éléments	200	(796)	(596)
Pertes reportées	1 130	–	1 130
Impôts différés bruts actifs/ (passifs)	3 725	(15 616)	(11 891)
Compensation par entité imposable	(2 509)	2 509	–
Impôts différés nets actifs/ (passifs)	1 216	(13 107)	(11 891)

¹Brasseries Internationales Holding Ltd, Société des Brasseries et Glacières Internationales SA, Algerienne de Bavaroise Spa, BIH Brasseries Internationales Holding (Angola) Ltd, Marocaine d'Investissements et de Services SA, Skikda Bottling Company SARL, Société de Boissons de l'Ouest Algerien SARL, et Société des Nouvelles Brasseries forment ensemble les opérations africaines de boisson de Castel's. Les informations relatives aux pourcentages de participations sont incluses dans la Note 36 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

Millions d'USD	2016		
	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	533	(4 017)	(3 484)
Immobilisations incorporelles	200	(14 863)	(14 663)
Stocks	145	(95)	50
Créances commerciales et autres créances	74	(59)	15
Emprunts et prêts portant intérêts	322	(456)	(134)
Avantages au personnel	704	(22)	682
Provisions	578	(234)	344
Dérivés	42	(30)	12
Autres éléments	147	(1 119)	(972)
Pertes reportées	1 278	–	1 278
Reclassés comme détenus en vue de la vente	(4)	1 459	1 455
Impôts différés bruts actifs/ (passifs)	4 019	(19 436)	(15 417)
Compensation par entité imposable	(2 758)	2 758	–
Solde rapporté d'impôts différés nets actifs/ (passifs)	1 261	(16 678)	(15 417)
Ajustements	–	1 975	1 975
Solde ajusté d'impôts différés nets actifs/ (passifs)	1 261	(14 703)	(13 442)

La variation des impôts différés nets tels que présentés dans l'état consolidé de situation financière peut être détaillée comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Solde rapporté au 1^{er} janvier	(15 417)	(10 780)
Ajustements	1 975	–
Solde ajusté au 1^{er} janvier	(13 442)	(10 780)
Comptabilisés en compte de résultats	1 912	(116)
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(134)	(204)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	(74)	(5 623)
Reclassés comme détenues en vue de la vente	–	1 455
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	(153)	(149)
Solde rapporté au 31 décembre	(11 891)	(15 417)
Solde ajusté au 31 décembre	–	(13 442)

Suite à la réforme fiscale aux Etats-Unis promulguée le 22 décembre 2017, dans laquelle le taux d'imposition fédéral est passé de 35 % à 21 %, la société a ajusté les passifs d'impôts différés reconnus en 2008 conformément aux normes IFRS, dans le cadre de la comptabilisation du prix d'acquisition du regroupement avec Anheuser Busch et aussi certains actifs d'impôts différés. Cet ajustement provisoirement estimé à 1,8 milliard d'USD a été comptabilisé en produit d'impôt non-récurrent – voir aussi Note 12 – *Impôts sur le résultat*.

La plupart des différences temporelles sont relatives à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement de ces différences temporelles n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois.

Au 31 décembre 2017, un passif d'impôt différé de 111m d'USD (2016 : 121m d'USD) relatif à l'investissement dans certaines filiales n'a pas été comptabilisé car la direction estime que ce passif ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les pertes fiscales reportées et les différences temporelles déductibles sur lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé s'élèvent à 4 449m d'USD (2016 : 4 499m d'USD). 2 077m d'USD de ces pertes fiscales et de ces différences temporelles déductibles n'ont pas de date d'expiration, 67m d'USD, 88m d'USD et 116m d'USD expirent dans respectivement 1, 2 et 3 ans, tandis que 2 101m d'USD ont une date d'expiration de plus de 3 ans. Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles. L'entreprise n'a pas actuellement de planning fiscal en place afin d'utiliser ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

19. Stocks

Millions d'USD		2016	2016
		Ajusté	Rapporté
	2017		
Acomptes versés	101	90	90
Matières premières et fournitures	2 304	2 119	2 143
En-cours de production	387	391	391
Produits finis	1 216	1 166	1 166
Marchandises achetées et détenues pour la revente	111	124	124
	4 119	3 889	3 913
Stocks autres que les en-cours de production			
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	57	42	42
Valeur comptable nette des stocks soumis à garanties	—	—	—

Le coût des stocks pris en charge en 2017 s'élève à 21 386m d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2016 : 17 803m d'USD).

Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2017 s'élèvent à 72m d'USD (2016 : 70m d'USD).

20. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances non-courantes

Millions d'USD	2017	2016
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	209	200
Prêts consentis aux clients	13	15
Paiements différés des cessions d'activités	11	11
Impôts à récupérer, autre que l'impôt sur le résultat	68	105
Créances commerciales et autres créances	533	537
	834	868

Pour les dépôts de trésorerie donnés en garantie voir la Note 31 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie*.

Créances commerciales et autres créances courantes

Millions d'USD		2016	2016
		Ajusté	Rapporté
	2017		
Créances commerciales et produits acquis	4 752	4 523	4 562
Intérêts à recevoir	6	10	10
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	368	572	572
Prêts consentis aux clients	166	85	85
Charges à reporter	428	316	316
Autres créances	846	846	846
	6 566	6 352	6 391

La juste valeur des créances commerciales et autres créances correspond à leur valeur comptable étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif.

La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose de la manière suivante pour respectivement 2017 et 2016 :

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues – moins de 30 jours	Echues – entre 30 et 59 jours	Echues – entre 60 et 89 jours	Echues – plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 752	4 369	265	47	40	31
Prêts consentis aux clients	179	179	—	—	—	—
Intérêts à recevoir	6	6	—	—	—	—
Autres créances	846	803	19	6	14	4
	5 783	5 357	284	53	54	35

	Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	Dont : jamais dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Echues – moins de 30 jours	Echues – entre 30 et 59 jours	Echues – entre 60 et 89 jours	Echues – plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 562	4 201	189	64	37	70
Prêts consentis aux clients	100	96	–	2	2	–
Intérêts à recevoir	10	10	–	–	–	–
Autres créances	846	721	42	21	6	56
	5 518	5 028	231	87	45	126

Conformément à IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*, les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales ou quand AB InBev possède des garanties suffisantes. Les dépréciations des créances commerciales et autres créances comptabilisées en 2017 s'élèvent à 59m d'USD (2016 : 40m d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

21. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Millions d'USD	2017	2016
Dépôts en banque à court terme	3 896	3 231
Bons du trésor	–	250
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	6 576	5 098
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 472	8 579
Découverts bancaires	(117)	(184)
	10 355	8 395

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2017 inclut une encaisse affectée d'un montant de 2m d'USD (31 décembre 2016 : 2m d'USD). Cette encaisse affectée est liée à la contrepartie restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits au titre du regroupement de 2008.

22. Actifs classés comme détenus en vue de la vente, passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Millions d'USD	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde rapporté au terme de l'exercice précédent	16 439	48
Ajustements	19	–
Solde ajusté au terme de l'exercice précédent	16 458	48
Rapprochement avec SAB	–	24 805
Cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	(15 514)	(16 342)
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice	91	7 959
Cessions	(26)	(28)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères	132	(51)
Autres mouvements	(1 008)	48
Solde rapporté au terme de l'exercice	133	16 439
Solde ajusté au terme de l'exercice	–	16 458

Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente

Millions d'USD	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Solde au terme de l'exercice précédent	2 174	–
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice	–	2 174
Cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB	(1 166)	–
Autres mouvements	(1 008)	–
Solde au terme de l'exercice	–	2 174

Finalisation de la vente de CCBA

Le 4 octobre 2017, AB InBev a annoncé la finalisation du transfert de sa participation de 54,5 % dans Coca-Cola Beverages Africa (« CCBA ») pour 3,15 milliards d'USD, après ajustements usuels. AB InBev a cessé de consolider CCBA dans ses états financiers consolidés à cette date.

CCBA, le leader africain de l'embouteillage de Coca-Cola, est né en 2016 du regroupement des activités africaines d'embouteillage de boissons prêtes-à-boire non-alcoolisées de SAB, de The Coca-Cola Company et de Gutsche Family Investments. Il couvre les pays suivants : l'Afrique du Sud, la Namibie, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Éthiopie, le Mozambique, le Ghana, Mayotte et les Comores.

Après cette opération, CCBA reste lié par l'accord conclu avec le gouvernement sud-africain et les autorités de la concurrence sud-africaines sur plusieurs conditions, toutes annoncées antérieurement.

Par ailleurs, les entreprises sont en train de mettre au point les modalités de l'acquisition par The Coca-Cola Company de la participation d'AB InBev dans ses entreprises en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, au Swaziland, au Lesotho, au Salvador et au Honduras, ou des activités d'embouteillage de celles-ci. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires dans les différentes juridictions. Au 31 décembre 2017, les actifs et les passifs des opérations ci-dessus n'ont pas été reclassés en tant qu'actifs classés comme détenus en vue de la vente et des passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.

Cessions annoncées d'activités anciennement détenues par SAB

Les produits provenant des actifs classés comme détenus en vue de la vente au cours de la période sont également liés à la finalisation des cessions des activités anciennement détenues par SAB en Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Roumanie ainsi qu'à la finalisation de la vente de la participation indirecte de l'entreprise dans Distell Group Limited en Afrique du Sud à la Public Investment Corporation Limited. Les résultats des activités en Europe Centrale et de l'Est acquises suite au rapprochement avec SAB uniquement dans le but de la revente sont qualifiées d'activités abandonnées et présentées comme telles dans ces états financiers consolidés jusqu'à la finalisation de la cession le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été présentés dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées jusqu'à la finalisation de la cession le 12 avril 2017.

Le 11 octobre 2016, la société a finalisé les cessions de la participation détenue par SAB dans MillerCoors LLC et la marque mondiale Miller, de l'intérêt de SAB dans China Resources Snow Breweries et d'une partie des activités européennes de SAB. Ces activités ont été classées comme actifs détenus en vue de la vente lors du regroupement avec SAB.

23. Variation des capitaux propres et résultat par action

Situation du capital

Les tableaux ci-dessous résument les variations des capitaux propres et les actions propres au cours de 2017 :

CAPITAL SOUSCRIT	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	—	—
	2 019	1 736
desquelles :		
Actions ordinaires	1 693	
Actions restreintes	326	

ACTIONS PROPRES	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres Millions d'USD
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent	85,5	(8 980)	(1 452)
Variations au cours de l'exercice	—	—	—
	85,5	(8 980)	(1 452)

Au 31 décembre 2017, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344,12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 85 541 785 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires nouvelles, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes. Au 31 décembre 2017, le capital autorisé non émis atteint 37m d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la société. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions à la transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. Les actions restreintes seront convertibles, au choix du détenteur, en actions ordinaires nouvelles à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du rapprochement avec SAB. A compter de la finalisation du rapprochement avec SAB, ces actions restreintes seront à égalité de rang avec les actions ordinaires nouvelles en matière de dividendes et de droits de vote.

Rapport financier

La structure de l'actionnariat établie à partir des déclarations faites à la société conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

Modifications des participations détenues

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours de l'année 2017, AB InBev a acquis des participations ne donnant pas de contrôle dans les filiales pour un montant total décaissé de 206m d'USD. Ces filiales étant préalablement déjà entièrement consolidées, l'achat des titres n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev, mais a réduit la part des participations ne donnant pas le contrôle et a donc affecté le bénéfice attribuable aux détenteurs de titres de capital d'AB InBev.

Rapport conformément à l'article 624 du code belge des sociétés – rachat d'actions propres

En 2017, l'entreprise a effectué les opérations de ventes suivantes :

- 778 668 actions ont été accordées aux cadres du groupe conformément à la politique de rémunération des cadres de l'entreprise ;
- 3 025 512 actions ont été vendues, à la suite de l'exercice d'options attribuées aux salariés du groupe.

Au terme de l'exercice, la société détenait encore 85 541 785 actions propres, dont 85 000 000 sont directement détenues par AB InBev. Le pair comptable des actions est de 0,61 euro. En conséquence, les actions qui ont été vendues au cours de l'exercice 2017 représentent 2 783 038 USD (2 320 550 euros) du capital souscrit et les actions que la société détient encore à la fin de l'année 2017 représentent 62 580 115 USD (52 180 489 euros) du capital souscrit.

Dividendes

Le 25 octobre 2017, un acompte sur dividende de 1,60 euro par action soit environ 3 089m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 16 novembre 2017. Le 28 février 2018, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2017, un dividende de 2,00 euros par action soit environ 3 867m d'euros a été proposé par le conseil d'administration, reflétant un dividende total pour l'exercice 2017 de 3,60 euros par action, soit environ 6 956m d'euros.

Le 27 octobre 2016, un acompte sur dividende de 1,60 euro par action, soit environ 3 091m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 17 novembre 2016. Le 26 avril 2017, en plus de l'acompte sur dividende versé le 17 novembre 2016, un dividende de 2,00 euros par action, soit environ 3 856m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, reflétant un dividende total pour l'exercice 2016 de 3,60 euros par action, soit environ 6 947m d'euros. Ce dividende a été payé le 4 mai 2017.

Réserve de conversion

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Réserve de couverture

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

Transferts des filiales

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 31 décembre 2017, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15 %.

Instrument d'actions différées

Dans une opération liée au regroupement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 922 actions AB InBev qui leur seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de l'enregistrement du dividende.

L'instrument d'actions différées est classé comme instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 4 mai 2017, la société a versé un coupon de 2,00 euros par action, soit environ 51m d'USD. Le 16 novembre 2017, l'entreprise a versé un coupon de 1,60 euro par action, soit environ 42m d'USD.

Programme d'emprunt d'actions

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 19 millions de ses propres actions ordinaires. Au 31 décembre 2017, l'encours des titres empruntés atteignait 19 millions, desquels 17 millions ont été utilisés pour satisfaire les engagements des plans d'option sur actions. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

Réserves liées aux autres éléments du résultat global

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Millions d'USD	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariel Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2017	(14 758)	744	(1 612)	(15 626)
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	1 053	—	—	1 053
Couvertures des flux de trésorerie	—	(158)	—	(158)
Ecart actuariel	—	—	(53)	(53)
Résultat global total	1 053	(158)	(53)	842
Au 31 décembre 2017	(13 705)	586	(1 665)	(14 784)

Millions d'USD	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariel Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2016	(11 493)	(1 217)	(1 400)	(14 110)
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(3 265)	—	—	(3 265)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	(7 099)	—	(7 099)
Contrats de change sortis des capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	—	8 837	—	8 837
Couvertures des flux de trésorerie	—	223	—	223
Ecart actuariel	—	—	(212)	(212)
Résultat global total	(3 265)	1 961	(212)	(1 516)
Au 31 décembre 2016	(14 758)	744	(1 612)	(15 626)

Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice de base par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 7 996m d'USD (31 décembre 2016 : 1 241m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2017	2016
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 934	1 606
Impact des actions restreintes émises dans le cadre du rapprochement avec SAB	—	94
Impact des actions émises et programme de rachat d'actions	—	(20)
Impact du programme d'emprunt d'actions	14	12
Effet des actions non livrées de l'instrument d'actions différées	23	23
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	1 971	1 717

Le calcul du résultat dilué par action est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 7 996m d'USD (31 décembre 2016 : 1 241m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2017	2016
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	1 971	1 717
Impact des options d'achat d'actions et actions restreintes	39	38
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 31 décembre	2 010	1 755

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents et activités abandonnées est basé sur le bénéfice des activités poursuivies, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Millions d'USD	2017	2016 ¹
Bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 967	4 853
Eléments non-récurrents, avant impôts (voir Note 8)	(662)	(394)
Produits/(charges) financier(e)s non-récurrent(e)s, avant impôts (voir Note 8)	(693)	(3 356)
Impôts non-récurrents (voir Note 8)	830	77
Intérêts minoritaires non-récurrents (voir Note 8)	526	13
Bénéfice des activités abandonnées	28	48
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 996	1 241

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA) :

Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 996	1 241
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 971	1 717
Bénéfice de base par action des activités poursuivies et abandonnées	4,06	0,72
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 968	1 193
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 971	1 717
Bénéfice de base par action des activités poursuivies	4,04	0,69
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 967	4 853
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	1 971	1 717
BPA des activités poursuivies hors éléments non-récurrents	4,04	2,83
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 996	1 241
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 010	1 755
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies et abandonnées	3,98	0,71
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 968	1 193
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 010	1 755
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies	3,96	0,68
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	7 967	4 853
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 010	1 755
BPA des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, dilué	3,96	2,77

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 5m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 31 décembre 2017.

24. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

EMPRUNTS NON-COURANTS Millions d'USD	2017	2016
Emprunts bancaires garantis	230	210
Emprunts bancaires non garantis	153	8 266
Obligations émises non garanties	108 327	105 146
Autres emprunts non garantis	53	111
Dettes de contrats de location-financement	186	208
	108 949	113 941

¹Reclassé pour correspondre à la présentation de 2017.

EMPRUNTS COURANTS Millions d'USD	2017	2016
Emprunts bancaires garantis	272	652
Billets de trésorerie	1 870	2 053
Emprunts bancaires non garantis	739	1 396
Obligations émises non garanties	4 510	4 481
Autres emprunts non garantis	15	10
Dettes de contrats de location-financement	27	26
	7 433	8 618

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 116,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017, contre 122,6 milliards d'USD au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, les billets de trésorerie s'élèvent à 1,9 milliard d'USD et sont relatifs à des programmes en USD et en euro avec une émission totale autorisée de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

En 2017, AB InBev a émis les séries d'obligations suivantes :

Date d'émission	Montant total (en millions)	Devise	Taux d'intérêt	Date de Maturité
15 mai 2017	1 300	Dollar canadien	2,600 %	15 mai 2024
15 mai 2017	700	Dollar canadien	4,320 %	15 mai 2047
24 mai 2017	650	Livre sterling	1,750 %	7 mars 2025
24 mai 2017	700	Livre sterling	2,250 %	24 mai 2029
24 mai 2017	900	Livre sterling	2,850 %	25 mai 2037
6 septembre 2017	550	Dollar australien	3,250 %	6 septembre 2022
6 septembre 2017	650	Dollar australien	3,750 %	6 septembre 2024
6 septembre 2017	450	Dollar australien	4,100 %	6 septembre 2027
6 septembre 2017	300	Dollar australien	3 M BBSW+97 bps	6 septembre 2022

Dans le cadre du rapprochement avec SAB, AB InBev a conclu une convention de *Committed Senior Acquisition Facilities Agreement* de 75,0 milliards d'USD en date du 28 octobre 2015 pour financer la contrepartie en espèces de la transaction. Le financement comprend une *Disposal Bridge Facility* de 10,0 milliards d'USD, une *Cash/Debt Capital Market (DCM) Bridge Facility A* de 15,0 milliards d'USD, une *Cash/DCM Bridge Facility B* de 15,0 milliards d'USD, une *Term Facility A* de 25,0 milliards d'USD, et une *Term Facility B* de 10,0 milliards d'USD (« *senior facilities agreement 2015* »).

Durant le premier semestre 2016, AB InBev a annulé le *Bridge to Cash/DCM Facilities A & B* et le *Term Facility A* pour un total de 55 milliards d'USD sur les 75,0 milliards d'USD de la ligne de crédit *Committed Senior Acquisition Facilities*, suite à l'émission d'obligations pour préfinancer le rapprochement avec SAB.

Le 6 octobre 2016, la société a retiré 8,0 milliards d'USD dans le cadre de la *Term Facility B* et 10,0 milliards d'USD dans le cadre de la *Disposal Bridge Facility* pour financer l'acquisition de SAB, et a annoncé avoir choisi d'annuler délibérément 2,0 milliards d'USD de la *Term Facility B*. Le 20 octobre 2016, la société a entièrement remboursé la *Disposal Bridge Facility*, suite à la finalisation des cessions des participations de SAB dans MillerCoors et de la marque mondiale Miller, les participations de SAB dans China Resources Snow Breweries et une partie des activités européennes de SAB – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales* des états financiers consolidés du 31 décembre 2016.

Le 10 avril 2017, l'entreprise a remboursé 6,0 milliards d'USD des 8,0 milliards d'USD de la *Term Facility B* et le 12 juin 2017, AB InBev a entièrement remboursé les 2,0 milliards d'USD restant. Cet emprunt à long terme était la dernière ligne de crédit des 75 milliards d'USD levés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB. Un résumé des facilités de crédit, des annulations et prélèvements y étant liés au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

Facilité	Terme	Marge applicable (bps)	Montant Initial (milliard d'USD)	Annulation 2016 (milliard d'USD)	Octobre 2016 Prélèvement (milliard d'USD)	Octobre 2016 Remboursement (milliard d'USD)	Avril 2017 Remboursement (milliard d'USD)	Juin 2017 Remboursement (milliard d'USD)
Term Facility A	3 ans	LIBOR + 110	25,0	(25,0)	–	–	–	–
Term Facility B	5 ans	LIBOR + 125	10,0	(2,0)	(8,0)	–	6,0	2,0
Disposal Bridge Facility	1 an	LIBOR + 100	10,0	–	(10,0)	10,0	–	–
Bridge to Cash / DCM Facility A	1 an	LIBOR + 100	15,0	(15,0)	–	–	–	–
Bridge to Cash / DCM Facility B	2 ans	LIBOR + 100	15,0	(15,0)	–	–	–	–
			75,0	(57,0)	(18,0)	10,0	6,0	2,0

Les lignes de crédit portent intérêts à un taux calculé sur base du taux LIBOR pour une période équivalente à la période portant intérêt augmenté d'une marge applicable. Les marges sur chaque ligne de crédit ont été déterminées sur base des notes attribuées par les agences de notations à la dette long-terme d'AB InBev. Pour le *Term Facility B*, la marge se situait entre 1,00 % et 1,45 % par année.

Les commissions usuelles d'engagement étaient payables sur tous fonds non tirés mais disponibles en vertu du *senior facilities agreement 2015*. Ces frais ont été comptabilisés en 2016 comme coûts financiers exceptionnels.

Le 19 avril 2017, l'entreprise a annoncé les résultats finaux des offres privées d'échange aux Etats-Unis de toutes les obligations en circulation listées ci-dessous en échange d'une combinaison d'obligations d'AB InBev payables en 2048 en espèces :

Emetteur	Titre de la série d'obligations émise pour échange	Montant Initial en Principal Restant dû (Milliers d'USD)	Montant en Principal Restant dû échangé ¹ (Milliers d'USD)	Montant en Principal non échangé (Milliers d'USD)
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 7,55 % dues 2030	200 000	74 046	125 954
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,80 % dues 2031	200 000	19 986	180 014
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,80 % dues 2032	300 000	126 932	173 068
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 5,95 % dues 2033	300 000	148 183	151 817
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 5,75 % dues 2036	300 000	192 686	107 314
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,45 % dues 2037	500 000	252 556	247 444
Anheuser Busch InBev Worldwide Inc.	Obligations à 6,375 % dues 2040	500 000	255 575	244 425
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,00 % dues 2041	250 000	83 583	166 417
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,50 % dues 2042	250 000	74 449	175 551
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,50 % dues 2043	300 000	122 392	177 608

Ces nouvelles obligations viendront à échéance le 6 octobre 2048 et porteront intérêts à un taux de 4,439 % par année.

Le 11 octobre 2017, AB InBev a annoncé que la société avait exercé son option pour rembourser, le 10 novembre 2017, la totalité du montant en principal restant dû des séries d'obligations suivantes :

Emetteur	Titre de la série de billets	Montant principal agrégé (Millions d'USD)
Anheuser-Busch InBev Finance	1,25 % Obligations payables en 2018	1 000
Anheuser-Busch InBev Worldwide	6,50 % Obligations payables en 2018	627
Anheuser-Busch Companies	4,50 % Obligations payables en 2018	200
Anheuser-Busch Companies	5,50 % Obligations payables en 2018	500
ABI SAB Group Holding Limited	6,50 % Obligations payables en 2018	73

Le total du montant en principal des obligations retirées s'est élevé à 2,4 milliards d'USD et le remboursement des obligations a été financé par des liquidités.

En 2017, l'entreprise a prolongé de deux ans la date de maturité des senior facilities de 2010 d'un montant de 9,0 milliards d'USD au 30 août 2022. Au 31 décembre 2017, aucun montant des senior facilities d'un montant de 9,0 milliards d'USD n'a été prélevé.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 31 décembre 2017. Les senior facilities de 2010 ne comprennent pas de clauses financières restrictives.

TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2017 Millions d'USD						
	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	502	272	128	18	33	51
Billets de trésorerie	1 870	1 870	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	892	739	122	31	—	—
Obligations émises non garanties	112 837	4 510	9 956	9 389	18 441	70 541
Autres emprunts non garantis	68	15	18	7	3	25
Dettes de contrats de location-financement	213	27	29	20	23	114
	116 382	7 433	10 253	9 465	18 500	70 731

TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016 Millions d'USD						
	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis	862	652	107	26	21	56
Billets de trésorerie	2 053	2 053	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	9 662	1 396	195	91	7 980	—
Obligations émises non garanties	109 627	4 481	6 234	10 032	18 697	70 183
Autres emprunts non garantis	121	10	20	15	22	54
Dettes de contrats de location-financement	234	26	26	31	46	105
	122 559	8 618	6 582	10 195	26 766	70 398

¹ Conformément à la norme IAS 39, les obligations pour échange sont conservées à leur ancien coût amorti.

DETTES DE LOCATION FINANCEMENT Millions d'USD	2017 Paiements	2017 Intérêts	2017 Principal	2016 Paiements	2016 Intérêts	2016 Principal
Moins d'un an	42	15	27	45	19	26
Entre un an et deux ans	42	13	29	43	16	27
Entre deux ans et trois ans	31	11	20	44	13	31
Entre trois ans et cinq ans	40	17	23	70	24	46
Plus de 5 ans	146	32	114	144	40	104
	301	88	213	346	112	234

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour apprécier les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. La société estime que la dette nette est un indicateur pertinent pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par la direction d'AB InBev pour apprécier ses progrès en matière de réduction de l'endettement.

La dette nette d'AB InBev a diminué à 104,4 milliards d'USD au 31 décembre 2017 contre 108,0 milliards d'USD au 31 décembre 2016. Outre l'impact des résultats d'exploitation nets des investissements, la dette nette a essentiellement été impacté par le produit résultant des ventes finalisées en 2017 (11,7 milliards d'USD), le paiement des taxes sur les ventes finalisées en 2016 (3,4 milliards d'USD), le paiement des dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (9,3 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (6,0 milliards d'USD) et l'impact des fluctuations de taux de change des monnaies étrangères (augmentation de la dette nette de 4,2 milliards d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev au 31 décembre :

Millions d'USD	2017	2016
Emprunts non-courants	108 949	113 941
Emprunts courants	7 433	8 618
	116 382	122 559
Découverts bancaires	117	184
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 472)	(8 579)
Prêts portants intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances client et autres débiteurs)	(309)	(528)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(1 328)	(5 683)
Dette nette	104 390	107 953

25. Avantages au personnel

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies ou à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

Régime de retraite à cotisations définies

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, AB InBev n'a plus d'autre obligation. Les paiements réguliers des cotisations constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2017, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 118m d'USD contre 77m d'USD en 2016. L'augmentation est principalement due au rapprochement avec SAB.

Régime de retraite à prestations définies

En 2017, l'entreprise participe à 86 régimes à prestations définies, dont 64 concernent des régimes de retraite ou de cessation d'activité, 18 sont relatifs à des régimes de frais médicaux et 4 autres concernent des régimes d'avantages au personnel à long terme. La plupart des régimes procurent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Dans de nombreux pays, les régimes sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux à la Barbade, au Brésil, au Canada, en Colombie, en Afrique du Sud et aux États-Unis procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 230m d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrenner (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2017, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée au bilan est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 2 971m d'USD au 31 décembre 2017 contre 3 004m d'USD au 31 décembre 2016. En 2017, la juste valeur des actifs du plan a augmenté de 446m d'USD et les obligations des régimes à prestations définies ont augmenté de 458m d'USD. La diminution du passif net des avantages du personnel s'explique principalement par des rendements d'actifs positifs et des diminutions d'excédents irrécupérables.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre :

Millions d'USD	2017	2016
Valeur actualisée des obligations financées	(7 506)	(7 044)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	5 623	5 177
Valeur actualisée des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(1 883)	(1 867)
Valeur actualisée des obligations non financées	(904)	(908)
Valeur actualisée de l'obligation nette	(2 787)	(2 775)
Actif non comptabilisé	(111)	(168)
Passif net	(2 898)	(2 943)
Autres régimes d'avantages au personnel à long terme	(73)	(73)
Reclassé comme détenus en vue de la vente	–	12
Total avantages au personnel	(2 971)	(3 004)
Montants des avantages au personnel figurant au bilan :		
Passifs	(2 993)	(3 014)
Actifs	22	10
Passif net	(2 971)	(3 004)

Les changements de la valeur actuelle des obligations au titre de régimes à prestations définies se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(7 952)	(7 594)
Coût des services rendus au cours de la période	(74)	(73)
Charge d'intérêts	(340)	(347)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	17	8
Gain/(perte) sur liquidations	6	174
Prestations servies	502	482
Contribution des bénéficiaires	(4)	(4)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	(260)
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses démographiques	24	(1)
Écarts actuariels/ (pertes) et gains – Hypothèses financières	(264)	(607)
Ajustements basés sur l'expérience propre	(21)	37
Différences de change	(343)	256
Transfert et autres mouvements	39	(23)
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(8 410)	(7 952)

Comme à la dernière évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1,9 milliard d'USD lié aux salariés actifs, 1,6 milliard d'USD lié aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 4,9 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements de la juste valeur des actifs du régime se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	5 177	5 075
Revenus d'intérêt	239	249
Coûts administratifs	(22)	(24)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	233	297
Cotisations par AB InBev	315	302
Cotisations par participants	4	4
Prestations servies nettes des coûts administratifs	(502)	(478)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	–	68
Actifs distribués sur liquidations	(7)	(164)
Différences de change	214	(155)
Transfert et autres mouvements	(28)	3
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	5 623	5 177

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de 472m d'USD en 2017 comparé à 546m d'USD en 2016.

Les changements dans l'actif non comptabilisé sont les suivants :

Millions d'USD	2017	2016
Impact du surplus non recouvrable au 1^{er} janvier	(168)	(137)
Charge d'intérêt	(17)	(17)
Variations hors montants repris dans la charge d'intérêt	74	(14)
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	(111)	(168)

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période	(74)	(73)
Coûts administratifs	(22)	(24)
Coût des services passés suite aux modifications ou liquidations de plans	17	8
Gains/(pertes) sur réductions	—	10
Gains/(pertes) dus aux changements d'hypothèses d'expérience ou démographiques	3	—
Revenu sur les opérations	(76)	(79)
Coût financier net	(120)	(115)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(196)	(194)

La charge comptabilisée au titre des avantages au personnel se répartit dans les rubriques suivantes du compte de résultats :

Millions d'USD	2017	2016
Coûts des ventes	(24)	(59)
Frais de distribution	(10)	(9)
Frais commerciaux et de marketing	(15)	(13)
Frais administratifs	(29)	(15)
Autres produits/(charges) opérationnels	(4)	10
Éléments non-récurrents	6	7
Coût financier net	(120)	(115)
	(196)	(194)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies des plans significatifs de l'entreprise à la date de clôture se résument comme suit :

	2017					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	3,7 %	3,6 %	8,0 %	10,0 %	2,6 %	4,0 %
Inflation	2,5 %	2,0 %	3,5 %	4,3 %	3,3 %	2,7 %
Taux prévu des augmentations salariales	—	1,0 %	4,3 %	5,6 %	—	3,5 %
Taux prévu des augmentations des pensions	—	2,0 %	3,5 %	4,3 %	3,0 %	2,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,2 %–5,0 %	4,5 %	—	7,9 %	—	6,8 %–6,4 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	87	82	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

	2016					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	4,2 %	3,9 %	7,8 %	10,5 %	2,7 %	4,4 %
Inflation	2,5 %	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,4 %	2,8 %
Taux prévu des augmentations salariales	—	1,0 %	4,8 %	5,8 %	—	3,5 %
Taux prévu des augmentations des pensions	—	2,0 %	3,5 %	4,5 %	3,1 %	2,8 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	7,0 %–5,0 %	4,5 %	—	8,2 %	—	7,2 %–6,5 %
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	85	86	82	85	87	86
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	89	85	88	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous :

Strategie d'investissements

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif /passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de l'entreprise est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite.

Volatilité des actifs

De manière générale, les plans financés de l'entreprise sont investis dans une combinaison d'actions et d'obligations, générant des rendements élevés mais volatils sur les actions et en même temps, sur les obligations, des rendements stables et alignés aux échéances des dettes. Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Depuis 2015, l'entreprise a mis en place une nouvelle stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

Changements des rendements obligataires

Une baisse des rendements des obligations augmentera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une augmentation de la valeur des obligations détenues dans les plans.

Risque d'inflation

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. En conséquence en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

Espérance de vie

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies est de 13,8 ans (2016 : 14,0 ans).

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies :

Millions d'USD	2017		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0,5 %	(530)	581
Taux d'inflation	0,5 %	172	(130)
Augmentations salariales futures	0,5 %	28	(23)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1 %	55	(47)
Longévité	Un an	248	(246)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultanée sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. Par conséquent, l'information ci-dessus ne constitue pas nécessairement une représentation fiable des résultats futurs.

La juste valeur des actifs des plans au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

	2017			2016		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	27 %	—	27 %	30 %	—	30 %
Obligations d'entreprises	37 %	—	37 %	38 %	—	38 %
Instruments de fonds propres	26 %	—	26 %	22 %	—	22 %
Bien immobilier	—	4 %	4 %	—	3 %	3 %
Contrats d'assurance et autres	5 %	1 %	6 %	6 %	1 %	7 %
	95 %	5 %	100 %	96 %	4 %	100 %

AB InBev s'attend à payer 311m d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 79m d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2018.

26. Paiements fondés sur des actions¹

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions, le plan d'intéressement fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), mis en place en 2006 et amendé depuis 2010, le plan à long terme d'intéressement warrant (« Plan Warrant LTI »), mis en place en 1999, et remplacé en 2014 par un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour dirigeants (« Plan Stock-option LTI pour Dirigeants »), et un plan à long terme d'intéressement d'options sur actions pour cadres mis en place en 2009 (« Plan Stock-option LTI pour Cadres »). Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur actions sont réglés en instruments de capitaux propres.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 359m d'USD pour l'année 2017 contre 228m d'USD pour l'année 2016.

AB InBev programmes de paiement fondés sur des actions

Plan de compensation basé sur des actions

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la structure du plan de compensation fondé sur des actions a été modifiée pour certains dirigeants, y compris les membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs du siège social. Depuis le 1^{er} janvier 2011, la nouvelle structure du plan s'applique à tous les autres cadres supérieurs. Selon ce plan, les membres du comité exécutif et les autres cadres supérieurs recevront leur bonus en espèces, mais ils auront la possibilité d'en investir tout ou partie dans des actions AB InBev (les « actions bonus ») qui seront acquises après une période de 5 ans. Cet investissement volontaire conduit à une décote de 10 % sur le prix de marché des actions. L'entreprise va aussi accorder à cet investissement volontaire trois actions correspondantes pour chaque action bonus volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut donner lieu à des actions complémentaires dépend du niveau du cadre. La correspondance en action est basée sur le montant brut de la rémunération variable investie. Les actions à prix réduit et les actions correspondantes sont accordées sous la forme d'actions restreintes qui sont acquises après une période de cinq ans. De plus, les détenteurs d'actions restreintes peuvent prétendre recevoir d'AB InBev des actions restreintes supplémentaires égales aux dividendes déclarés après que les actions restreintes aient été accordées.

En 2017, AB InBev a émis 0,3m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 31m d'USD et sont définitivement acquises après 5 ans. En 2016, AB InBev a émis 0,7m d'actions correspondantes restreintes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de la société. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 85m d'USD et sont définitivement acquises après 5 ans.

Plan Stock-option LTI pour dirigeants

Avant 2014, l'entreprise émettait régulièrement des warrants, ou droits de souscription pour de nouvelles actions émises, dans le cadre du Plan Warrant LTI en faveur des dirigeants et, jusqu'en 2006, en faveur des membres du comité exécutif et autres cadres supérieurs. Les warrants LTI étaient sujets à une période d'acquisition des droits s'étalant de un à trois ans. La déchéance d'un warrant survient dans certaines circonstances lorsque le détenteur met fin à son contrat de travail avec l'entreprise.

Depuis 2007, les membres du comité exécutif et d'autres employés ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI, mais reçoivent plutôt une portion de leur rémunération sous la forme d'actions et d'options accordées dans le cadre du « Share-Based Compensation Plan » et du Plan stock-option LTI pour Cadres.

Depuis 2014, les dirigeants ne sont plus éligibles à recevoir des warrants dans le cadre du Plan Warrant LTI. Le 30 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de remplacer le Plan Warrant LTI par un Plan stock-option LTI pour Dirigeants. Par conséquent, les indemnités pour les dirigeants consistent en options sur actions LTI au lieu de warrants LTI (c'est-à-dire le droit d'acquérir des actions existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises). Les plans sont décidés annuellement par l'assemblée générale de l'entreprise, à titre discrétionnaire, sur la base de recommandations du Comité de Rémunération. Les options sur actions LTI ont un prix d'exercice égal au prix du marché au moment de l'attribution, et une durée de vie de maximum 10 ans. La période d'exercice des options commence après 5 ans et les options sont acquises après une période de 5 ans. Les options non acquises sont sujettes à des règles particulières de renonciation dans le cas où le mandat de dirigeant n'est pas renouvelé à son terme ou est résilié avant son terme, suite à un manquement aux obligations du dirigeant.

De plus, à l'assemblée générale des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation accordés dans le cadre du Plan Warrant LTI ont été convertis en options sur actions LTI, c'est-à-dire en un droit d'acquérir des actions ordinaires existantes d'Anheuser-Busch InBev SA/NV au lieu de détenir un droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes autres modalités et conditions du plan Warrant LTI existantes restent inchangées.

AB InBev a accordé 0,2m d'options aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2017, ce qui représente une juste valeur d'environ 4m d'USD (2016 : 0,2m d'options sur actions représentant une juste valeur d'environ 5m d'USD).

¹Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf mention contraire.

Plan Stock-option LTI pour Cadres

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En 2017, AB InBev a émis 7,8m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 149m d'USD dont 1,4m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 6,4m d'options sur des actions AB InBev. En décembre 2016, AB InBev a émis 4,6m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 83m d'USD dont 1,3m d'options sont relatives à des American Depositary Shares (ADS's) et 3,3m d'options sur des actions AB InBev.

Plan d'intéressement exceptionnel d'options sur actions

En 2017, environ 6,5 millions d'options ont été accordées à un groupe limité de cadres supérieurs de l'entreprise considérant la contribution significative que ces employés peuvent apporter au succès de l'entreprise ainsi qu'à la réalisation des bénéfices d'intégration. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 118m d'USD (2016 : 13,2m d'options avec une juste valeur estimée à 228m d'USD).

Les options ont une maturité de 10 ans à partir de l'attribution et sont définitivement acquises le 1^{er} janvier 2022. Les options ne peuvent être exerçables que sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des membres du comité exécutif ont reçu un montant total de 1,8 million d'options dans le cadre de ce programme.

En 2017, environ 0,8 million d'options ont été accordées aux employés de SAB. L'attribution résulte de l'engagement pris par AB InBev dans les conditions du rapprochement avec SAB, qu'elle conserverait, pendant une année au moins, les modalités et conditions d'emploi de tous les salariés qui resteraient dans SAB. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 14m d'USD (2016 : 1,3m d'options avec une juste valeur estimée à 29m d'USD).

Les options ont une maturité de 10 ans à partir de l'attribution et sont acquises après une période de 3 ans. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables si l'employé quitte l'entreprise avant la date d'acquisition.

En 2017, environ 18 millions d'options ont été accordées à un groupe limité de cadres supérieurs de l'entreprise, incluant certains membres du comité exécutif, en vertu d'un nouveau plan d'intéressement spécial à long terme conçu pour inciter et retenir les hauts dirigeants qui sont considérés comme jouant un rôle déterminant dans la réalisation de notre programme de croissance à long terme au cours des 10 prochaines années. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 360m d'USD.

Les options ont une maturité de 15 ans à partir de l'attribution et sont définitivement acquises le 1^{er} janvier 2028. Les options ne peuvent être exerçables que sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables si l'employé quitte l'entreprise avant l'atteinte du test de performance ou la date d'acquisition.

Plan d'intéressement lié à la performance du département *Disruptive Growth*

En 2016, la société a mis en place, pour les cadres du département *Disruptive Growth*, un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui vient en remplacement du plan d'intéressement à long terme sous forme d'options sur actions. Cette fonction a été créée en 2015 pour accélérer les nouvelles opportunités de développement commercial, en se concentrant sur les initiatives en matière d'e-commerce, de mobilité, d'artisanat et des expériences qui mettent en avant la marque, telles que des bars à bière.

En 2017, environ 2,0 millions d'unités d'action ont été octroyés aux cadres supérieurs du département *Disruptive Growth* (2016 : environ 2,4 millions d'unités d'action ont été octroyés). La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement du département *Disruptive Growth*. Environ 0,2 million de ces unités d'actions a été octroyé à un membre du comité exécutif.

Les unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables dans l'hypothèse où les cadres quittent la société.

Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'incitants à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2017, 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 9m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme (2016 : 0,4m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 40m d'USD).

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de la société. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent 2 séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. A partir de 2017, des options sur actions peuvent être accordées en vertu de ce programme, à la place des actions restreintes, avec des règles similaires en matière d'acquisition.

et de renonciation. En 2017, 0,8m d'options a été octroyé en vertu de ce programme, à un membre du comité exécutif. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 15m d'USD. En 2016, 0,2m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 18m d'USD ont été accordée à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de la société à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les nouveaux employés engagés. L'investissement volontaire dans des actions de la société conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'actions restreintes ou d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2017, les employés de l'entreprise ont acheté 0,1 million d'actions pour l'équivalent de 5m d'USD dans le cadre de ce programme (2016 : pour l'équivalent de 0,5m d'USD). Parmi celles-ci, 0,1 million d'actions ont été achetées par un membre du Comité Exécutif.

Afin de rester cohérent au niveau des avantages accordés aux cadres supérieurs et d'encourager la mobilité des cadres supérieurs au niveau international, un programme d'échange d'option a été mis en place par lequel des options dont les droits ne sont pas encore acquis peuvent être échangées contre des actions restreintes qui restent bloquées 5 ans après la fin de la période initiale d'acquisition des droits. En 2017, 0,3 million d'actions ont été échangées contre des actions ordinaires dont les droits n'avaient pas encore été acquis. En 2016, aucune option dont les droits ne sont pas encore acquis n'a été échangée. Les actions résultant de cet exercice anticipé d'options devront être bloquées en principe jusqu'au 31 décembre 2023. Par ailleurs, certaines options octroyées ont été modifiées de sorte que le dispositif de protection des dividendes de ces options a été annulé et compensé par l'émission de nouvelles options supplémentaires. En 2017, aucune nouvelle option n'a été octroyée. En 2016, 0,2 million d'options nouvelles avaient été émises, représentant la valeur économique du dispositif de protection des dividendes.

La moyenne pondérée de la juste valeur des options et les hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation d'options d'AB InBev pour l'attribution des options et warrants de l'année 2017 décrits plus haut se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2017	2016	2015
Juste valeur des options sur action attribuées	19,94	17,40	21,78
Cours de l'action	117,77	103,77	125,29
Prix d'exercice	117,77	103,77	125,29
Volatilité attendue	23 %	24 %	24 %
Dividendes attendus	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux d'intérêt sans risque	0,72 %	0,54 %	0,82 %

La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique calculée à partir des données historiques des 3 295 derniers jours. Afin de déterminer la volatilité attendue, AB InBev exclut la volatilité mesurée durant la période du 15 juillet 2008 au 30 avril 2009, suite aux conditions de marché extrêmes observées durant cette période. Le modèle binomial Hull prend pour hypothèse que tous les employés exerceraient leurs options immédiatement si le prix de l'action d'AB InBev était 2,5 fois supérieur au prix d'exercice. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer une durée de vie attendue unique de l'option.

Le nombre total d'options AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions	2017	2016	2015
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	64,9	47,6	45,6
Options émises au cours de l'exercice	35,0	20,4	9,7
Options exercées au cours de l'exercice	(3,0)	(2,2)	(6,6)
Options annulées au cours de l'exercice	(3,9)	(0,9)	(1,1)
Options en circulation au 31 décembre	93,0	64,9	47,6

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10,32 euros (12,38 d'USD)¹ et 121,95 euros (146,25 d'USD), alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 7,32 ans.

Des 93,0m d'options en circulation, 9,8m sont acquises au 31 décembre 2017.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD ¹	2017	2016	2015
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	76,25	64,50	51,35
Attribuées pendant la période	117,24	104,71	126,67
Exercées pendant la période	38,94	32,45	32,47
Annulées pendant la période	108,26	88,68	54,88
En circulation à la fin de la période	98,32	76,25	64,50
Exercables à fin décembre	59,66	40,62	37,15

¹Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions en 2017 était de 102,60 euros (123,04 d'USD).

Le nombre total d'actions restreintes d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'actions restreintes	2017	2016	2015
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	5,8	5,6	5,8
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	0,7	1,4	1,0
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(0,7)	(1,1)	(1,0)
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,4)	(0,1)	(0,2)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	5,4	5,8	5,6

Plan de compensation Ambev basés sur des actions

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au « Share-Based Compensation Plan », selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le plan d'intéressement fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2017, 0,8m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 5m d'USD.

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou dans le futur, en instruments similaires basés sur des actions), selon l'évaluation faite par le management de la performance et du potentiel des employés. En 2017, Ambev a accordé 20,4m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 42m d'USD (2016 : 24,8m d'options LTI ayant une juste valeur estimée à 44m d'USD).

La juste valeur pondérée des options et les hypothèses retenues dans le modèle binominal d'évaluation des options utilisé dans le cadre d'attributions d'options d'Ambev en 2017 se détaillent comme suit :

Montants en USD sauf indication contraire ¹	2017	2016	2015
Juste valeur des options sur action attribuées	1,97	1,90	2,01
Cours de l'action	5,99	5,27	4,72
Prix d'exercice	5,99	5,27	4,72
Volatilité attendue	27 %	27 %	27 %
Dividendes attendus	0,00 % - 5,00 %	0,00 % - 5,00 %	0,00 % - 5,00 %
Taux d'intérêt sans risque	10,10 %	12,40 %	15,90 %

Le nombre total d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2017	2016	2015
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	131,3	121,7	126,1
Options émises au cours de l'exercice	20,4	24,8	16,6
Options exercées au cours de l'exercice	(13,5)	(11,6)	(20,0)
Options annulées au cours de l'exercice	(2,9)	(3,7)	(1,0)
Options en circulation à fin décembre	135,2	131,3	121,7

La fourchette de prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 0,01 réal brésilien (0,00 USD) et 26,09 réaux brésiliens (7,89 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle est de 6,40 ans.

Des 135,2m d'options en circulation, 40,2m d'options sont acquises au 31 décembre 2017.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD ¹	2017	2016	2015
Options en circulation au 1 ^{er} janvier	4,19	3,17	3,79
Attribuées pendant la période	5,99	5,27	4,72
Exercées pendant la période	1,76	0,77	1,29
Annulées pendant la période	5,41	3,94	5,21
En circulation à la fin de la période	4,92	4,26	3,17
Exercables à fin décembre	1,14	1,12	0,84

Pour les options sur actions exercées au cours de 2017, le prix moyen pondéré à la date d'exercice était de 18,87 réaux brésiliens (5,71 USD).

¹Les montants ont été convertis en USD au taux de change de fin d'exercice pour les périodes respectives.

Le nombre d'unités d'actions restreintes Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'actions restreintes	2017	2016	2015
Actions restreintes en circulation au 1 ^{er} janvier	19,3	19,1	17,5
Actions restreintes émises au cours de l'exercice	0,8	7,3	2,7
Actions restreintes exercées au cours de l'exercice	(2,9)	(6,1)	(0,8)
Actions restreintes annulées au cours de l'exercice	(0,9)	(1,0)	(0,3)
Actions restreintes en circulation à la fin de la période	16,3	19,3	19,1

En outre, afin de créer un intéressement à long terme (intéressement à la richesse) pour certains employés et membres de la direction considérés comme « à haut potentiel », des droits à la plus-value des actions sous forme d'actions fictives ont été octroyés à ces salariés, en vertu duquel le bénéficiaire reçoit deux lots séparés - Lot A et Lot B - soumis à des périodes de blocage de respectivement cinq et dix ans.

En 2017, un nombre limité d'actionnaires d'Ambev faisant partie des cadres supérieurs d'AB InBev s'est vu offrir l'opportunité d'échanger des actions d'Ambev contre un nombre total de 0,1m d'actions AB InBev (0,3m d'actions AB InBev en 2016) avec une décote de 16,7 % à condition qu'ils restent en service pour une période additionnelle de cinq ans. La juste valeur de la transaction s'élève à approximativement 2m d'USD (5m d'USD en 2016) et est prise en charge sur la période de cinq ans de service. Les justes valeurs des actions d'Ambev et d'AB InBev ont été calculées sur base du prix de marché.

27. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde rapporté au 1^{er} janvier 2017	232	1 592	454	2 278
Ajustements	—	(126)	394	268
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2017	232	1 466	848	2 546
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	15	20	38	73
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	—	—	—	—
Provisions constituées	88	185	35	308
Provisions utilisées	(186)	(135)	(99)	(419)
Provisions reprises	(2)	(160)	2	(160)
Autres mouvements	6	7	39	52
Solde au 31 décembre 2017	153	1 383	864	2 400

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures - voir aussi Note 8 *Eléments non-récurrents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des taxes directes et indirectes et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Restructuration	153	69	22	60	2
Litiges					
Impôts sur le résultat et impôts indirects	701	138	464	57	42
Main-d'œuvre	135	37	7	85	6
Commercial	44	16	19	6	3
Droits d'accise	59	—	6	53	—
Autres litiges	444	30	296	117	1
	1 383	221	792	318	52
Autres provisions	864	595	6	263	—
Total provisions	2 400	885	820	641	54

AB InBev est soumis au régime des émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans l'Union européenne et à un régime similaire en Corée. Les quotas d'émission acquis sont comptabilisés au coût en immobilisations incorporelles. Une provision est comptabilisée dès lors que le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de CO₂ est supérieur au nombre de quotas alloués. Cette provision est évaluée en fonction de la dépense nécessaire estimée pour couvrir l'obligation. Au 31 décembre 2017, les quotas d'émissions alloués couvraient les émissions de CO₂. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée.

28. Dettes commerciales et autres dettes

Dettes commerciales et autres dettes non-courantes

Millions d'USD	2017	2016 Ajusté	2016 Rapporté
Taxes indirectes à payer	157	159	159
Dettes commerciales	380	465	465
Considération différée sur les acquisitions	699	379	379
Autres dettes	226	313	325
	1 462	1 316	1 328

Dettes commerciales et autres dettes courantes

Millions d'USD	2017	2016
Dettes commerciales et charges à imputer	15 240	14 071
Dettes salariales et sociales	1 284	1 027
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat	2 862	2 750
Intérêts à payer	1 790	1 797
Emballages consignés	1 111	974
Dividendes à payer	479	447
Produits à reporter	30	52
Considération différée sur les acquisitions	1 723	1 640
Autres dettes	243	327
	24 762	23 086

La considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 1,6 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E.León Jimenes S.A. (« ELJ ») tel que modifié en 2017 afin de permettre un exercice partiel de l'option, et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »). L'option de vente accordée à ELJ est exercable depuis 2013. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine. Le 1^{er} décembre 2017, Ambev a annoncé qu'ELJ avait partiellement exercé son option de vente sur environ 30 % des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD. La transaction a été finalisée en janvier 2018, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55 % à 85 %.

29. Risques provenant d'instruments financiers

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et de liquidité. L'objectif de l'entreprise est de comprendre d'une part chacun de ces risques individuellement, et d'autre part les interconnexions qui existent entre eux. L'entreprise définit ensuite ses stratégies, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers, afin de gérer l'impact économique de ces risques sur les performances de l'entreprise.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par l'entreprise sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») négociés sur un marché des monnaies étrangères et d'options, des swaps de taux d'intérêt, de contrats à termes de taux d'intérêt et de taux de change (« CCIRS »), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt, des swaps sur les matières premières, des contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et des swaps d'actions. La politique interne d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants en fin d'année par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

Millions d'USD	2017					2016				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change à terme	11 637	233	—	—	—	22 396	96	—	—	—
Contrats de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	655	—	—	—	—	610	—	—	—	—
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	1 075	2 250	750	1 883	88	1 292	1 075	2 250	784	3 630
Swaps de taux d'intérêt et de change	711	1 797	—	5 900	1 176	1 553	785	1 796	460	1 134
Contrat de « futures » cotés sur le cours des taux d'intérêt	—	—	5	—	—	—	—	46	77	—
Autres dérivés de taux d'intérêt	—	—	—	—	565	—	—	—	—	565
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 412	21	—	—	—	1 211	31	—	—	—
Autres dérivés des matières premières	1 214	144	—	—	—	1 124	189	—	—	—
Fonds propres										
Instruments de capital	11 799	—	—	—	—	10 087	235	—	—	—

A. Risque de change

AB InBev encourt un risque de change concernant les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les licences, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts qui sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la filiale. Les principaux instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de change sont des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et les swaps de taux d'intérêt et de devise (« CCIRS »).

Risque de change sur le rapprochement avec SAB

En 2015 et 2016, AB InBev a conclu des contrats dérivés de change à terme, ainsi que d'autres éléments non dérivés également documentés comme entrant dans une comptabilité de couverture, en vue de se couvrir économiquement contre les risques de changement du taux de change du USD pour les versements en espèces du prix d'acquisition de SAB en livre sterling et en rand sud-africain. Bien que ces éléments dérivés et non dérivés soient considérés comme couvertures économiques, seulement une partie de ce type de dérivés pouvait remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS. Depuis la mise en place des contrats dérivés en 2015, et à l'issue de la finalisation du rapprochement avec SAB, un ajustement à la valeur de marché négatif de 12,3 milliards d'USD lié à ces couvertures a été comptabilisé de manière cumulée sur 2015 et 2016, dont 7,4 milliards d'USD ont rempli les conditions de comptabilité de couverture et ont, par conséquent, été alloués à la contrepartie payée.

La part qui n'a pas rempli les conditions de comptabilité de couverture a été enregistrée comme coûts financiers exceptionnel dans le compte de résultats 2016 - voir Note 11 *Charges et produits financiers*. De plus, le règlement des dérivés qui n'ont pas rempli les conditions de comptabilité de couverture a été classé comme flux de trésorerie provenant des activités de financement dans les états financiers consolidés.

Risque de change sur les activités opérationnelles

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change concernant des engagements fermes et des transactions prévues, la politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais généraux, administratifs et de vente) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont certaines.

Le tableau ci-après donne une indication par couple de devises des principales positions en devises de l'entreprise aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Exposition totale	Total Dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte
Euro/Dollar canadien	(32)	32	—	(52)	52	—
Euro/Peso mexicain	(275)	246	(29)	(159)	197	38
Euro/Livre sterling	(82)	110	28	(33)	146	113
Euro/Rouble russe	(58)	68	10	(64)	93	29
Euro/Rand sud-africain	(84)	84	—	(64)	64	—
Euro/Won sud-coréen	(53)	44	(9)	(63)	55	(8)
Euro/Hryvnia ukrainien	(58)	—	(58)	(60)	—	(60)
Euro/Dollar américain	(271)	425	154	(924)	483	(441)
Livre sterling/ Euro	(87)	128	41	(69)	71	2
Livre sterling/Dollar américain	(40)	40	—	(492)	162	(330)
Dollar américain/Peso argentin	(678)	678	—	(219)	219	—
Dollar américain/Dollar australien	(469)	192	(277)	(171)	73	(98)
Dollar américain/Boliviano bolivien	(20)	20	—	(59)	59	—
Dollar américain/Réal brésilien	(1 184)	1 184	—	(1 102)	1 102	—
Dollar américain/Dollar canadien	(306)	306	—	(347)	347	—
Dollar américain /Peso chilien	(324)	324	—	(255)	255	—
Dollar américain /Yuan chinois	(303)	134	(169)	(248)	228	(20)
Dollar américain /Peso colombien	(319)	195	(124)	(202)	187	(15)
Dollar américain /Euro	(157)	145	(12)	(115)	68	(47)
Dollar américain / Lempira hondurien	—	—	—	(172)	—	(172)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 143)	873	(270)	(952)	1 065	113
Dollar américain /Naira nigérian	(172)	—	(172)	(87)	—	(87)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(108)	108	—	(136)	136	—
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	(255)	154	(101)	(196)	123	(73)
Dollar américain/Rouble russe	(45)	30	(15)	(71)	91	20
Dollar américain /Rand sud-africain	(72)	66	(6)	(95)	95	—
Dollar américain /Won sud-coréen	(20)	60	40	(48)	112	64
Dollar américain /Shilling tanzanien	(2)	—	(2)	(85)	14	(71)
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	(18)	—	(18)	(22)	—	(22)
Dollar américain/Peso uruguayen	(57)	57	—	(44)	44	—
Dollar américain /Kwacha zambien	(4)	—	(4)	(89)	—	(89)
Autres	(118)	104	(14)	(390)	71	(319)

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie *Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères*.

Conformément aux règles de comptabilité de couverture d'IAS 39, les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues hautement probables, sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev conclut des opérations de couverture pour atténuer les risques liés à ses investissements dans des activités à l'étranger. Ces stratégies sont désignées comme des couvertures d'investissements nets et incluent à la fois les instruments financiers dérivés et non dérivés.

Au 31 décembre 2017, le montant des instruments financiers dérivés et non dérivés au titre de la couverture d'investissement net s'élève à 7 424m d'équivalent USD (15 583m d'USD en 2016) dans les sociétés Holding et environ 1 669m d'équivalent USD (1 497m d'USD en 2016) au niveau d'Ambev. Ces dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en réal brésilien, dollar canadien, peso dominicain, euro, peso mexicain, livre sterling, won sud-coréen et dollar américain.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est de lier, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales à leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, une couverture est mise en place à moins que son coût ne soit supérieur à ses avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et le mixte de devises pour les dettes et la trésorerie sont prises au niveau global et prennent en compte l'approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque de change des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêt*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change La plupart des instruments financiers monétaires non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen de dérivés. Cependant, la société a des positions ouvertes dans certains pays pour lesquelles les couvertures sont limitées par le manque de liquidité du marché local empêchant la société d'avoir une couverture à un coût raisonnable. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en dollar australien, en yuan chinois, en peso colombien, en peso mexicain, en naira nigérian, en nuevo sol péruvien, en livre sterling, en rouble russe, en rand sud-africain, en won sud-coréen, en shilling tanzanien, en hryvnia ukrainien et en kwacha zambien par rapport à l'USD et à l'euro. AB InBev a estimé le changement raisonnable possible du cours de change sur la base du taux de volatilité moyen des couples de devises suivantes :

	2017		
	Taux de clôture 31 décembre 2017	Taux de clôture possible ¹	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	23,67	20,81 – 26,53	12,07 %
Euro/Livre sterling	0,89	0,82 – 0,96	7,94 %
Euro/Rouble russe	69,12	60,86 – 77,38	11,95 %
Euro/Won sud-coréen	1 280,41	1 181,37 – 1 379,44	7,73 %
Euro/Hryvnia ukrainien	33,66	30,39 – 36,93	9,72 %
Euro/Dollar américain	1,20	1,11 – 1,28	7,12 %
Livre sterling/Dollar américain	1,35	1,16 – 1,54	13,99 %
Dollar américain/Dollar australien	1,28	1,18 – 1,38	7,50 %
Dollar américain /Yuan chinois	6,51	6,15 – 6,86	5,45 %
Dollar américain /Peso colombien	2 988,60	2 732,94 – 3 244,26	8,55 %
Dollar américain /Euro	0,83	0,77 – 0,89	7,12 %
Dollar américain/Peso mexicain	19,74	17,45 – 22,02	11,59 %
Dollar américain /Naira nigérian	360,03	284,18 – 435,87	21,07 %
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3,24	3,11 – 3,38	4,19 %
Dollar américain/Rouble russe	57,63	51,43 – 63,83	10,76 %
Dollar américain /Rand sud-africain	12,35	10,44 – 14,25	15,39 %
Dollar américain /Won sud-coréen	1 067,63	921,4 – 1 213,86	13,70 %
Dollar américain /Shilling tanzanien	2 235,44	2 176,76 – 2 294,12	2,63 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	28,07	26,86 – 29,27	4,30 %
Dollar américain /Kwacha zambien	9,98	8,91 – 11,05	10,72 %

	2016		
	Taux de clôture 31 décembre 2016	Taux de clôture possible ²	Volatilité des taux en %
Euro/Peso mexicain	21,78	18,12 – 25,45	16,83 %
Euro/Livre sterling	0,86	0,76 – 0,96	11,63 %
Euro/Rouble russe	63,94	51,45 – 76,43	19,53 %
Euro/Hryvnia ukrainien	28,66	24,85 – 32,47	13,30 %
Euro/Dollar américain	1,05	0,97 – 1,14	8,09 %
Livre sterling/Dollar américain	1,23	1,06 – 1,40	13,99 %
Dollar américain/Dollar australien	1,38	1,23 – 1,54	11,22 %
Dollar américain /Yuan chinois	6,94	6,57 – 7,32	5,45 %
Dollar américain /Peso colombien	3 002,14	2 449,43 – 3 554,86	18,41 %
Dollar américain /Euro	0,95	0,87 – 1,03	8,09 %
Dollar américain /Lempira hondurien	23,49	23,36 – 23,63	0,57 %
Dollar américain/Peso mexicain	20,66	17,20 – 24,13	16,76 %
Dollar américain /Naira nigérian	315,28	192,49 – 438,07	38,95 %
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	3,35	3,11 – 3,60	7,29 %
Dollar américain/Rouble russe	60,66	48,77 – 72,55	19,60 %
Dollar américain /Won sud-coréen	1 203,90	1 039,01 – 1 368,80	13,70 %
Dollar américain /Shilling tanzanien	2 180,87	2 151,10 – 2 210,64	1,37 %
Dollar américain/Hryvnia ukrainien	27,19	24,27 – 30,11	10,74 %
Dollar américain /Kwacha zambien	9,94	8,06 – 11,82	18,91 %

Si le dollar australien, le yuan chinois, le peso colombien, le peso mexicain, le naira nigérian, le nuevo sol péruvien, la livre sterling, le rouble russe, le rand sud-africain, le won sud-coréen, le shilling tanzanien, le hryvnia ukrainien et le kwacha zambien s'étaient affaiblis/renforcés en 2017 en tenant compte des changements estimés ci-dessus face à l'euro ou l'USD, toute autre variable restant constante, l'impact sur le résultat consolidé de 2017 avant impôts aurait été d'environ 142m d'USD (112m d'USD en 2016) supérieur/inférieur.

¹L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2016.

De plus, l'analyse de sensibilité¹ d'AB InBev sur les taux de change réalisée sur l'ensemble de ses positions dérivées au 31 décembre 2017 montre un impact positif/négatif avant impôts sur les réserves de 639m d'USD (774m d'USD en 2016).

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes ainsi que sur les instruments dérivés de couverture y afférents peut être résumé comme suit, par type de relation de couverture :

Millions d'USD	2017	2016
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(2)	98
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	(11)	(151)
Eléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	406	9
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(455)	(45)
Autres résultats - hors couverture	(242)	68
	(304)	(21)

B. Risque de taux d'intérêt

L'entreprise a une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables. Cette combinaison est revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD) La société a conclu plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable en USD afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 3,0 milliards d'USD.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme une couverture de juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en dollar canadien (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en dollar canadien) En janvier 2013, la société a émis une série d'obligations pour un montant total de 1,2 milliard de dollar canadien. Ces obligations portent intérêt à 2,375 % avec une échéance en janvier 2018, ou portent intérêt à 3,375 % avec une échéance en janvier 2023.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe dollar canadien/ USD fixe afin de gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en dollar canadien et du taux d'intérêt de ces obligations.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change + risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling) En septembre 2013, la société a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500m de livres sterling. Le taux d'intérêt de ces obligations à échéance septembre 2025 s'élève à 4,00 % par an.

La société a conclu différents swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro pour gérer et réduire l'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de cette obligation.

Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture économique

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien) Au cours des années 2016 et 2017, Ambev a investi dans des titres de dettes d'état en réal brésilien très liquides.

La société a aussi conclu des contrats à terme de taux d'intérêt afin de compenser le risque de taux d'intérêt en réal brésilien de ces obligations d'état. Aucune comptabilité de couverture n'a été désignée puisque ces deux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat.

¹L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières productives d'intérêts à la date de clôture ainsi que la répartition par devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2017	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD				
Taux variable				
Dollar australien	2,68 %	234	2,68 %	234
Réal brésilien	9,22 %	122	7,61 %	199
Dollar canadien	2,09 %	207	2,45 %	224
Euro	0,35 %	3 398	0,35 %	3 415
Rand sud-africain	8,00 %	666	8,00 %	666
Dollar américain	1,48 %	1 285	1,43 %	2 521
Autres	16,68 %	450	16,68 %	450
		6 362		7 709
Taux fixe				
Dollar australien	3,70 %	1 838	3,70 %	1 838
Réal brésilien	6,43 %	206	5,86 %	112
Dollar canadien	3,08 %	2 543	3,19 %	2 176
Euro	1,88 %	26 386	1,70 %	34 251
Nuevo sol péruvien	6,87 %	33	6,87 %	33
Livre sterling	3,83 %	4 403	3,80 %	3 734
Won sud-coréen	—	—	2,50 %	1 000
Dollar américain	4,18 %	74 476	4,51 %	65 394
Autres	3,36 %	252	2,36 %	252
		110 137		108 790

31 décembre 2016	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Dettes financières portant intérêts Millions d'USD				
Taux variable				
Réal brésilien	9,76 %	205	12,62 %	729
Dollar canadien	1,55 %	386	1,55 %	386
Euro	0,20 %	3 037	0,12 %	4 046
Rand sud-africain	8,30 %	446	8,30 %	446
Dollar américain	1,82 %	10 187	2,33 %	18 002
Autres	18,75 %	352	18,75 %	352
		14 613		23 961
Taux fixe				
Dollar australien	3,85 %	520	3,85 %	520
Réal brésilien	6,67 %	375	6,20 %	258
Dollar canadien	2,93 %	886	2,89 %	554
Euro	0,26 %	23 991	1,86 %	26 396
Nuevo sol péruvien	5,88 %	119	5,88 %	119
Livre sterling	6,80 %	2 212	9,75 %	594
Won sud-coréen	—	—	2,50 %	1 000
Dollar américain	4,06 %	79 615	4,15 %	68 928
Autres	11,41 %	412	11,41 %	412
		108 130		98 782

Au 31 décembre 2017, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 117m d'USD.

Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 7 709m d'USD ou 6,62 % des passifs financiers productifs d'intérêts sont à taux d'intérêt variable. L'entreprise estime que la variation raisonnable possible des taux d'intérêt de marché applicable à sa dette à taux variable après couverture se présente de la manière suivante :

	2017		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2017 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	6,90 %	5,29 % - 8,50 %	23,27 %
Dollar canadien	1,54 %	1,38 % - 1,71 %	10,72 %
Euro	—	—	3,50 %
Rand sud-africain	7,16 %	6,88 % - 7,43 %	3,84 %
Dollar américain	1,69 %	1,59 % - 1,80 %	6,00 %

	2016		
	Taux d'intérêt 31 décembre 2016 ¹	Taux moyen possible ²	Volatilité possible des taux en %
Réal brésilien	13,20 %	12,88 % - 13,53 %	2,46 %
Dollar canadien	0,95 %	0,87 % - 1,02 %	7,83 %
Euro	—	—	11,84 %
Rand sud-africain	7,36 %	6,95 % - 7,77 %	5,55 %
Dollar américain	1,00 %	0,89 % - 1,11 %	11,08 %

Si AB InBev applique l'augmentation/la diminution possible des taux d'intérêt de marché mentionnés ci-dessus sur sa dette à taux d'intérêt variable au 31 décembre 2017, toute autre variable restant constante par ailleurs, les charges d'intérêts de 2017 auraient été plus élevées/moins élevées de 12m d'USD (2016 : 23m d'USD). Cet effet serait compensé par une augmentation/diminution de 81m d'USD des produits d'intérêt sur les actifs financiers d'AB InBev productifs d'intérêts (2016 : 53m d'USD).

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts ainsi que les charges d'intérêts nettes relatives aux instruments dérivés de couvertures sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2017	2016
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(4 375)	(4 119)
Couverture de juste valeur – éléments couverts	(34)	(73)
Couverture de juste valeur – instruments de couverture	23	42
Couvertures de flux de trésorerie – éléments couverts	(25)	(24)
Couvertures de flux de trésorerie – instruments de couverture (sortis des capitaux propres)	26	16
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	77	34
Éléments couverts ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	—	8
Instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de comptabilité de couverture – couvertures économiques	(6)	24
	(4 314)	(4 092)

C. Risque lié aux prix des matières premières

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de minimiser son exposition à la volatilité du prix des matières premières. L'entreprise est principalement exposée aux risques liés aux matières premières suivantes : aluminium, charbon, orge, grains de maïs, sirop de maïs, carton ondulé, diesel, mazout, verres, houblon, étiquettes, malt, gaz naturel, jus d'orange, plastiques, riz, acier et blé. Au 31 décembre 2017, la société dispose des instruments dérivés non dénoués sur les matières premières suivantes (montant notionnel) : swaps d'aluminium pour 1 412m d'USD (2016 : 1 242m d'USD), swaps de gaz naturel et dérivés d'énergie pour 211m d'USD (2016 : 189m d'USD), contrats à terme négociés sur le marchés futures du sucre de 87m d'USD (2016 : 93m d'USD), swaps de maïs pour 223m d'USD (2016 : 179m d'USD), contrats à terme négociés sur le marché du blé pour 509m d'USD (2016 : 557m d'USD), swaps de riz pour 221m d'USD (2016 : 190m d'USD) et des dérivés du plastique pour 91m d'USD (2016 : 105m d'USD). D'un point de vue comptable, ces couvertures ont été désignées comme couvertures de flux de trésorerie.

¹Taux interbancaire offert ; applicable à 3 mois au 31/12/2017 et au 31/12/2016.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016. Pour la dette variable en réal brésilien, le taux d'intérêt de marché estimé est composé du certificat de dépôt interbancaire (« CDI ») et du taux d'intérêt long terme (« TJLP »). En ce qui concerne les autres taux d'intérêt du marché, l'analyse de l'entreprise est basée sur le taux interbancaire à 3 mois applicable pour les monnaies concernées (par exemple EURIBOR 3M, LIBOR 3M).

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières sur les expositions liées aux dérivés d'AB InBev n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits 2017, dans la mesure où ces dérivés matières premières sont désignés comme entrant dans une comptabilité de couverture.

Le tableau ci-dessous montre l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives au 31 décembre 2017 liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2017		
	Volatilité des prix en % ¹	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	14,83 %	212	(212)
Sucre	29,38 %	26	(26)
Blé	30,99 %	158	(158)
Énergie	20,37 %	43	(43)
Riz	20,20 %	45	(45)
Maïs	24,81 %	45	(45)
Plastique	17,50 %	15	(15)

Millions d'USD	2016		
	Volatilité des prix en % ²	Impact avant impôt sur capitaux propres	
		Augmentation des prix	Diminution des prix
Aluminium	15,80 %	196	(196)
Sucre	32,63 %	30	(30)
Blé	26,43 %	147	(147)
Énergie	28,60 %	54	(54)
Riz	26,38 %	50	(50)
Maïs	24,30 %	44	(44)
Plastique	18,62 %	20	(20)

D. Risque de prix des actions

AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, AB InBev a conclu une série de contrats dérivés pour couvrir l'instrument d'actions différées lié à l'acquisition de Modelo (voir aussi Note 11 *Charges et produits financiers* et Note 23 *Variation des capitaux propres et résultat par action*) et quelques paiements fondés sur des actions relatifs au rapprochement avec SAB. La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

Au 31 décembre 2017, un risque équivalent à 92,4m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de 579m d'USD comptabilisée au compte de résultats de la période, dont 291m d'USD liés aux programmes de paiement fondés sur des actions de la société, 146m d'USD et 142m d'USD liés respectivement aux transactions avec Modelo et avec SAB.

Entre 2012 et 2016, AB InBev a réinitialisé avec les contreparties certains contrats dérivés au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement de 3,2 milliard d'USD entre 2012 et 2016 et une sortie de trésorerie de 0,3 milliard d'USD en 2017, et par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur le programme de couverture des paiements fondés sur des actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité¹ raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev égale à 15,68 % (2016 : 22,84 %), toutes les autres variables restant constantes par ailleurs, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2017 avant impôts de 1 422m d'USD (2016 : 2 236m d'USD).

E. Risque de crédit

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

¹L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2017.

²L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant quotidiennement des données de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2016.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers par l'application de règles minimum à respecter quant au risque de crédit à la contrepartie, par la diversification des contreparties, en travaillant avec des plafonds convenus pour les contreparties et en mettant des limites d'échéances aux actifs financiers. L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2017 sont limités.

AB InBev a établi des notes minimum en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près les expositions de crédit de la contrepartie et revoit immédiatement l'estimation en cas de diminution du niveau. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

	2017			2016		
Millions d'USD	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brute	Dépréciation	Valeur nette comptable
Détenus à des fins de transaction	1 304	–	1 304	5 659	–	5 659
Disponibles à la vente	83	(7)	76	65	(7)	58
Détenus jusqu'à la date d'échéance	24	–	24	24	–	24
Créances commerciales	4 917	(194)	4 723	4 399	(202)	4 197
Dépôts de trésorerie en garantie	209	–	209	200	–	200
Prêts aux clients	179	–	179	100	–	100
Autres créances	2 326	(117)	2 209	2 818	(109)	2 709
Actifs financiers dérivés	483	–	483	1 117	–	1 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 472	–	10 472	8 579	–	8 579
	19 997	(318)	19 679	22 961	(318)	22 643

Au 31 décembre 2017, il n'existait pas de concentration significative de risques de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10 % du chiffre d'affaires total du groupe en 2017.

Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

	2017				
Millions d'USD	Disponibles à la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(7)	(202)	–	(109)	(318)
Charges de dépréciation	–	(55)	–	(4)	(59)
Dé-comptabilisation	–	53	–	1	54
Variation des devises et autres	–	10	–	(5)	5
Solde au 31 décembre	(7)	(194)	–	(117)	(318)

	2016				
Millions d'USD	Disponibles à la vente	Créances commerciales	Prêts aux clients	Autres créances	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	(9)	(230)	–	(99)	(338)
Charges de dépréciation	–	(43)	–	–	(43)
Dé-comptabilisation	–	69	–	2	71
Variation des devises et autres	2	2	–	(12)	(8)
Solde au 31 décembre	(7)	(202)	–	(109)	(318)

F. Risque de liquidité

Les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été historiquement les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et l'émission d'actions. Les besoins de trésorerie significatifs de la société reprennent :

- le service de la dette ;
- les dépenses d'investissement ;

- les investissements dans des sociétés ;
- l'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles la société détient des parts de capital ;
- les programmes de rachat d'actions ; et
- la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. La société a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	2017						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(502)	(590)	(318)	(137)	(23)	(42)	(70)
Billets de trésorerie	(1 870)	(1 871)	(1 871)	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	(892)	(927)	(761)	(129)	(37)	—	—
Obligations émises non garanties	(112 837)	(167 056)	(8 951)	(13 951)	(12 908)	(24 655)	(106 591)
Autres emprunts non garantis	(68)	(114)	(17)	(23)	(13)	(7)	(54)
Dettes de contrats de location-financement	(213)	(301)	(42)	(42)	(32)	(40)	(145)
Découverts bancaires	(117)	(117)	(117)	—	—	—	—
Dettes commerciales et autres dettes	(26 167)	(26 628)	(24 756)	(476)	(207)	(289)	(900)
	(142 666)	(197 604)	(36 833)	(14 758)	(13 220)	(25 033)	(107 760)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(96)	(101)	(9)	(21)	(14)	16	(73)
Dérivés de change des monnaies étrangères	(61)	(52)	(59)	7	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt et de change	(897)	(1 043)	65	(128)	114	(904)	(190)
Dérivés des matières premières	179	143	139	4	—	—	—
Dérivés des instruments de capitaux propres	(1 036)	(1 134)	(1 134)	—	—	—	—
	(1 911)	(2 187)	(998)	(138)	100	(888)	(263)
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	(20)	(29)	64	5	2	4	(104)

Millions d'USD	2016						
	Valeur comptable ¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Emprunts bancaires garantis	(862)	(937)	(676)	(116)	(33)	(32)	(80)
Billets de trésorerie	(2 053)	(2 054)	(2 054)	—	—	—	—
Emprunts bancaires non garantis	(9 662)	(11 057)	(1 618)	(535)	(365)	(8 535)	(4)
Obligations émises non garanties	(109 627)	(162 300)	(7 284)	(10 262)	(13 713)	(25 383)	(105 658)
Autres emprunts non garantis	(122)	(279)	(27)	(41)	(33)	(41)	(137)
Dettes de contrats de location-financement	(234)	(346)	(44)	(42)	(44)	(70)	(146)
Découverts bancaires	(184)	(184)	(184)	—	—	—	—
Dettes commerciales et autres dettes	(24 879)	(25 398)	(23 717)	(449)	(209)	(331)	(692)
	(147 623)	(202 555)	(35 604)	(11 445)	(14 397)	(34 392)	(106 717)
Actifs et passifs financiers dérivés							
Dérivés des taux d'intérêt	(267)	(269)	5	3	(13)	(35)	(229)
Dérivés de change des monnaies étrangères	47	42	44	(2)	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt et de change	(32)	(58)	22	(97)	—	55	(38)
Dérivés des matières premières	125	117	107	10	—	—	—
Dérivés des instruments de capitaux propres	(490)	(499)	(499)	—	—	—	—
	(617)	(667)	(321)	(86)	(13)	20	(267)
Dont : liés directement aux couvertures de flux de trésorerie	28	6	176	(112)	(2)	—	(56)

¹La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

G. Gestion du capital

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital. L'objectif principal de la structure de capital est de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consiste à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. Lors de l'analyse de la structure de capital d'AB InBev, la société utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS.

H. Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à IAS 39, tous les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est, soit le prix de marché, soit calculée à partir de modèles de valorisation prenant en compte les taux actuels du marché.

La juste valeur de ces instruments reflète généralement les montants estimés qu'AB InBev recevrait lors de la conclusion de contrats favorables ou qu'elle devrait payer pour mettre fin à des contrats défavorables à la date de clôture du bilan, et tient de ce fait compte des bénéfices et pertes non réalisés sur les contrats en cours.

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan :

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	151	492	(211)	(441)	(60)	51
Contrat de « futures » cotés sur le cours des monnaies étrangères	1	3	(2)	(7)	(1)	(4)
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	14	26	(37)	(216)	(23)	(190)
Swaps de taux d'intérêt et de change	9	182	(906)	(214)	(897)	(32)
Autres dérivés de taux d'intérêt	—	—	(73)	(77)	(73)	(77)
Matières premières						
Swaps d'aluminium	178	69	(5)	(8)	173	61
Contrat de « futures » cotés sur le cours du sucre	24	22	(20)	(5)	4	17
Contrat de « futures » cotés sur le cours du blé	34	52	(22)	(30)	12	22
Autres dérivés des matières premières	10	46	(20)	(21)	(10)	25
Fonds propres						
Instruments de capital	62	225	(1 098)	(715)	(1 036)	(490)
	483	1 117	(2 394)	(1 734)	(1 911)	(617)
Dont :						
Courant	25	146	(937)	(471)	(912)	(325)
Non-courant	458	971	(1 457)	(1 263)	(999)	(292)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable des dettes financières productives d'intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan et la juste valeur de ces dettes. La juste valeur a été déterminée en utilisant la méthode habituelle de flux de trésorerie actualisés basée sur les conditions de marché existant à la date de clôture. Par conséquent, la juste valeur des dettes financières à taux d'intérêt fixe est classée au niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur comme indiqué dans la norme IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur*. Les dettes financières productives d'intérêts à taux variable et toutes les dettes commerciales et autres dettes ainsi que toutes les créances commerciales et autres créances, incluant des instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable comme comptabilisée au bilan semble être une approximation raisonnable de leur juste valeur :

Dettes financières porteuses d'intérêt Millions d'USD	2017	2017	2016	2016
	Valeur comptable ¹	Juste valeur	Valeur comptable ¹	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar australien	(1 838)	(1 896)	(520)	(518)
Réal brésilien	(206)	(206)	(375)	(375)
Dollar canadien	(2 543)	(2 574)	(886)	(954)
Euro	(26 386)	(26 942)	(23 991)	(26 684)
Nuevo sol péruvien	(33)	(33)	(119)	(118)
Livre sterling	(4 403)	(4 902)	(2 212)	(2 847)
Dollar américain	(74 476)	(83 482)	(79 615)	(85 397)
Autres	(252)	(252)	(412)	(411)
	(110 137)	(120 287)	(108 130)	(117 305)

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur*, présente un classement des évaluations à la juste valeur des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation pour lesquelles le niveau significatif de données le plus bas pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Hiérarchie de juste valeur 2017 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	1 304	5	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	–	89	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	9	340	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	36	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	9	–
	1 313	479	–
Passifs financiers			
Paiement différé sur acquisition à la juste valeur	–	–	2 210
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	1	1 210	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	28	341	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	129	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	685	–
	29	2 365	2 210

Hiérarchie de juste valeur 2016 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	5 659	–	–
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	1	338	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	30	549	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	54	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	145	–
	5 690	1 086	–
Passifs financiers			
Non dérivés reconnues à la juste valeur	–	1 485	–
Paiement différé sur acquisition à la juste valeur	–	–	1 826
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat	3	818	–
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	27	524	–
Dérivés de couverture de juste valeur	–	354	–
Dérivés de couverture d'investissements nets	–	8	–
	30	3 189	1 826

¹La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan en date de clôture.

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché de base provenant de sources fiables d'informations financières.

Passifs financiers non dérivés

Dans le cadre de l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenez S.A. (« ELF »), suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), une option de vente et d'achat en place peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Au 31 décembre 2017, l'option de vente a été évaluée à 1 669m d'USD (2016 : 1 497m d'USD) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. L'écart s'explique principalement par la désactualisation et les frais de change. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. La juste valeur de ce paiement différé est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie au taux de marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières. Le 1^{er} décembre 2017, Ambev a annoncé qu'ELJ avait partiellement exercé son option de vente sur environ 30 % des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD. La transaction a été finalisée en janvier 2018, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55 % à 85 %.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

I. Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires :

Millions d'USD	2017			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	483	483	(466)	17
Passif d'instruments financiers dérivés	(2 394)	(2 394)	466	(1 928)

Millions d'USD	2016			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	1 117	1 117	(1 054)	63
Passif d'instruments financiers dérivés	(1 734)	(1 734)	1 261	(473)

30. Contrats de location simple

Les créances et dettes au titre des contrats de location simples se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017					
	Location de Pub		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(131)	80	(179)	47	2	(181)
A plus d'un an et cinq ans au plus	(486)	294	(523)	131	7	(577)
A plus de cinq ans	(573)	197	(208)	14	4	(566)
	(1 190)	571	(910)	192	13	(1 324)

Millions d'USD	2016					
	Location de Pub		Autres Contrats de Location Simple			Obligations nettes de contrats de location simple
	Preneur	Sous-location	Preneur	Sous-location	Bailleur	
Echéant dans l'année	(95)	69	(153)	30	2	(147)
A plus d'un an et cinq ans au plus	(350)	246	(339)	66	5	(372)
A plus de cinq ans	(538)	156	(183)	15	2	(548)
	(983)	471	(675)	111	9	(1 067)

¹Montant net comptabilisé dans l'état de situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.
²Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. Ces locations simples venant à échéance en novembre 2034 représentent une obligation non actualisée s'élevant à 1 190m d'USD. Les débits de boissons loués à Cofinimmo sont sous-loués pour des périodes restantes en moyenne de 6 à 8 ans, ce qui représente un droit non actualisé d'une valeur de 571m d'USD. Ces locations sont reconductibles après leur échéance. L'impact de telles reconductions de contrat de location n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus.

De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux sous forme de contrats de location simple. La durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans, avec une option permettant de renouveler le contrat après sa date d'échéance. Cela représente une obligation non actualisée s'élevant à 910m d'USD. Les paiements au titre des contrats de location simples sont indexés chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucune location simple ne comprend de loyers conditionnels. Dans cette catégorie, AB InBev a également sous-loué une partie des biens loués, ce qui représente un droit non actualisé de 192m d'USD.

Au 31 décembre 2017, une charge de 307m d'USD a été comptabilisée au compte de résultats au titre des locations simples (2016 : 272m d'USD), alors que des revenus de sous-location pour 128m d'USD ont été reconnus au compte de résultats (2016 : 117m d'USD).

L'entreprise loue également une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples. Au 31 décembre 2017, un produit de 10m d'USD a été comptabilisé dans le compte de résultats au titre des locations simples en tant que bailleur (2016 : 10m d'USD).

31. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	2017	2016
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	426	490
Nantissements et garanties financières reçues pour propres créances et prêts aux clients	326	228
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	550	817
Engagements contractuels de reprise de prêts aux clients	16	11
Autres engagements	1 834	1 768

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 426m d'USD au 31 décembre 2017 comprennent 209m d'USD de garanties données sous forme de trésorerie. Ces dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles. En ce qui concerne les procès en cours, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 27 *Provisions*. Au bilan, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 20 *Créances commerciales et autres créances*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres (217m d'USD) contient des nantissements sur des installations en faveur des autorités gérant les taxes indirectes dont le montant est déterminé en fonction du niveau des impôts indirects mensuels, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

De manière à minimiser le risque de crédit d'AB InBev sur les créances et les prêts aux clients, des garanties et autres collatéraux ont été obtenus pour un montant total de 326m d'USD au 31 décembre 2017. Ces garanties reposent sur des biens immobiliers et des titres de dette tandis que des garanties financières ont été obtenues auprès de banques et d'autres tiers.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour un montant de 550m d'USD au 31 décembre 2017.

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 16m d'USD au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, les engagements suivants liés à des fusions et acquisitions existaient :

- Dans une opération liée au regroupement d'AB InBev et Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, sur remise de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir 23 076 922 actions AB InBev qui seront livrées dans les 5 ans pour un montant d'environ 1,5 milliard d'USD. Le montant a été payé le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions AB InBev, AB InBev paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées seront dédommages des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession avant la date d'enregistrement du dividende.
- Dans le cadre de l'accord d'actionnaires datant de 2012 entre Ambev et E. León Jimenez S.A., « ELJ », suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), il existe une option de vente et d'achat qui peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. Le 1^{er} décembre 2017, Ambev a annoncé qu'ELJ avait partiellement exercé son option de vente sur environ 30 % des actions de CND pour un montant de 0,9 milliard d'USD. La transaction a été finalisée en janvier 2018, résultant en une augmentation de la participation d'Ambev dans CND de 55 % à 85 %. Au 31 décembre 2017, l'option de vente était évaluée à 1 669 millions d'USD (2016 : 1 497 millions d'USD). Le passif correspondant a été présenté comme un passif à court terme et reconnu comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. Voir aussi la note 29 *Risques provenant d'instruments financiers*.

- Le 11 octobre 2016, The Coca-Cola Company a notifié AB InBev de son intention de racheter la part d'AB InBev dans Coca-Cola Beverages Africa (« CCBA »). Le 21 décembre 2016, The Coca-Cola Company et l'entreprise sont parvenues à un accord concernant le transfert de la participation de 54,5 % d'AB InBev dans CCBA pour une valeur de 3,15 milliards d'USD, après les ajustements usuels. CCBA inclut les activités d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique du Sud, en Namibie, au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, en Ethiopie, au Mozambique, au Ghana, à Mayotte et aux Comores. Cette opération a été finalisée le 4 octobre 2017. En outre, les deux sociétés ont conclu un accord de principe pour que The Coca-Cola Company acquière la participation d'AB InBev dans les activités d'embouteillage en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, au Swaziland, au Lesotho, au Salvador et au Honduras pour un montant non divulgué. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires minoritaires dans différentes juridictions.
- En septembre 2017, AB InBev a conclu une opération avec Compañia Cervecerías Unidas S.A. (« CCU ») selon laquelle AB InBev récupérera les droits de distribution de Budweiser en Argentine pour une contrepartie d'environ 300m d'USD. Dans le cadre de la transaction, AB InBev transférera les marques Isenbeck et Diosa à CCU. Dans un même temps, AB InBev et Quilmes, filiale d'Ambev, ont conclu une convention en vertu de laquelle AB InBev accordera une licence perpétuelle à Quilmes en Argentine pour Budweiser et d'autres marques nord-américaines lors du recouvrement des droits de distribution de CCU par AB InBev. L'accord prévoit également le transfert de la brasserie de Cerveceria Argentina Sociedad Anonima Isenbeck par AB InBev à Quilmes et le transfert de certaines marques argentines (Norte, Iguana et Baltica) ainsi que de 50m d'USD par Quilmes à CCU. La finalisation de ces opérations est soumise à l'approbation de l'autorité antitrust en Argentine.
- Le 11 octobre 2016, AB InBev a finalisé la cession de la participation détenue par SAB dans MillerCoors LLC et de toutes les marques commerciales, contrats et autres actifs essentiellement lié à la « Miller International Business » à la société Molson Coors Brewing. La vente a été finalisée pour un montant de 12 milliards d'USD en numéraire, soumis à un ajustement du prix d'acquisition à la baisse. Dans le bilan d'ouverture, AB InBev a établi une provision de 330m d'USD lié à l'ajustement du prix d'acquisition. Les parties ont conclu un accord de règlement le 21 janvier 2018 pour 330m d'USD, dont 328m d'USD constituent le montant lié à l'ajustement du prix d'acquisition.

Les autres engagements de 1 834m d'USD au 31 décembre 2017 comprennent principalement des garanties données au fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties.

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 19 millions de ses propres actions ordinaires. AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende. Au 31 décembre 2017, 17 millions de titres empruntés ont été utilisés pour remplir les engagements des plans d'option sur actions.

32. Passifs éventuels¹

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

Questions fiscales d'Ambev

Au 31 décembre 2017, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	9 600	8 878
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	5 987	4 924
Autres taxes	1 390	605
	16 977	14 407

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous :

Impôt sur le revenu et cotisation sociale

Au cours de l'année 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision, qui a été intégralement rejeté en mars 2017. En septembre 2017, Ambev a introduit une procédure judiciaire relative à cet avis d'imposition avec une motion d'injonction, qui a été accordée à Ambev. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. En 2013, 2016 et 2017, Ambev a reçu d'autres avis d'imposition liés aux bénéfices de ses filiales étrangères. Au 31 décembre 2017, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 6,1 milliards de réaux brésiliens (1,8 milliard d'USD), par conséquent elle n'a enregistré aucune provision pour un tel montant, et à une perte probable d'environ 44m de réaux brésiliens (13m d'USD).

¹Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. En novembre 2014, la cour administrative inférieure a rendu son jugement et Ambev reçu notification de la décision en août 2015. La décision était partiellement favorable et Ambev introduisit une motion afin de préciser la décision auprès de la cour administrative. Cette motion a été reçue en septembre 2016 et Ambev a reçu notification de la décision précisée en janvier 2018. La décision du tribunal administratif était partiellement favorable à Ambev. Par conséquent, Ambev introduira une procédure judiciaire afin de contester la partie défavorable de la décision. La partie restante, favorable à Ambev, sera réexaminée par la cour administrative d'appel. En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. En mars 2017, Ambev a reçu notification d'une décision administrative de première instance relative à cet avis d'imposition partiellement favorable et a introduit un recours devant la cour administrative inférieure. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cette procédure et notre direction estime la perte liée à cet avis d'imposition à environ 8,3 milliards de réaux brésiliens (2,5 milliards d'USD) en date du 31 décembre 2017. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a également reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. Ambev a déposé son dossier de défense en novembre 2013. En décembre 2014, Ambev a introduit un recours en appel contre la décision administrative défavorable rendue en première instance en novembre 2014. En mars 2017, la cour administrative inférieure a renvoyé l'affaire au juge administratif de première instance en raison de questions procédurales. En juillet 2017, Ambev a reçu notification de la nouvelle décision de première instance et a introduit un nouveau recours devant la cour administrative inférieure. Au 31 décembre 2017, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,6 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. Ambev a fourni sa réponse en décembre 2017 et attend la décision administrative de première instance. Au 31 décembre 2017, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,1 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités fiscales brésiliennes fédérales concernant l'imputation de pertes fiscales reportées dans le cadre de fusions de sociétés. En février 2016, la cour administrative supérieure a rendu sa décision au sujet de deux avis d'imposition. Dans les deux cas, la décision était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours judiciaire. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une de ses demandes. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance sur l'autre affaire et a introduit un appel auprès de la juridiction. La direction d'Ambev estime l'exposition totale de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2017.

En décembre 2014, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. En juillet 2016, Ambev a été notifiée de la décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours auprès de la cour administrative supérieure dans les délais légaux. En août 2017, la cour administrative inférieure s'est prononcée en faveur de l'appel d'Ambev et en décembre 2017, Ambev a reçu notification de cette décision. L'administration fiscale brésilienne a perdu son droit de faire appel de cette décision. En décembre 2015, Ambev a également reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même dossier. Ambev a présenté une défense et attend la décision administrative en première instance. En décembre 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même dossier, pour les exercices de 2011, 2012 et 2013. Ambev a présenté une défense et attend la décision administrative en première instance. Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 4,4 milliards de réaux brésiliens (1,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cet avis.

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger et prétendument non-prouvés. Une décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. En septembre 2017, Ambev a décidé d'inclure une partie de ces avis d'imposition dans le Programme de Régularisation Fiscale Fédéral Brésilien de la Mesure Provisoire n° 783. Au 31 décembre 2017, la direction d'Ambev estime qu'une exposition à environ 7,2 milliards de réaux brésiliens (2,2 milliards d'USD) est un risque possible, et en conséquence n'a pas enregistré de provision pour ce montant.

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu la décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours devant la cour administrative inférieure. La direction d'Arosuco évalue le montant des pertes possibles liées à cet avis à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Arosuco n'a pas enregistré de provision à cet égard.

En décembre 2016, CRBS (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En juillet 2017, CRBS a reçu notification d'une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un appel auprès de la cour administrative. En septembre 2017, CRBS a décidé d'inclure cet avis d'imposition dans le Programme de Régularisation Fiscale Fédérale Brésilien de la Mesure Provisoire n° 783.

Taxes sur la valeur ajoutée et accises

Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Il y a des discussions sur le point de savoir si l'acquisition de ces produits donne droit à des crédits liés à la taxe d'accise IPI à leurs acquéreurs. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués, et ont porté cette question devant les tribunaux. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits liés à la taxe d'accise IPI présumés et à d'autres crédits liés à la taxe d'accise IPI, qui sont en discussion devant la Cour suprême du Brésil. Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 3,2 milliards de réaux brésiliens (1 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a également reçu des avis d'imposition des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes réclamant le paiement de taxes fédérales prétendument indûment compensées avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont en discussion dans le cadre de la procédure précitée. Ambev conteste ces taxes devant les tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées et au sujet desquels une décision de la Chambre haute de la Cour administrative fiscale est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,5 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et d'autres états, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux. La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,9 milliard de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Ambev a été priée l'État de Rio de Janeiro d'imposer la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) prétendument due en rapport avec les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev entre janvier 1996 et février 1998. En octobre 2015 et janvier 2016, Ambev a payé les montants discutés dans le cadre d'un programme d'incitants fiscaux en vertu desquels des rabais étaient accordés pour un montant total de 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). En 2013, 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition semblables de l'État de Pará et de Piauí relatifs à la même question, lesquels font actuellement l'objet de discussions. Suite aux paiements susmentionnés, la direction d'Ambev estime le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'impositions exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par la société est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et pas sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les juridictions. Parmi d'autres cas similaires, la société a reçu trois avis, émis par l'Etat de Minas Gerais, pour un montant initial de 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Lors du second trimestre de 2017, la Cour administrative fiscale de l'Etat de Minas Gerais a rendu un jugement défavorable à Ambev relatif aux trois affaires concernées. Ambev a déposé son dossier de défense contre ces décisions auprès de la Chambre haute de la Cour administrative fiscale de l'Etat de Minas Gerais et attend actuellement un jugement. En 2017, Ambev a reçu dix avis de l'Etat de Rio de Janeiro pour un montant de 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev a déposé son dossier de défense contre ces avis d'imposition et attend maintenant la décision des Cours Administratives. Le Management d'Ambev estime le montant total de la perte possible liée à cette question, à environ 5,8 milliards de réaux brésiliens (1,8 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Ambev a enregistré des provisions pour un montant total de 7 millions de réaux brésiliens (2 millions d'USD) concernant certaines procédures pour lesquelles Ambev estime que les risques de pertes sont probables, en raison de problèmes procéduraux spécifiques.

Cotisations sociales

Ambev a reçu certains avis d'imposition des autorités fiscales fédérales brésiliennes, relatifs à des montants qui seraient dus en vertu du *Integration Program/Social Security Financing Levy (PIS/COFINS)* sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont maintenant en discussion devant les tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 3,1 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) au 31 décembre 2017. Aucune provision n'a été enregistrée.

Autres matières fiscales

En 2014 Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a reçu des autorités fiscales fédérales des États-Unis (IRS) un avis d'imposition net de 0,3 milliard d'USD impliquant principalement certaines transactions entre sociétés liées, pour les déclarations d'impôt sur le revenu des années 2008 et 2009. En novembre 2015, l'IRS a envoyé un avis d'imposition additionnel de 0,1 milliard d'USD pour les années d'imposition 2010 et 2011. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a déposé une réclamation auprès de l'IRS pour les années d'imposition 2008 à 2011 et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit. Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès de la Cour de Justice européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Les procédures d'appel ne suspendent pas le processus de recouvrement et AB InBev n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer les résultats de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière d'excess profit applicable à AB InBev, des éléments susvisés, de même que la possibilité que les impôts payés à l'étranger et les pertes fiscales reportées non-reconnues compensent partiellement ou entièrement les montants à recouvrer, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 31 décembre 2017.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles. En outre, AB InBev n'a pas enregistré de provision au 31 décembre 2017 concernant cet aspect du système d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit, au regard de l'évaluation de la société et de son conseil concernant le bien-fondé de cette affaire.

Warrants

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 847 millions de réaux brésiliens (256 millions d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas. Cinq des six procédures ont fait l'objet d'une décision favorable à Ambev de la part de la Cour Suprême. Deux d'entre elles durant l'année 2017. Un jugement final dans le cadre de ces cinq procédures est en attente d'un jugement final de la part de la Cour Spéciale de la Cour Suprême. En novembre 2017, le Ministère Public Fédéral a introduit une motion favorable à la position d'Ambev dans l'une des affaires. Au regard de ces faits, la société et ses conseils externes pensent fermement que les chances d'échec de ces procédures sont peu probables.

En matière de concurrence

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (connu sous le nom de The Beer Store ou « TBS ») et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd. et Labatt Breweries of Canada L.P.). La procédure a été initiée au Canada conformément au Ontario Class Proceedings Act et visait entre autres à obtenir : (i) une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1^{er} juin 2000 ; (ii) une déclaration selon laquelle Brewers Retail Inc. et les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix appliqués aux détenteurs en Ontario d'une licence (on-trade) pour la bière et les commissions appliquées par TBS aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par TBS et (iii) des dommages-intérêts pour enrichissement injustifié. En ce qui concerne cette troisième demande, les plaignants invoquent des pratiques commerciales illégales par les propriétaires de Brewers Retail Inc. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1,1 milliard d'USD), un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5m de dollar canadien (4 millions d'USD) et la modification/révocation de la législation en question. Ambev n'a pas acté de provision pour ce cas.

En 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres Etats membres de l'Union européenne vers la Belgique. Le 30 novembre 2017, la Commission Européenne a informé AB InBev de ses opinions préliminaires dans une Déclaration d'Objections et y a exprimé que ces pratiques constituent une infraction et a invité AB InBev à y répondre, ce qu'elle fera. Le fait qu'une Déclaration d'Objections ait été émise ne signifie pas que la Commission européenne ait conclu à une infraction. Il n'est pas possible de donner une indication quant à la durée de l'examen, ni quant à son issue et aucune provision n'a été enregistrée à ce sujet. Il n'y a aucun lien entre cette enquête et le regroupement avec l'ancienne SAB.

Litiges 2009 relatifs à certaines dispositions des régimes de pension

Le 1^{er} décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entendait représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1^{er} décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1^{er} octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), cédée le 1^{er} octobre 2009. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces

indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R. Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel pour le huitième circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal inférieur. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation (« MCC ») situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1^{er} octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendaient représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendaient (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation des obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concernait les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées pouvait être intenté. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu la requête d'AB InBev pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 5 février 2013. Le 11 juillet 2014, la Cour d'appel pour le sixième circuit a cassé le jugement du tribunal inférieur et a renvoyé l'affaire pour jugement contre AB InBev. Le 16 septembre 2014, la requête d'AB InBev pour réentendre l'affaire a été refusée. Un ordre et jugement final a ensuite été rendu le 24 décembre 2014 par le District Court, ordonnant que les avantages de retraite majorés prévus par la section 19.11 (f) du Plan soient accordés aux membres du groupement. AB InBev estime que le montant total des avantages de retraite majorés s'élève à environ 8m d'USD. Par ailleurs, les avocats des demandeurs ont reçu approximativement 1m d'USD d'honoraires.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet le 9 octobre 2012. Alors que la requête était toujours en cours, le tribunal a admis de modifier l'affaire en y adjoignant 4 nouveaux demandeurs le 19 novembre 2012. AB InBev a introduit une requête en rejet (motion to dismiss) le 17 décembre 2012. Alors que la requête en rejet était en cours, le 11 mars 2013, le tribunal a joint l'affaire avec l'affaire Knowlton (cf ci-dessous) qui avait été transférée de Californie au Missouri.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee, par Brian Knowlton, un employé de l'entreprise cédée, Busch Entertainment Corporation (« BEC »). Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite majorés en vertu de l'article 19.11 (f) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie afin de la joindre à l'affaire Knowlton. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion de transfert. Comme indiqué ci-dessus, le 11 Mars 2013, l'affaire Knowlton a donc été jointe à l'affaire Anderson dans le Missouri. Le 19 avril 2013, une plainte consolidée a été déposée et une requête en rejet a été introduite le 10 mai 2013. Le 30 octobre 2013, le tribunal a rejeté la violation des plaintes fiduciaires et une réponse a été déposée le 13 novembre 2013. Le 19 novembre 2013, les demandeurs ont modifié un chef de la plainte consolidée. Le 16 mai 2014, le tribunal a accordé une certification d'action collective. Le groupe est composé d'employés de l'entreprise cédée, BEC. Le 10 novembre 2014, les demandeurs ont soumis une requête pour jugement basée sur la décision de la cour d'appel du Sixth Circuit dans le dossier Adams. Le 8 juillet 2015, la Cour a rendu un jugement partiel sur base des plaidoiries, jugeant que les employés de BEC étaient en droit de recevoir des avantages de retraite majorés en vertu du Plan. Ce jugement du 8 juillet 2015 ne constituait toutefois pas un jugement final, appelable. Le 21 août 2015, la société a introduit une demande visant à obtenir un jugement final, susceptible d'appel, ainsi qu'une requête en suspension dans l'attente de l'appel, ces deux demandes ayant été accordées le 9 octobre 2015. La société a ensuite fait appel. Le 22 février 2017, la cour d'appel du Eighth Circuit a confirmé la décision rendue en première instance, et a accordé les avantages de retraite majorés aux employés de BEC. En outre, la cour d'appel a renvoyé l'affaire à la juridiction de première instance afin de déterminer si le montant précis de la retraite majorée peut être calculé. La société et le conseil des demandeurs collaborent actuellement pour résoudre les questions liées au montant des avantages potentiels dus aux employés de BEC. La société attend également que le conseil des demandeurs introduise la demande de frais de dossier. La société estime que le montant total de la charge de retraite majorée en jeu s'élève à environ 68m d'USD.

33. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2016 et 2017, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent Ambev, une filiale brésilienne d'AB InBev cotée en bourse, dans laquelle AB InBev a une participation de 62 %. Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées des états financiers consolidés audités d'Ambev au 31 décembre 2017 et 2016, conformément aux IFRS.

Les informations financières résumées d'Ambev, dans laquelle l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Informations bilantaires résumées		
Actifs courants	7 472	7 329
Actifs non-courants	18 783	18 396
Dettes courantes	8 672	8 829
Dettes non-courantes	3 078	2 582
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	13 908	13 754
Participations ne donnant pas le contrôle	597	560
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global		
Produits	14 961	13 123
Revenu net	2 452	3 765
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux	2 290	3 611
Participations ne donnant pas le contrôle	162	155
Revenu net	2 452	3 765
Autres éléments du résultat global	809	(1 534)
Résultat global total	3 261	2 231
Attribuable aux :		
Porteurs des capitaux	3 090	2 190
Participations ne donnant pas le contrôle	171	41
Informations de flux de trésorerie résumées		
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	5 583	3 552
Flux de trésorerie des activités d'investissements	(960)	(1 697)
Flux de trésorerie des activités de financement	(4 018)	(3 351)
Augmentation nette/(diminution) en trésorerie et équivalent de trésorerie	605	(1 496)

Les dividendes payés par Ambev aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du groupe AB InBev) ont atteint 1,1 milliard d'USD et 1,2 milliard d'USD respectivement en 2017 et 2016.

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par la société sont principalement liées aux activités de la société en Afrique en association avec le groupe Castel (par ex. Botswana, Ghana, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie), ainsi qu'aux participations ne donnant pas le contrôle reconnues à l'égard des filiales de la société en Colombie, en Équateur et au Pérou.

En 2017, les participations ne donnant pas le contrôle ont diminué de 2,4 milliards d'USD suite à l'achat et vente de participations ne donnant pas le contrôle principalement liés au transfert de la participation d'AB InBev dans CCBA. Voir aussi Note 22 – *Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

34. Parties liées

Transactions avec les administrateurs et les membres de l'executive board management (dirigeants principaux)

Les membres du comité exécutif d'AB InBev bénéficient, en plus des avantages à court terme (principalement des salaires), d'avantages postérieurs à l'emploi. En particulier, les membres du comité exécutif bénéficient des régimes de retraite de leur pays respectif – voir aussi Note 25 *Avantages au personnel*. Enfin, les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'actions restreintes et/ou d'échange d'actions (se référer à la Note 26 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du comité exécutif (« Executive Board Management ») comptabilisée dans le compte de résultats peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2017		2016	
	Administrateurs	Executive Board Management	Administrateurs	Executive Board Management
Avantages au personnel à court terme	2	28	2	18
Avantages postérieurs à l'emploi	–	1	–	–
Autres avantages au personnel à long terme	–	–	–	–
Paiements fondés sur des actions	3	68	3	64
	5	97	5	82

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

En 2017, AB InBev a conclu les opérations suivantes :

- L'achat, via le Grupo Modelo et ses filiales, de technologies de l'information et de services d'infrastructures auprès d'une société dans laquelle un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2017, pour un montant d'environ 0,8m d'USD.
- L'achat, principalement via sa filiale Bavaria S.A., de services de transport, de contrats de location et de services publicitaires pour un montant total de 5,4m d'USD auprès de sociétés dans lesquelles un des membres du conseil d'administration a une influence significative au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2017, le montant ouvert de ces opérations est de 1,1m d'USD.

A l'exception des transactions mentionnées ci-dessus, les dirigeants clés n'ont pas été impliqués dans des transactions avec AB InBev et n'avaient pas de créances significatives envers la société.

Entités contrôlées conjointement

Les intérêts significatifs dans des coentreprises concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et deux au Canada. Aucune de ces coentreprises n'est significative pour l'entreprise. Les montants cumulés des intérêts d'AB InBev se présentent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Actifs non-courants	12	11
Actifs courants	5	5
Dettes non-courantes	11	9
Dettes courantes	6	6
Résultat d'exploitation	(3)	(6)
Bénéfice attribuable aux porteurs de titres d'AB InBev	(3)	(7)

Transactions avec les entreprises associées

Les participations significatives dans des entreprises associées sont présentées dans la Note 16 *Participations dans les entreprises* mises à équivalence. Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2017	2016
Marge brute	91	(47)
Actifs courants	73	(8)
Dettes courantes	20	20

Transactions avec les régimes de retraite

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres revenus pour respectivement 12m d'USD provenant de régimes de retraite américains.

35. Événements survenus après la date de clôture

Emission d'obligations

Le 23 janvier 2018, Anheuser-Busch InBev SA/NV a émis des obligations pour un montant nominal total de 4,25 milliards d'euros. Les obligations comprennent les séries suivantes : 1,5 milliard d'euros d'obligations à taux variable échéant le 15 avril 2024 portant intérêt au taux annuel de 30 points de base au-dessus de l'EURIBOR à trois mois ; 2,0 milliards d'euros d'obligations à taux fixe échéant le 22 janvier 2027 portant intérêt au taux annuel de 1,150 % et de 0,75 milliard d'euros d'obligations à taux fixe échéant le 23 janvier 2035 portant intérêt au taux annuel de 2,000 %.

Le produit des Obligations sera utilisé aux fins générales de l'entreprise. Les Obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV au titre de son prospectus de base publié le 20 décembre 2017 dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note.

Remboursement anticipé d'obligations

Le 15 février 2018, AB InBev a annoncé qu'elle va exercer son option pour rembourser, le 19 mars 2018, la totalité du montant en principal restant dû des séries d'obligations à 7,75 % venant à échéance en 2019. Le montant total en principal qui sera remboursé est d'environ 2,5 milliard d'USD et le remboursement des obligations sera financé par la trésorerie.

Instruments d'actions différés

Le 1^{er} mars 2018, AB InBev a annoncé qu'elle remettrait 23 076 922 actions ordinaires dues au titre d'instruments d'actions différées en date du 21 mai 2018.

Ces droits au titre des instruments d'actions différées ont été émis par AB InBev dans le cadre de l'acquisition de Grupo Modelo en juin 2013. En vertu de ces droits, un certain nombre d'anciens actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, contre remise de leurs actions dans Grupo Modelo, à investir 1,5 milliard d'USD des produits de l'offre d'achat dans des actions ordinaires d'AB InBev, et ont acquis un total de 23 076 922 actions ordinaires qui devaient leur être remises dans les cinq ans. Le montant pour l'acquisition de ces actions ordinaires a été versé à AB InBev par ces anciens actionnaires de Grupo Modelo le 5 juin 2013.

Ces droits prévoyaient la remise de ces actions ordinaires au plus tard le 5 juin 2018. Cette obligation de remise sera respectée grâce à l'utilisation d'une partie des actions propres d'AB InBev.

36. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales filiales d'AB InBev sont reprises ci-dessous. La liste complète des participations du groupe est disponible auprès d'AB InBev SA, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven (Belgique).

Liste des principales filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

Nom et adresse	% D'ACTIONNARIAT (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE) 31 DECEMBRE 2017
Argentine	
CERVECERIA Y MALTERIA QUILMES SAICA y G - Charcas 5160 - C1425BOF - Buenos Aires	61,92
Australie	
Foster's Group Pty Ltd - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
CUB Pty Ltd - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
FBG Finance Pty Ltd - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
FBG Treasury (Aust) Pty Ltd - Southbank Boulevard 77 - 3006 Southbank - Victoria	100,00
Belgique	
AB INBEV N.V. – Grand Place1 - 1000 – Brussel	Entité consolidante
BRASSERIE DE L'ABBAYE DE LEFFE S.A. - Place de l'Abbaye 1 - 5500 - Dinant	98,54
BROUWERIJ VAN HOEGAARDEN N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100,00
COBREW N.V. - Brouwerijplein 1 - 3000 – Leuven	100,00
INBEV BELGIUM S.P.R.L. - Industrielaan 21 - 1070 – Brussel	100,00
Botswana	
Kgalagadi Breweries (Pty) Ltd - Plot 20768, Broadhurst industrial estate - Gaborone ¹	31,00
Bolivie	
CERVECERIA BOLIVIANA NACIONAL S.A. - Av. Montes 400 and Chuquisaca No. 121, Zona Challapampa - La Paz	61,92
Brésil	
AMBEV S.A. - Rua Dr Renato Paes de Barros, 1017, 3° andar, Itaim Bibi - CEP 04530-001 - São Paulo	61,92
Canada	
LABATT BREWING COMPANY LIMITED - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61,92
Chili	
CERVECERIA CHILE S.A. - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9600 - 8700000 - Quilicura	61,92
Chine	
ANHEUSER-BUSCH INBEV (CHINA) SALES CO LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (WUHAN) BREWERY CO. LTD. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	97,06
ANHEUSER-BUSCH INBEV (FOSHAN) BREWERY CO. LTD. - 1 Budweiser Avenue, Southwest St., Sanshui District - 528132 - Foshan City, Guangdong	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV HARBIN BREWERY CO. LTD. - 9 HaPi Road Pingfang District - 150066 - Harbin City, Heilongjiang Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TANGSHAN) BREWERY CO. LTD. - 18, Yingbin Road - 063300 - Tangshan City, Hebei Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN BREWERY CO. LTD. - 660 Gong Ye Road, Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SEDRIN (ZHANGZHOU) BREWERY CO. LTD. - Lantian Economic District - 363005 - Zhangzhou City, Fujian Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (TAIZHOU) BREWERY CO. LTD. - 159 Qi Xia East Road, Chengguan Town, Tiantai County - 317200 - Taizhou City, Zhejiang Province	100,00
NANCHANG ASIA BREWERY CO. LTD. - 183 West Sandian Road, Qing Yun Pu District - Nanchang City, Jiangxi Province	100,00
SIPING GINSBER DRAFT BEER CO. LTD. - Xianmaqian, Tiedong Area - Siping City, Jilin Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV BIG BOSS (JIANGSU) BREWERY CO. LTD. - 666 Zhaoxia Road - Nantong City, Jiangsu Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SICHUAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1, AB InBev Avenue, Cheng Nan Industry Park, Economic Development Area - 641300 - Ziyang City, Sichuan Province	100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV (HENAN) BREWERY CO. LTD. - No. 1 Budweiser Avenue, Industry Park, Tangzhuang Town - 453100 - Weihui City, Henan Province	100,00
INBEV JINLONGQUAN (HUBEI) BREWERY CO. LTD. - 89 Jin Long Quan Avenue - Jingmen City, Hubei Province	60,00

¹ Les actions du groupe donnent aux détenteurs un droit de vote double

		% D'ACTIONNARIAT (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE) 31 DECEMBRE 2017
Nom et adresse		
ANHEUSER-BUSCH INBEV (SUQIAN) BREWERY CO. LTD. - No 1 Qujiang Road, Suyu Industry Park - Suqian City, Jiangsu Province		100,00
Colombie		
BOGOTA BEER COMPANY BBC S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota		97,22
BAVARIA S.A. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota		99,14
AMBEV COLOMBIA S.A.S. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota		97,22
République tchèque		
PIVOVAR SAMSON A.S. - V parku 2326/18, Chodov, 148 00 Praha 4		100,00
République dominicaine		
CERVECERIA NACIONAL DOMINICANA S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional - A.P. 1086 - Santo Domingo ¹		34,06
Equateur		
COMPAÑIA CERVECERA AMBEV ECUADOR S.A. - Km 14.5 Via a Daule S/N y Av. Las Iguanas, Guayaquil		97,22
CERVECERIA NACIONAL (CN) SA - Via a daule km 16,5 y calle cobre s/n - Guayaquil, Guayas		95,58
Salvador		
INDUSTRIAS LA CONSTANCIA, SA DE CV - 526 Av. Independencia, San Salvador		100,00
France		
AB INBEV FRANCE S.A.S. - Immeuble Crystal, 38, Place Vauban - C.P. 59110 - La Madeleine		100,00
Allemagne		
BRAUEREI BECK GmbH & CO. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen		100,00
BRAUEREI DIEBELS GmbH & CO. KG - Brauerei-Diebels-Strasse 1 - 47661 - Issum		100,00
HAAKE-BECK AG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen		99,96
HASSERÖDER BRAUEREI GmbH - Auerhahnring 1 - 38855 - Wernigerode		100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV GERMANY HOLDING GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen		100,00
SPATEN - FRANZISKANER - BRÄU GmbH - Marsstrasse 46 + 48 - 80335 - München		100,00
ANHEUSER-BUSCH INBEV Deutschland GmbH & Co KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen		100,00
LOEWENBRAEU AG - Nymphenburger Str. 7 - 80335 - München		100,00
Ghana		
Accra Brewery Ltd - Farra Avenue 20 1st Floor, Pkf Building, P.O. Box Gp1219 - Accra		60,00
Grand duché du luxembourg		
BRASSERIE DE LUXEMBOURG MOUSEL - DIEKIRCH - 1, Rue de la Brasserie - L-9214 - Diekirch		95,82
Honduras		
CERVECERIA HONDUREÑA, SA DE CV - Blvd. Del Norte, Carretera Salida a Puerto Cortes - San Pedro Sula, Cortes		99,00
Inde		
CROWN BEERS INDIA LIMITED - #8-2-684/A, Road No. 12 - Banjara Hills, Hyderabad 500034 - Andhra Pradesh		100,00
SABMILLER INDIA LIMITED LTD. - Unit No.301-302, Dynasty Business Park, 3rd Floor - Andheri - Kurla Road, Andheri (East) - 400059 - Mumbai, Maharashtra		99,60
Italie		
Anheuser-Busch Inbev Italia SpA - Piazza Buffoni 3, 21013 Gallarate		100,00
Mexique		
CERVECERIA MODELO DE MEXICO S. DE R.L. DE C.V - Javier Barros Sierra 555 Piso 3 - Zedec Ed Plaza Santa Fe - 01210 Mexico City		100,00
Mozambique		
CERVEJAS DE MOÇAMBIQUE SA - Rua do Jardim 1329 - Maputo ²		49,00
Pays-Bas		
INBEV NEDERLAND N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda		100,00
INTERBREW INTERNATIONAL B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda		100,00
AB InBev Africa B.V.- Ceresstraat 1, 4811 CA - Breda		62,00
AB InBev Botswana B.V.- Ceresstraat 1, 4811 CA - Breda		62,00

¹55 % détenus par Ambev S.A

²L'entreprise est consolidée, car le groupe détient une participation majoritaire ainsi que le contrôle sur les activités principales.

Nom et adresse	% D'ACTIONNARIAT (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE) 31 DECEMBRE 2017
Nigeria	
BEVERAGE MANAGEMENT SOLUTIONS LIMITED LTD. - 58 Akanbi Onitiri Close, Off Eric Moore Road, Surelere - Lagos	50,00
INTERNATIONAL BREWERIES PLC - Lawrence Omole Way, Omi Osoro Road, Imo Ilesha, Osun State ¹	37,50
Panama	
CERVECERÍA NACIONAL HOLDING SA - Costa del Este Business Park, torre Oeste Piso 2 - Ciudad de Panama	60,00
Paraguay	
CERVECERIA PARAGUAYA S.A. - Ruta Villeta km 30 N 3045 - 2660 - Ypané	61,92
Pérou	
COMPANIA CERVECERA AMBEV PERU S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa Maria de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - Lima 15	97,22
UNIÓN DE CERVECERÍAS PERUANAS BACKUS Y JOHNSTON SAA - 3986 Av. Nicolas Ayllon, Ate, Lima 3	93,65
Russie	
SUN INBEV - 28 Moscovskaya Street, Moscow region - 141607 - Klin	99,95
Afrique du Sud	
SABSA HOLDINGS LTD - PUBLIC LIMITED COMPANY - 65 Park Lane, Sandown - 2001 - Johannesburg	100,00
THE SOUTH AFRICAN BREWERIES (PTY) LTD LIMITED BY SHARES - 65 Park Lane, Sandown - 2146 - Johannesburg	91,55
Corée du Sud	
ORIENTAL BREWERY CO., LTD - 151, Hyeondogongdan-ro, Seowon-gu Cheongju-si, Chungcheongbuk-do	100,00
Suisse	
ANHEUSER-BUSCH INBEV PROCUREMENT GMBH GESELLSCHAFT MIT BESCHRÄNKTER HAFTUNG (GMBH) - Turmstrasse 26 - 6300 Zug	100,00
Tanzanie	
KIBO BREWERIES LTD PRIVATE COMPANY - Uhuru Street, Plot No 79, Block AA, Mchikichini, Ilala District, - Dar es Salaam ¹	36,00
Ouganda	
NILE BREWERIES LTD - Plot M90 Yusuf Lule Roa, Njeru, Jinja - Eastern Uganda	61,76
Ukraine	
SUN INBEV UKRAINE PJSC - 30-V Fizkultury Str., BC "Faringeit" 4th floor - 3068 - Kiev	98,34
Royaume-Uni	
AB INBEV UK LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
PIONEER BREWING COMPANY LTD - Porter Tun House, 500 Capability Green - LU1 3LS - Luton	100,00
AB INBEV HOLDINGS LIMITED - AB InBev House, Church Street West, - GU21 6HT - Woking, Surrey	100,00
AB INBEV INTERNATIONAL BRANDS LIMITED - AB InBev House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HT	100,00
États-Unis	
ANHEUSER-BUSCH COMPANIES, LLC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH INTERNATIONAL, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH PACKAGING GROUP, INC. - One Busch Place - St. Louis, MO 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH, LLC - One Busch Place, St. Louis, Mo. 63118	100,00
METAL CONTAINER CORPORATION, INC. - One Busch Place, St. Louis, Mo. 63118	100,00
ANHEUSER-BUSCH NORTH AMERICAN HOLDING CORPORATION - C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY INC. - 1209 Orange Street - DE 19801 - Wilmington	100,00
Uruguay	
CERVECERIA Y MALTERIA PAYSANDU S.A. - Cesar Cortinas, 2037 - C.P. 11500 - Montevideo	61,92
Vietnam	
ANHEUSER-BUSCH INBEV VIETNAM BREWERY COMPANY LIMITED/No.2 VSIP II-A, Street no. 28, Vietnam - Singapore II-A Industrial Park, Tan Uyen District, Binh Duong Province	100,00
Zambie	
ZAMBIAN BREWERIES PLC - Mungwi Road, Plot Number 6438, Lusaka	54,00

¹L'entreprise est consolidée, car le groupe détient une participation majoritaire ainsi que le contrôle sur les activités principales.

Liste des entreprises associées et coentreprises

NOM ET ADRESSE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES		% D'ACTIONNARIAT (INTÉRÊT ÉCONOMIQUE) 31 DECEMBRE 2017
France		
SOCIÉTÉ DES BRASSERIES ET GLACIÈRES INTERNATIONALES SA - 30 AV George V, 75008, Paris		20,00
Gibraltar		
BIH BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING LTD - CC Building, 10th Floor, Main Street		20,00
BIH BRASSERIES INTERNATIONALES HOLDING (ANGOLA) LTD - Suite 10/3, International Commercial Centre, 2A Main Street		27,00
Turquie		
ANADOLU EFES BIRACILIK VE MALT SANAYII AS - Bahçelievler Mahallesi, Şehit İbrahim Koparır Caddesi No. 4, Bahçelievler İstanbul		24,00
Zimbabwe		
DELTA CORPORATION LTD - Sable house, P.O. Box BW 343, Northridge Close, Borrowdale, Harare		25,00

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2017	2016	2015	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (USD par action)	7,83	5,89	8,62	8,66	8,53
Bénéfice normalisé par action hors goodwill (USD par action)	4,04	2,83	5,20	5,43	4,91
Dividende (euro par action)	3,60	3,60	3,60	3,00	2,05
Cours maximum de l'action (euro par action)	110,10	119,60	124,20	94,89	79,60
Cours minimum de l'action (euro par action)	92,88	92,13	87,73	69,14	63,44
Cours à la date de clôture de l'action (euro par action)	93,13	100,55	114,40	93,86	77,26
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (millions d'actions)	1 971	1 717	1 638	1 634	1 617
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées (millions d'actions)	2 010	1 755	1 668	1 665	1 650
Volume négocié des actions (millions d'actions)	349	445	449	397	423

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire est la Société de Réviseurs d'entreprises, Deloitte Bedrijfsrevisoren BV CVBA – Réviseurs d'Entreprises SC SCRL, représentée par Monsieur Joel Brehmen, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2017¹ par Deloitte Bedrijfsrevisoren BV CVBA – Réviseurs d'Entreprises SC SCRL s'élèvent à 3 202k d'USD (2016 : 5 238k d'USD), dont 1 979k d'USD pour la mission d'audit annuel des états financiers (2016 : 1 168k d'USD), pour des services de nature fiscale 811k d'USD (2016 : 2 809k d'USD), pour des missions directement liées à la mission d'audit 412k d'USD (2016 : 1 261k d'USD). Les missions directement liées à la mission d'audit concernent principalement des services rendus dans le cadre de droits et obligations émis, distribution d'acompte sur dividende, et rapports émis en relation avec le rapprochement de SAB. Les services de nature fiscale sont relatifs à la gestion des expatriés. Tous ces services ont été pré-approuvés par le comité d'audit.

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de Deloitte Touche Tohmatsu en 2017 s'élèvent à 7 708k d'USD (2016 : 10 677k d'USD), dont 6 926k d'USD (2016 : 6 282k d'USD) concernent l'audit des comptes annuels, 782k d'USD (2016 : 3 853k d'USD) des services de nature fiscale, 0k d'USD (2016 : 541k d'USD) des missions directement liées à la mission d'audit, qui ont tous été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2017	1 ^{er} mars 2018
Rapport annuel 2017 disponible sur www.ab-inbev.com	1 ^{er} mars 2018
Assemblée générale des actionnaires	25 avril 2018
Dividende : date ex-coupon	30 avril 2018
Publication des résultats du premier trimestre	9 mai 2018
Publication des résultats du deuxième trimestre	26 juillet 2018
Publication des résultats du troisième trimestre	25 octobre 2018

Contact investisseurs

Media

Marianne Amssoms
Tel : +1-212-573-9281
E-mail : marianne.amssoms@ab-inbev.com

Aimee Baxter
Tel : +1-718-650-4003
E-mail : aimee.baxter@ab-inbev.com

Peter Dercon
Tel : +32-16-27-68-23
E-mail : peter.dercon@ab-inbev.com

Investisseurs

Henry Rudd
Tel : +1-212-503-1892
E-mail : Henry.Rudd@ab-inbev.com

Lauren Abbott
Tel : +1-212-573-9287
E-mail : lauren.abbott@ab-inbev.com

Mariusz Jamka
Tel : +32-16-27-68-88
E-mail : mariusz.jamka@ab-inbev.com

¹Les honoraires n'incluent pas l'audit et autres honoraires des entreprises SAB qui ont été auditées par PricewaterhouseCoopers LLP.

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Le 11 novembre 2015, les conseils d'administration de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV (l'« ancienne AB InBev ») et SABMiller plc ont annoncé qu'ils étaient parvenus à un accord concernant les conditions du rapprochement proposé entre SABMiller et AB InBev (« le Rapprochement »).

Le Rapprochement a été mis en œuvre par le biais d'une série d'étapes et finalisé le 10 octobre 2016. Lors de la dernière étape du Rapprochement, l'ancienne AB InBev a été absorbée par Newbelco SA/NV (« Newbelco »), la société absorbante. Suite à la fusion, Newbelco est devenue la société holding du groupe combiné formé de l'ancienne AB InBev et de SABMiller, et l'ancienne AB InBev a été dissoute. Tous les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev ont été transférés vers Newbelco, et Newbelco s'est automatiquement substituée à l'ancienne AB InBev dans tous ses droits et obligations par application du droit belge. Suite à la fusion, Newbelco a directement été renommée Anheuser-Busch InBev SA/NV (ci-après « AB InBev NV »).

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels de AB InBev SA au 31 décembre 2017.

Les chiffres comparatifs de 2016 de ces états financiers, établis selon les normes comptables belges, sont extraits des états financiers individuels d'AB InBev NV, établis selon les normes comptables belges, la nouvelle société holding et absorbante suite à la fusion du 10 octobre 2016. AB InBev NV précédemment dénommée Newbelco SA/NV a été incorporée le 3 mars 2016. Les comptes annuels statutaires de 2016 de AB InBev NV couvrent la période du 3 mars 2016 au 31 décembre 2016.

Les chiffres comparatifs de 2016 sont également extraits des comptes annuels statutaires de l'ancienne AB InBev qui a été absorbée par Newbelco et dissoute suite à la finalisation de la fusion le 10 octobre 2016. Les comptes annuels statutaires 2016 de l'ancienne AB InBev couvrent la période du 1^{er} janvier 2016 au 10 octobre 2016.

Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande auprès de AB InBev SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Etant donné qu'AB InBev SA (et anciennement AB InBev) est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultats en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017.

L'auditeur statuaire a confirmé que ses procédures d'audit sont suffisamment complètes et que le bilan et le compte de résultats abrégés non consolidés d'AB InBev SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017 sont conformes en tous points avec les comptes annuels dont ils ont été extraits.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'EUR	AB InBev NV 31/12/2017	AB InBev (Anciennement Newbelco) 31/12/2016	Ancienne AB InBev 10/10/2016
ACTIF			
Actifs non-circulants			
Immobilisations incorporelles	561	688	700
Immobilisations corporelles	37	50	89
Immobilisations financières	104 008	120 492	129 631
	104 606	121 230	130 420
Actifs circulants	67 977	71 757	77 884
Total de l'actif	172 583	192 987	208 304
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital souscrit	1 239	1 239	1 239
Primes d'émission	13 186	13 186	13 186
Réserve légale	124	124	124
Réserves indisponibles	8 283	8 275	—
Réserves disponibles	33 009	33 009	—
Réserves disponibles	8 588	15 417	23 389
Bénéfice reporté	64 429	71 250	37 938
Provisions et impôts différés	106	121	135
Dettes à long terme	85 587	83 653	84 375
Dettes à court terme	22 461	37 963	85 856
Total des capitaux propres et des dettes	172 583	192 987	208 304

Compte de résultats non consolidé abrégé

Millions d'EUR	31/12/2017	31/12/2016	10/10/2016
Produits d'exploitation	2 169	420	1 126
Charges d'exploitation	(1 308)	(509)	(862)
Résultat d'exploitation	861	(89)	264
Résultat financier	(734)	(691)	6 510
Résultat de l'exercice à affecter	127	(779)	6 774

Glossaire

Bénéfice d'exploitation normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué normalisé par action

Bénéfice dilué par action, corrigé des éléments non-récurrents.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

Bénéfice normalisé

Bénéfice corrigé des éléments non-récurrents et du bénéfice des activités abandonnées.

Bénéfice normalisé par action

Bénéfice par action, corrigé des éléments non-récurrents et du bénéfice des activités abandonnées.

Bénéfice par action

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

Besoin en fonds de roulement

Comprend les stocks, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

Capitaux investis

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

COPEC

Colombie, Pérou et Equateur.

Dépenses nettes d'investissement

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des revenus des cessions.

Dettes financières nettes

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT Normalisé

Bénéfice d'exploitation corrigé des éléments non-récurrents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA Normalisé

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, corrigé des éléments non-récurrents et du bénéfice des activités abandonnées.

Éléments non-récurrents

Tous les frais ou les revenus qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise.

EMEA

Europe et Afrique.

ETP

Employés à temps plein sur une base permanente ou temporaire, à l'exclusion du personnel des sous-traitants.

Frais commerciaux

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

Frais de marketing

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux

Dépenses relatives aux frais de distribution, frais commerciaux et de marketing et frais administratifs.

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires et restreintes

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes, ajusté de l'effet dilutif des stock-options et des actions restreintes.

Normalisé

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux effectif d'impôt) avant éléments non-récurrents et bénéfice des activités abandonnées. Les éléments non-récurrents concernent les éléments de recettes ou de dépenses qui ne sont pas encourus de façon régulière dans le cadre des activités courantes de l'entreprise et qui doivent faire l'objet d'une communication distincte, s'ils sont importants pour la compréhension des résultats sous-jacents de l'entreprise en raison de leur ampleur ou de leur nature. AB InBev est convaincue qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable d'AB InBev. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires mises en œuvre par le management et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées en vertu des IFRS en guise d'indicateur de la performance de l'entreprise.

Pay out ratio

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

Périmètre

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Produits

Produits bruts moins les droits d'accises et ristournes.

Réajustements des avantages postérieurs à l'emploi

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

Taux effectif d'impôt normalisé

Taux effectif d'impôt corrigé des éléments non-récurrents.

Taux moyen d'imposition nominal

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Contenu

152	Introduction
154	Le Conseil d'administration
160	Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management
162	Contrôle interne et systèmes de gestion des risques
164	Structure de l'actionnariat
166	Éléments devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007
171	Rapport de rémunération

1. Introduction

1.1. Le code belge de gouvernance d'entreprise 2009

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance.html. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Anheuser-Busch InBev est une société de droit belge qui fait l'objet d'une cotation primaire sur Euronext Brussels (Euronext : ABI) et d'une cotation secondaire sur la Bourse de Mexico (MEXBOL : ANB) et sur la Bourse de Johannesburg (JSE : ANH), (ISIN : BE0974293251) et sur la Bourse de New York avec des *American depositary shares* ('ADS'). En vertu de son statut de société de droit belge avec une cotation primaire sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev se conforme aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise, publié en mars 2009 (www.corporategovernancecommittee.be), en tenant compte de son statut spécifique de groupe multinational doté d'une cotation secondaire à Mexico et Johannesburg et avec des ADS cotées sur la Bourse de New York.

Afin de refléter la structure spécifique de l'actionnariat d'AB InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, le Conseil d'administration a toutefois adopté certaines règles qui s'écartent du Code belge de gouvernance d'entreprise. En résumé, ces règles sont les suivantes :

Principe 5.3./1 (Annexe D) du Code : « Le Conseil d'administration constitue un Comité de Nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs, dont au moins un membre parmi les administrateurs indépendants. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs qui sont indépendants de la direction et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du Code.

Principe 7.7. du Code : « Les administrateurs non-exécutifs ne reçoivent ni rémunérations liées aux performances, telles que bonus et formules d'intéressement à long terme, ni avantages en nature ou avantages liés aux plans de pension » : La rémunération des membres du Conseil est composée d'une indemnité fixe et d'un nombre fixe de stock options, ce qui est simple, transparent et facilement compréhensible par les actionnaires.

Le programme d'intéressement à long terme sous forme d'options développé par la société s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. La réussite de la société, en termes de stratégie et de développement durable, au cours de ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, le délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options sur une période de 5 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la poursuite des meilleurs intérêts de la société.

Il convient également de remarquer que les options ne sont susceptibles d'être octroyées que sur recommandation du Comité de Rémunération. Une telle recommandation doit ensuite recevoir l'aval du Conseil puis celui des actionnaires réunis en assemblée générale.

En outre, la société a dévié des principes suivants en 2017 :

Principe 7.13 du Code : « Les plans prévoyant de rémunérer les managers exécutifs par l'attribution d'actions, d'options sur actions ou de tout autre droit d'acquérir des actions sont subordonnés à l'approbation préalable des actionnaires par une résolution prise à l'assemblée générale. Cette approbation a trait au plan proprement dit et non à l'octroi individuel des droits sur actions prévus par ledit plan » : le 1^{er} décembre 2017, des stock options ont été attribuées à un groupe sélectionné d'environ 50 cadres supérieurs de la société, comprenant un certain nombre de membres de l'*Executive Board of Management* ('EBM'), en vertu d'un nouveau « Programme d'Intéressement de Stock Options à Long Terme ». Ce nouveau programme est destiné à encourager et à retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre l'ambitieux objectif à long terme de la société pour les dix prochaines années.

Le Conseil d'administration estime qu'il était justifié et dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires de mettre en œuvre l'octroi dès le 1^{er} décembre 2017 avant la prochaine Assemblée Annuelle des Actionnaires pour plusieurs raisons. Premièrement, il était important d'aligner la date d'octroi pour tous les participants, c'est-à-dire pour ceux qui sont et qui ne sont pas membres de notre EBM, pour assurer un traitement égal de tous les participants en vertu du nouveau programme. Deuxièmement, la mise en œuvre de l'octroi spécial le 1^{er} décembre 2017 coïncide avec l'octroi normal annuel des stock options d'intéressement à long terme du 1^{er} décembre 2017 pour les cadres qui ne sont pas membres de notre EBM, menant à un alignement des prix d'exercice applicables en vertu des deux programmes d'intéressement, ce qui assure l'égalité parmi les participants. En outre, il a été jugé essentiel que le programme prenne effet au début de l'exercice 2018, en particulier parce que le nouveau programme est soumis à des conditions de performance consistant en un taux de croissance annuelle mesuré par exercice comptable.

Il est également important de noter que le nouveau programme a été mis en œuvre sur recommandation du Comité de Rémunération. Tant le Conseil d'administration que le Comité de Rémunération sont exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs offrant les garanties nécessaires pour assurer une prise de décision indépendante concernant l'octroi.

Il est fait référence à la section 7.2.3.c de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une description des caractéristiques majeures du nouveau programme.

1.2. Cotation à la bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'*American depositary shares* ('ADS') représentant des actions ordinaires d'AB InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont devenues applicables à la société.

AB InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. Favoriser la conduite éthique Le Conseil d'administration d'AB InBev encourage la direction à promouvoir, à préserver et à adhérer aux normes les plus élevées de comportement éthique et de transparence. Pour cette raison, des règles éthiques ont été établies et sont renforcées par les codes et politiques internes. Ceci incite l'ensemble des employés à adopter une conduite éthique en affaires.

Le Code de conduite d'AB InBev fixe les normes éthiques auxquelles tous les employés sont tenus de se conformer. Il impose aux employés de respecter l'ensemble des lois, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir à chaque instant dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Le Code de conduite régit également la confidentialité des informations, fixe les limites d'acceptation de cadeaux ou de divertissements et définit l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de conduite est complété par une politique globale de lutte contre la corruption (*Global Anti-Corruption Policy*) définissant les responsabilités et les comportements attendus des employés. Il énonce clairement qu'il est strictement interdit aux employés d'AB InBev de, directement ou indirectement, offrir, promettre, autoriser ou donner quelque valeur que ce soit à tout individu, dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés ou d'influencer des marchés ou des prises de décisions gouvernementales dans le cadre des activités commerciales d'AB InBev.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, AB InBev a instauré un système d'alerte interne au moyen d'une ligne d'assistance (*Compliance Helpline*) permettant aux employés de rapporter, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, toute activité violant le Code de conduite sur la base d'une politique aux contours clairs et de la législation en vigueur.

1.3.2. Prouver l'engagement en matière de communication avec les actionnaires AB InBev s'est engagée à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels et trimestriels, le Better World reporting, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'AB InBev dédiée aux investisseurs.

AB InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel entend garantir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. Promouvoir les droits des actionnaires Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'AB InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Le procès-verbal des réunions ainsi que les résultats des votes sont publiés sur le site web d'AB InBev brièvement après la fin de l'assemblée.

1.3.4. Prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'à l'ensemble des employés. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant l'annonce de résultats financiers, ou encore avant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse.

Le Code of Dealing interdit toute négociation des titres de la société pendant une « période close », c'est-à-dire une période de 30 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des titres de la société, les membres du Conseil d'administration et l'EBM sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee.

Le Compliance Program de la société renforce et contrôle le respect de ce Code of Dealing.

Conformément au Règlement UE 596/2014 sur les abus de marché ('MAR'), la société établit des listes d'initiés lorsque cela est requis. Conformément à cette même réglementation, les membres de l'EBM et du Conseil d'administration communiquent en outre leurs transactions (au-dessus d'un seuil annuel de 5.000 euros) à la société et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. Responsabilité sociale d'entreprise Le Rêve d'AB InBev est de « rassembler les gens pour un monde meilleur ». La durabilité est propre à la culture de la société et est ancrée dans la conduite de ses affaires.

Nous construisons une société qui durera, nous brassons de la bière et construisons une image qui continuera de rassembler les gens pour les années à venir.

Conformément à la loi belge du 3 septembre 2017 transposant la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, AB InBev a inclus dans ce Rapport annuel un état non-financier sur les questions de responsabilité sociale.

1.3.6 Diversité La société aspire à faire d'AB InBev une communauté où tout le monde est inclus et respecté, et de rassembler les gens pour un monde meilleur. Elle considère qu'une équipe diversifiée améliore la qualité du processus de décisions, et améliore in fine la performance globale.

AB InBev n'a pas de politique globale de diversité formelle ; la société a plutôt opté pour des Groupes de Travail de Diversité et d'Inclusion dans chaque zone. Ces groupes de travail ont entrepris des actions afin de promouvoir la diversité et l'inclusion de la façon la plus pertinente dans leurs régions, notamment la création de communautés et d'engagements locaux en faveur des droits des femmes et des LGBT.

Les cadres supérieurs sont entraînés pour reconnaître les préjugés inconscients avant de tenir des réunions d'examen de performances, et tous ces cadres sont évalués sur la Diversité et l'Inclusion dans leur évaluation annuelle à 360 degrés.

AB InBev est fière de regrouper approximativement 100 nationalités, dont 30 nationalités représentées au sein de l'*Executive Board of Management* et au niveau des cadres supérieurs au niveau immédiatement inférieur. Actuellement, aucune femme n'est représentée au sein de l'EBM. AB InBev continue de travailler sur l'amélioration de tous les aspects de la diversité au sein de son équipe de cadres supérieurs, en se concentrant sur l'élaboration d'un viviers de talents divers, en considérant les compétences respectives, l'éducation, l'expérience et la formation. Il est fait référence à la section 2.1 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres de l'EBM, notamment leurs qualifications et leur parcours.

La procédure de nomination et de sélection des candidats au Conseil d'administration est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La société a pour but d'avoir un Conseil d'administration équilibré et diversifié considérant avant tout, notamment, les compétences respectives, l'éducation, l'expérience et la formation. Actuellement, deux des 15 membres du Conseil d'administration sont des femmes. Il est fait référence à la section 3 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres du Conseil d'administration, notamment leurs qualifications et leur parcours, ainsi que pour de plus amples informations sur les exigences légales de diversité des genres de droit belge.

2. Le Conseil d'administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'administration se compose actuellement de 15 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'« indépendant ».

Sauf si l'assemblée générale décide d'une durée plus courte, les administrateurs sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable.

La nomination et le renouvellement des administrateurs (i) sont basés sur une proposition du Comité de Nomination, en tenant compte des règles concernant la composition du Conseil d'Administration établies dans les Statuts (par exemple, les règles concernant le nombre d'administrateurs indépendants et d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence des Actionnaires Restreints), et (ii) sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

En vertu des Statuts, le Conseil d'administration est composé comme suit :

- trois administrateurs sont des administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration ; et
- tant que la Stichting Anheuser-Busch InBev (l'« Actionnaire de Référence ») et/ou l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs est/sont propriétaire(s) au total de plus de 30 % des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, neuf administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Référence et/ou de l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs ; et
- tant que les détenteurs d'Actions Restreintes (les « Actionnaires Restreints ») (ensemble avec leurs Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs et/ou les Personnes Liées à leurs Successeurs) sont propriétaires au total de :
 - plus de 13,5 % des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, trois administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition des Actionnaires Restreints (chacun de ces administrateurs étant un « Administrateur d'Actions Restreintes ») ;
 - plus de 9 %, mais pas plus de 13,5 %, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, deux Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés ;
 - plus de 4,5 %, mais pas plus de 9 %, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, un Administrateur d'Actions Restreintes est nommé ; et
 - 4,5 %, ou moins de 4,5 %, des Actions avec droit de vote dans le capital de la Société, ils ne sont plus en droit de proposer de candidat en vue d'être nommé comme membre du Conseil d'administration, et aucun Administrateur d'Actions Restreintes ne sera nommé.

Les Statuts établissent des règles détaillées concernant le calcul du capital de la Société dont l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints sont propriétaires en vue de déterminer les droits de nomination des administrateurs. Les termes « Personnes Liées » et « Successeurs » ont la signification qui leur est donnée dans les Statuts.

La composition du Conseil d'administration sera équilibrée principalement en tenant compte des compétences respectives, de l'éducation, de l'expérience et du parcours de chaque membre du Conseil d'Administration.

Conformément au Code belge des sociétés, tel que modifié par la loi du 28 juillet 2011 portant réforme du Code des sociétés afin de garantir la présence des femmes dans le conseil d'administration des sociétés cotées, un tiers au moins des administrateurs devra être de sexe féminin. En tant que nouvelle société cotée ayant des titres admis à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, AB InBev devra satisfaire aux obligations en matière de diversité des genres à partir du 1^{er} janvier 2022. Actuellement, deux des 15 membres du Conseil d'administration sont des femmes. AB InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil dans les années à venir en identifiant des candidates ayant le profil approprié pour devenir membres du Conseil d'Administration. A cet égard, le Conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de renouveler le mandat des administrateurs dont les fonctions expireront à cette assemblée (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) pour une durée de deux ans uniquement, plutôt que la durée normale de quatre ans. En conséquence, les fonctions de tous les membres du Conseil d'administration viendront à échéance à l'assemblée annuelle des actionnaires d'avril 2020, offrant ainsi davantage de flexibilité pour atteindre les exigences de diversité des genres pour la date limite du 1^{er} janvier 2022.

A l'assemblée annuelle des actionnaires du 26 avril 2017, les mandats des trois Administrateurs d'Actions Restreintes, c'est-à-dire MM. Martin J. Barrington, William F. Gifford et Alejandro Santo Domingo, ont pris fin. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, leurs mandats ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2018.

En plus des mandats des Administrateurs d'Actions Restreintes, les mandats des administrateurs suivants viendront à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2018 : Mme. María Asuncion Aramburuzabala, M. Alexandre Behring, M. Paul Cornet de Ways Ruart, M. Stéfan Descheemaeker, M. Grégoire de Spoelberch, M. Paulo Lemann, M. Carlos Alberto Sicupira, M. Marcel Herrmann Telles et M. Alexandre Van Damme.

Le Conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev est composé comme suit à la fin de la période considérée :

Nom	Date de naissance - Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateurs indépendants				
Olivier Goudet	°1964, Français	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Michele Burns	°1958, Américaine	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Elio Leoni Sceti	° 1966, Italien	Administrateur indépendant non-exécutif	2016	2020
Administrateurs sur proposition de l'Actionnaire de Référence				
María Asuncion Aramburuzabala	° 1963, Mexicaine	Administrateur non-indépendant non-exécutif	2016	2018
Paul Cornet de Ways Ruart	°1968, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2016	2018
Stéfan Descheemaeker	°1960, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2016	2018
Grégoire de Spoelberch	°1966, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2016	2018
Alexandre Van Damme	°1962, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2016	2018
Alexandre Behring	° 1967, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2016	2018
Paulo Lemann	°1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2016	2018
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	°1948, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2016	2018
Marcel Herrmann Telles	°1950, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2016	2018
Administrateurs sur proposition des Actionnaires Restreints (Administrateurs d'Actions Restreintes)				
Martin J. Barrington	°1953, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2017	2018
William F. Gifford	° 1970, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2017	2018
Alejandro Santo Domingo	° 1977, Colombien	Administrateur non-exécutif, nommé par Bevco	2017	2018

Mme. Aramburuzabala est un membre non-exécutif du Conseil. Née en 1963, elle est citoyenne mexicaine et détient un diplôme de comptabilité de l'ITAM (Instituto Tecnológico Autónomo de México). Elle exerce les fonctions de CEO de Tresalia Capital depuis 1996. Elle est actuellement présidente des Conseils d'administration de Tresalia Capital, KIO Networks, Abilia et Red Universalis. Elle est aussi membre du Comité Consultatif de Grupo Modelo et était anciennement membre du Conseil d'administration de Grupo Modelo, et est actuellement membre des Conseils de Consejo Mexicano de Negocios et El Universal, Compania Periodística Nacional et est membre du Comité Consultatif de l'ITAM School of Business.

M. Barrington est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1953, il est citoyen américain et détient un bachelier en Histoire du College of Saint Rose, ainsi qu'un *Juris Doctorate Degree* de l'Albany Law School of Union University. Il est Président et Chief Executive Officer du Groupe Altria. Durant sa carrière de plus de 20 ans sein du Groupe Altria, il a exercé divers rôles décisionnels – au niveau commercial et juridique, national et international – pour à peu près toutes les sociétés de la famille Altria. Cela inclut les fonctions de Vice-Président du Groupe Altria ; Executive Vice President et Chief Administrative Officer du Groupe Altria ; Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris International (une société publique séparée du Groupe Altria en 2008) ; et Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris USA. Avant de rejoindre Altria, M. Barrington a pratiqué le droit dans le secteur public et privé.

M. Behring est un représentant des actionnaires principaux d'AB Inbev (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1967, il est citoyen brésilien et a reçu un diplôme en ingénierie électrique de la Pontificia Universidade Católica à Rio de Janeiro et un MBA de la Harvard Business School, d'où il a été diplômé avec le soutien des bourses Baker et Loeb. Il est co-fondateur et Managing Partner de 3G Capital, une entreprise d'investissement internationale ayant des bureaux à New York et Rio de Janeiro, depuis 2004. M. Behring a exercé des fonctions en tant que Président de Restaurant Brands International depuis l'acquisition par 3G Capital de Burger King en octobre 2010 et suite à l'acquisition subséquente par Burger King de Tim Hortons en décembre 2014. M. Behring exerce également les fonctions de Président de Kraft Heinz Company suite à l'acquisition de H.J. Heinz Company par Berkshire Hathaway et 3G Capital en juin 2013 et le rapprochement subséquent avec Kraft Foods Group en juillet 2015. En outre, M. Behring a précédemment exercé les fonctions d'Administrateur de CSX Corporation, une importante société de transport ferroviaire américaine, de 2008 à 2011. Antérieurement, M. Behring a passé approximativement dix ans à GP Investments, l'une des plus importantes sociétés de private equity d'Amérique, incluant huit ans comme Partner et membre du Comité d'Investissement de la société. Il a été pendant sept ans, de 1998 à 2004, Administrateur et CEO de l'une des plus grandes sociétés de chemins de fer d'Amérique Latine, ALL (America Latina Logística).

Mme. Burns est un membre indépendant du Conseil. Née en 1958, elle est citoyenne américaine et a obtenu avec la plus grande distinction de la University of Georgia un bachelier en Business Administration et un master en comptabilité. Mme. Burns était Présidente et Chief Executive Officer de Mercer LLC de 2006 à 2012. Elle exerce actuellement des fonctions au sein du Conseil d'Administration du Groupe Goldman Sachs, où elle préside le Comité des Risques, Alexion Pharmaceuticals, Cisco Systems, Etsy et Circle Online Financial, une société privée. De 2003 à 2013, elle fut administrateur de Wal-Mart Stores, où elle a présidé le Comité de Compensation et de Nomination et le Comité de Planification Stratégique et le Comité des Finances. Elle est également Center Fellow et Strategic Advisor au Stanford Center on Longevity à la Stanford University. Mme. Burns fait partie du Conseil de Direction de la Elton John AIDS Foundation, où elle remplit les fonctions de Trésorier. Mme. Burns a commencé sa carrière en 1981 chez Arthur Andersen, où elle est devenue Partner en 1991. En 1999, elle a rejoint Delta Air Lines, exerçant le poste de Chief Financial Officer de 2000 à 2004. De 2004 à 2006, Mme. Burns a été Chief Financial Officer et Chief Restructuring Officer de Mirant Corporation, un producteur d'énergie indépendant. De mars 2006 à septembre 2006, Mme. Burns était Chief Financial Officer de Marsh et McLennan Companies.

M. Cornet de Ways Ruart est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1968, il est citoyen belge et détient un master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA de la University of Chicago. Il a suivi le Master Brewer Program de l'Université Catholique de Louvain. De 2006 à 2011, il a travaillé à Yahoo! et était en charge du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres responsabilités en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff. Avant de rejoindre Yahoo!, M. Cornet était Director of Strategy pour Orange UK et a passé sept ans chez McKinsey & Company à Londres et Palo Alto, Californie. Il est également un administrateur non-exécutif de Bunge Limited, EPS, Rayvax, Adrien Invest, Floridienne S.A. et de plusieurs sociétés privées.

M. Descheemaeker est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1960, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School. Il est CEO de Nomad Foods, le leader du secteur des produits surgelés européen dont les marques comprennent Bird Eye, Findus & Iglo. Il a rejoint Interbrew en 1996 en tant que Head of Strategy & External Growth, gérant les activités M&A qui ont culminé avec le rapprochement d'Interbrew et Ambev. En 2004, il s'est orienté vers la gestion opérationnelle, et fut le premier responsable des opérations d'Interbrew aux Etats-Unis et au Mexique, et plus tard en tant que Président de la Zone Europe Centrale et de l'Est, et finalement de l'Ouest, d'Inbev. En 2008, M. Descheemaeker a mis un terme à ses responsabilités opérationnelles chez AB Inbev et a rejoint le Conseil d'AB Inbev en tant qu'Administrateur non-exécutif. Il a été nommé Chief Financial Officer du Groupe Delhaize fin 2008 et a servi en qualité de Chief Executive Officer de Delhaize Europe de janvier 2012 jusqu'à la fin 2013. Il est professeur de Business Strategy à la Solvay Business School.

M. Goudet est un membre indépendant du Conseil. Né en 1964, il est citoyen français, détient un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et est diplômé de l'ESSEC Business School à Paris, avec une majeure en Finance. M. Goudet est Partner et CEO de JAB Holding Company, un poste qu'il exerce depuis juin 2012. Il a entamé sa carrière en 1990 à Mars, Inc., en tant que membre de l'équipe finance du secteur français. Après six ans, il a quitté Mars pour rejoindre VALEO Group, où il a exercé plusieurs postes de cadre, notamment Group Finance Director. En 1998, il est retourné à Mars, où il est devenu Chief Financial Officer en 2004. En 2008, son rôle a été étendu lorsqu'il a été nommé Executive Vice President et CFO. Entre juin 2012 et novembre 2015, il a exercé des fonctions de Conseiller auprès du Conseil de Mars. M. Goudet est également membre du Conseil de Jacobs Douwe Egberts, la plus grande société de produits de café et thé à rotation rapide du monde ; un membre du Conseil de Keurig Green Mountain, une société importante de café en emballage et de technologies de la boisson ; Président de Peet's Coffee & Tea, une société de premier plan active dans le secteur du café et du thé ; un membre du Conseil de Caribou Einstein, une chaîne de premier plan de restaurants

de café et bagels, Président de Krispy Kreme, un détaillant majeur de friandises de première qualité ; un membre du Conseil de Panera Bread Company, la première société de restaurants « fast casual » des Etats-Unis, et Espresso House, la plus large chaîne de magasins de café en Scandinavie ; et un membre du Conseil de Coty Inc., un leader mondial dans le secteur des soins de beauté.

M. Gifford est un représentant des Actionnaires Restreints. Né aux Etats-Unis en 1970, il est citoyen américain et a reçu un bachelier en Comptabilité de la Virginia Commonwealth University. Il exerce les fonctions de Chief Financial Officer au sein du Groupe Altria. Dans ce poste, il est responsable des secteurs de la Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie, Audit, Relations avec les Investisseurs, Prise de Décisions Financières et Stratégie & Business Development. Il supervise également le secteur des services financiers de Philip Morris Capital Corporation. Avant son poste actuel, M. Gifford était Senior Vice President, Strategy & Business Development. Depuis qu'il a rejoint Philip Morris USA en 1994, il a exercé différentes fonctions à responsabilités dans les secteurs de la Finance, Marketing Information & Etude de Consommation ainsi qu'en tant que Président et Chief Executive Officer de Philip Morris USA. Avant cela, il était Vice President et Treasurer pour Altria où il a rempli plusieurs fonctions, notamment Risk Management, Treasury Management, Benefits Investments, Corporate Finance et Corporate Financial Planning & Analysis. Avant de rejoindre Philip Morris USA, M. Gifford a travaillé dans l'entreprise de comptabilité publique Coopers & Lybrand, actuellement connue sous le nom de PricewaterhouseCoopers.

M. Lemann est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né au Brésil en 1968, il est citoyen brésilien et a reçu un B.A. en Economie de la Faculdade Candido Mendes de Rio de Janeiro. M. Lemann a effectué un stage à PriceWaterhouse en 1989 et a été employé en tant qu'analyste chez Andersen Consulting entre 1990 et 1991. M. Lemann a également effectué des analyses « equity » alors qu'il travaillait chez Banco Marka et Dynamo Asset Management (tous deux à Rio de Janeiro). De 1997 à 2004, il a développé le groupe d'investissement de hedge fund au sein de Tinicum Inc., un bureau d'investissement basé à New York qui a conseillé le Synergy Fund de Funds, où il a exercé les fonctions de Portfolio Manager. En mai 2005, M. Lemann a fondé Pollux Capital dont il est actuellement Portfolio Manager. M. Lemann est un membre du conseil de Lojas Americanas, la Lemann Foundation et Lone Pine.

M. Leoni Sceti est un membre indépendant du Conseil. Né en 1966, il est citoyen italien et vit au Royaume-Uni. Il a été diplômé avec grande distinction en Economie de LUISS à Rome, où il a passé l'examen du barreau de Dottore Commercialista. M. Leoni Sceti a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des biens de consommation à rotation rapide et dans le secteur des médias. Il a été CEO de Iglo Group, un commerce d'alimentation européen dont les marques comprennent Birds Eye, Findus & Iglo. Iglo Group a été vendu en mai 2015 à Nomad Foods. Il a précédemment exercé les fonctions de CEO de EMI Music de 2008 à 2010. Avant EMI, M. Leoni Sceti a mené une carrière internationale dans le domaine du marketing et a exercé des fonctions de cadre supérieur chez Procter & Gamble et Reckitt Benckiser, dont il est ensuite devenu CMO, Global Head of Innovation, et ensuite chargé des opérations européennes. M. Leoni Sceti est Président de holdings de LSG basées à Londres et l'un des premiers investisseurs dans le domaine des médias et de la technologie, avec plus de 25 compagnies en portefeuille. Il est un membre indépendant du Conseil de Barry Callebaut, et des start-ups américaines Meural et Swipecast. Les fonctions d'Elio dans le secteur caritatif incluent les mandats de Trustee et Counsellor chez One Young World (de jeunes dirigeants provenant de plus de 190 pays), et de conseiller et membre du conseil pour le Royaume-Uni de Room to Read (promouvant la littérature et l'égalité des genres dans l'éducation dans les pays en voie de développement).

M. Santo Domingo Davila est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1977, il est citoyen colombien et a obtenu un bachelier en Histoire du Harvard College. Il est Senior Managing Director chez Quadrant Capital Advisors, Inc. à New York. Il était membre du Conseil d'Administration de SABMiller plc. Il était également Vice-Président de SABMiller plc pour l'Amérique Latine. M. Santo Domingo est Président du Conseil de Bavaria S.A. en Colombie et Président du Conseil de Valorem, une société qui gère un portefeuille diversifié d'actifs industriels et médiatiques en Amérique Latine. M. Santo Domingo est également Administrateur de Contour Global plc, Millicom, JDE (Jacobs Douwe Egberts), Keurig Green Mountain, Florida Crystals, le plus grand raffineur de sucre du monde, Caracol TV, le premier diffuseur colombien, El Espectador, un quotidien colombien de premier plan, et Cine Colombia, la première société colombienne de distribution de film et de cinéma. Dans le secteur caritatif, il est Vice-Président de la Wildlife Conservation Society, membre du Conseil des Administrateurs du Metropolitan Museum of Art, et de l'Educational Broadcasting Corporation (WNET Channel Thirteen). M. Santo Domingo est également Membre du Conseil de DKMS Americas, une fondation centrée sur la recherche de donneurs pour les patients atteints de leucémie. Il est membre du Conseil de la Fundacion Pies Descalzos.

M. Sicupira est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1948, il est citoyen brésilien et a reçu un bachelier en Business Administration de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro et a suivi le Owners/President Management Program de la Harvard Business School. Il est Président de Lojas Americanas depuis 1981, où il exerce également les fonctions de Chief Executive Officer depuis 1992. Il est membre du Conseil d'Administration de Restaurant Brands International Inc. et du Harvard Business School's Board of Deans Advisors et co-fondateur et membre du Conseil de Fundação Estudar, une organisation sans but lucratif fournissant des bourses d'études pour les Brésiliens.

M. de Spoelberch est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1966, il est citoyen belge et a reçu un MBA de l'INSEAD. M. de Spoelberch est un actionnaire actif de private equity et ses activités récentes comprennent des responsabilités partagées de Chief Executive Officer de Lunch Garden, la première chaîne belge de restaurants self-service. Il est membre du conseil de plusieurs sociétés familiales, telles qu'Eugénie Patri Sébastien S.A., Verlinvest et Cobehold (Cobepa). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques.

M. Telles est un représentant des principaux actionnaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1950, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Economie de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro et a suivi le Owners/Presidents Management Program de la Harvard Business School. Il était Chief Executive Officer de Brahma et Ambev et était membre du Conseil d'Administration d'Ambev. Il a exercé les fonctions de membre du Conseil d'Administration de H.J. Heinz Company et du Conseil des associés de Insper. Il est co-fondateur et membre du Conseil de Fundação Estudar, une organisation sans but lucratif qui fournit des bourses d'études aux

étudiants ayant des revenus modestes. Il est également ambassadeur de Endeavor, une organisation internationale sans but lucratif qui soutient les entrepreneurs dans les marchés émergents.

M. Van Damme est un représentant des principaux actionnaires (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1962, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School à Bruxelles. M. Van Damme a rejoint l'industrie de la bière au début de sa carrière et a accompli plusieurs fonctions opérationnelles au sein d'Interbrew jusqu'en 1991, notamment Head of Corporate Planning and Strategy. Il a dirigé plusieurs sociétés de portefeuille de fonds privés (*private venture*) et est actuellement administrateur de Patri S.A. (Luxembourg), Restaurant Brands International (précédemment Burger King Worldwide Holdings), Jacobs Douwe Egberts (JDE) et Keurig Green Mountain (KGM). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques, ainsi qu'un administrateur de l'organisation caritative sans but lucratif DKMS, le plus large centre de donneurs de moelle osseuse du monde.

2.2. Principes de fonctionnement

En 2017, le Conseil d'Anheuser-Busch InBev a tenu neuf réunions ordinaires. Plusieurs réunions se sont tenues dans les Zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil a bénéficié d'une séance d'information complète sur la Zone et le marché en question. Ces séances d'information comportaient une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Plusieurs de ces visites ont également donné l'occasion aux membres du Conseil de rencontrer des employés, des stagiaires, des clients et d'autres acteurs importants pour les activités de la société.

Parmi les principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil figurent le plan à long terme, la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, les états financiers et le budget, les résultats consolidés, l'orientation stratégique, la culture et les collaborateurs, notamment la planification des successions au niveau de la direction, les nouveaux investissements et ceux en cours, les opérations sur le marché des capitaux, la croissance externe et les acquisitions, la responsabilité sociale, la pérennité de l'entreprise ainsi que la gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil. Le taux de fréquentation moyen des réunions a été de 95,5 % en 2017.

Au cours de cette même année, le Conseil a bénéficié de l'assistance de quatre Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

A la date de ce rapport, les comités sont composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Maria Asuncion Aramburuzabala				
Martin J. Barrington	Membre			
Alexandre Behring		Membre ⁽¹⁾		
Michele Burns	Présidence		Membre	
Paul Cornet de Ways Ruat				
Stéfan Descheemaeker			Membre	
Grégoire de Spoelberch		Membre		
William F. Gifford			Membre	
Olivier Goudet	Membre	Membre		Membre
Paulo Lemann			Membre	
Alejandro Santo Domingo				
Elio Leoni Sceti	Membre			Membre
Carlos Alberto da Veiga Sicupira			Membre ⁽²⁾	
Marcel Herrmann Telles		Président		Président
Alexandre Van Damme		Membre	Président	

⁽¹⁾M. Carlos Alberto Sicupira était membre du Comité de Nomination jusqu'au 31 décembre 2017. A partir du 1^{er} janvier 2018, M. Alexandre Behring a remplacé M. Carlos Alberto Sicupira en tant que membre du Comité de Nomination.

⁽²⁾M. Alexandre Behring était membre du Comité des Finances jusqu'au 31 décembre 2017. A partir du 1^{er} janvier 2018, M. Carlos Alberto Sicupira a remplacé M. Alexandre Behring en tant que membre du Comité des Finances.

Comité d'Audit

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et au moins un de ses membres (M. Olivier Goudet) est administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés. M. Goudet est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et est diplômé de l'ESSEC Business School de Paris avec une spécialisation en Finance. M. Goudet dispose d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit acquise, entre autres, en tant que Vice-Président Exécutif et Directeur Financier chez Mars, Inc.

Une majorité des membres votant du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants tel que ce terme est défini dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise et ils sont tous indépendants au sens de la règle 10A-3(b)(1)(ii) de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni neuf fois en 2017. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité figuraient également les obligations dans le cadre de la loi *Sarbanes-Oxley*, la vérification de l'indépendance et de la nomination du commissaire externe et l'examen trimestriel des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions.

Comité des Finances

Le Comité des Finances s'est réuni quatre fois en 2017. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions, les dividendes et la politique de communication de la société. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception de Monsieur Behring qui a été absent à l'une des réunions.

Comité de Nomination

Le rôle principal du Comité de Nomination est d'orienter la succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni cinq fois en 2017. Les discussions ont porté sur la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat. Le Comité de Nomination a également défini les objectifs du management, discuté de l'évaluation du Conseil et de ses comités, du programme global de training du management et de la planification de la succession aux postes clés du management. Les membres du Comité ont été présents à chacune de ses réunions.

Comité de Rémunération

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil et la majorité des membres du Comité (M. Olivier Goudet et M. Elio Leoni Sceti), ont le statut d'administrateur indépendant au sens de l'article 526ter du Code belge des sociétés.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions de politique de rémunération du Conseil, du CEO et de l'*Executive Board of Management* (« EBM ») et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO et des membres de l'EBM.

Le Comité de Rémunération s'est réuni cinq fois en 2017. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la concrétisation des objectifs, les plans de rémunération, d'actions et d'options au profit du management et du Conseil d'administration, l'octroi de *Long Term Incentive* aux administrateurs, les nouveaux plans de rémunération et les autres plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions du Comité.

2.3. Evaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil effectue pour chaque exercice une évaluation de ses prestations, à l'initiative du Président.

Cette évaluation constitue un point séparé de l'ordre du jour faisant l'objet d'une réunion physique du Conseil. Des discussions ont lieu à huis clos en l'absence de la direction. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Au cours de cette réunion, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- Efficacité des activités du Conseil et du comité (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des orientations importantes est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive, etc.) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci ou celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité du suivi de la direction et interaction avec la direction ;
- composition et taille du Conseil et des comités. L'évaluation considèrera au moins les critères suivants :
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

- autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
- circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil (appartenance au Conseil d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
- compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques pertinentes et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit est un point récurrent à l'ordre du jour du Comité et a lieu environ une fois par an. Cette évaluation est discutée à une réunion du Comité et comprend des analyses de ses plans, du caractère approprié du temps accordé à ses diverses zones de responsabilité, sa composition et tout domaine d'amélioration. Toute mesure majeure en résultant est communiquée au Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que visés par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Board of Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un *Executive Board of Management* (EBM), composé de responsables fonctionnels internationaux (ou « Chiefs ») et de présidents de Zone, parmi lesquels le *Chief Executive Officer* d'Ambev (Bernardo Pinto Paiva), qui rend compte au Conseil d'administration de cette dernière.

Au 1^{er} janvier 2018, notre *Executive Board of Management* était composé des membres suivants :

Carlos Brito - CEO

Responsables Fonctionnels (Chiefs)		Présidents de Zone	
David Almeida	Chief People Officer ; et Chief Sales Officer par interim (à partir du 1 ^{er} janvier 2018) ⁽¹⁾	Jan Craps	Asie Pacifique Sud
John Blood	General Counsel et Company Secretary (à partir du 1 ^{er} août 2017) ⁽³⁾	Michel Doukeris	Amérique du Nord (à partir du 1 ^{er} janvier 2018) ⁽²⁾
Felipe Dutra	Chief Financial & Technology Officer	Jean Jereissati	Asie Pacifique Nord
Pedro Earp	Chief Disruptive Growth Officer	Mauricio Leyva	Amérique Centrale
David Kamenetzky	Chief Strategy & External Affairs Officer	Carlos Lisboa	Amérique Latine du Sud
Peter Kraemer	Chief Supply Officer	Stuart MacFarlane	Europe
Tony Milikin	Chief Procurement & Sustainability Officer	Ricardo Tadeu	Afrique
Miguel Patricio	Chief Marketing Officer	Ricardo Moreira	Amérique Latine COPEC
Claudio Braz Ferro	Chief Supply Integration Officer (jusqu'au 31 janvier 2018)	Bernardo Pinto Paiva	Amérique Latine Nord

⁽¹⁾Claudio Garcia était Chief People Officer jusqu'au 31 décembre 2017. David Almeida, anciennement Chief Integration Officer, a remplacé Claudio Garcia en tant que Chief People Officer à partir du 1^{er} janvier 2018. En outre, David Almeida a assumé les fonctions de Chief Sales Officer par interim, en remplacement de Michel Doukeris.

⁽²⁾Joao Castro Neves était président de Zone Amérique du Nord jusqu'au 31 décembre 2017. Michel Doukeris, anciennement Chief Sales Officer, a remplacé Joao Castro Neves en tant que président de Zone Amérique du Nord à partir du 1^{er} janvier 2018.

⁽³⁾Sabine Chalmers était Chief Legal Officer jusqu'au 31 juillet 2017.

Carlos Brito est le CEO d'AB InBev. Né en 1960, il est citoyen brésilien et a reçu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro ainsi qu'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business. M. Brito a rejoint Ambev en 1989 où il a exercé des fonctions dans les domaines de la Finance, Opérations et Ventes, avant d'être nommé Chief Executive Officer en janvier 2004. Il a été nommé Président de Zone Amérique du Nord au sein d'InBev en janvier 2005 et Chief Executive Officer en décembre 2005. Il est membre du conseil d'administration d'Ambev et de l'Advisory Board de Grupo Modelo. Il est également Advisory Council Member de la Stanford Graduate School of Business et exerce des fonctions au sein de l'Advisory Board de la Tsinghua University School of Economics and Management.

David Almeida est le Chief People Officer et Chief Sales Officer par intérim d'AB InBev. Né en 1976, M. Almeida est un citoyen américain et brésilien et a obtenu un bachelier en économie de la University of Pennsylvania. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Chief Integration Officer, ayant précédemment exercé le poste de Vice President, US Sales et de Vice President, Finance pour l'organisation Amérique du Nord. Avant cela, il a servi en tant que Head of Mergers and Acquisitions d'InBev, fonction au sein de laquelle il a contribué au rapprochement avec Anheuser-Busch en 2008, et des activités d'intégration subséquentes aux Etats-Unis. Avant de rejoindre InBev en 1998, il a travaillé chez Salomon Brothers à New York en tant qu'analyste financier dans la division Investment Banking.

John Blood est le General Counsel et Company Secretary d'InBev. Né en 1967, M. Blood est un citoyen américain et détient un bachelier du Amherst College ainsi qu'un diplôme de Droit de la University of Michigan Law School. M. Blood a rejoint AB InBev en 2009 en tant que Vice President Legal, Commercial and M&A, où il s'est concentré sur des activités de fusions et acquisitions internationales, de Compliance et de droit des sociétés. Plus récemment, M. Blood était Zone Vice President Legal & Corporate Affairs en Amérique du Nord où il a dirigé les affaires juridiques et commerciales pour les Etats-Unis et le Canada. Avant de rejoindre la société, M. Blood a dirigé les équipes commerciale et litige dans le secteur Nord-Américain de Diageo où il avait été conseiller principal pour ses divisions alcools forts, vins et bières aux Etats-Unis durant son mandat.

Jan Craps est le Président de Zone Asie Pacifique Sud d'AB InBev. Né en 1977, M. Craps est un citoyen belge et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Commercial de la KU Leuven, en Belgique. Il a également suivi après ses études des programmes centrés sur le Marketing et la Stratégie à l'INSEAD en France, et à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Craps était consultant chez McKinsey & Company avant de rejoindre AB InBev en 2002. Il a acquis une large expérience internationale dans un certain nombre de postes de cadre dans les domaines du marketing, des ventes et de la logistique en France et en Belgique. En 2011, il s'est établi au Canada où il a été nommé Head of Sales pour le Canada, puis President et CEO de Labatt Breweries of Canada en 2014.

Michel Doukeris est le Chief Sales Officer d'AB InBev. Né en 1973, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Chimique de la Federal University of Santa Catarina au Brésil ainsi qu'un master en Marketing de la Fundação Getulio Vargas, également au Brésil. Il a aussi suivi des programmes après ses études en Marketing et Marketing Strategy à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Doukeris a rejoint AB InBev en 1996 et a détenu des mandats dans le secteur des ventes avec des responsabilités importantes avant de devenir Vice President, Soft Drinks pour la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev en 2008. Il a été nommé President, AB InBev Chine en janvier 2010 et Président de Zone Asie Pacifique en janvier 2013. En janvier 2017, M. Doukeris est devenu Chief Sales Officer.

Felipe Dutra est Président de la Zone Amérique du Nord d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2018. Né en 1965, M. Dutra est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Economie de Candido Mendes ainsi qu'un MBA en Contrôle Financier de l'Universidade de Sao Paulo. Il a rejoint Ambev en 1990 depuis Aracruz Celulose, un fabricant brésilien important de pâte à papier et de papier. Au sein d'Ambev, il a détenu plusieurs fonctions dans la Trésorerie et la Finance avant d'être nommé General Manager de l'une des filiales d'AB InBev. M. Dutra a été nommé Chief Financial Officer d'Ambev en 1999 et Chief Financial Officer en janvier 2005. En 2014, M. Dutra est devenu le Chief Financial and Technology Officer d'AB InBev. Il est également membre du conseil d'administration d'Ambev et du comité consultatif de Grupo Modelo et était précédemment membre du conseil d'administration de Grupo Modelo.

Pedro Earp est le Chief Disruptive Growth Officer d'AB InBev. Né en 1977, il est citoyen brésilien et a obtenu un bachelier en Sciences en Economie Financière de la London School of Economics. M. Earp a rejoint AB InBev en 2000 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. En 2002, il est devenu responsable de l'équipe M&A de la Zone et en 2005 il s'est établi au siège d'AB InBev à Leuven, en Belgique, pour devenir Global Director, M&A. Plus tard, il a été nommé Vice President, Strategic Planning au Canada en 2006, Global Vice President, Insights and Innovation en 2007, Global Vice President, M&A en 2009 et Vice President, Marketing pour la Zone Amérique Latine Nord en 2013. Il a été nommé Chief Disruptive Growth Officer d'AB InBev en février 2015.

Jean Jereissati est le Président de la Zone Asie Pacifique Nord d'AB InBev. Né en 1974, M. Jereissati est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getulio Vargas au Brésil. M. Jereissati a rejoint Ambev en 1998 dans le secteur commercial. Avant sa nomination en tant que Business Unit President China d'AB InBev en 2013, il a exercé les fonctions de Business Unit President Hispanic Latin America, et CEO de Cerveceria Nacional Dominicana.

David Kamenetzky est le Chief Strategy and External Affairs Officer d'AB InBev. Né en 1969, il est citoyen suisse et a obtenu un diplôme en Finance, Comptabilité et Controlling auprès de la University of St. Gallen, en Suisse, ainsi qu'un master en Science in Foreign Service de la Georgetown University, à Washington DC. Jusqu'en septembre 2016, M. Kamenetzky a travaillé au sein de l'équipe de gestion de Mars, Incorporated, l'une des plus grandes sociétés privées et parmi les plus importants producteurs alimentaires, exerçant des responsabilités dans les secteurs de la stratégie commerciale, des affaires commerciales et des entreprises stratégiques globales. Il a quitté Mars après avoir exercé ses fonctions pendant dix ans et a créé avec succès son propre fonds de capital de croissance pour les entreprises innovantes dans le secteur alimentaire et de la boisson. Avant de rejoindre Mars, M. Kamenetzky a travaillé chez Goldman Sachs & Co. à Londres et à Francfort. Avant de rejoindre le secteur privé, il a travaillé durant de nombreuses années dans le secteur associatif.

Peter Kraemer est le Chief Supply Officer d'AB InBev. Né en 1965, il est citoyen américain. Issu de la cinquième génération d'une famille de brasseurs et natif de Saint Louis, M. Kraemer a obtenu un bachelier d'Ingénieur Chimique de la Purdue University ainsi qu'un master en Business Administration de la St. Louis University. Il a rejoint AB InBev il y a 29 ans et y a exercé diverses fonctions dans le secteur brassicole durant ces années, notamment Group Director of Brewing et Resident Brewmaster de la St. Louis brewery. En 2008, M. Kraemer est devenu Vice President, Supply pour la Zone Amérique du Nord d'AB InBev, dirigeant ainsi toutes les opérations brassicoles, les contrôles de qualité, les matières premières et responsabilités en innovation de produits. Il a été nommé Chief Supply Officer d'AB InBev en mars 2016.

Mauricio Leyva est le Président de Zone Amérique Centrale d'AB InBev. Né en 1970, M. Leyva est citoyen colombien et a obtenu un bachelier en Business Administration de l'Universidad de Los Andes en Colombie ainsi qu'en International Management de l'ICN Postgraduate Business School, à l'Université de Nancy en France. M. Leyva a rejoint SABMiller Colombie en janvier 2005 en tant que Commercial Vice President. Son parcours comprend des rôles de cadre dans le secteur des Ventes et du Marketing. En 2009, il a été nommé Président de SABMiller Honduras et s'est plus tard établi au Pérou en tant que Président et CEO. En 2013, il a été nommé Président et Managing Director pour l'Afrique du Sud.

Carlos Lisboa est Président de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. Né en 1969, M. Lisboa est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Catholic University of Pernambuco et a effectué une spécialisation en Marketing auprès de FESP, tous deux au Brésil. M. Lisboa a rejoint Ambev en 1993 et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Il était responsable de l'établissement de la marque Skol au Brésil en 2001 et est ensuite devenu Marketing Vice President de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit au sein de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev pendant deux ans avant de devenir Business Unit President pour le Canada. En 2015, il a été nommé Marketing Vice President pour les Marques Mondiales d'AB InBev.

Stuart MacFarlane est le Président de la Zone Europe d'AB InBev. Né en 1967, il est citoyen britannique et a obtenu un diplôme en Business Studies de la Sheffield University au Royaume-Uni. Il est également un gestionnaire comptable agréé. Il a rejoint AB InBev en 1992 et a exercé depuis des fonctions de cadre en Finance, Marketing et Ventes, et était Managing Director pour les affaires d'AB InBev en Irlande. M. MacFarlane a été nommé Président d'AB InBev Royaume-Uni et Irlande en janvier 2008, et, en janvier 2012, il est devenu Président de la Zone Europe Centrale et de l'Est d'AB InBev. En janvier 2014, il a été nommé Président de la Zone Europe afin de diriger la nouvelle zone européenne unique d'AB InBev.

Tony Milikin est le Chief Procurement & Sustainability Officer d'AB InBev. Tony est responsable de toutes les opérations de passation de marchés, de conservation, et des opérations verticales au niveau mondial. Les opérations verticales d'AB InBev comprennent plus de 75 propriétés (*facilities*) et 10.000 employés et un partenaire stratégique pour la fourniture de matières premières. Né en 1961, il est citoyen américain et a obtenu un diplôme en Finances de la University of Florida, ainsi qu'un MBA en Marketing de la Texas Christian University à Fort Worth, au Texas. Tony a rejoint AB InBev en mai 2009 depuis MeadWestvaco, où il était Vice President, Supply Chain and Chief Purchasing Officer, basé à Richmond en Virginie. Avant de rejoindre MeadWestvaco, il a exercé plusieurs fonctions dans le secteur des achats et de la chaîne logistique avec des responsabilités croissantes au sein des laboratoires Monsanto et Alcon.

Ricardo Moreira est le Président de la Zone Amérique Latine COPEC d'AB InBev. Né en 1971, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de la Rio de Janeiro Federal University au Brésil, et a effectué une spécialisation en Management auprès de la University of Chicago, aux Etats-Unis. M. Moreira a rejoint Ambev en 1995 et a exercé plusieurs fonctions dans le domaine des ventes et de la finance, avant de devenir Regional Sales Director en 2001. Il a ensuite exercé les fonctions de Vice President Logistics & Procurement pour l'Amérique Latine Nord, Business Unit President pour l'Amérique Latine Hispanique (ALH) et Vice President Soft Drinks Amérique Latine Nord. En 2013, M. Moreira s'est établi à Mexico pour y diriger les secteurs Ventes, Marketing et Distribution d'AB InBev et diriger l'intégration commerciale de Grupo Modelo.

Miguel Patricio est le Chief Marketing Officer d'AB InBev. Né en 1966, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getulio Vargas à Sao Paulo. Avant de rejoindre Ambev en 1998, M. Patricio a exercé plusieurs fonctions de cadre en Amérique chez Philip Morris, The Coca-Cola Company et Johnson & Johnson. Chez Ambev, il était Vice President, Marketing avant d'être nommé Vice President, Marketing de la Zone Amérique du Nord d'InBev, basée à Toronto en janvier 2005. En janvier 2006, il a été promu Président de la Zone Amérique du Nord, et en janvier 2008 il s'est établi à Shanghai pour y assumer le rôle de Président de la Zone Asie Pacifique. Il est devenu Chief Marketing Officer d'AB InBev en juillet 2012.

Bernardo Pinto Paiva est le Président de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. Né en 1968, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur de la Universidade Federal do Rio de Janeiro ainsi qu'un Executive MBA de la Pontificia Universidade Catolica do Rio de Janeiro. M. Pinto Paiva a rejoint Ambev en 1991 en tant que stagiaire en gestion et durant sa carrière chez AB InBev, il a exercé des positions dirigeantes dans le domaine des Ventes, de la Fourniture, de la Distribution et de la Finance. Il a été nommé Président de la Zone Amérique du Nord en janvier 2008 et Président de la Zone Amérique Latine Sud en janvier 2009 avant de devenir Chief Sales Officer en janvier 2012. À partir du 1^{er} janvier 2015, il est devenu Président de la Zone Amérique Latine Nord et CEO d'Ambev.

Ricardo Tadeu est le Président de la Zone Afrique d'AB InBev. Né en 1976, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de Droit de la Universidade Candido Mendes au Brésil ainsi qu'un master en Droit de la Harvard Law School à Cambridge, Massachusetts. Il a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt. Il a rejoint AB InBev en 1995 et y a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial. Il a été nommé Business Unit President pour les opérations d'AB InBev en Amérique Latine Hispanique en 2005, et a exercé les fonctions de Business Unit President au Brésil de 2008 à 2012. Il a exercé le poste de Président de Zone pour le Mexique de 2013 jusqu'à sa nomination en tant que Président de la Zone Afrique à la réalisation du Rapprochement. Il est également membre du conseil d'administration de SABSA Holdings Ltd, Tanzania Breweries Ltd et Delta Corporation Ltd.

4. Contrôle interne et systèmes de gestion des risques

Le Conseil d'administration et l'EBM sont responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel la direction évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux facteurs de risques et d'incertitudes sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du COSO de 2013 et son système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du COSO de 2004.

Reporting financier

L'EBM est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ('IFRS'). Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants, l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

L'EBM a évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2017. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control – Integrated Framework* » émis par le COSO en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, l'EBM a été amené à conclure que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2017, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient la direction ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 et ses règles dérivées. Le rapport de la direction et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant. La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile à la direction et un suivi périodique est effectué afin de s'assurer que des mesures correctrices ont été prises.

A partir du 1^{er} janvier 2018, la fonction d'audit interne a été rebaptisée Gestion des Risques.

Conformité

AB InBev dispose d'un *Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal. Ce programme comprend un *Code of Business Conduct* et l'*Anti-Corruption Policy*, qui sont disponibles sur le site Internet et sur l'intranet de la société. En outre, le *Compliance Program* assure le respect des lois et réglementations applicables et l'accomplissement par la direction d'une certification annuelle de conformité au *Code of Business Conduct*.

Un ensemble de contrôles internes a été mis en œuvre et est évalué périodiquement par les *Global* et *Local Compliance Committees*, le Comité d'Audit et dans le cadre de l'audit interne.

Le *Global Compliance Committee*, présidé par le *General Counsel*, évalue les risques de conformité réglementaire et éthique de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Compliance*. Sur base trimestrielle, le *Global Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Compliance Committee* s'occupant des problèmes de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci.

5. Structure de l'actionnariat

5.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev sur la base des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et l'Autorité belge des Services et Marchés financiers (« FSMA ») par les actionnaires mentionnés ci-dessous, conformément à l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées.

Actionnaires Importants	Nombre d'Actions	Pourcentage des droits de vote ⁽¹⁾
<u>Titulaires d'Actions Ordinaires</u>		
1. Stichting Anheuser-Busch InBev , une stichting de droit néerlandais (l'« Actionnaire de Référence »)	663.074.832	34,29 %
2. EPS Participations Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à EPS, sa société mère	130.257.459	6,74 %
3. EPS SA , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec BRC	99.999	0,01 %
4. BRC Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec EPS	37.598.236	1,94 %
5. Rayvax Société d'Investissements SA , une société de droit belge	484.794	0,03 %
6. Sébastien Holding SA , une société de droit belge, liée à Rayvax, dont elle est une filiale	10	0,00 %
7. Fonds Verhelst SPRL , une société à finalité sociale de droit belge	0	0,00 %
8. Fonds Voorzitter Verhelst SPRL , une société à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst SPRL à finalité sociale, qui la contrôle	6.997.665	0,36 %
9. Stichting Fonds InBev – Baillet Latour , Stichting de droit néerlandais	0	0,00 %
10. Fonds – Baillet Latour SPRL , une société à finalité sociale de droit belge affiliée à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,28 %
11. MHT Benefit Holding Company Ltd. , une société de droit bahaméen, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	3.645.605	0,19 %
12. LTS Trading Company LLC , une société de droit de l'état du Delaware, agissant de concert avec Marcel Herrmann Telles, Jorge Paulo Lemann et Carlos Alberto Sicupira au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	4.468	0,00 %
<u>Détenteurs d'Actions Restreintes</u>		
1. Altria Group Inc. ⁽²⁾	185.115.417	9,57 %
2. Bevco Lux Sàrl ⁽³⁾	96.862.718	5,01 %

⁽¹⁾ Les pourcentages de participation sont calculés sur le nombre total d'actions en circulation, moins les actions détenues en propre (1.933.700.188). Au 31 décembre 2017, il y avait 2.019.241.973 actions en circulation, dont 85.541.785 actions ordinaires détenues en propre par AB InBev et certaines de ses filiales.

⁽²⁾ En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Altria Group Inc. a annoncé dans son rapport de participation bénéficiaire du 11 octobre 2016, en vertu de l'Annexe 13D (Schedule 13D), que suite à la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB, elle a acquis 11.941.937 Actions Ordinaires de la Société. Enfin, Altria a encore augmenté sa détention d'Actions Ordinaires dans la Société de 12.341.937, tel que communiqué dans l'Annexe 13 D (Schedule 13D) du rapport de participation bénéficiaire du 1^{er} novembre 2016, déposé par la Stichting, entraînant une participation totale de 10,2 % sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2017.

⁽³⁾ En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Bevco Lux Sàrl a annoncé dans une notification effectuée le 16 janvier 2017 en vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, qu'elle a acquis 4.215.794 Actions Ordinaires de la Société, augmentant ainsi sa participation totale à 5,23 % sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2017.

Les douze premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert (étant entendu que (i) les dix premières entités agissent de concert au sens de l'article 3, §1, 13° de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, transposant en droit belge la Directive 2004/109/CE, et (ii) la onzième et la douzième entités agissent de concert avec les dix premières entités au sens de l'article 3, §2 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques) et détiennent, sur la base des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et par la FSMA conformément à l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées, au total 847.648.483 Actions Ordinaires, représentant 43,84 % des droits de vote attachés aux actions existantes au 31 décembre 2017, moins les actions propres.

5.2. Accords entre actionnaires

La Stichting Anheuser-Busch InBev (l'« Actionnaire de Référence ») a conclu des conventions d'actionnaires avec (a) BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Société d'Investissements SA (Rayvax), (b) Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale, et (c) les plus importants détenteurs d'actions restreintes de la Société (les Actionnaires Restreints).

a) Convention conclue avec l'Actionnaire de Référence

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev en 2004, BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoyait le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital de l'ancienne Anheuser-Busch InBev au travers de l'Actionnaire de Référence (sauf pour environ 130 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 37 millions d'actions détenues directement par BRC). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté à EPS Participations ses certificats dans l'Actionnaire de Référence et les actions dans l'ancienne Anheuser-Busch InBev, sauf pour 100.000 actions. Immédiatement après, EPS Participations a rejoint le concert constitué par BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, l'Actionnaire de Référence, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 11 avril 2016, les parties ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires modifié (la « Convention d'Actionnaires 2016 »).

La Convention d'Actionnaires 2016 aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion d'AB InBev et de l'Actionnaire de Référence, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de l'Actionnaire de Référence et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions de la société (les « Actions ») et les circonstances dans lesquelles les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence peuvent être dé-certifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS et EPS Participations.

La Convention d'Actionnaires 2016 prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS/EPS Participations de transférer leurs certificats de l'Actionnaire de Référence.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, BRC et EPS/EPS Participations exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur l'Actionnaire de Référence et sur les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. L'Actionnaire de Référence est administré par un conseil d'administration composé de huit membres, et BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit d'y désigner quatre membres. Sous réserve de certaines exceptions, au moins sept des huit administrateurs de l'Actionnaire de Référence devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum au conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence, et toute mesure que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS/EPS Participations. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de l'Actionnaire de Référence relatives aux Actions que ce dernier détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces Actions lors des assemblées générales d'AB InBev (« Assemblées Générales »), seront prises par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence se réunisse avant chaque Assemblée Générale afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux Actions détenues par l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur de certificats émis par l'Actionnaire de Référence, votent leurs Actions de la même manière que les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. Les parties conviennent de réaliser toute cession libre de leurs Actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des Actions, et en conformité avec les conditions établies par la société afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la Convention d'Actionnaires 2016.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2016, le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence proposera à l'Assemblée des Actionnaires neuf candidats au poste d'administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit de nommer quatre candidats, et un candidat sera nommé par le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2016 reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2034. Elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de dix ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de dix ans, une partie à la Convention d'Actionnaires 2016 notifie à l'autre son intention de mettre fin à la Convention d'Actionnaires 2016.

b) Convention de vote entre l'Actionnaire de Référence et les fondations

De plus, l'Actionnaire de Référence a conclu une convention de vote avec le Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et le Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale. Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute Assemblée Générale afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs Actions. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute Assemblée Générale. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, le Fonds Baillet Latour SPRL à finalité sociale et le Fonds Voorzitter Verhelst SPRL à finalité sociale exerceront les droits de vote attachés à leurs Actions de la même manière que l'Actionnaire de Référence. La convention de vote est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2034.

c) Convention de vote entre l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints

Le 8 octobre 2016, l'Actionnaire de Référence et chaque détenteur d'actions restreintes (ces détenteurs étant les Actionnaires Restreints) détenant plus d'1 % du capital social de la société, c'est-à-dire Altria Group Inc. et Bevco LTD, ont conclu une convention de vote, à laquelle la société est également partie, prévoyant notamment que :

- l'Actionnaire de Référence doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ;
- chaque Actionnaire Restreint doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ; et
- chaque Actionnaire Restreint ne peut exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de voter en faveur de toute résolution qui serait proposée afin de modifier les droits attachés aux Actions Restreintes, à moins qu'une telle résolution ait été approuvée par une majorité qualifiée des détenteurs d'au moins 75 % des Actions avec Droit de Vote des Actionnaires Restreints (telles que définies dans les Statuts).

6. Éléments devant être communiqués conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

6.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est divisé en deux catégories d'actions : toutes les actions sont des actions ordinaires (les « Actions Ordinaires »), sauf les 325.999.817 actions restreintes (les « Actions Restreintes »). Les Actions Ordinaires et les Actions Restreintes ont les mêmes droits sauf dans les cas prévus par les Statuts. Les Actions Restreintes seront toujours sous forme nominative et ne seront pas cotées ni admises à la négociation sur un marché quelconque.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts. A l'assemblée annuelle des actionnaires du 26 avril 2017, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social d'AB InBev à un montant ne devant pas excéder 3 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 26 avril 2017 (c'est-à-dire 2.019.241.973). Cette autorisation a été accordée pour cinq ans. Elle peut être utilisée à différentes fins, notamment lorsque la gestion saine des affaires de la société ou le besoin de réagir à des opportunités d'affaires appropriées appelle une restructuration, une acquisition (privée ou publique) de titres ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés ou, de façon générale, toute autre augmentation appropriée du capital de la Société.

Le Conseil d'administration d'AB InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'AB InBev à concurrence d'un maximum de 20 % des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20 % au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter du 28 septembre 2016.

6.2. Droits de vote et cessibilité des actions et accords entre actionnaires

Droits de vote, quorum et conditions de majorité

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote.

De façon générale, il n'y a pas de conditions de quorum pour une assemblée générale et les décisions seront prises par un simple vote à la majorité des actions présentes ou représentées. Cependant, certaines questions requerront une majorité renforcée et/ou un quorum. Celles-ci comprennent :

- toute modification des Statuts (à l'exception des modifications relatives à l'objet social ou à un changement de forme juridique de la société), comprenant entre autre, des réductions ou des augmentations du capital social de la société (à l'exception des augmentations de capital décidées par le Conseil d'administration en vertu du capital autorisé) ou toute résolution relative à une fusion ou scission de la société requiert la présence en personne ou par procuration des actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital souscrit, et l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins 75 % des votes exprimés lors de l'assemblée ;
- toute modification de l'objet social ou de la forme de la société, ou toute autorisation de rachat d'actions de la société requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital souscrit et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 80 % des votes exprimés lors de l'assemblée ;
- les décisions relatives à la modification des droits attachés à une catégorie particulière d'actions requerront la présence en personne ou par procuration d'actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital souscrit dans chaque catégorie d'actions et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75 % des votes exprimés lors de l'assemblée pour chaque catégorie d'actions, (dans chacun des cas (i), (ii) et (iii),

si le quorum n'est pas respecté, une seconde assemblée devra être convoquée. A la seconde assemblée, la condition de quorum ne s'applique pas. Cependant, la condition de majorité qualifiée de 75 % ou 80 %, selon le cas, est toujours d'application) ; et

- (iv) toute acquisition ou acte de disposition d'actifs corporels par la société pour un montant supérieur à la valeur d'un tiers du total des actifs consolidés de la Société tels que mentionnés dans ses derniers comptes annuels consolidés audités doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75 % des votes exprimés lors de l'assemblée (mais il n'y a pas de condition de quorum minimum).

De surcroît, en cas (i) d'apport en nature à la Société d'actifs qui sont la propriété de toute personne physique ou personne morale qui est tenue de procéder à une déclaration de transparence conformément au droit belge applicable ou une filiale (au sens de l'article 6 du Code des sociétés) de l'une de ces personnes physique ou morale ou (ii) de fusion de la Société avec une telle personne physique ou morale ou une filiale d'une telle personne physique ou morale, cette personne physique ou morale et ses filiales ne seront pas en droit de prendre part au vote sur la proposition de décision soumise à l'assemblée générale en vue de l'approbation d'un tel apport en nature ou d'une telle fusion.

Cessibilité des actions

Les Actions ordinaires peuvent être librement transférées.

Pour ce qui concerne les Actions Restreintes, aucun Actionnaire Restreint ne peut transférer, vendre, apporter, offrir, accorder une option sur, disposer autrement de, gager, grever, céder, transférer à titre de garantie, accorder un privilège ou une sûreté sur, conclure une convention de certification ou de dépôt ou toute forme d'accord de couverture de risque concernant l'une ou l'autre de ses Actions Restreintes ou tout intérêt qui s'y attache ou tout droit y afférent, que ce soit directement ou indirectement, ou conclure tout contrat ou tout autre accord permettant de faire ce qui précède, pendant une période de cinq ans à partir du 10 octobre 2016, sauf dans les cas spécialement énumérés dans les statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées et des Successeurs ou concernant les Gages. Les termes « Personnes Liées », « Successeurs » et « Gages » sont définis dans les statuts.

Conversion

Conversion volontaire

Tout Actionnaire Restreint aura le droit de convertir tout ou partie des Actions Restreintes qu'il détient en Actions Ordinaires à son choix (i) à tout moment après le 10 octobre 2021, et (ii) dans d'autres cas limités, et notamment immédiatement avant, mais dans ce cas dans le seul but de faciliter, ou à tout moment après la conclusion d'un accord ou d'un arrangement pour effectuer tout transfert autorisé, conformément à l'article 7.3.b (ii) des statuts.

Conversion automatique

Les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires dans les cas prévus à l'article 7.6 des statuts, c'est-à-dire :

- (i) suite à un transfert, vente, apport ou autre acte de disposition, à l'exception des cas mentionnés à l'article 7.6 (a) des statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées, des Successeurs ou relatives à des Gages ;
- (ii) immédiatement avant la clôture d'une offre publique d'acquisition couronnée de succès portant sur toutes les actions de la Société ou la réalisation d'une fusion de Anheuser-Busch InBev en tant que société absorbante ou société absorbée, dans des circonstances où les actionnaires contrôlant directement ou indirectement ou exerçant directement ou indirectement un contrôle conjoint sur AB InBev immédiatement avant une telle offre publique d'acquisition ou fusion ne contrôleront plus directement ou indirectement ou n'exerceront plus de contrôle conjoint sur AB InBev ou l'entité subsistante après ladite offre publique d'acquisition ou fusion ; ou
- (iii) suite à l'annonce d'une offre de reprise sur les actions existantes de la société, conformément à l'article 513 du Code des sociétés.

Accords entre actionnaires

Veuillez vous référer à la section 5 ci-dessus.

6.3. Accords importants ou titres d'Anheuser-Busch InBev qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. **Senior Facilities Agreement d'un montant de 9.000.000.000 de US Dollars (initialement 13.000.000.000 US Dollars).** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV (la « Société ») a approuvé le 27 avril 2010 (i) la clause 17 (*Mandatory Prepayment*) du *Senior Facilities Agreement* d'un montant de 13 milliards de US Dollars du 26 février 2010, qui a été conclu par, entre autres, la Société et Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., en tant que *original borrowers* (premiers emprunteurs), les *original guarantors* (premiers garants) et les *original lenders* (premiers prêteurs) listés dans le *Senior Facilities Agreement*, Bank of America Securities Limited, Banco Santander, S.A., Barclays Capital, Deutsche Bank AG, London Branch, Fortis Bank SA/NV, ING Bank NV, Intensa Sanpaolo S.P.A., J.P. Morgan plc, Mizuho Corporate Bank, Ltd., The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate and Investment Banking et The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd. en tant que *mandated lead arrangers* (principaux prêteurs mandatés) et *bookrunners* (teneurs de livres) et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent et issuing bank* (banque émettrice) (tel que complété et amendé) (le *Senior Facilities Agreement* 2010), et (ii) toute autre disposition du *Senior Facilities Agreement* 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la Société ou pourraient donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un « *Changement de Contrôle* » (tel que défini dans le *Senior Facilities Agreement* 2010) exercé sur elle. En vertu du *Senior Facilities Agreement* 2010, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs)* »

obtenant le contrôle de la Société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

La clause 17 du Senior Facilities Agreement 2010 confère en substance à tout prêteur (*lender*) en vertu du Senior Facilities Agreement 2010, suite (entre autres) à un Changement de Contrôle exercé sur la Société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un *rollover loan* (contrat de refinancement) répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus au dit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement 2010 (et de certains documents qui y sont relatifs).

Le Senior Facilities Agreement 2010 a été modifié le 25 juillet 2011 et étendu au 20 août 2013. Il a été modifié et confirmé le 28 août 2015 (le Senior Facilities Agreement 2010, tel que modifié et confirmé, l'« Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 ») de manière à augmenter le total des engagements de 8 milliards à 9 milliards de US Dollars et à prolonger sa durée de 5 ans à compter de la date de sa modification avec la possibilité pour la Société de prolonger sa durée de deux années supplémentaires.

Suite à la modification du Senior Facilities Agreement 2010, l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev du 27 avril 2016 a approuvé, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, (i) la clause 17 (*remboursement anticipé obligatoire*) de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 et (ii) toute autre disposition de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la Société ou pourraient donner naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un « Changement de Contrôle » exercé sur elle. Les définitions des termes « Changement de Contrôle », « action de concert » et « Contrôle » sont restés inchangés dans la version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010.

La version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010 a été transférée à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Le 3 octobre 2017, la date d'échéance de la version complétée et amendée du Senior Facilities Agreement 2010 a été étendue au mois d'août 2022.

Au 31 décembre 2017, la société n'avait pas fait le moindre prélèvement en vertu de l'Amended and Restated Senior Facilities Agreement 2010.

2. **Senior Facilities Agreement d'un montant de 75.000.000.000 de US Dollars.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev du 27 avril 2016 a approuvé (i) la clause 8.1 (*Changement de contrôle*) du Senior Facilities Agreement d'un montant de 75 milliards de US Dollars du 28 octobre 2015, conclu entre autres par la Société en tant que *original borrower*, les *original guarantors* et les *original lenders* listés dans le Senior Facilities Agreement, Barclays Bank PLC, BNP Paribas Fortis SA/NV, Citigroup Global Markets Inc., Deutsche Bank AG, London Branch, HSBC Bank Plc, ING Bank N.V., Intesa Sanpaolo Banking Group (représenté par Intesa Sanpaolo S.p.A & Banca IMI S.p.A), Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., Mizuho Bank, Ltd., Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A. "Rabobank Nederland", New York Branch, The Royal Bank of Scotland plc, Banco Santander, S.A., Société Générale, London Branch, Sumitomo Mitsui Banking Corporation, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd., The Toronto-Dominion Bank, Unicredit Bank AG et Wells Fargo Securities, LLC en tant que *mandated lead arrangers* et *bookrunners*, et Fortis Bank SA/NV en tant que *agent* et *issuing bank* (ce Senior Facilities Agreement tel que modifié et/ou reconfirmé le cas échéant, le « **Senior Facilities Agreement 2015** ») et (ii) toute autre disposition du Senior Facilities Agreement 2015 conférant à des tiers des droits qui pourraient affecter le patrimoine de la Société ou pourraient donner naissance à une dette ou un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la Société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Senior Facilities Agreement 2015) exercé sur elle. En vertu du Senior Facilities Agreement 2015, (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) acquérant le contrôle de la Société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

La clause 8.1 du Senior Facilities Agreement 2015 confère en substance à tout prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement 2015, suite à un Changement de Contrôle exercé sur la Société, le droit (i) de ne pas financer tout emprunt ou lettre de crédit (autre qu'un *rollover loan* répondant à certaines conditions) et (ii) d'annuler (moyennant une notification écrite de minimum 30 jours) ses engagements non encore exécutés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les emprunts ou lettres de crédit ainsi que le paiement des intérêts y relatifs et de tous autres montants dus audit prêteur en vertu du Senior Facilities Agreement 2015 (et de certains documents qui y sont relatifs).

Le 27 janvier 2016, 42,5 milliards de US Dollars du Senior Facilities Agreement 2015 ont été annulés suite à l'émission d'obligations qui a eu lieu en janvier 2016. Le 4 avril 2016, 12,5 milliards de US Dollars supplémentaires du Senior Facilities Agreement 2015 ont été annulés et le 6 octobre 2016, 12 milliards de US Dollars du Senior Facilities Agreement 2015 ont été annulés.

Le Senior Facilities Agreement 2015 a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Au 31 décembre 2016, la société (et son prédécesseur, l'ancienne Anheuser-Busch InBev) avait procédé à des prélèvements d'un montant total de 8 milliards de US Dollars en vertu du Senior Facilities Agreement 2015.

Le 10 avril 2017, 6 milliards de US Dollars ont été remboursés en vertu du Senior Facilities Agreement 2015 et les 2 milliards de US Dollars restants ont été remboursés le 12 juin 2017. En conséquence, le Senior Facilities Agreement 2015 a été entièrement remboursé et n'est plus disponible pour la société.

3. **Programme EMTN.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de Brandbrew SA (les « Emetteurs ») et de Deutsche Bank AG., London Branch, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « Programme EMTN ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement* », et (c) « *Contrôle* » signifie « *la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement* ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017 (remboursées le 9 décembre 2016), et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014) ;
- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014) ;
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par Brandbrew SA en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015 (remboursées le 22 juin 2015), et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017 (remboursées en juin 2017), chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018, émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales de l'ancienne Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN Mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

En mai 2016, l'ancienne Anheuser-Busch InBev a invité les détenteurs d'obligations de certaines séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN avant 2016 (les « Obligations ») à considérer certaines modifications aux conditions générales applicables à ces Obligations (la « Demande de Participation »). La Demande de Participation a été entreprise afin d'éviter que le regroupement avec SAB soit interprété comme une cessation d'activités (ou une menace de cesser les activités), liquidation ou dissolution de l'ancienne Anheuser-Busch InBev.

Le 1^{er} juin 2016, des assemblées générales des détenteurs d'obligations de chaque série d'Obligations ont été tenues au cours desquelles les détenteurs d'Obligations ont voté en faveur de la Demande de Participation pour chacune des séries d'Obligations concernées. Les conditions finales complétées et amendées pour chaque série d'Obligations reflétant les conditions générales modifiées, ont été signées par l'ancienne Anheuser-Busch InBev et par les garants subsidiaires qui y sont nommés le 1^{er} juin 2016.

Le Programme EMTN a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

4. **Obligations émises en US Dollar.** Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013), d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 15 avril 2015), d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010) et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013) (les « Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013), d'obligations à 3,625 % émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (remboursées le 15 avril 2015), d'obligations à 5 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (remboursées le 26 mars 2013) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « Obligations enregistrées émises en septembre 2010 »), (iii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019, d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (remboursées le 15 novembre 2014), d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « *action de concert* » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « *Contrôle* » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014, d'obligations à 6,875 % émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 et d'obligations à 8 % émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « Obligations

non-enregistrées émises en mai 2009 », émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 janvier 2015), d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (les « Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009 », toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 3 % émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (remboursées le 15 octobre 2012), d'obligations à 4,125 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375 % émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 et d'obligations à 6,375 % émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040, qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « Obligations Enregistrées émises en février 2010 »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

Les Obligations émises en US Dollars ont été transférées à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

5. Obligations émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations existantes émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV).

7. Rapport de rémunération

Le présent rapport a été approuvé par le Comité de Rémunération lors de sa réunion du 22 février 2018.

7.1. Rémunération des administrateurs

7.1.1. Procédure d'approbation Le Comité de Rémunération émet des recommandations sur le niveau de rémunération des administrateurs, en ce compris le Président du Conseil. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil et, ensuite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Le Comité de Rémunération évalue la rémunération des administrateurs à l'aune des rémunérations pratiquées dans des sociétés du même secteur. En outre, le Conseil établit et modifie, périodiquement, les règles ainsi que le niveau de rémunération applicables aux administrateurs exerçant un mandat spécial ou siégeant au sein d'un ou de plusieurs comités du Conseil. Il établit aussi les règles de remboursement en matière de frais professionnels des administrateurs.

Le Comité de Rémunération se compose de 3 membres nommés par le Conseil d'administration, tous non-exécutifs. Actuellement, le Président du Comité de Rémunération est un représentant des actionnaires de contrôle et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par notre Charte de gouvernance d'entreprise et par le Code belge des sociétés. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO et à l'*Executive Board of Management* ainsi que pour leurs rémunérations individuelles. Le Comité s'assure que le CEO et les membres de l'EBM sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité veille également au maintien et à l'amélioration continue de la politique de rémunération de la société, qui est fondée sur la méritocratie et le sentiment d'appartenance afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires.

Le Comité se réunit 4 fois par an et plus régulièrement si c'est nécessaire et s'il est convoqué par son Président ou à la demande d'au moins 2 de ses membres.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

7.1.2. Politique de rémunération appliquée en 2017

a. Rémunération en espèces La rémunération est liée au temps dédié au Conseil et à ses différents comités. L'indemnité de base s'élevait à 75.000 euros en 2017. A cette indemnité s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque participation supplémentaire à une réunion physique d'un comité et pour chaque réunion physique du Conseil après dix réunions. Pour 2017, l'indemnité du Président correspondait au double de l'indemnité

des autres administrateurs. Concernant le Président du Comité d'Audit, son indemnité annuelle correspond à un montant supérieur de 70 % à l'indemnité annuelle fixe des autres administrateurs. Concrètement, cela signifie que l'indemnité annuelle fixe du Président du Comité d'Audit est égale à 127.500 euros.

Une proposition sera soumise à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2018 afin d'augmenter l'indemnité du Président de 25 % (c'est-à-dire d'un montant de 150.000 euros à 187.500 euros) à un montant équivalant à 2,5 fois l'indemnité fixe annuelle des autres administrateurs (autres que le Président du Comité d'Audit). La proposition fait suite à une analyse comparative couvrant plus d'une vingtaine d'entreprises internationales similaires, menée par une société de consultance indépendante sur demande du Comité de Rémunération. La dernière fois que la rémunération fixe du Président a été revue était lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue en avril 2013. La rémunération de tous les autres membres du Conseil demeurera inchangée.

b. Rémunération sur base d'actions Avant 2014, les membres du Conseil de l'ancienne Anheuser-Busch InBev (c'est-à-dire le prédécesseur de la société avant la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB) recevaient un nombre limité et prédéfini de droits de souscription dans le cadre du programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 (« Plan de Warrant LTI »). Le nombre de droits de souscription accordés annuellement s'élevait à 15.000 depuis 2009. Chaque warrant LTI donnait à son titulaire le droit de souscrire à une action nouvellement émise. Les actions souscrites lors de l'exercice des warrants LTI étaient des actions ordinaires de l'ancienne AB InBev. Les titulaires de ces actions avaient les mêmes droits que tout autre actionnaire. Le prix d'exercice des warrants LTI était égal au cours moyen de nos actions sur Euronext Brussels durant les 30 jours précédant leur date d'émission. Les warrants LTI octroyés au cours des années qui précèdent 2007 (à l'exception de ceux octroyés en 2003) ont une durée de 10 ans. Les warrants LTI octroyés à partir de 2007 (et en 2003) avaient une durée de 5 ans. Les warrants LTI s'acquièrent définitivement sur une période qui varie de 1 à 3 ans. Un warrant peut être annulé dans certaines circonstances liées à la fin du mandat du titulaire.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'ancienne AB InBev du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.

L'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne AB InBev du 30 avril 2014 a également décidé de remplacer le Plan de Warrant LTI par un plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options pour les administrateurs et a confirmé que tous les LTI accordés aux administrateurs le seraient sous la forme de stock options sur des actions existantes avec les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi sera fixé ;
- une durée de vie de maximum 10 ans et une période d'exercice qui commence après 5 ans ; et
- les stock options LTI seront acquises en bloc après 5 ans. Les options non-acquises seront sujettes à des dispositions de déchéance dans l'hypothèse où le mandat des administrateurs n'était pas renouvelé à l'issue de leur mandat ou si leur mandat était révoqué avant le terme, dans les deux cas en raison d'une faute des administrateurs.

Conformément à cette décision, l'assemblée générale des actionnaires d'AB InBev du 26 avril 2017 a accordé à chaque membre du Conseil d'administration 15.000 stock options LTI. Le Président a reçu 30.000 stock options LTI et le Président du Comité d'Audit a reçu 25.500 stock options LTI. Les stock options LTI ont un prix d'exercice de 104,50 euros par action, ce qui équivaut au prix de clôture des actions Anheuser-Busch InBev le jour précédant le jour de l'octroi, à savoir le 25 avril 2017. Les stock options LTI ont une durée de vie de 10 ans et seront acquises en bloc après 5 ans, à savoir le 26 avril 2022. Conformément à la révision proposée de la rémunération du Président (voir section 7.1.2.a), une proposition sera soumise à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 25 avril 2018 afin d'approuver l'octroi de 37.500 stock options LTI au Président. La rémunération sur base d'actions de tous les autres membres du Conseil demeurera inchangée.

A la suite de la réalisation de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB, tous les droits et obligations attachés aux stock options d'intéressement à long terme existantes de l'ancienne AB InBev, ont été automatiquement transférés à la nouvelle AB InBev (la société absorbante), chaque stock option existant donnant droit à une action de la nouvelle AB InBev (la société absorbante) au lieu d'une action de l'ancienne AB InBev (la société absorbée).

Le programme d'intéressement à long terme développé par la société en 1999 s'écarte du Code belge de gouvernance d'entreprise en ce qu'il prévoit des paiements basés sur actions en faveur d'administrateurs non-exécutifs. Le Conseil pense que la réussite, en termes de stratégie et de développement durable de la société, ces 10 dernières années démontre que la rémunération des administrateurs, qui comprend un nombre fixe de stock options, permet de préserver l'indépendance des membres du Conseil dans leur rôle de direction et de contrôle de la société, et que les intérêts des administrateurs restent entièrement alignés sur les intérêts à long terme des actionnaires. En particulier, le délai d'étalement pour l'acquisition définitive des options de 5 ans devrait favoriser un engagement durable et à long terme dans la création de valeur pour les actionnaires.

Conformément à l'article 554 du Code belge des sociétés, toute gratification accordée en vertu du programme d'intéressement à long terme est subordonnée à l'approbation préalable de l'assemblée générale.

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs et aux membres de l'EBM, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

Au moment de la publication de ce rapport, aucun changement à la politique de rémunération des administrateurs n'est prévu, sinon la révision proposée de la rémunération du Président.

7.1.3. Rémunération en 2017 La rémunération individuelle des administrateurs est reprise dans le tableau ci-dessous. Tous les montants qui y figurent sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Indemnité annuelle pour les réunions du Conseil	Indemnités pour les réunions des Comités	Indemnité totale	Nombre de stock options LTI octroyés ⁽¹⁾
Maria Asuncion Aramburuzabala	9	75.000	0	75.000	15.000
Martin J. Barrington ⁽²⁾	8	0	0	0	0
Alexandre Behring	7	75.000	4.500	79.500	15.000
Michele Burns	8	127.500	33.000	160.500	25.500
Paul Cornet de Ways Ruart	9	75.000	0	75.000	15.000
Stéfan Descheemaeker	9	75.000	6.000	81.000	15.000
Grégoire de Spoelberch	8	75.000	7.500	82.500	15.000
William F. Gifford ⁽²⁾	8	0	0	0	0
Olivier Goudet	9	150.000	28.500	178.500	30.000
Paulo Lemann	9	75.000	6.000	81.000	15.000
Alejandro Santo Domingo	9	75.000	0	75.000	15.000
Elio Leoni Sceti	9	75.000	21.000	96.000	15.000
Carlos Alberto da Veiga Sicupira	9	75.000	7.500	82.500	15.000
Marcel Herrmann Telles	9	75.000	30.000	105.000	15.000
Alexandre Van Damme	9	75.000	19.500	94.500	15.000
Totalité des administrateurs		1.102.500	163.500	1.266.000	220.500

⁽¹⁾ Les stock options LTI ont été octroyées le 26 avril 2017. Elles ont un prix d'exercice de 104,50 euros par action, une durée de 10 ans et sont acquises en bloc après 5 ans.

⁽²⁾ Monsieur Barrington et Monsieur Gifford ont renoncé à leur droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de leur mandat en 2017.

7.1.4. Options détenues par les administrateurs Le tableau ci-dessous reprend le nombre de stock options LTI détenues, en date du 31 décembre 2017, par les administrateurs actuels de la société^{(1) (2)} :

	LTI 25	LTI 24	LTI 23	LTI 22	LTI 21	LTI 20	
Date d'octroi	26 avril 2017	27 avril 2016	29 avril 2015	30 avril 2014	24 avril 2013	25 avril 2012	
Date d'expiration	25 avril 2027	26 avril 2026	28 avril 2025	29 avril 2024	23 avril 2018	24 avril 2017	
Maria Asuncion Aramburuzabala	15.000	15.000	15.000	0	0	0	45.000
Martin Barrington ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0	0
Alex Behring	15.000	15.000	15.000	0	0	0	45.000
Michele Burns	25.500	25.500	0	0	0	0	51.000
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Stéfan Descheemaeker	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Grégoire de Spoelberch	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
William F. Gifford ⁽³⁾	0	0	0	0	0	0	0
Olivier Goudet	30.000	30.000	25.500	20.000	20.000	0	125.500
Paulo Lemann	15.000	15.000	15.000	0	0	0	45.000
Alejandro Santo Domingo	15.000	0	0	0	0	0	15.000
Elio Leoni Sceti	15.000	15.000	15.000	0	0	0	45.000
Carlos Sicupira	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Marcel Telles	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	0	75.000
Alexandre Van Damme	15.000	15.000	15.000	15.000	0	0	60.000
Prix d'exercice (Euros)	104,50	113,25	113,10	80,83	76,20	54,71	

⁽¹⁾ Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI existants ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire en droits permettant d'acheter des actions existantes plutôt que le droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions générales des warrants LTI demeurent inchangées.

⁽²⁾ En mars 2017, Olivier Goudet, Paul Cornet et Stéfan Descheemaeker ont chacun exercé 15.000 options de la série LTI 20 qui arrivait à expiration en avril 2017. En mars 2017, Stéfan Descheemaeker a exercé 15.000 options de la série LTI 21. En avril 2017, Carlos Sicupira et Marcel Telles ont chacun exercé 15.000 options de la série LTI 20 qui arrivait à expiration en avril 2017. En mai 2017, Grégoire de Spoelberch a exercé 15.000 options de la série LTI 21. En décembre 2017, Alexandre Van Damme a exercé 15.000 options de la série LTI 21.

⁽³⁾ Monsieur Barrington et Monsieur Gifford ont renoncé à leur droit à tout type de rémunération, en ce compris les stock options d'intéressement à long terme, relatif à l'exercice de leur mandat en 2017.

7.2. Rémunération de l'Executive Board of Management

Sauf disposition contraire, les informations contenues dans cette section concernent l'Executive Board of Management ('EBM') au 1^{er} janvier 2018.

7.2.1. Procédure de conception de la politique de rémunération et de détermination de la rémunération individuelle Les programmes de rémunération et de gratification pour l'EBM sont contrôlés par le Comité de Rémunération qui est exclusivement composé d'administrateurs non-exécutifs. Ce dernier soumet à l'aval du Conseil d'administration des recommandations relatives à la rémunération du CEO et, sur les conseils de ce dernier, des membres de l'EBM.

Le Comité de Nomination approuve les objectifs annuels individuels et ceux de la société et le Comité de Rémunération approuve la réalisation des objectifs ainsi que les intéressements annuels et à long terme correspondants des membres de l'EBM.

La politique de rémunération et les plans octroyant des actions ou des droits d'acquérir des actions sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

La composition, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du Comité concerné, lequel fait partie de notre Charte de gouvernance d'entreprise.

7.2.2. Politique de rémunération Notre politique de rémunération a été conçue aux fins de promouvoir notre culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour nos actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser nos cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle assure un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet d'attirer et de garder les meilleurs talents aux niveaux globaux.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs stimulants et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé.

Le Conseil peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique révisée de rémunération sur recommandation du Comité de Rémunération. Au moment de la publication de ce rapport, aucun changement dans la politique de rémunération des cadres n'est envisagé.

7.2.3. Éléments composant la rémunération des cadres La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances, (c) un plan d'intéressement à long-terme sous forme de stock options, (d) des contributions à des plans de pension, et (e) d'autres éléments. Tous les montants repris ci-dessous sont des montants bruts, avant déduction du précompte professionnel et de la sécurité sociale.

a. Salaire de base Afin de s'assurer de leur conformité aux pratiques du marché, les salaires de base de tous les cadres sont revus en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération reconnus au niveau international, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon de sociétés comparables dans le secteur des biens de consommation rapide (*Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le Peer Group comprend Apple, Coca Cola Company, Procter & Gamble, PepsiCo et Unilever.

Si les données du *Peer Group* ne sont pas disponibles pour un certain rôle, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50 % des sociétés sur le marché paient plus et 50 % paient moins. La rémunération totale du cadre se veut supérieure de 10 % par rapport au 3^{ème} quartile.

En 2017, le CEO a perçu, en vertu de son contrat de travail, un salaire fixe annuel de 1,45 million d'euros (1,64 million d'US Dollars), tandis que les autres membres de l'EBM ont perçu ensemble un salaire de base annuel de 10,64 millions d'euros (12,02 millions d'US Dollars).

b. Rémunération variable liée aux performances – *Share-based Compensation Plan* La rémunération variable liée aux performances est clé pour le système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme par les cadres.

La rémunération variable est exprimée en un pourcentage du Salaire de Référence de Marché (*Market Reference Salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève théoriquement à un maximum de 200 % de la Rémunération de Référence de Marché pour les membres de l'EBM, et 340 % pour le CEO. Un intéressement supplémentaire de 20 % sur le montant du bonus peut être accordé par le Comité de Rémunération en cas de dépassement des objectifs ou d'autres circonstances exceptionnelles.

La rémunération variable effectivement payée est directement liée aux performances, à savoir la réalisation des objectifs de la société dans son ensemble, de la division commerciale concernée et des objectifs individuels, toutes ces réalisations étant fondées sur des mesures de performance.

Les objectifs de la société et des entités commerciales ont pour objectif la réalisation d'un équilibre de la croissance du chiffre d'affaire et de la génération des flux de trésorerie. En-dessous d'un certain seuil de performance de la société dans son ensemble et des divisions commerciales, aucune rémunération variable n'est attribuée, indépendamment de la réalisation des objectifs individuels.

De plus, le pourcentage final reçu sous forme de bonus individuel dépend également de la réalisation personnelle par chaque cadre de ses objectifs individuels de performance. Les objectifs de performance individuels du CEO et de l'EBM peuvent consister en des objectifs financiers et non-financiers tels que la durabilité et d'autres éléments de responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que des objectifs liés à la conformité et à l'éthique. Les mesures typiques de performance dans ce domaine peuvent avoir trait à l'engagement des employés, réseaux de talents, objectifs pour un monde meilleur (*better world*), tableau de bord de conformité, et *cætera* qui sont aussi important pour la viabilité à long terme de la performance financière.

La réalisation des objectifs est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières.

En 2017, sur base de la réalisation des objectifs de la société durant l'année 2017 et de la réalisation des objectifs individuels des cadres, la rémunération variable totale de l'EBM, en ce compris le CEO, a correspondu approximativement à 201 % de leur salaire de base perçu en 2017.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable en espèces mais sont encouragés à investir tout ou partie du montant de celle-ci en actions de la société (actions qu'ils devront conserver pendant une période de 5 ans (les « Actions Volontaires »)). Cet investissement volontaire permet d'obtenir une ristourne de 10 % et 3 actions pour chaque action investie volontairement (les « Actions Equivalentes ») à concurrence d'un pourcentage maximum de la rémunération variable de chaque cadre. Le pourcentage de la rémunération variable qui peut être investi en Actions Volontaires est de 60 % pour le CEO et pour les membres de l'EBM.

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- Les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- Les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- Les actions sont soumises à une période de blocage de cinq ans ; et
- Les actions sont octroyées au prix du marché. La ristourne est à l'appréciation du Conseil. Actuellement, la ristourne est de 10 %, est délivrée sous la forme de *restricted stock units*, et est soumise à des dispositions particulières relatives à leur annulation qui s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

Tant les Actions Equivalentes que la ristourne sur les Actions Volontaires sont délivrées sous la forme de *restricted stock units* (RSU) et sont acquises définitivement après cinq ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition définitive des *restricted stock units*. Toutefois, les *restricted stock units* seront uniquement accordées à la double condition que le cadre :

- ait gagné une rémunération variable qui est conditionnée à la réalisation avec succès des objectifs de performance relatifs à la société dans son ensemble, à la division commerciale relevante et des objectifs de performance individuels (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société soumise à une période de blocage de 5 ans (la condition de détention).

La rémunération variable est généralement payée annuellement après la publication des résultats financiers de la société. Exceptionnellement, elle peut être versée semestriellement à la discrétion du Conseil en fonction de la réalisation des objectifs semestriels. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est payée immédiatement après la publication des résultats semestriels d'Anheuser-Busch InBev et la seconde moitié est payée après la publication des résultats financiers annuels complets. La rémunération variable 2017 sera payée aux alentours du mois de mars 2018.

Conformément à l'autorisation octroyée par les statuts de la société, tels que modifiés par l'assemblée générale du 26 avril 2011, le système de rémunération variable s'écarte de l'article 520ter du Code belge des sociétés, en ce qu'il permet :

1. le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de 3 ans. Toutefois, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en actions de la société qui doivent être conservées pendant 5 ans (les « Actions Volontaires »). Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de *restricted stock units*, qui ne sont définitivement acquises qu'après 5 ans, ce qui garantit la durabilité à long terme de la performance.
2. l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du *Share-based Compensation Plan* au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de 3 ans. Néanmoins, comme indiqué ci-dessus, les Actions Volontaires sont bloquées pendant 5 ans. En outre, tout Action Equivalente qui est accordée, ne sera définitivement acquises qu'après 5 ans.

Rémunération variable pour les performances de 2016– Payée en mars 2017

Au cours de l'année 2016, le CEO n'a perçu aucune rémunération variable. Les autres membres de l'EBM ont perçu une rémunération variable totale de 2,3 millions d'euros (2,5 millions de US Dollars).

La rémunération variable est liée à la performance de la société durant l'année 2016 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. Puisque les objectifs de performance pour l'année 2016 n'ont pas été atteints, le CEO et la plupart de son équipe de direction n'ont pas reçu de rémunération variable. Toute rémunération variable sera payée aux alentours de mars 2017.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'actions acquises volontairement et d'Actions Equivalentes octroyées en mars 2017 (rémunération variable attribuée pour une performance réalisée en 2016) au CEO et aux autres membres de l'EBM dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* au 1^{er} janvier 2017. Les Actions Equivalentes ont été octroyées sous forme de *restricted stock units* et seront acquises définitivement après 5 ans, le 3 mars 2022.

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions Equivalentes octroyées
Carlos Brito – CEO	0	0
David Almeida	0	0
Claudio Braz Ferro	0	0
Sabine Chalmers	0	0
Jan Craps	113	817
Felipe Dutra	0	0
Michel Doukeris	0	0
Pedro Earp	2.627	12.137
Claudio Garcia	0	0
Jean Jereissati	0	0
David Kamenetzky	0	0
Peter Kraemer	443	1.661
Mauricio Leyva	0	0
Carlos Lisboa ⁽¹⁾	0	0
Stuart MacFarlane	4.922	21.814
Tony Milikin	0	0
Ricardo Moreira	101	730
João Castro Neves	0	0
Miguel Patricio	0	0
Bernardo Pinto Paiva ⁽¹⁾	0	0
Ricardo Tadeu	559	4.044

⁽¹⁾Bernardo Pinto Paiva, le Président de la Zone Amérique Latine Nord, faisait rapport au Conseil d'administration de Ambev. Lui et Carlos Lisboa, le Président de la Zone Amérique Latine Sud ont participé en 2016 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev.

Rémunération variable pour les performances de 2017

Au cours de l'année 2017, le CEO a perçu une rémunération variable de 5,10 millions d'euros (5,77 millions de US Dollars). Les autres membres de l'EBM ont perçu une rémunération variable totale de 19,24 millions d'euros (21,74 millions de US Dollars).

La rémunération variable est liée à la performance de la société durant l'année 2017 et à la réalisation des objectifs individuels des cadres. La rémunération variable sera payée aux alentours de mars 2018.

c. Prime d'intéressement à long terme sous forme de stock options Stock options d'intéressement annuel à long terme

Les cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en stock options (ou en instruments financiers similaires donnant droit à des actions), en fonction de l'évaluation, par le management, de la performance du cadre et de son potentiel futur.

Les modalités des stock options sont les suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix de marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options deviennent exerçables après 5 ans. Des règles particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin avant la date d'exercice.

Le tableau suivant reprend les informations relatives au nombre d'options octroyées au CEO et aux autres membres de l'EBM le 20 janvier 2017 (avec un prix d'exercice de 98,85 euros) et le 22 janvier 2018 (avec un prix d'exercice de 94,36 euros).

Nom	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options octroyée le 20 janvier 2017	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options octroyée le 22 janvier 2018
Carlos Brito – CEO	396.266	359.606
David Almeida	29.137	55.527
John Blood (à partir du 1 ^{er} août 2017)	n/a	21.153
Sabine Chalmers (jusqu'au 31 juillet 2017)	0	n/a
Jan Craps ⁽¹⁾	0	39.662
Michel Doukeris	46.619	69.806
Felipe Dutra	125.873	158.650
Pedro Earp ⁽⁴⁾	0	0
Claudio Braz Ferro (jusqu'au 31 janvier 2018)	0	n/a
Claudio Garcia (jusqu'au 31 décembre 2017)	0	n/a
Jean Jereissati	17.323 ⁽²⁾	26.441
David Kamenetzky	0	52.883
Peter Kraemer	29.137	37.018
Mauricio Leyva	280.909 ⁽³⁾	26.441
Carlos Lisboa ⁽¹⁾	0	0
Stuart Mc Farlane	41.957	63.460
Tony Milikin	43.705	55.527
Ricardo Moreira	17.323 ⁽²⁾	31.730
Joao Castro Neves (jusqu'au 31 décembre 2017)	125.873	n/a
Miguel Patricio	69.929	0
Bernardo Pinto Paiva ⁽¹⁾	0	0
Ricardo Tadeu	34.964	79.325

⁽¹⁾Bernardo Pinto Paiva, le Président de la Zone Amérique Latine Nord, faisait rapport au Conseil d'administration de Ambev. Il a participé en 2016 et en 2017 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A. qui sont publiés séparément par Ambev. De même, Jan Craps a participé en 2016 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A. puisqu'il était cadre de Labatt, qui est une filiale de Ambev S.A. De même, Carlos Lisboa, Président de la Zone Amérique Latine Sud, a participé en 2017 aux programmes d'intéressement de Ambev S.A.

⁽²⁾Les options ont été octroyées le 1^{er} décembre 2016, ont un prix d'exercice de 98,04 euros et deviennent exerçables après cinq ans.

⁽³⁾Parmi celles-ci, 19.203 options ont été octroyées le 20 janvier 2017 (avec un prix d'exercice de 98,85 euros) et 261.706 options ont été octroyées le 5 mai 2017 (avec un prix d'exercice de 109,10 euros).

⁽⁴⁾Pedro Earp, Chief Disruptive Growth Officer, participe au Plan d'intéressement lié à la performance pour la Disruptive Growth Function (voir section 7.2.3. g. ci-dessous).

Stock options d'intéressement exceptionnel à long terme

a) *Plan d'Intéressement 2020* : le 22 décembre 2015, 4,7 millions d'options ont été octroyées à un groupe sélectionné d'environ 65 cadres supérieurs de la société, qui sont considérés comme déterminants pour assister la société dans ses ambitieux objectifs de croissance.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est de 113,00 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après 5 ans. Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par AB InBev. Ce test de performance est basé sur le montant des recettes net qui doit être atteint pour 2022 au plus tard.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM au moment de leur octroi.

b) *Plan d'Intéressement d'Intégration* : le 15 décembre 2016, 13,17 millions d'options ont été octroyées à un groupe sélectionné d'environ 300 cadres supérieurs de la société au regard la contribution significative que ces employés peuvent réaliser pour le succès de la société dans la réalisation de ses bénéfices d'intégration.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options accordées le 15 décembre 2016 est de 97,99 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises au 1^{er} janvier 2022 et ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par Anheuser-Busch InBev. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint et peut être complété par des objectifs additionnels spécifiques en termes de pays, de Zones ou de fonctions. 100 % des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2019, 90 % des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2020 et 80 % des options deviendront exerçables si le test de performance est atteint au 31 décembre 2021. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM au moment de l'octroi le 15 décembre 2016.

En 2017, 6,47 millions d'options supplémentaires ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement d'Intégration, avec un prix d'exercice correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de l'octroi. Parmi ces 6,47 millions d'options, 1.701.090 options ont été octroyées le 5 mai 2017 aux membres suivants de l'EBM, avec un prix d'exercice de 109,10 euros (correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi) :

Nom	Prime d'intéressement d'intégration sous la forme de stock options
David Almeida	261.706
Jan Craps	261.706
Claudio Braz Ferro	130.853
Tony Milikin	261.706
Ricardo Moreira	261.706
Ricardo Tadeu	523.413

c) *Plan d'Intéressement pour les employés de SAB* : le 15 décembre 2016, 1,43 millions d'options ont été octroyées aux employés de l'ancienne SAB. L'octroi résulte de l'engagement d'AB InBev en vertu des conditions du regroupement avec SAB de préserver, pour au moins un an, les conditions d'emploi de tous les employés qui restent attachés au Groupe.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est de 97,99 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après 3 ans. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

En 2017, 0,77 million d'options supplémentaires ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement pour les employés de SAB, avec un prix d'exercice correspondant au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi.

Aucune stock option n'a été octroyée aux membres de l'EBM en vertu de ce plan.

d) *Plan d'Intéressement de stock options à long terme* : le 1^{er} décembre 2017, 18,02 millions de stock options ont été octroyés à un groupe sélectionné d'environ 50 cadres supérieurs de la société, notamment certains membres de notre EBM, en vertu d'un nouveau plan spécial d'intéressement à long terme afin d'encourager et retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre notre ambitieux objectif à long terme pour les dix prochaines années.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est de 96,70 euros, qui correspond au prix de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 15 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après 10 ans (le 1^{er} janvier 2028). Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par Anheuser-Busch InBev. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA qui doit être atteint au plus tard le 31 décembre 2024. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Le tableau suivant établit la liste des membres de l'EBM auxquels des options ont été octroyées en vertu du Plan d'Intéressement de stock options à long terme.

Nom	Prime d'intéressement à long terme sous la forme de stock options octroyée
David Almeida	500.626
John Blood	500.626
Jan Craps	500.626
Michel Doukeris	1.001.252
Felipe Dutra	1.001.252
Pedro Earp	500.626
Jean Jereissati	500.626
Carlos Lisboa	500.626
Bernardo Pinto Paiva	1.001.252
Ricardo Tadeu	1.001.252

d. **Programmes à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units*** Anheuser-Busch InBev a mis en place trois programmes spécifiques à long terme d'octroi de *Restricted Stock Units* :

1. un programme permettant d'octroyer à certains cadres supérieurs des *Restricted Stock Units* dans certaines circonstances particulières. Ces primes exceptionnelles sont octroyées à la discrétion du CEO, par exemple pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays déterminés.

Les caractéristiques des *Restricted Stock Units* sont identiques à celles des Actions Equivalentes octroyées dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* (voir le point 7.2.3.b). Les *Restricted Stock Units* sont acquis définitivement après 5 ans et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent.

Durant la période considérée en 2017, 0,08 million de *Restricted Stock Units* ont été octroyés à des cadres supérieurs dans le cadre de ce programme. Aucun *Restricted Stock Unit* n'a été octroyé dans le cadre du programme aux membres de l'EBM.

2. Un programme permettant un octroi exceptionnel, à la discrétion du Comité de Rémunération, de Restricted Stock Units à certains cadres supérieurs afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à certains managers clés de la société.

Les cadres supérieurs éligibles pour recevoir une prime dans le cadre de ce programme reçoivent deux séries de Restricted Stock Units. La première moitié de Restricted Stock Units est acquise définitivement après 5 ans. La deuxième moitié de Restricted Stock Units est acquise définitivement après 10 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent. A partir de 2017, des stock options peuvent être octroyées à la place de *Restricted Stock Units*, dans le cadre du programme avec des règles d'acquisition et de déchéance similaires.

Durant la période considérée en 2017, 751.406 stock options ont été octroyées dans le cadre de ce programme à David Kamenetzky, un membre de l'EBM.

3. Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« People bet share purchase program ») (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de 3 Actions Equivalentes pour chaque action investie. La ristourne sur la valeur de marché et les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de Restricted Stock Units qui sont définitivement acquis après 5 ans. S'il est mis fin au contrat de travail avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de déchéance s'appliquent. A partir de 2016, à la place de Restricted Stock Units, des stock options pourront aussi être octroyées dans le cadre de ce programme avec des règles similaires d'acquisition définitive et de déchéance.

Durant la période considérée en 2017, nos employés ont acquis 0,05 million d'actions dans le cadre de ce programme. Parmi celles-ci, 41.941 actions ont été acquises par David Kamenetzky, un membre de l'EBM.

e. Échange du programme d'actionnariat salarié De temps en temps, certains membres de l'équipe de direction d'Ambev sont transférés vers Anheuser-Busch InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité de la direction et de s'assurer que les intérêts de ces cadres supérieurs s'alignent en tous points sur ceux d'AB InBev, le Conseil a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions AB InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions Anheuser-Busch InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et AB InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans et à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de résiliation du contrat d'emploi avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

Dans le cadre du programme, des cadres supérieurs ont échangé 0,95 million d'actions Ambev pour un total de 0,06 million d'actions AB InBev en 2017.

f. Programmes maintenant une cohérence dans les avantages accordés et encourageant la mobilité globale des cadres Deux programmes qui visent à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales sont en place :

1. Le Programme d'Echange : en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires Anheuser-Busch InBev qui demeurent incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit 5 ans de plus que la période de blocage initiale des options).

Depuis l'acquisition définitive le 1^{er} janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est maintenant devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui s'expatrient par exemple aux États-Unis peuvent se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (5 ans de plus par rapport à la période initiale de blocage).

En 2017, aucun échange n'a été réalisé dans le cadre de ce programme.

En tant que variante à ce programme, le Conseil d'administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive des Options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 pour les cadres qui s'expatrient, par exemple aux États-Unis. Les actions qui résultent de l'exercice de ces options resteront, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.

En vertu de cette variante au programme, des cadres exécutifs ont exercé 295.370 options en vertu de cette variante du programme. Aucun membre de l'EBM n'a participé à ce programme.

2. Le Programme de Renonciation au Dividende : le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix

d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

En 2017, aucune option n'a été octroyée dans le cadre du programme.

Le Conseil d'administration a également approuvé la relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive de stock options ou de Restricted Stock Units non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les 6 mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des Restricted Stock Units doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale des stock options. En 2017, l'acquisition définitive de 0,01 million de stock options et de Restricted Stock Units a été accélérée en vertu de ce programme pour d'autres cadres supérieurs. Aucun membre de l'EBM n'a participé à ce programme.

g. Plan d'intéressement lié à la performance pour la Disruptive Growth Function La société a mis en œuvre un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui se substitue au plan d'intéressement à long terme sous forme de stock options pour les cadres de la *Disruptive Growth Function*, appelé *ZX Ventures*. Cette fonction a été mise en place pour accélérer les nouvelles opportunités de développement commercial, en se concentrant sur les initiatives en matière de commerce électronique, des événements mettant l'accent sur la mobilité, l'artisanat et qui mettent en avant la marque, tels que les « *brew pubs* » et est présidée par Pedro Earp, *Chief Disruptive Growth Officer*.

Le plan d'intéressement, qui est inspiré des modèles de rémunération appliqués dans les entreprises du secteur des technologies et les start-ups, vise tout particulièrement à lier la rémunération à la création de valeur et au succès du *disruptive growth business* au sein de la société.

Les cadres se voient octroyer des unités récompensant le rendement dont la valeur dépendra du taux de rendement interne (TRI) de leur secteur d'activités. Les unités sont définitivement acquises après cinq ans dans l'hypothèse où un test de performance est atteint, lequel est basé sur un taux de croissance minimal du TRI. Lors de leur acquisition définitive, les unités récompensant le rendement seront converties en espèces ou en actions ordinaires de la société. Des règles spécifiques de déchéance sont applicables dans l'hypothèse où le dirigeant quitte la société.

Durant la période considérée en 2017, 1,96 millions de telles unités ont été octroyés aux cadres supérieurs en vertu de ce programme. Parmi ces unités, 182.071 unités ont été octroyées à Pedro Earp, membre de l'EBM.

h. Plans de pension Les cadres participent aux plans de pension d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays de résidence. Ces plans sont conformes aux pratiques de marché prédominantes dans les pays respectifs. Il peut s'agir de plans à prestations définies ou de plans à contributions définies.

Le CEO participe à un plan à contributions définies. La contribution annuelle qui est payée dans le cadre de ce plan s'élevait à environ 0,23 million d'US Dollars en 2017. Les contributions pour les autres membres de l'EBM s'élevaient à environ 0,59 million d'US Dollars en 2017.

i. Autres avantages Les cadres ont également droit à une assurance vie, à une couverture médicale et à d'autres avantages qui sont conformes aux pratiques du marché.

7.2.4 Dispositions contractuelles principales en matière d'emploi des membres de l'Executive Board of Management (« EBM ») Les conditions d'emploi des membres de l'EBM sont contenues dans des contrats d'emploi individuels. Les cadres sont également tenus de respecter les polices et codes de la société, tels que le Code de conduite et le « *Code of Dealing* » et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat sont conformes aux exigences légales et/ou à la pratique jurisprudentielle. Ces dispositions prévoient pour les membres de l'EBM une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité équivalente à six mois de rémunération.

En 2017, Luiz Fernando Edmond (ancien Chief Sales Officer), Marcio Froes (ancien président de Zone Amérique Latine Sud) et Sabine Chalmers (ancienne Chief Legal Officer), ont quitté la société. Ils se sont vus octroyer une indemnité de départ correspondant à 12 mois de leur salaire de base et un montant correspondant à la moyenne de la rémunération variable payée durant les deux dernières années.

De même, durant le premier trimestre de l'année 2018, Claudio Braz Ferro (ancien Chief Supply Integration Officer) et Claudio Garcia (ancien Chief People Officer) ont quitté la société. Ils se sont vus octroyer une indemnité de départ correspondant à 12 mois de leur salaire de base et un montant correspondant à la moyenne de la rémunération variable payée durant les deux dernières années.

Carlos Brito a été nommé au poste de *Chief Executive Officer*, avec entrée en fonction le 1^{er} mars 2006. Dans l'hypothèse où il serait mis fin à son contrat d'emploi pour une cause autre qu'un motif grave, le CEO aurait droit à une indemnité de préavis équivalente à douze mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable telle que décrite ci-dessus.

Il n'existe pas de clause de récupération (« *claw-back* ») pour le cas où les comptes annuels s'avèreraient par la suite inexacts.

7.2.5. *Options détenues par les membres de l'Executive Board of Management** Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre d'Options Equivalentes détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM dans le cadre du *Share-Based Compensation Plan* qui était applicable jusqu'en 2010⁽¹⁾.

	Options Equivalentes 2010	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2009	Options Equivalentes 2008	Options Equivalentes 2007	Options Equivalentes 2006
Date d'octroi	5 mars 2010	14 août 2009	6 mars 2009	3 mars 2008	2 avril 2007	27 avril 2006
Date d'expiration	4 mars 2020	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	1 ^{er} avril 2017	26 avril 2016
EBM ⁽³⁾	0	140.106	80.765	61.974	0	0
Prix d'exercice (Euro)	36,52	27,06	20,49	34,34	33,59	24,78

	Options Equivalentes 2009 – Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2009 – Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2008 – Renonciation au Dividende 13 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2008 – Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2007 – Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾	Options Equivalentes 2006 – Renonciation au Dividende 09 ⁽²⁾
Date d'octroi	15 mai 2013	15 mai 2013	15 mai 2013	1 ^{er} décembre 2009	1 ^{er} décembre 2009	1 ^{er} décembre 2009
Date d'expiration	13 août 2019	5 mars 2019	2 mars 2018	2 mars 2018	1 avril 2017	26 avril 2016
EBM ⁽³⁾	74.869	37.131	49.468	0	0	0
Prix d'exercice (Euro)	75,82	75,82	75,82	33,24	33,24	33,24

⁽¹⁾ Les modalités des Options Equivalentes sont les suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de leur octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après 5 ans, pour autant que des conditions de performance financière aient été remplies à la fin de la deuxième, troisième ou quatrième année suivant leur octroi ;
- en cas d'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit de souscrire à une action ;
- des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

⁽²⁾ Options octroyées dans le cadre du programme de renonciation aux dividendes (voir le point 7.2.3.f)

⁽³⁾ Aucune option n'a été exercée en 2017.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM dans le cadre du programme d'intéressement à long terme sous forme de stock options de 2009 (voir le point 7.2.3.c).

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	18 décembre 2009	30 novembre 2010	30 novembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	1 ^{er} décembre 2014	1 ^{er} décembre 2015
Date d'expiration	17 décembre 2019	29 novembre 2020	29 novembre 2021	29 novembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	30 novembre 2024	30 novembre 2025
EBM ⁽¹⁾	358.938	583.640	628.661	921.923	759.367	591.864	65.747
Prix d'exercice (Euro)	35,90	42,41	44,00	66,56	75,15	94,46	121,95

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	22 décembre 2015	1 ^{er} décembre 2016	20 janvier 2017	5 mai 2017	22 janvier 2018
Date d'expiration	21 décembre 2025	30 novembre 2025	19 janvier 2027	19 janvier 2027	21 janvier 2028
EBM ⁽¹⁾	938.384	75.897	962.663	261.706	1.077.229
Prix d'exercice (Euro)	113,00	98,04	98,85	109,10	94,36

	Options LTI (ADR)	Options LTI (ADR)	Options LTI (ADR)	Options LTI (ADR)	Options LTI (ADR)	Options LTI (ADR)
Date d'octroi	30 novembre 2010	30 novembre 2011	30 novembre 2012	2 décembre 2013	1 ^{er} décembre 2014	1 ^{er} décembre 2015
Date d'expiration	29 novembre 2020	29 novembre 2021	29 novembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	30 novembre 2024	30 novembre 2025
EBM	21.880	23.257	15.685	12.893	11.473	10.521
Prix d'exercice (USD)	56,02	58,44	86,43	102,11	116,99	128,46

⁽¹⁾ Les options suivantes ont été exercées en 2017 :

- En mai 2017 :
 - Stuart MacFarlane a exercé 17.293 Options LTI du 30 novembre 2010 à un prix d'exercice de 42,41 euros et 11.212 Options LTI du 30 novembre 2011 à un prix d'exercice de 44,00 euros ;
- En décembre 2017 :
 - Stuart MacFarlane a exercé 22.989 Options LTI du 30 novembre 2012 à un prix d'exercice de 66,56 euros ;

*Suite à la réalisation de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB, tous les droits et obligations attachés aux stock options existantes de l'ancienne AB InBev ont été automatiquement transférés à Anheuser-Busch InBev (la société absorbante), chaque stock option existante donnant droit à une action de la nouvelle Anheuser-Busch InBev (la société absorbante) à la place d'une action de l'ancienne AB InBev (la société absorbée).

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 et détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM⁽¹⁾.

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie A	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie A – Renonciation au Dividende 09	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 09	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 11	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 13
Date d'octroi	25 novembre 2008	25 novembre 2008	1 ^{er} décembre 2009	1 ^{er} décembre 2009	11 juillet 2011	31 mai 2013
Date d'expiration	24 novembre 2018	24 novembre 2023	24 novembre 2018	24 novembre 2023	24 novembre 2023	24 novembre 2023
EBM ⁽²⁾	0	3.976.325	0	1.833.736	243.901	286.977
Prix d'exercice (Euro)	10,32	10,32		33,24	40,35	75,82
EBM	0	542.226	0	0	0	0
Prix d'exercice (Euro)	10,50	10,50				

⁽¹⁾Les Options de Catégorie A ont une durée de 10 ans à dater de leur octroi et sont définitivement acquises depuis le 1^{er} janvier 2014. Les Options de Catégorie B ont une durée de 15 ans à dater de leur octroi et sont exerçables à partir du 1^{er} janvier 2019. L'exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance qui a été satisfait, imposait que le ratio net debt/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) devienne inférieur à 2,5 avant le 31 décembre 2013. Des restrictions et des dispositions particulières relatives à l'annulation des options s'appliquent dans les cas où le contrat de travail prend fin.

⁽²⁾Aucune option n'a été exercée en 2017.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre du Plan d'Intéressement 2020 détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM (voir 7.2.3.c).

Stock Options d'Intéressement 2020	
Date d'octroi	22 décembre 2015
Date d'expiration	22 décembre 2025
EBM	334.765
Prix d'exercice (Euro)	113,00

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre du Plan d'Intéressement d'Intégration détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM (voir 7.2.3.c).

Stock Options d'Intéressement d'Intégration	
Date d'octroi	5 mai 2017
Date d'expiration	31 décembre 2026
EBM	1.701.090
Prix d'exercice (Euro)	109,10

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options octroyées dans le cadre du Plan d'Intéressement de stock options à long terme détenues, au 1^{er} janvier 2018, par les membres de notre EBM (voir 7.2.3.c).

Stock Options d'Intéressement à long terme	
Date d'octroi	1 ^{er} décembre 2017
Date d'expiration	1 ^{er} décembre 2032
EBM	7.008.764
Prix d'exercice (Euro)	96,70

Contacts

Siège social

Anheuser-Busch InBev
Grand-Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif mondial – Belgique

Anheuser-Busch InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Bureau de management fonctionnel

Anheuser-Busch InBev
250 Park Avenue
Floor 2
New York, NY 10177
Etats-Unis

Afrique

The South African Breweries
56 Grosvenor Road
Bryanston
Afrique du Sud

Asie-Pacifique Nord

Anheuser-Busch InBev China
26 F Raffles City
Shanghai Office Tower
268 Middle Xizang Road
Shanghai, 200001
PRC

Asie Pacifique Sud

Carlton & United Breweries
77 Southbank Boulevard
Southbank
Victoria 3006
Australie

Europe

InBev Belgium
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Amérique latine COPEC

Bavaria
Cra. 53A No. 127-35
Bogotá
Colombie

Amérique latine Nord

AmBev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017
4th Floor
04530-001, Sao Paulo
Brésil

Amérique latine Sud

Cerveceria y Malteria Quilmes S.A.I.C.A y G.
Av. Rafael Obligado 1221 1^{er} piso
Capital Federal
Argentine

Amériques du centre

Grupo Modelo
Cerrada de Palomas No. 22, Piso 6
Colonia Reforma Social CP 11650
Delegación Miguel Hidalgo
Ciudad de Mexico
Mexique

Amérique du Nord

Anheuser-Busch Cos. Inc.
One Busch Place
St. Louis, MO 63118
Etats-Unis

Marques déposées

Les marques suivantes sont des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales :

Budweiser, Stella Artois et Corona

Marques internationales :

Castle, Beck's, Leffe et Hoegaarden

Marques locales :

10 Barrel, 100% renewable electricity, 4 Pines, Aguila, Aleston, Alexander Keith's, Alta Palla, Andes, Antarctica, Archibald, Bagbier, Barrilito, Bass, BBC, Beck's Blue, Becker, Belle-Vue, Belgian Beer Café, Best Damn, Birra del Borgo, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Born the Hard Way, Boxing Cat, Brahma, Brahma 0,0%, Bud Light, Bud Light Lime 'Ritas' family, Bud Light Radler, Budweiser 1933 Repeal Reserve Amber Lager, Budweiser Magnum, Budweiser Prohibition Brew, Budweiser Supreme, Busch, Busch Light, Cafri, Camden Town, Camden Hells, Canvas, Carlton Draught, Cass, Castle Lite, Chernigivske, Club Colombia, Cola & Pola, Colorado, Corona Cero, Corona Extra, Corona Light, Corona SunSets, Corona This Is Living, Coronita, Cristal, Cubanisto, Cusqueña, Deus, Devils Backbone, Diebels, Diekirch, Dilly Dilly, Double Deer, Eagle Lager, Elysian, Estrella, Estrella Jalisco, Flying Fish Chill, Franziskaner, Ginette, Ginsber, Golden Road, Goose Island, Great Northern, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, Harbin, Harbin Ice, Hasseröder, Hertog Jan, HiBall, Hoegaarden Radler, Jinling, Jinlongquan, Julius, Jupiler, Jupiler 0.0, Kaiba, Karbach, King of Beers, KK, Klinskoye, Kokanee, Kombrewcha, Kwak, Labatt, Lakeport, Land Shark Lager, La Virgen, Leffe Royale, Leon, Liberty, Löwenbräu, Lucky, Mackeson, Mexicali, Michelob Ultra, Mike's Hard Lemonade, Mill Street, MixxTail, Modelo, Modelo Especial, Montejo, Mountain Series, Natty Daddy, Natural Light, Negra Modelo, Norte, O'Doul's, OB, Oland, Old Blue Last, Original, Paceña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pirate Life, Pony Malta Plus, Presidente, Pure Blonde, Pure Blonde Cider, Quilmes, Quilmes Clásica, Redd's Apple, Rogan, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Sibirskaia Korona, Skol, SmartBarley, Spaten, SpikedSeltzer, Stanley Park, Stella Artois Buy A Lady A Drink, Stella Artois Cidre, Stella Artois Le Savoir, Sunbru, T, Tijuana, Tolstiak, Tripel Karmeliet, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Victoria Bitter, Wäls, Whitbread, Wicked Weed, Yantar, ZX Ventures.

La marque suivante est une marque déposée :

- PerfectDraft : détenue en co-propriété avec Koninklijke Philips N.V.
- Clean Waves : détenue en co-propriété avec Parley LLC.

Les marques suivantes sont des marques déposées

utilisées sous licence :

- Pepsi, H2oh! et Triple Kola sont des marques déposées de Pepsico, Incorporated.
- 7UP est une marque déposée, distribuée sous licence par Seven Up International.

Rédactrice en chef

Marianne Amssoms

Chef de projet

Aimee Baxter

Supervision des traductions

Peter Dercon

Nous remercions particulièrement nos relecteurs et tous nos collègues d'Anheuser-Busch InBev qui ont participé à la rédaction de ce rapport annuel.

Version anglaise originale écrite par

Jeff Fraga

Conception et production

Addison

Impression

Kirkwood Printing

Les pages de papier couché du Rapport annuel sont imprimées sur du papier constitué à 10 % de fibres recyclées post-consommation. Les pages de papier non couché du Rapport annuel sont imprimées sur du papier constitué à 100 % de fibres recyclées post-consommation. Ce document est imprimé sur du papier certifié FSC et SFI.

U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website: www.ab-inbev.com

You can read this report in English on our website: www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA

Brouwerijplein 1

B-3000 Leuven

Belgique

Tél. : +32 16 276 111

Fax : +32 16 506 111

Registre des sociétés

0417.497.106



Notre manifeste

Nous sommes une entreprise
composée de collaborateurs agissant
comme des propriétaires (« owners »).
Nous pensons que l'on récolte ce que l'on sème.

Nous faisons tout pour être les meilleurs.
En poursuivant notre Rêve,
En ayant à cœur d'améliorer la vie
de plus de personnes
dans plus de communautés.

Depuis des siècles,
nous réunissons les gens,
via le sport, la musique et la culture.
En créant à la fois
des moments de plaisir quotidien
et des moments d'exception.
En saisissant chaque occasion d'offrir
ce que les gens attendent.

Pour toutes ces raisons,
nous nous plongeons dans le travail.
Des plantations aux rayons,
en passant par la brasserie.
Fiers et responsables à chaque étape.

En produisant d'excellentes bières
à base des meilleurs ingrédients naturels.
En ouvrant la voie à un meilleur avenir
auquel nous sommes heureux de contribuer.
Et en savourant les bons moments
qui nous rassemblent.

**Nous sommes Anheuser-Busch InBev.
Nous réunissons les gens
pour un monde meilleur.**

AB-InBev.com

AnnualReport.AB-InBev.com